

Rapport d'activité 2023



VILLE D'AUBANGE

1. INTRODUCTION.....	7
2. SERVICE ACCUEIL.....	8
2.1. EFFECTIFS.....	8
2.2. BUT DE LA FONCTION, TÂCHES ET RESPONSABILITÉS.....	8
3. SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	9
3.1 EFFECTIFS.....	9
3.2 MISSIONS	9
3.3 FORMATIONS SUIVIES	10
3.4 RELEVÉ DES SÉANCES DE COLLÈGE.....	10
3.5 RELEVÉ DES SÉANCES DE CONSEIL.....	12
3.6 SECRÉTARIAT DU BOURGMESTRE ET DU COLLÈGE	12
3.7 COORDINATEUR EN PLANIFICATION D'URGENCE.....	13
4. DIRECTION FINANCIERE.....	14
4.1. EFFECTIFS.....	14
4.2 Missions	14
4.2. TRAVAUX BUDGÉTAIRES : BUDGET, MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES ET COMPTES ANNUELS.....	16
5. SERVICE JURIDIQUE.....	19
5.1 RGPD.....	19
5.2 CONTENTIEUX.....	21
6. SERVICE MARCHES PUBLICS.....	22
6.1 EFFECTIFS.....	22
6.2 FONCTIONS	22
6.3 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	23
6.4 PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS	23
6.5 SUIVI DES DÉCISIONS PRISES AUX COLLÈGES ET AUX CONSEILS COMMUNAUX.....	26
6.6 SUIVI QUOTIDIEN DES MODIFICATIONS DE LA LÉGISLATION	26
6.7 GESTION DES RÉUNIONS RELATIVES AU SERVICE	26
6.8 CHAMP ET NATURE DES RELATIONS	27
6.9 DIFFICULTÉS ET CONTRAINTES.....	27
6.10 QUELQUES CHIFFRES	28
6.11 MARCHÉS SUBVENTIONNÉS 2023.....	28
6.12 MARCHÉS PUBLICS 2023	29
6.13 FORMATIONS SUIVIES PAR LES AGENTS DU SERVICE	34

7. SERVICE POPULATION – ETRANGERS – ETAT CIVIL – CIMETIERES - CASIERS JUDICIAIRES – PASSEPORTS ET PERMIS DE CONDUIRE	35
7.1 SERVICE POPULATION	35
7.2 SERVICE ÉTRANGER	38
7.3 SERVICE CASIER JUDICIAIRE - PASSEPORT ET PERMIS DE CONDUIRE...	39
7.4 SERVICE ÉTAT CIVIL	41
7.5 SERVICE CIMETIERE	43
8. SERVICES URBANISME	44
8.1 ORGANISATION ET MISSIONS DE LA CELLULE.....	44
8.2 MOYENS DE FONCTIONNEMENT DE LA CELLULE.....	46
8.3 CONCRETISATION DES MISSIONS	47
9. RÉNOVATION URBAINE	61
9.1 RAPPEL DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉNOVATION URBAINE À ATHUS 62	
9.2 FICHES ACTIVÉES.....	62
9.3 ETAT D'AVANCEMENT DE FICHES DE DEVELOPPEMENT URBAIN	63
10 LOGEMENT ET PATRIMOINE	83
10.1 EFFECTIFS.....	83
10.2 TÂCHES ET MISSIONS DU LOGEMENT.....	83
10.3 LES TÂCHES DU PATRIMOINE.....	86
10.4 POLITIQUE LOCALE ENERGIE CLIMAT	87
10.5 CONCLUSION	92
11 SERVICE AUTEUR DE PROJET.....	93
11.1 PRINCIPAUX DOSSIER TRAITÉS EN 2023	93
11.1 URBANISME - PERMIS	94
11.2 COLLABORATION ET ASSISTANCE PROJET.....	94
12. SERVICE TRAVAUX	94
12.1 GENERAL :.....	95
12.2 TRAVAUX DE VOIRIE ET D'AMENAGEMENTS PUBLICS GENERAUX :.....	95
12.3 TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMENAGEMENT DANS LES CIMETIERES : 99	
12.4 TRAVAUX GENERAUX D'ENTRETIEN DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX :.....	100
12.5 TRAVAUX LIES AUX INTEMPERIES	104
12.6 TRAVAUX DE NETTOYAGE / RAMASSAGE / ENTRETIEN DIVERS :.....	104
12.7 TRAVAUX GENERAUX LIES AUX ESPACES VERTS :.....	105
13. SERVICE COMMUNICATION	108

13.1	EFFECTIFS.....	108
13.2	QUELQUES DONNEES CHIFFREES	109
14	SERVICE INFOGRAPHIE	110
15	SERVICE INFORMATIQUE & ENERGIE	127
15.1	EFFECTIFS.....	128
15.2	LES MISSIONS	128
15.3	CADASTRE DES LOGICIELS MÉTIERS	129
15.4	STATISTIQUES	130
15.5	EVOLUTION DE LA CONSOMMATION EN EAU	130
15.6	EVOLUTION DE LA CONSOMMATION EN ÉLECTRICITÉ	130
15.7	EVOLUTION DE LA CONSOMMATION EN GAZ.....	131
15.8	EVOLUTION DE LA CONSOMMATION EN MAZOUT	131
16.	SERVICE DU PERSONNEL.....	132
16.1	EFFECTIFS.....	132
16.2	MISSIONS	133
16.3	L'ANNÉE 2023 EN CHIFFRES.....	137
16.4	FORMATIONS SUIVIES PAR LES AGENTS DU SERVICE	140
17	SERVICE DE MÉDIATION POUR LES SANCTIONS ADMINISTRATIVES COMMUNALES	140
16.1	EFFECTIF DU SERVICE	141
2.3.	RESSOURCES FINANCIERES	141
16.2	MISSIONS PRINCIPALES	141
16.3	QUELQUES CHIFFRES	141
16.4	MISSION D'APPUI ET DE COORDINATION.....	143
16.5	RÉUNIONS DE CONCERTATION	143
16.6	FORMATION SUIVIES	144
16.7	SERVICE ET INFORMATION	144
18	SERVICE ENTRETIEN.....	145
18.1	BATIMENTS COMMUNAUX	145
18.2	COMPOSITION DU SERVICE.....	146
19.	SERVICE JEUNESSE ET PLAN DE COHESION SOCIALE.....	147
19.1	MISSIONS	147
19.2	PERSONNEL.....	148
19.3	ACTIONS	149
20.	ECOLES COMMUNALES.....	163
20.1	TROIS ÉCOLES COMMUNALES RÉPARTIES SUR 4 SITES	163

20.2	ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024	163
20.3	EVOLUTION DE LA POPULATION SCOLAIRE SUR LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES.....	164
21.	BIBLIOTHEQUES COMMUNALES D'AUBANGE.....	166
21.1	CONTEXTE ET MISSIONS GÉNÉRALES DU SERVICE.....	166
21.2	PERSONNEL.....	167
21.3	FORMATIONS SUIVIES	168
21.4	LA FRÉQUENTATION.....	169
21.5	LES PRÊTS	172
21.6	LES COLLECTIONS	174
21.7	PRÊT INTER-BIBLIOTHÈQUE (PIB)	175
21.8	AMÉLIORATIONS ET DÉVELOPPEMENT	176
21.9	ACTIVITÉS ET ANIMATIONS.....	176
22.	DEPARTEMENT TOURISME	181
23.	R.C.A. CENTRES SPORTIFS.....	185
23.1	EFFECTIFS.....	185
23.2	ACTIVITES.....	185
24.	AGENCE DE DEVELOPPEMENT LOCAL (ADL).....	186
24.1	PROJET STREET ART	186
24.2	CRÉATION DE L'ACAVA.....	187
24.3	COMMUNE DU COMMERCE ÉQUITABLE	187
24.4	ORGANISATION D'UN JOB DAY « LOGISTIQUE »	187
24.5	ORGANISATION DE LA FÊTE NATIONALE	187
24.6	GUICHET « UNIQUE ».....	187
24.7	BASE DE DONNÉES.....	187
24.8	PRIMES COMMERCIALES ET DOSSIER OBJECTIF PROXIMITÉ	187
24.9	PARTENARIATS	188
24.10	DIVERS	188
24.11	RENCONTRES-INTER ADL (NAMUR-LUXEMBOURG)	188
25.	SERVICE IMPRIMERIE	189
25.1	COMMANDES DE PAPIER EN 2022	189
25.2	COMMANDE DE DIFFERENTS PAPIERS CARTONNES COULEUR	189
25.3	COMMANDES D'ENVELOPPE EN 2022: TABLEAU COMPARATIF AVEC 2023	190
26	SERVICE D'ACCUEIL ET DE PREVENTION "SAP"	191
26.1	INTRODUCTION ET GÉNÉRALITÉS	191

26.2	BILAN CHIFFRÉ.....	192
26.3	EVOLUTION DES PRINCIPALES INTERVENTIONS.....	194
26.4	LES PARTENAIRES-RELAIS.....	194
26.5	PROFIL DES CONSOMMATEURS EN CONTACT AVEC LE SAP.....	195
27	. SERVICE INTERNE COMMUN POUR LA PREVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL (SICPPT).....	196
27.1	COMPOSITION DU SICPPT.....	196
27.2	MISSIONS DU SICPPT.....	197
27.3	FONCTIONNEMENT DU SICPPT.....	198
27.4	TRAVAUX PRINCIPAUX SUR LA PÉRIODE ÉCOULÉE.....	199
27.5	STATISTIQUES.....	200

1. INTRODUCTION

Comme les années précédentes, le rapport d'activités, édition 2023, met en lumière le travail conséquent mené par les services communaux de l'administration sur les diverses thématiques qui animent la vie de la Commune d'AUBANGE, entre le 1er novembre 2022 et le 31 octobre 2023.

Comme les lecteurs pourront le constater, le champ d'action est très diversifié : de l'aménagement du territoire, aux démarches administratives bien connues des citoyens auprès des services de la population, en passant par les marchés publics, la gestion financière, le logement, l'accueil extra-scolaire avec les stages de vacances pour les enfants, la culture, les animations et ateliers autour du livre, les prestations techniques, la mobilité, la communication ...

La Ville d'AUBANGE, c'est un ensemble de compétences variées et un travail qui peut être difficile au vu de sa complexité et de son ampleur. Les contraintes sont nombreuses, notamment en matière de ressources humaines et financières. De plus, dans la cadre de certains projets, la Ville n'est pas la seule autorité compétente. Elle doit obtenir des autorisations ou collaborer parfois avec la Région Wallonne, des intercommunales, des entreprises désignées dans le cadre des marchés publics, des agences diverses... sans oublier les citoyens impliqués !

Pour les années à venir, la Ville ne manque pas d'ambitions. Citons des grands projets de construction et de rénovation dans le cadre de la rénovation urbaine et du PCDR mais également l'ouverture de la nouvelle piscine, une extension du centre culturel, des zones bleues, ... Elle devra également s'attacher à réduire son empreinte écologique pour diminuer les coûts mais également pour préserver notre environnement. Un changement des habitudes et des mentalités est nécessaire pour atteindre les objectifs fixés.

Il faut remercier l'ensemble du personnel communal pour le travail accompli, l'entraide et l'implication dont il fait preuve face aux défis quotidiens et le charge de travail qui ne cesse de croître.

Hillary TOMAELLO

Directrice Générale

2. SERVICE ACCUEIL

2.1. EFFECTIFS

Mesdames **Véronique CHRISTOPHE**, **Stéphanie WEBER** et **Pricilla HOTTON** se partagent le poste.

2.2. BUT DE LA FONCTION, TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

Le but de la fonction est d'accueillir et de renseigner au mieux le citoyen ; que ce soit par téléphone ou en personne lorsqu'il se présente au guichet de l'administration communale.

La Ville d'AUBANGE, située aux trois frontières, devient de plus en plus cosmopolite, près de 50.000 appels par an en différentes langues sont reçus et il est nécessaire de les orienter précisément. Il en va de même pour les communications internes et les retours d'appels des autres services.

Le service accueil est le premier contact avec le visiteur ; il informe le nouvel arrivant sur ce qu'il doit savoir afin d'apprendre à connaître sa nouvelle commune et de mieux vivre au quotidien. À cette fin, il distribue divers documents qu'il organise et classe au mieux afin qu'ils soient à la disposition de tous.

La fonction consiste aussi à gérer les plaintes de toutes sortes, à tempérer les agressivités, donner suite à tout dysfonctionnement que des personnes attentives signalent au service. Il s'agit aussi de veiller à donner une bonne image de la Commune ; accueillante, soucieuse et attentive au bien-être de ses citoyens. L'attention portée à la bonne image de la Commune se traduit dans les faits en étant attentif et à l'écoute, en s'informant précisément et en transmettant au mieux toute information utile, pour qu'une suite rapide et efficace soit donnée aux demandes.

L'accueil, donc l'écoute aussi des personnes désirant rencontrer le Bourgmestre pour diverses raisons. Après leur avoir renseigné les dates de ses permanences, si nécessaire, elles sont invitées à se diriger vers son secrétariat. Le service met également en contact les personnes qui souhaitent parler aux Échevins.

Le service accueil gère aussi une partie de la problématique des déchets. À titre d'exemple, les demandes d'autorisations d'accès aux parcs à conteneurs délivrées après étude du dossier (pour les citoyens de la commune qui disposent d'un véhicule immatriculé à l'étranger). **153 demandes ont été sollicitées entre le 1/11/22 et le 31/10/23.**

Le service participe aussi à diverses activités, évènements, manifestations de manière ponctuelle ou récurrente tels que la journée Action Jobs Étudiants", l'organisation de diverses missions humanitaires

(en affichant des posters, en mettant à la disposition des visiteurs des prospectus, des pin's ou en plaçant des banderoles extérieures et en récoltant les invendus pour des associations).

Parmi les tâches quotidiennes, il y a lieu de :

- Tenir à jour les valves officielles, évènementielles et culturelles ;
- Tenir à jour le registre des publications ;
- Maintenir le calendrier de réservation des salles du Collège, de Réunion et du Conseil à jour ;

- Réceptionner, collecter et préparer le courrier sortant (ce qui représente environ 40.000 envois par an) ;
- Enregistrer le courrier entrant puis le transmettre ainsi que les divers documents envoyés via fax, aux différents services ;
- Préparer et distribuer des sacs de « mort aux rats » aux citoyens.
- Gérer les véhicules communaux pour les agents administratifs (depuis octobre 2023)
- Commande matériel B-post
- Commande avec le SPW WALLONIE pour les étiquettes « STOP-PUB »

3. SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

3.1 EFFECTIFS

- Madame **Hillary TOMAELLO** : Directrice Générale
- Madame **Christelle GUELFF** : Employée d'administration en charge de la préparation et du suivi des séances de Collège ainsi que des invitations et de la préparation des cérémonies des noces d'or notamment.
- Madame **Valérie MOUTOY** : Employée d'administration en charge de la préparation et du suivi des séances du Conseil ainsi que des commissions agricoles notamment.
- Madame **Marjorie MARTINS DA SILVA** : Employée d'administration en charge de la communication, du contrôle interne en collaboration avec le juriste communal et du budget participatif.
- Madame **Aurélié GROGNUZ** : Employée d'administration en charge du secrétariat du Bourgmestre et du Directeur Général.
- Madame **Cyrielle ASTGEN** : Employée en charge de la planification d'urgence.

3.2 MISSIONS

Le service de la direction générale a pour rôle d'assister le Directeur Général dans ses missions légales¹.
Le service assure la distribution du courrier entrant.

¹ **Art. L1132-1.** Le Directeur général assiste aux séances du Conseil communal et du Collège communal. Il en rédige les procès-verbaux et assure la transcription de ceux-ci.

Les procès-verbaux transcrits sont signés par le Bourgmestre et par le Directeur général.

La signature du procès-verbal du Conseil communal intervient dans le mois qui suit son adoption par le Conseil communal.

Art. L1132-3. Les règlements et ordonnances du Conseil et du (*Collège communal*), les publications, les actes et la correspondance de la commune sont signés par le Bourgmestre et contresignés par le Directeur général.

Art. L1124-3. Le Directeur général est tenu de se conformer aux instructions qui lui sont données, soit par le Conseil, soit par le Collège communal, soit par le Bourgmestre, selon leurs attributions respectives.

En amont des décisions, il doit assurer la préparation des séances de Collège et de Conseil communal en collaboration avec l'ensemble des services de la Commune.

En aval, il est chargé d'assister le Directeur Général dans la transcription des procès-verbaux de Conseil et de Collège communal. Au-delà de la simple retranscription, le service doit veiller au suivi des décisions prises par les deux organes communaux. Tout comme pour le courrier, une fois le procès-verbal d'une séance de Conseil, ou de Collège communal, rédigé, le service assure la distribution des différents dossiers aux services traitants.

Au-delà des missions légales du Directeur Général, le service assure une série de tâches qui lui sont historiquement dévolues, en voici une liste non exhaustive :

- Délivrance de diverses autorisations, bons cadeaux et primes ;
- Classement et archivage ;
- Rédaction de la correspondance² générale de la Commune ;
- Organisation et préparation de diverses réunions ;
- Aide à la rédaction du rapport de fin d'année ;
- Recherches diverses pour les autres services ;
- Tenue des registres de Conseil et de Collège ;
- Orientation et fourniture de documents divers aux citoyens ;
- Gestion partielle du courrier entrant ;
- Tenue des différentes interfaces pour le Collège et le Conseil ;
- Suivi du courrier et invitations pour les noces d'or ;
- Suivi des commissions agricoles ;
- Gestion des courriers, des mails et des rendez-vous du Bourgmestre et de la Directrice Générale ;
- Etc.

3.3 FORMATIONS SUIVIES

Plusieurs membres de l'équipe ont suivi des formations en lien avec la sécurité (secourisme et incendie). Madame GROGNUZ, quand elle était agent en charge de la planification d'urgence, a également suivi des formations en lien avec la matière.

3.4 RELEVÉ DES SÉANCES DE COLLÈGE

COLLEGE	NOMBRE DE POINTS
14/11/2022	73
21/11/2022	75
28/11/2022	101
05/12/2022	126
06/12/2022	2
12/12/2022	73
19/12/2022	144
27/12/2022	136

Art. L1124-4. §1^{er}. Le Directeur général est chargé de la préparation des affaires qui sont soumises au Conseil communal ou au Collège communal. Il assiste, sans voix délibérative aux séances.

§2. Sous le contrôle du Collège communal, il dirige et coordonne les services communaux et, sauf les exceptions prévues par la loi ou le décret, il est le chef du personnel.

² Par "générale", il faut entendre "ne découlant pas des attributions spécifiques d'un autre service communal".

09/01/2023	73
16/01/2023	73
23/01/2023	83
30/01/2023	79
06/02/2023	86
13/02/2023	97
20/02/2023	95
27/02/2023	70
06/03/2023	61
13/03/2023	75
15/03/2023	1
20/03/2023	65
22/03/2023	1
27/03/2023	112
03/04/2023	97
04/04/2023	1
11/04/2023	58
17/04/2023	82
24/04/2023	102
27/04/2023	1
02/05/2023	68
08/05/2023	55
15/05/2023	74
22/05/2023	55
30/05/2023	90
05/06/2023	69
12/06/2023	88
19/06/2023	100
20/06/2023	1
26/06/2023	98
03/07/2023	100
10/07/2023	97
17/07/2023	71
24/07/2023	56
31/07/2023	78
14/08/2023	139
21/08/2023	29
28/08/2023	73
04/09/2023	79
11/09/2023	86
14/09/2023	1
18/09/2023	67
25/09/2023	81
02/10/2023	68
09/10/2023	101
16/10/2023	80
23/10/2023	87
30/10/2023	73
06/11/2023	36
Total global (séances):	4142 points traités

L'ordre du jour des séances de Collège communal a été organisé différemment sur la période que couvre le présent rapport d'activité, à la demande des membres. En effet, les points sont scindés en deux parties : ceux qui nécessitent une discussion et une décision en séance, en première partie, et ceux qui ne demandent qu'une prise de connaissance, en seconde partie.

Le service travaille actuellement à la mise en place d'un ERP. Ce dernier vise notamment à faciliter la gestion des séances de Conseil et de Collège communal. Il évitera les copier-coller des projets de délibérations reçus des services dans l'ordre du jour et générera automatiquement les extraits-conforme. Il permettra également un meilleur suivi des décisions.

3.5 RELEVÉ DES SÉANCES DE CONSEIL

CONSEIL	NOMBRE DE POINTS
07 novembre 2022	20 points
05 décembre 2022	3 points
19 décembre 2022	45 points
30 janvier 2023	38 points
27 février 2023	89 points
30 mars 2023	28 points
24 avril 2023	48 points
05 juin 2023	52 points
10 juillet 2023	60 points
04 septembre 2023	59 points
09 octobre 2023	64 points
Total global (11 séances):	506 points traités

Notons que depuis cette année 2023, les projets de délibération des points inscrits à l'ordre du jour des séances de Conseil communal doivent être publiés en ligne afin que les citoyens puissent en prendre connaissance. Cette nouvelle disposition requiert un travail complémentaire des agents du service qui doivent notamment anonymiser les textes.

Le Conseil communal a également voté un nouveau règlement d'ordre intérieur, qui a été préparé par le service de la direction générale.

Les séances publiques de Conseil sont transmises en direct sur la page YOUTUBE de la Ville.

3.6 SECRÉTARIAT DU BOURGMESTRE ET DU COLLÈGE

Les tâches sont les suivantes :

- Gestion des courriels ;
- Gestion des appels téléphoniques ;
- Réponse et aide aux sollicitations des citoyens en collaboration avec les services concernés (emploi, logement, travaux, urbanisme, sécurité, etc.) ;
- Orientation des citoyens vers les services compétents ;
- Délivrance d'autorisations (affichage, etc.) ;
- Envoi de courriers divers ;
- Gestion de l'agenda ;
- Suppléance fonctionnaire PLANU, pour les dossiers relatifs à la planification d'urgence ;
- Etc.

3.7 COORDINATEUR EN PLANIFICATION D'URGENCE

Le service de la direction générale compte parmi ses membres l'agent en charge de la planification d'urgence (PLANU). Son rôle est d'envisager toute situation d'urgence qui constituerait une menace pour les habitants de la commune. Ces situations peuvent être variées et survenir à tout moment. Il est donc primordial d'y être préparé au maximum.

Pour ce faire, l'agent travaille en transversalité avec les autres services communaux et collabore activement avec les différentes disciplines (pompiers, police, services de secours).

En cas de crise, le bourgmestre peut déclencher le Plan Général d'Urgence et d'Intervention (PGUI) pour assurer la protection des citoyens, assurer leur secours et de structurer la communication.

Chaque année, l'agent doit veiller à l'actualisation des quatorze annexes du Plan Général d'Urgence et d'Intervention reprenant les directives générales et les informations nécessaires pour assurer la gestion de toute situation de crise. Suite à cela, il organise une cellule de sécurité communale pour le présenter aux services fédéraux du Gouverneur. La cellule rassemble le Bourgmestre, un représentant de la police, de la santé publique, de la communication et le PLANU.

En octobre 2023, la Ville a désigné un nouvel agent à temps plein. Ainsi, la Ville marque son intention de passer le pas en termes de prévention. La prochaine cellule a pour objectif de détailler 3 scénarios d'urgence, porteurs et utiles pour l'ensemble de la province.

L'année 2023 a également mis en lumière l'importance d'un agent PLANU sur son territoire. En effet, l'agent a accompagné le Bourgmestre sur des incidents de grande envergure et a dû, malheureusement, confronter la planification à la réalité.

En outre, l'agent centralise les plans internes d'urgence de chaque établissement, communal ou non, accueillant du public sur son territoire. Il assure l'explication du document aux citoyens de son importance et veille à son actualisation tous les cinq ans.

L'agent est également en charge de la partie manifestations de la commune. Il émet donc son avis sur les mesures à prendre dans le cadre des manifestations récréatives, sous la direction du Bourgmestre et consulte les avis éclairés de la police et des pompiers. Il assure également le suivi administratif lié.

De novembre 2022 à novembre 2023, 128 autorisations ont été produites, s'ajoutant à cela les autorisations d'affichages pour une trentaine de cas.

De plus, des autorisations de passage (événement ne se déroulant qu'en partie sur notre commune, telles des courses cyclistes, allures libres,...) sont également à rédiger ; on en compte une dizaine pour la période.

L'agent a également pour mission de sensibiliser le citoyen à la sécurité lors de feux d'artifices et autres manifestations plus festives à des moments clés de l'année.

Enfin, l'agent prend l'initiative de se former afin de se tenir en alerte des pratiques novatrices en termes de sécurité. Sur la période, 4 jours de formations ont été dédiés à cette activité.

4. DIRECTION FINANCIERE

Le service de la direction financière assiste le Directeur Financier dans l'exercice des missions qui lui sont dévolues par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

- conseiller financier et budgétaire de la commune
- perception des recettes
- exécution des dépenses
- tenue des comptabilités budgétaire et générale
- préparation des travaux budgétaires.

4.1. EFFECTIFS

- Monsieur **Antoine MONHONVAL** - Directeur financier ;

Recettes :

- Madame **Vanessa ZASKORSKI**, temps plein, gestion de la trésorerie, facturation, taxes et redevances ;
- Monsieur **Cédric DIDRICHE**, temps plein, recensement, gestion des taxes, des redevances ;
- Monsieur **Christopher GUEBELS**, temps plein, recensement, gestion des taxes, des redevances, des fêtes et des marchés locaux ;
- Monsieur **Christophe REMICHE**, temps plein, agent constatateur et recenseur, gestion taxes et redevances, et sanctions administratives communales, gestion logistique immondices.

4.2 Missions

Permanence à la population :

- Une permanence est assurée au guichet, les lundi et vendredi de 8h30 à 12h, et les mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30. Une journée de télétravail est octroyée à chaque agent du service par semaine.

Perception des recettes :

- Taxes et redevances. Le service assure la gestion quotidienne des taxes et redevances, ce qui implique notamment :
 - Etablissement des taxes et redevances :
 - Mise à jour des données issues du registre de la population (taxes sur la gestion des déchets ménagers, sur les égouts,...) ;
 - Adressage et traitement des déclarations (taxes sur déclaration) ;
 - Traitement des données et constats d'autres services (enseignement,

- bibliothèques, jeunesse, logement, travaux,...) ;
- Enrôlement : préparation des rôles rendus exécutoires par le Collège communal, impression et envoi.
- Suivi de l'enrôlement : information au citoyen, réponses aux interrogations, préparation de plans de paiement, suivi comptable.
- Recouvrement et contentieux :
 - Exécution des procédures de recouvrement amiable (rappels) et forcé (procédures d'huissiers) ;
 - Suivi des recours administratifs ;
 - Traitement des notifications notariales, en application des articles 35 à 37 du Code du recouvrement amiable et forcé des créances fiscales et non fiscales.

Recensement fiscal :

- Le recensement est réalisé par les agents recenseurs selon les demandes formulées.
- Les informations récoltées sont transmises, suivant leur utilité aux autres services communaux (logement, état civil, urbanisme...).

Constat :

- Un agent des recettes est affecté par décision du Collège à la fonction d'agent constatateur en matière d'environnement et d'arrêt et de stationnement, à raison de 2 jours par semaine. Dans ce cadre, il accompagne notamment sur le terrain des agents des services urbanisme et logement et l'Inspecteur Principal Adam Sébastien et le service propreté de la Ville.
- Le suivi du contentieux pour les sanctions administratives en matière d'arrêt et de stationnement et environnement sont poursuivis, en collaboration avec le médiateur(trice) et Monsieur Xavier LECLÈRE, fonctionnaire sanctionnateur provincial.

Dépenses :

- Madame **Françoise BINAME**, temps plein, gestion des dépenses et gestion comptable du patrimoine communal. Directrice Financière faisant fonction durant les absences du Directeur Financier.
- Madame **Marianne GIMONDO**, 4/5^{ème} temps, gestion des dépenses et gestion comptable du patrimoine communal.

L'équipe dépenses (facturation) assure les différentes étapes du traitement des factures reçues par la Ville d'AUBANGE, en étroite collaboration avec le Directeur Financier : engagement, traitement de la facture, imputation (environ 10.000 par an), ordonnancement et mandatement par le Collège, puis paiement.

Elle assure également l'entièreté des implications comptables et financières liées aux dépenses de personnel :

- Récupération et exécution des ordres de paiement encodés par le service du personnel dans le logiciel de gestion des salaires ;
- Encodage des écritures en comptabilité budgétaire et générale ;
- Déclaration et paiement du précompte professionnel ;
- Traitement des cotisations de sécurité sociale et de pensions ;

- Paiement de la facture des tickets-restaurant ;
- Traitement comptable des points APE et réductions ONSS ;
- Prévision des charges de pensions ;
- Octroi d'avances et récupérations sur salaires ;

4.2. TRAVAUX BUDGÉTAIRES : BUDGET, MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES ET COMPTES ANNUELS

Budget 2023

Les travaux préparatoires du budget et des modifications budgétaires sont réalisés par la direction financière, sur base des informations reçues par les services et intervenants extérieurs et des instructions du Collège communal.

Le budget 2023 a été adopté par le Conseil communal en sa séance du 19 décembre 2022 et approuvé par le Ministre de tutelle par arrêté du 23 janvier 2023. Il présente en définitive les résultats suivants :

Budget ordinaire

Ordinaire	Recettes	Dépenses	Résultat
Exercice propre	31.202.664 €	29.346.439 €	1.856.225 €
+ Exercices antérieurs	232.826 €	24.396 €	208.430 €
+ Prélèvements	0 €	1.800.000 €	-1.800.000 €
= Global	31.435.490 €	31.170.835 €	264.655 €

Ce budget prévoit l'utilisation de provisions pour un total de recettes de 1.050.000 € (200.000€ indexation salaires, 100.000€ inflation énergies, 150.000 € cotisation de responsabilisation, 400.000€ RCA, 200.000€ déficit CPAS). En parallèle, une dépense de transfert de 1.800.000€ est prévue du service ordinaire vers le fonds de réserve extraordinaire afin de renforcer les moyens de financement sur fonds propres des investissements communaux et ainsi réduire la charge d'emprunt. Aux exercices antérieurs figure à ce stade le boni présumé de l'exercice 2022 soit 233.226€. Dès lors, un résultat global en boni de 264.655€ est attendu.

Dépenses ordinaires

Les dépenses de personnel sont en forte hausse par rapport à l'exercice précédent, conséquence de 6 indexations survenues sur l'exercice 2022 avec un effet plein sur 2023, ce qui représente une hausse de 12,6% à effectifs constants. Le budget prévoit par ailleurs deux nouvelles indexations sur l'exercice 2023 ainsi qu'une hausse significative de la cotisation de responsabilisation à 380.000€.

Des recrutements sont planifiés : agent urbanisme, gardien de la paix, agent SIPP, agent RH, animateur de rue et électricien.

Les dépenses de fonctionnement sont en légère hausse, basées sur les derniers crédits connus de 2022. L'inflation n'a pas encore été totalement répercutée dans les prix des fournitures et services consommés, des ajustements auront donc lieu en cours d'exercice.

Les dépenses de transfert sont en hausse de 7,6% en raison de l'indexation des dotations à la Zone de Police (+2%), à la Zone de Secours (+5%), à la RCA (200%), à l'ADL et aux Poussins.

La dette connaît également une hausse importante (+11,3%) liée à une augmentation des emprunts contractés par la Ville qui se conjugue à une augmentation des taux d'intérêt.

Recettes ordinaires

Diverses recettes de transfert sont prévues à la hausse : fonds des communes (+20%), fonds des frontaliers (+9%), taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques et au précompte immobilier.

Budget extraordinaire

Extraordinaire	Recettes	Dépenses	Résultat
Exercice propre	7.395.000 €	8.984.400 €	-1.589.400 €
+ Exercices antérieurs	0 €	610.000 €	-610.000 €
+ Prélèvements	3.939.400 €	1.740.000 €	2.199.400 €
= Global	11.334.400 €	11.334.400 €	0 €

Le budget extraordinaire est en légère hausse par rapport à l'exercice précédent (+400.000 €). Il prévoit 5.250.000€ d'emprunts et 3.939.400€ de prélèvements sur le fonds de réserve extraordinaire. Ce budget intègre par ailleurs deux ventes extraordinaires (terrain site Floréal et bâtiment Waïkiki) pour une recette estimée de 1.340.000€.

Les principaux investissements inscrits pour la première fois sont les suivants : rénovation de la gare d'ATHUS, aménagement de logements modulaires pour réfugiés, aménagements hydrauliques et lutte contre les inondations, travaux préparatoires PIC-PIMACI, ouvrage d'art Point Triple.

Etat des provisions et réserves :

- Fonds de réserve ordinaire présumé 31/12/2023 : 877.491 €
- Fonds de réserve extraordinaire présumé 31/12/2023 : 1.841.888 €
- Provisions présumées 31/12/2023 : 2.114.072 €

Comptes annuels 2022 et modifications budgétaires n°1 2023

Avant le 1^{er} juin de chaque exercice, la Ville est tenue de présenter les comptes annuels de l'exercice précédent : comptes budgétaires des services ordinaire et extraordinaire, bilan et compte de résultat et synthèse analytique.

Les comptes annuels 2022 de la Ville d'AUBANGE ont été adoptés en séance du Conseil communal du 24 avril 2023. Les comptes annuels ont été approuvés par le Ministre de tutelle par arrêté du 6 juin 2023, avec les résultats suivants :

Ordinaire	Extraordinaire	Total Général
-----------	----------------	---------------

Droits constatés	28.901.456,40	17.798.827,68	46.700.284,08
- Non-Valeurs	184.163,47	0,00	184.163,47
= Droits constatés net	28.717.292,93	17.798.827,68	46.516.120,61
- Engagements	28.661.439,30	18.350.155,04	47.011.594,34
= Résultat budgétaire de l'exercice	55.853,63	-551.327,36	-495.473,73
Droits constatés	28.901.456,40	17.798.827,68	46.700.284,08
- Non-Valeurs	184.163,47	0,00	184.163,47
= Droits constatés net	28.717.292,93	17.798.827,68	46.516.120,61
- Imputations	28.340.043,46	9.897.504,15	38.237.547,61
= Résultat comptable de l'exercice	377.249,47	7.901.323,53	8.278.573,00
Engagements	28.661.439,30	18.350.155,04	47.011.594,34
- Imputations	28.340.043,46	9.897.504,15	38.237.547,61
= Engagements à reporter de l'exercice	321.395,84	8.452.650,89	8.774.046,73

Bilan : 142.007.174,91 €

Compte de résultats :

	Charges	Produits	Boni/Mali
Rés.courant	25.347.253,86 €	27.983.055,42 €	2.635.801,56 €
Rés.exploitation	32.081.272,23 €	34.141.146,31 €	2.059.874,08 €
Rés.exceptionnel	3.334.107,45 €	2.469.237,30 €	- 864.870,15 €
Rés.exercice	35.415.379,68 €	36.610.383,61 €	1.195.003,93 €

Ce travail de clôture de l'exercice écoulé permet, via la modification budgétaire n°1, de remplacer les résultats ordinaire et extraordinaire 2022, présumés lors du budget 2023, par les résultats définitifs.

La modification budgétaire n°1 de la Ville d'AUBANGE a été adoptée en séance du Conseil communal du 24 avril 2023 et approuvée par le Ministre de tutelle par arrêté du 30 mai 2023, comme suit :

Ordinaire	Recettes	Dépenses	Résultat
Exercice propre	32.116.226 €	29.431.213 €	2.685.013 €
+ Exercices antérieurs	88.914 €	38.670 €	50.245 €
+ Prélèvements	0 €	2.275.489 €	-2.275.489 €
= Global	32.205.140 €	31.745.371 €	459.769 €

A l'ordinaire, le résultat de 2023 est en augmentation, notamment du fait d'une subvention exceptionnelle destinée à compenser la hausse des charges d'énergie et d'une réduction significative des charges de personnel. Cela permet d'encaisser la hausse conséquente des dépenses de fonctionnement (charges énergie) et de transfert (dotation au CPAS revue à la hausse).

A l'extraordinaire, suite à la clôture, il y a lieu comme habituellement de réinscrire les crédits de recettes ou de dépenses nécessaires à l'équilibre des projets extraordinaires individuels ainsi qu'à l'équilibre

global du budget, selon les comptabilisations enregistrées à la clôture. Les crédits adaptés de l'exercice 2023, en augmentation par rapport au budget initial, se présentent dès lors comme suit :

Extraordinaire	Recettes	Dépenses	Résultat
Exercice propre	10.254.722 €	11.901.532 €	-1.646.810 €
+ Exercices antérieurs	48.390 €	1.939.934 €	-1.891.544 €
+ Prélèvements	5.354.633 €	1.816.278 €	3.538.354 €
= Global	15.657.744 €	15.657.744 €	0 €

Modification budgétaire n°2 2022

La modification budgétaire n°2 de la Ville d'AUBANGE, adoptée en séance du Conseil communal du 9 octobre 2023 et approuvée par le Ministre de tutelle par arrêté du 7 novembre 2023, se présente comme suit :

Ordinaire	Recettes	Dépenses	Résultat
Exercice propre	32.280.679 €	29.751.348 €	2.529.331 €
+ Exercices antérieurs	239.750 €	84.965 €	154.785 €
+ Prélèvements	0 €	2.275.489 €	-2.275.489 €
= Global	32.520.429 €	32.111.802 €	408.628 €

Le boni global est en hausse en légère baisse, notamment en raison de l'évolution défavorable des dépenses de fonctionnement. L'inflation évoquée lors du budget initial s'est concrétisée comme prévu au travers de la consommation en biens et services au cours de l'exercice.

A l'extraordinaire, quelques adaptations de crédits sont apportées sur des projets en cours et quelques nouveaux projets sont entamés et la vente du terrain prévue initialement en 2023 est reportée à l'exercice suivant, avec pour conséquence une réduction d'environ 1.300.000 €.

5. SERVICE JURIDIQUE

Le service juridique reprend la gestion du contentieux communal et le respect du RGPD et du contrôle interne au sein de l'administration.

Monsieur Hugues GEORGES, juriste communal est en charge de ces matières.

5.1 RGPD

Le RGPD (*règlement européen relatif à la protection des données à caractère personnel - le 25 mai 2018*) prévoit explicitement l'obligation pour les autorités publiques ou pour les organismes publics de désigner un délégué à la protection des données.

Les missions sont :

- d'informer et de conseiller les services qui procèdent au traitement de données « sensibles » sur leurs obligations ;
- de contrôler le respect du RGPD dans les services ;
- de dispenser des conseils, sur demande, en ce qui concerne l'analyse d'impact relative à la protection des données et vérifier l'exécution de celle-ci;
- de coopérer et de faire office de point de contact pour l'autorité de contrôle.

La Ville d'AUBANGE est attachée au respect de la vie privée et accorde une grande importance au caractère confidentiel des données qu'elle traite ainsi qu'à la législation inhérente à la protection de la vie privée.

Notre politique en matière de protection des données à caractère personnel se fonde sur les dispositions légales applicables en la matière, dont le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Un registre des activités de traitement avait été commencé par Audrey Carrette fin 2018. Celui-ci était constitué d'un tableau Excel que chaque service devait compléter. Il reprenait différents traitements de données : les finalités du traitement, les personnes concernées, une description des catégories de données à caractère personnel qui font l'objet du traitement, les destinataires, les délais prévus pour l'effacement des données et une description générale des mesures techniques et organisationnelles prises pour assurer la sécurité du traitement.

Exemple : Service urbanisme

Traitement			Données traitées				Personnes concernées	Finalités (buts du traitement/ Pourquoi?)	Fondement du traitement (base de légitimation/ justification)	Destinataires (qui a accès?)				Mesures de sécurité prises (informatiques/ organisationnelles/ techniques)	Remarques
Activités	Création	Mise à jour	Type de données	Données sensibles ? Si oui, lesquelles?	Délais de conservation	Lieu de stockage				Internes	Externes	Sous-traitants	Hors UE ?		
Instruction des demandes de permis d'urbanisme, d'avant-projet, de certificat d'urbanisme n°2, de raccordement à l'égoût, ...	21-09-18		Coordonnées complètes des demandeurs (n° de téléphone, adresse, date de naissance, ...), plan de leur propriété détaillé, analyse de terrain, ...	Oui - coordonnées et plan de propriété	Eternel	local des archives	Demandeur et/ou l'architecte	mesures de publicité	Code de l'Eau Code	employé(e)s du service	Toute personne souhaitant consulter le dossier durant la période de consultation	Civadis, gérant de l'application urb@web	Non	Consultation dans nos bureaux. Sécurisation des lieux par une alarme anti intrusion	1) le local d'archivage comme le bureau sont sécurisés par une alarme 2) Armoires ne sont pas fermées, le bureau non plus
Règlements complémentaires de roulage	21-09-18		Coordonnées complètes des demandeurs (n° de téléphone, adresse, date de naissance, ...), le rapport attestant du handicap, rapport de pertinence, rapport de complotage	Oui - santé, coordonnées, raison sociale, ...	30 ans - Trier Conserver le registre si pas de registre Eternel	local des archives	Fiverains de la ou des rue(s) concerné(s)	- Dotri d'un emplacement PMR - Réduction ou augmentation de la limitation de vitesse - Sécurisation des chaussées	Code la Route GRU Décret voirie Code	employé(e)s du service	- Toute personne souhaitant consulter le dossier durant la période de consultation - Région wallonne pour avis - Police pour avis ou complotage - Direction de l'Urbanisme - Ministre des transports et de la Mobilité		Non		Armoires actuellement stockés dans le couloir car bureau en attente de réfection
Renseignements urbanistiques/ Division parcellaire/ Certificat d'urbanisme n°1	21-09-18		titre de propriété, origine trentenaire, coordonnées complètes des propriétaires, n° registre national, situation fiscale et familiale	Oui - origine de propriété	10 ans	local des archives	Personnes ayant un bien sur le territoire de la Commune d'Aubange	- vente/ mutation - hypothèque - crédit - succession	Code Code Civil	employé(e)s du service	Notaires	Civadis, gérant de l'application urb@web Province du Luxembourg, gérant de l'application Giv@val	Non		Armoires ne sont pas fermées, le bureau non plus
Permis d'environnement/Uniquat/ Déclaration environnementale	21-09-18		Coordonnées complètes des demandeurs (n° de téléphone, adresse, date de naissance, ...), rapport de faisabilité, étude de sol, ...	Oui - coordonnées, plan	Eternel	local des archives	Personnes privées ou morales, institution ou société ayant un bien sur le territoire de la Commune d'Aubange	mesures de publicité	Code l'Eau Code de l'Environnement GRU GRU	employé(e)s du service	DG03 DG04 services consultés	Civadis, gérant de l'application urb@web Province du Luxembourg, gérant de l'application Giv@val	Non	Consultation dans nos bureaux. Sécurisation des lieux par une alarme anti intrusion	Armoires ne sont pas fermées, le bureau non plus

Chaque tableau envoyé par les services a été analysé en 2020 et des adaptations y ont été apportées en 2021, afin de répondre au mieux au règlement de protection de données.

C'est à l'aide de ce tableau que le DPO peut vérifier quelles sont données traitées par les services, vérifier comment elles sont protégées et prévenir tout risque.

FORMATIONS

Formations suivies	Temps consacré	Organisme formateur	Agents
27/03/23: transparence et pseudonymisation des données	½ journée	UVCW	Hugues GEORGES
26/09/23 : cadre légal en matière de caméras de surveillance	1 journée	UVCW	Hugues GEORGES

5.2 CONTENTIEUX

L'agent est chargé de faire le suivi des dossiers contentieux en cours (24), entre les différents services et les avocats engagés pour ces affaires, par courrier, mails, recommandés,...

Il agit au nom du Collège et suivant leurs décisions ou recommandations.

Il organise des réunions avec les avocats et les services concernés plusieurs fois par an afin de s'assurer des avancements de chaque affaire, en clôturer certaines (3) et/ou relancer des procédures pour celles qui sont nécessaires.

Il conseille le Collège, le Conseil ainsi que les différents services dans le cadre des dispositions légales qui encadrent leurs activités et rend des avis circonstanciés sur demande de ceux-ci ou d'initiative.

Il assiste et conseille le Bourgmestre dans le cadre de ses fonctions de police administrative

Il assure une veille législative et juridique.

FORMATIONS

Formations suivies	Temps consacré	Organisme formateur	Agents
14/09/22 : la directive lanceur d'alerte transposée en droit belge	½ journée	UVCW	Hugues GEORGES
14/11/23 : les sanctions administratives : analyse de la réforme	½ journée	ANTHEMIS	Hugues GEORGES

6. SERVICE MARCHES PUBLICS

6.1 EFFECTIFS

- Hugues GEORGES – responsable du service des marchés publics (temps plein) ;
- Marianne MULLER – employée (70 % - absente le mercredi, jeudi et vendredi après-midi) ;
- Malorie CHAMPENOIS – employée (temps plein) ;
- Axelle LEFEVRE – employée (90% - absente le mercredi après-midi) ;
- Vanessa THOQUER – employée (temps plein).

Suite au changement de service de Madame MULLER Marianne au 23 janvier 2023, Madame THOQUER Vanessa a été engagée le 23 février 2023, pour son remplacement.

6.2 FONCTIONS

La fonction principale du service des marchés publics est d'assurer la passation des marchés publics (marchés de fournitures, travaux et services), dans les meilleures conditions économiques possibles pour la Ville et en respectant la législation régissant les marchés publics, soit :

- le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du Conseil communal, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;
- la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration ;
- l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;
- la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, et ses modifications ultérieures ;
- la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;
- l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Le service des marchés publics est responsable de tous les marchés publics qui sont passés au sein de l'administration communale, de la décision de principe à la réception du marché (en cas de marché de travaux), ou à la décision d'établir le bon de commande (en cas de marché de fournitures) ou à la notification du marché (en cas de marché de services).

Le service sert d'intermédiaire entre le Collège communal et/ou le Conseil communal et les opérateurs économiques qui ont été désignés par ce même Collège et/ou Conseil.

Le service des marchés publics est, en interne, sous l'autorité des Collèges et Conseils communaux.

En externe, les marchés publics sont sous l'autorité du Service Public de WALLONIE et des pouvoirs subsidiants (SPW DGO1, Infrasports, Fédération WALLONIE-Bruxelles,...).

En cas de violation de la loi, un marché peut tout simplement être annulé par la Tutelle (DGO5), ce qui peut entraîner de fâcheuses conséquences, dont :

- La perte de confiance de la part des pouvoirs locaux et nationaux ;
- La perte de confiance de la part des soumissionnaires ;
- La crédibilité de la Ville pourrait être entachée ;
- La dépense prévue pourrait être rejetée au compte communal ;
- Risque de retard dans la procédure et donc risque de retard dans des travaux qui pourraient s'avérer urgents ou dans des fournitures indispensables ;
- En cas de marchés subsidiés, risque de perte des subsides promis.

6.3 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

- Passation des marchés publics ;
- Suivi des décisions prises durant les séances de Collège et de Conseil ;
- Suivi quotidien des modifications de la législation ;
- Gestion des réunions relatives au service.

Le service utilise le logiciel 3P afin de gérer les marchés publics de manière plus rapide et efficace.

6.4 PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS

Approbation du lancement du marché par le Conseil ou le Collège, avec :

- Détermination la plus précise possible du besoin en matière de travaux, fournitures ou services ;
- Détermination du type de marché : travaux, fournitures ou services ;
- Détermination de l'estimation du marché ;
- Détermination du type de procédure (en fonction de l'estimation du marché) ;
- Détermination de la publicité au niveau national et/ou européen (en fonction du type de procédure de marché) ;
- Détermination du délai de publicité (en fonction du type de procédure de marché).

Conformément à l'article L1124-40 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, un avis de légalité sur la procédure est demandé au Directeur Financier pour tous les marchés dont le montant estimé est supérieur à 22.000 € HTVA. Cet avis reprend l'article budgétaire sur lequel sera inscrite la dépense.

Le décret du 6 octobre 2022, entré en vigueur le 1 mars 2023, a apporté quelques modifications en matière de marchés publics, notamment en ce qui concerne les compétences et les possibilités de délégation.

Il est prévu que la délégation de compétence du Conseil communal au Directeur Général ou à un fonctionnaire pourra s'appliquer aux marchés d'un montant inférieur à 10.000 € HTVA pour des dépenses relevant du budget ordinaire des communes.

La réforme prévoit également une possibilité de délégation au profit du Directeur Général pour des dépenses relevant du budget extraordinaire d'un montant inférieur à 5.000 € HTVA.

Le Directeur Financier est exclu de la délégation.

Les délégations octroyées par le Conseil communal prennent fin le dernier jour du 4ème mois suivant l'installation du Conseil communal suivant.

De nouvelles dispositions clarifient les compétences respectives du Conseil communal et du Collège communal en matière de marchés conjoints, adhésion à une centrale d'achat, concession de travaux et de services.

En ce qui concerne la tutelle générale obligatoire en matière de marchés publics, le Code de la démocratie locale et de la décentralisation est mis en conformité avec la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.

Rédaction d'un cahier spécial des charges

Le cahier spécial des charges doit être suivi scrupuleusement par tout soumissionnaire intéressé par le marché proposé. Ce cahier spécial des charges contient des clauses administratives et des clauses techniques ainsi que, selon le type de procédure choisie, des critères de sélection qualitative et des critères d'attribution et la pondération s'y rapportant. Ce cahier doit permettre de mettre les

soumissionnaires sur un même pied d'égalité.

Demande de devis – simple facture acceptée (marché dont le montant estimé est inférieur à 30.000 € HTVA)

Certains marchés ne nécessitent pas la rédaction d'un cahier spécial des charges : dans ce cas, au moins trois devis sont demandés pour pouvoir attribuer un marché (demande de devis directement auprès de fournisseurs, recherches sur Internet, ou dans tout autre support jugé utile pour trouver des fournisseurs potentiels).

Introduction de dossiers de demande de subsides si projet subsidiable

Certains projets sont subsidiables, c'est-à-dire que certains pouvoirs dits subsidiants, tels que le SPW ou la Fédération WALLONIE-BRUXELLES, participent financièrement à la réalisation d'un projet communal. Le montant peut être fixe (enveloppe fermée) ou peut être calculé sur base de l'estimation du marché (pourcentage de l'estimation).

Afin de recevoir ce subside, il y a lieu d'envoyer un dossier de candidature qui explique en détail le projet souhaité et les moyens qui y seront affectés.

En cas de promesse de subsides, le service assure le suivi des dossiers (lancement de la procédure de marché).

Rédaction d'un avis de marché

Cet avis donne des renseignements d'ordre administratif et technique. Il décrit l'objet du marché, il donne des informations sur les besoins ainsi que sur les conditions de participation au marché, les critères d'attribution qui seront pris en compte et il précise, en cas d'intérêt de la part du soumissionnaire, les documents à remettre en même temps que son offre et la date d'ouverture des offres.

Les avis sont publiés, pour les marchés dont la valeur estimée est inférieure aux seuils de publication européenne, au Bulletin des Adjudications et sur la plateforme E-Procurement (<https://www.publicprocurement.be>) et plus exactement via son application E-Notification.

La plateforme E-Procurement, mise à disposition par le SPF Stratégie et Appui, permet aux pouvoirs adjudicateurs (fédéral, régional et local) et aux entreprises d'accéder facilement et rapidement aux différentes applications e-Procurement.

Au total, 5 applications sont disponibles pour effectuer toutes les procédures et transactions de marchés publics en ligne. Chacun d'entre eux intervient à une étape différente du processus de marché public :

- e-Notification, pour publier et consulter les marchés publics en ligne ;
- e-Tendering, pour déposer et ouvrir des offres/demandes de participation électronique ;
- e-Catalogue, pour gérer des catalogues et commander des produits en ligne ;
- e-Awarding, pour évaluer les offres/demandes de participation et les attribuer en ligne ;
- e-Auction, pour effectuer des enchères inversées de manière électronique.

Les avis dont la valeur estimée est supérieure ou égale aux seuils de publication européenne sont publiés de la même manière, et sont également transmis à l'Office des publications de l'Union européenne et publiés sur la plate-forme TED (<https://www.ted.europa.eu>).

Séance d'ouverture des offres

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'ouverture des offres se fait électroniquement et obligatoirement via la plateforme E-Procurement, et plus exactement via son application E-Tendering, pour toutes les procédures de marché sauf « simple facture acceptée ».

Pour la «procédure négociée directe sans publication préalable », depuis le 1 septembre 2023 il y a également obligation de publier via la plateforme e-Procurement. Elle a lieu à une date et heure précises. La séance d'ouverture des offres se fait donc à huit clos, il n'y a plus d'ouverture d'offre en séance publique.

Un procès-verbal d'ouverture des offres est alors rédigé, reprenant l'identité et l'adresse des soumissionnaires et éventuellement le montant des offres.

Analyse des offres

- Examen de la sélection qualitative des soumissionnaires ;
- Vérification de la situation personnelle de l'entreprise via Télémarc (SPF Economie) ;
- Examen des preuves de la capacité économique, financière et technique du soumissionnaire (des documents manquants peuvent être demandés) ;
- Examen de la régularité des offres (régularité formelle, contrôle des prix...) ;
- Possibilité de contacts avec les soumissionnaires pour un éventuel contrôle des prix anormaux ;
- Application des critères d'attribution ;
- Un rapport d'analyse des offres est établi (en cas de dépassement du délai de validité des offres, il existe une procédure pour en demander la prolongation). Ce rapport propose d'attribuer le marché à un soumissionnaire selon le résultat des analyses. Cette motivation devrait permettre de convaincre les soumissionnaires malchanceux des raisons pour lesquelles ils n'ont pas obtenu le marché.

Rédaction d'un projet de décision motivée d'attribution du marché

Un projet de délibération d'attribution du marché est soumis au Collège communal.

Un avis de légalité sur l'attribution du marché est demandé au Directeur Financier pour tous les marchés dont le montant estimé est supérieur à 22.000 € HTVA. Cet avis reprend l'article budgétaire sur lequel sera inscrite la dépense.

Le Collège communal approuvera ou non la décision d'attribuer le marché au soumissionnaire proposé par le rapport d'analyse des offres.

Certains marchés doivent obligatoirement être soumis à l'approbation de la Tutelle. Tous les documents relatifs au marché lui seront envoyés.

Il y a lieu d'attendre l'accord de la Tutelle (30 jours prorogeables de 15) avant de notifier au soumissionnaire qu'il a obtenu le marché. Toutefois, la délibération est exécutoire le jour de la transmission à l'autorité de Tutelle. Le soumissionnaire reçoit alors une information d'attribution du marché.

Conclusion du marché

En cas de réponse positive de la Tutelle, la notification du marché est faite à l'adjudicataire, par recommandé, et en précisant le montant de la preuve de cautionnement à fournir si celui-ci est nécessaire.

Le(s) soumissionnaire(s) qui n'a (ont) pas été retenu(s) est (sont) informé(s) que le marché a été attribué à un autre soumissionnaire (possibilité de donner les raisons pour lesquelles ils n'ont pas obtenu le marché avec mention des voies de recours).

La conclusion du marché qui suit la décision d'attribution ne peut en aucun cas avoir lieu avant l'expiration d'un délai de quinze jours à compter de la communication de la décision motivée aux candidats, participants et soumissionnaires concernés. Ce délai d'attente est appelé délai de *standstill* et

permet ainsi, avant la conclusion du marché avec le soumissionnaire choisi, aux candidats non sélectionnés et soumissionnaires évincés d'exercer valablement un recours susceptible de conduire à la suspension, voire à l'annulation de la décision d'attribution.

La conclusion du marché peut toutefois avoir lieu sans appliquer un délai d'attente dans les cas suivants :

- lorsqu'une publicité européenne n'est pas obligatoire ;
- lorsque le seul soumissionnaire concerné est celui à qui le marché est attribué et en l'absence de candidats concernés ;
- lorsqu'il s'agit d'un marché fondé sur un accord-cadre.

Publication d'un avis d'attribution

L'avis d'attribution donne le résultat d'attribution du marché.

Ces avis sont également publiés, pour les marchés dont la valeur estimée est inférieure aux seuils de publication européens, au Bulletin des Adjudications et sur la plateforme E-Procurement (<https://my.publicprocurement.be>) et plus exactement via son application E-Notification.

Les avis dont la valeur estimée est supérieure ou égale aux seuils de publication européens sont également transmis à l'Office des publications de l'Union européenne et sont publiés sur la plate-forme TED (<https://www.ted.europa.eu>).

Introduction des dossiers de demande de liquidation de subside

Durant l'exécution du marché, des états d'avancement sont envoyés systématiquement au pouvoir subsidiant qui versera au fur et à mesure les subsides promis.

Lorsque le marché est terminé, les derniers documents spécifiques à la fin du marché (approbation du décompte final, réception provisoire, ...) sont envoyés en vue de recevoir le solde du subside promis.

6.5 SUIVI DES DÉCISIONS PRISES AUX COLLÈGES ET AUX CONSEILS COMMUNAUX

Chaque semaine, le Collège communal se réunit en séance en vue d'approuver les délibérations proposées par le service ou en vue de trouver des solutions aux problèmes posés. Le service des marchés publics reçoit un procès-verbal de ces séances et traite les points qui lui sont confiés.

Le procès-verbal de séance donne des éléments, des indications qui permettent de donner suite aux différents points traités (pour les marchés publics : +/- 750 points/an).

Il peut s'agir de courriers à envoyer, de contacts à prendre, de réunions à organiser, d'explications à demander, de recherches à faire, ...

En cas de doute sur le suivi à donner, contact est pris avec les mandataires qui ont eu à traiter le point (en fonction de leurs attributions, voir directement avec le Directeur Général ou le Bourgmestre).

Il en va de même en ce qui concerne les décisions ou les modifications prises en séance du Conseil communal (pour les marchés publics : +/- 140 points/ an).

6.6 SUIVI QUOTIDIEN DES MODIFICATIONS DE LA LÉGISLATION

Très souvent, de nouvelles modifications sont apportées aux lois ou arrêtés qui régissent les marchés publics. Ces modifications sont à lire dans le Moniteur ou sur Internet. Des circulaires parviennent également pour permettre au service de se tenir à jour par rapport aux modifications de ces lois ou arrêtés.

6.7 GESTION DES RÉUNIONS RELATIVES AU SERVICE

La gestion des réunions comprend : la réservation de la salle ou du lieu désigné par le Collège (envoi des invitations), la préparation du matériel utilisé durant cette réunion (ordinateur, écran projecteur,...), l'accueil des participants, la rédaction des procès-verbaux et le suivi des décisions.

Lors de marchés de travaux, de fournitures ou de service importants, ou si l'un de ces marchés est passé en collaboration avec d'autres communes, il y a lieu de préparer, de commun accord, la procédure à mettre en œuvre. Cette préparation se fait en réunion, dont le compte rendu sera résumé dans un procès-verbal. Le service des marchés publics assurera le suivi des décisions qui y seront prises.

Certains chantiers de travaux nécessitent de mettre en rapport le maître d'ouvrage et les différents partenaires du projet (auteur de projet, adjudicataire du marché,...).

Des réunions sont également organisées en vue de résoudre les problèmes rencontrés lors de l'exécution du marché ou lorsque des décisions qui lui sont relatives sont à prendre, toujours de commun accord. Le service des marchés publics assurera le suivi nécessaire.

Des réunions de formation sont organisées. Ces formations permettent de se tenir au courant des éventuelles modifications concernant les marchés publics.

6.8 CHAMP ET NATURE DES RELATIONS

Au sein du service des marchés publics, la communication est permanente. Dans la mesure du possible, les agents du service se tiennent au courant de la situation des différents marchés. Les différentes informations, les décisions et les réflexions s'y rapportant sont communes.

Le contact avec les autres services communaux se fait de manière ponctuelle et selon les besoins : avec le secrétariat pour des recherches spécifiques, avec l'urbanisme pour les permis de travaux, la population pour vérifier une adresse, etc.

Avec le responsable du service, le Directeur Général et/ou le Bourgmestre, le contact est presque quotidien: pour un complément d'information, un détail à éclaircir, pour des signatures du courrier ou des questions relatives à la passation des marchés.

Des contacts sont pris également de manière quotidienne avec le service travaux et l'auteur de projet de la Ville : compléments d'informations ou questions relatives aux marchés publics à venir ou en cours, invitation aux réunions.

Certains mandataires se tiennent quotidiennement au courant du suivi des marchés.

Le contact avec les échevins est presque quotidien mais celui avec les conseillers communaux est rare.

Les contacts avec le SPW (Tutelle) ou avec les pouvoirs subsidiant sont faits de manière ponctuelle, selon les besoins (compléments d'informations, questions relatives à la passation de marchés, suivi des dossiers subsidiés,...).

Les contacts avec les différents adjudicataires et les différents auteurs de projet se font de manière ponctuelle, selon les besoins ou en vue d'obtenir toute information relative au marché en cours.

Depuis le mois d'août 2017, des réunions dites « marchés publics » sont organisées une fois par mois afin d'avoir un suivi continu des marchés en cours (avec les agents du service « marchés publics », l'échevin des travaux, la Directrice Financière, la Direction générale, le responsable du service travaux, le service « Auteur de projet », ...). Lors de ces réunions, un tableau reprenant les différents marchés est passé en revue.

6.9 DIFFICULTÉS ET CONTRAINTES

La passation des marchés publics (marchés de fournitures, travaux et services) se fait en respectant la loi sur les marchés publics. Il s'agit de respecter ces modifications de manière stricte au risque de voir un marché annulé.

De nombreux délais sont à respecter pendant toute la durée de la procédure : le non-respect des délais peut entraîner de réels problèmes.

De plus en plus, certains marchés sont passés de manière urgente : il s'agit de réaliser les marchés tout en n'omettant pas de respecter les délais et la loi.

La charge administrative est de plus en plus importante.

6.10 QUELQUES CHIFFRES

Nombre de nouveaux dossiers traités en 2023 (Marchés: travaux, fournitures et services): +/- 350:

- Marchés de travaux (avec ou sans cahier spécial des charges): +/- **35** ;
- Marchés de service (avec ou sans cahier spécial des charges): +/- **20** ;
- Marchés de fournitures (avec ou sans cahier spécial des charges): +/- **300** ;
- Nombre de points traités par le Collège: +/- **10 (par semaine)** ;
- Nombre de points traités par le Conseil: +/- **5 (par mois)** ;
- Nombre de courriers envoyés: +/- **400 (sur l'année)**.

6.11 MARCHÉS SUBVENTIONNÉS 2023

Voici, à titre illustratif, une liste de marchés qui ont été passés ou qui sont toujours en cours en 2023:

- Rénovation de l'éclairage de deux terrains de football sis rue de l'Hôtel de Ville à ATHUS ;
- Extension de l'école communale de BIKINI à AUBANGE ;
- Programme Prioritaire de Travaux (PPT) 2018-2019 : Rénovation des classes de la section primaire de l'école communale d'AUBANGE ;
- Programme Prioritaire de Travaux (PPT) 2018-2019: Rénovation des classes de la section primaire de l'école communale d'AUBANGE : Mise en conformité de l'alarme incendie ;
- Extension de l'école communale d'AUBANGE (section maternelle) ;
- Plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires : Démolition et reconstruction de l'école communale d'AUBANGE (section maternelle) ;
- UREBA EXCEPTIONNEL PWI (2019): Ecole d'AUBANGE (GARE) ;
- UREBA EXCEPTIONNEL PWI (2019): Ecole de RACHECOURT ;
- UREBA EXCEPTIONNEL PWI (2019): Ecole d'AIX SUR CLOIE ;
- UREBA EXCEPTIONNEL PWI (2019): Ecole d'AUBANGE (BIKINI) ;
- UREBA Classique: Remplacement des chaudières mazout par des nouvelles chaudières gaz naturel à l'école communale d'AUBANGE ;
- UREBA Classique: Remplacement de la chaudière mazout par une nouvelle plus performante à l'école de RACHECOURT ;
- UREBA Classique: Installation d'une ventilation double flux à l'école maternelle d'AIX SUR CLOIE ;
- Création de logements sociaux dans l'immeuble sis 103 rue de RODANGE à ATHUS, subsidié dans le cadre de l'Ancrage communal 2014-2016 ;
- Rénovation de deux maisons situées rue de la Chiers 5 et 24 à ATHUS, subsidié dans le cadre de l'Ancrage communal 2014-2016 ;
- INTERREG V A Grande Région - Mobilité douce domicile/travail sur l'agglomération des 3 Frontières (ce projet est réalisé en collaboration avec les Communes de MESSANCY, PETANGE, LONGWY/REHON) ;

- Mobilité douce 2018 " Réalisation d'une liaison cyclo piétonne entre MUSSON et HALANZY" ;
- Aménagement d'une liaison cyclo-piétonne entre le Clémarais à AUBANGE et AIX-SUR-CLOIE ;
- Plan WALLONIE cyclable 2020-2021 : Création d'un chemin réservé entre les villages de BATTINCOURT et de RACHECOURT à travers un chemin agricole, reliant la rue de l'Etang à BATTINCOURT à la rue de la Marne à RACHECOURT ;
- Plan WALLONIE cyclable 2020-2021 : Liaison HALANZY-MUSSON : Modification du revêtement du chemin réservé entre les villages de HALANZY et de MUSSON à travers un F99c existant sur le chemin « Barolat » reliant la rue de l'Abîme à HALANZY, à la rue de la Chapelle, à MUSSON ;
- Plan WALLONIE cyclable 2020-2021 : Liaison GUERLANGE – Piste Cyclable LUXEMBOURGeoise à CLEMENCY : Modification du revêtement du chemin réservé entre les villages de GUERLANGE et le croisement à la rue de Clémency à travers un F99c existant sur le chemin de « Noedlange » reliant le chemin de « Noedlange » à GUERLANGE, à la rue de LUXEMBOURG, et la rue des Quatre-Vents à Messancy ;
- Plan WALLONIE cyclable 2020-2021 : Liaison HALANZY – Piste Cyclable française à PIEDMONT : Modification du revêtement du chemin réservé entre les villages d'HALANZY et de PIEDMONT à travers un chemin agricole et forestier existant entre les deux villages ;
- Plan d'Investissement Communal (PIC) 2019-2021 - Aménagement de la rue des Merles et la rue des Hirondelles à AUBANGE (Quartier Scalcon) ;
- Plan d'Investissement Communal (PIC) 2019-2021 - Aménagement de la place du Kiosque à HALANZY ;
- Plan d'Investissement Communal (PIC) 2019-2021 - Aménagement de la rue de la Cité à AUBANGE (Quartier Bikini) ;
- Plan d'Investissement Communal (PIC) 2019-2021 – Amélioration des trottoirs à la rue Gillet à AUBANGE ;
- Aménagement de la Place Verte à ATHUS dans le cadre de la fiche 9 de la rénovation urbaine;
- Démolition de la placette rue du Centre à ATHUS dans le cadre de la fiche 4 de la rénovation urbaine ;
- Création de deux sas d'entrée au bâtiment Belle-vue d'ATHUS dans le cadre de l'appel à projets « Lutte contre la pénurie de médecins généralistes en milieu rural par la création de logements tremplins et de cabinets ruraux » ;
- Rénovation de deux logements sis Rue de l'Atre 241 à RACHECOURT dans le cadre de l'appel à projets « Lutte contre la pénurie de médecins généralistes en milieu rural par la création de logements tremplins et de cabinets ruraux » ;
- Construction de deux abris de cérémonie pour les cimetières ATHUS (Joli-Bois) et AUBANGE ;
- Installation de bornes électriques pour voitures et vélos dans le cadre du Projet Politique Locale Energie Climat (POLLEC) 2020 ;
- Plan d'Investissement Communal et Plan d'Investissement Mobilité active communal et intermodalité - PIC/PIMACI 2022-2024 ;
- Maillage vert et bleu milieu urbanisé ;
- Programme Communal de Développement Rural (PCDR).

6.12 MARCHÉS PUBLICS 2023

Travaux

- Rénovation du bâtiment rue Lang, 17 à 6791 ATHUS ;
- Rénovation et mise en conformité de l'installation électrique de l'Hôtel de Ville de HALANZY ;
- Aménagement du site du service travaux ;
- Installation de nouvelles loges de columbariums dans les cimetières de RACHECOURT et HALANZY ;

- Installation de nouvelles loges de columbariums dans le cimetière du Joli-Bois à ATHUS ;
- Rénovation du parvis de l'église d'HALANZY ;
- Création d'un rond-point rues de l'Eglise, de la Montagne et Wagner à ATHUS ;
- Lutte contre les inondations à l'arrière de la rue de LONGEAU à ATHUS : Installation d'un dégrilleur automatique de rivière et construction d'un muret (en collaboration avec la commune de MESSANCY) ;
- Aménagement de la pêcherie, des abords et construction d'une passerelle sis rue Floréal à ATHUS ;
- Remplacement des châssis de fenêtres et portes extérieures de quatre bâtiments communaux (salle Polyvalente à AUBANGE, rue du Village 1 et 3 à AUBANGE et salle de l'Odyssee 78 à BATTINCOURT)
- Entretien extraordinaire de la voirie 2023 ;
- Aménagement d'un Skate Park à HALANZY ;
- Rénovation de la buvette au terrain de football de RACHECOURT ;
- Réparations d'avaloirs et raccordements particuliers ;
- Réparation de l'égouttage enterré au bâtiment 105 rue de RODANGE à ATHUS ;
- Création d'un escalier de secours pour le bâtiment rue Haute, 38 à ATHUS ;
- Création d'un escalier de secours pour l'école communal d'AIX SUR CLOIE ;
- Création d'un escalier de secours pour la crèche les Poussins à ATHUS ;
- Rénovation de l'ancien local de billard à la rue de RODANGE à ATHUS ;
- Démolition des bâtiments et des garages de la placette de la rue du Centre à ATHUS en vue de la mise en oeuvre de la fiche n° 4 dans le cadre de la Rénovation Urbaine ;
- Démolition d'un groupe de bâtiments et aménagement d'une voie de circulation douce rue de RODANGE et rue des Jardins à ATHUS ;
- Installation photovoltaïque sur le bâtiment communal du service des Travaux ;
- Travaux de toiture à la gare d'ATHUS.

Fournitures

- Fourniture de livres pour les bibliothèques communales – année 2023 ;
- Fourniture d'engrais et de semences pour les terrains de football communaux pour la saison 2023 ;
- Fourniture d'un chauffage infrarouge XL94 pour le hall du service Travaux ;
- Fourniture de divers mobiliers pour l'école maternelle de Bikini ;
- Fourniture de barrières de chantier pour la Placette du Centre à ATHUS ;
- Acquisition de pares-ballon pour la rue de la Motte à HALANZY ;
- Acquisition d'une nouvelle cuisine pour le logement sis rue du Centre, 50B à ATHUS ;
- Remplacement d'un candélabre rue Ougrée-Marihaye à ATHUS ;
- Mise en place d'un guichet électronique permettant de délivrer des documents via les services population, état civil et casier judiciaire (années 2022, 2023 et 2024) ;
- Acquisition d'une balayeuse de rue et reprise de deux anciens véhicules ;
- Acquisition de divers mobiliers (barrières, grilles, poteaux,...) pour le besoins du service travaux ;
- Acquisition de trois lames de déneigement pour le remplacement des lames vétustes du service Travaux ;
- Fourniture et pose d'un nouveau garde-corps pour le parvis de l'église à HALANZY ;
- Fourniture de cadeaux à offrir lors de mariage célébrés en Ville d'AUBANGE (années 2022 et 2023) ;
- Fournitures et installation de points d'accès wifi public suite à la convention de subvention au titre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (Wifi4EU) ;
- Acquisition de dix ordinateurs portables ;
- Acquisition d'un camion de 19T porte-conteneurs pour le service travaux et reprise d'un camion de 16T similaire ;
- Acquisition d'une fourgonnette utilitaire électrique pour le service taxe ;

- Fourniture de présentoirs à carte de visite pour les services accueil et secrétariat ;

Services

- Organisation des excursions scolaires 2023 ;
- Inhumation des personnes sans famille ou indigentes de la Ville d'AUBANGE – années 2021 à 2024 ;
- Location d'une nacelle pour le montage et le démontage des illuminations de fin d'année 2023-2024 ;
- Désignation d'un auteur de projet pour la rénovation et l'agrandissement de l'ancienne maison communale d'HALANZY ;
- Désignation d'un auteur de projet dans le cadre du Programme Prioritaire de Travaux (PPT) 2020-2021: Rénovation intérieure et aménagement des abords de l'école communale de RACHECOURT ;
- Modernisation du parc d'éclairage public de la Ville d'AUBANGE ;
- Désignation d'un auteur de projet pour l'élaboration du Programme Communal de Développement Rural (PCDR) ;
- Réalisation d'un rapport sur les incidences environnementales (RIE) dans le cadre du schéma de développement communal (SDC) ;
- Désignation d'un auteur de projet pour l'inscription d'une Zone d'Enjeu Communal (ZEC) ;
- Désignation d'un bureau d'étude dans le cadre de l'installation de panneaux photovoltaïque sur divers bâtiments communaux ;
- Désignation d'un prestataire de services urbanistiques et d'une équipe pluridisciplinaire d'auteur de projet pour la mise en œuvre de l'opération de rénovation urbaine d'ATHUS ;
- Fourniture de sacs et enlèvement de divers animaux morts sur la Ville d'AUBANGE 2021-2024;
- IDELUX EAU : Opérations d'entretien et curage du réseau d'égouttage en Commune d'AUBANGE (2021 à 2025) ;
- Réalisation d'une étude acoustique pour les cantines scolaires ;
- Réalisation d'une étude acoustique pour la salle de l'Odysée à BATTINCOURT ;
- Réalisation d'inventaires amiante pour divers bâtiments communaux ;
- Installation d'une climatisation pour la nouvelle aile du bâtiment rue haute, 22 à ATHUS ;
- Désignation d'un auteur de projet et de supervision dans le cadre des travaux de réparation du mur du cimetière de GUERLANGE ;
- Réalisation de l'étude de stabilité pour la création des escaliers de secours aux bâtiments rue Haute, 38 à ATHUS, école communale d'AIX-SUR CLOIE et la crèche les Poussins à ATHUS;
- Réalisation d'une étude de stabilité pour les hangars du service travaux à AUBANGE ;
- Organisation de l'excursion des pensionnés de la Ville d'AUBANGE - année 2023 ;
- Approbation de divers devis ORES relatifs à l'extinction nocturne de l'éclairage public des différentes entités ;
- Réalisation des certificats PEB des bâtiments communaux ;
- Réalisation d'analyses de la qualité de l'eau des bâtiments communaux et des fontaines à eaux ;
- Etude sur la stabilité et l'état des mâts d'éclairage du terrain de foot de RACHECOURT ;
- Adhésion à la centrale d'achat en matière de 2e pilier de pension des agents contractuels locaux réalisée par le Service Fédéral des Pensions ;
- Étude hydraulique au droit de l'égouttage de la rue Hansel à AUBANGE par IDELUX EAU ;
- Fourniture de plants forestiers pour le Domaine des Croisettes de la Ville d'AUBANGE (plantations automne 2022 et printemps 2023) ;
- Création d'un carrefour rues de l'Eglise, Wagner, de la Montagne : Désignation d'un bureau de dessin en vue d'établir le levé de terrain ;
- Modélisation hydrologique et hydraulique 1D-2D sur le ruisseau du Brüll au droit du site du Clémaraux à AUBANGE ;

- Adhésion à l'accord cadre du SPW MI visant à inventorier et inspecter l'ensemble de ses ponts ;
Projet d'autostop organisé en Sud-LUXEMBOURG ;
- Adhésion à la Centrale d'achats IDELUX ENVIRONNEMENT ;
- Convention d'adhésion à la Centrale d'achat de la région Wallonne.

**Marchés conjoints Ville – RCA – CPAS – Zone de police du Sud-LUXEMBOURG – ALE - asbl
para- communales**

Année	Description	Attribution
2018-2028	Fourniture et placement de compteurs d'eaux chaude et froide et de compteurs de chaleur (intégrateurs) à radiofréquences avec relevés annuels et décomptes de charges pour les divers logements communaux	15-01-18
2023-2027	Réalisation des certificats PEB des bâtiments communaux	23-01-23
2024-2027	Réalisation d'analyses de la qualité de l'eau des bâtiments communaux et des fontaines à eaux	
2018-2028	Renouvellement du stock de drapeaux de l'Administration communale	29-10-18
2023-2026	Conclusion de contrats d'assurances conjoints Commune et CPAS d'AUBANGE	14-11-22
2023-2024	Accord-Cadre: marché de travaux en sanitaire (reconductible 2 ans)	28-11-22
2023-2026	Stock boissons	05-12-22
2023-2026	Fourniture de visseries et de matériel de quincaillerie	05-12-22
2023-2026	Reproduction de clés et fourniture d'accessoires	05-12-22
2023-2026	Fourniture de tarmac	05-12-22
2023-2026	Fourniture de pierrailles	05-12-22
2023-2026	Fourniture de brosses pour la balayeuse RAVO 5 séries	05-12-22
2023-2026	Fourniture et/ou pose de pièces hydrauliques	12-12-22
2023-2026	Fourniture et/ou pièces d'origines pour les tondeuses à siège	28-11-22
2023-2026	Fourniture et location de bouteilles de gaz	05-12-22
2023-2026	Fourniture de matériel de fonderie	05-12-22
2023-2026	Fourniture de matériaux : ferronnerie, clôture et souderie	19-12-22
2023-2026	Fourniture de vitrage	05-12-22
2023-2026	Aiguisage et avoyage des lames	05-12-22
2023-2026	Fourniture d'arbustes et de matériels divers	28-11-22
2023-2026	Fourniture de matériel pour l'entretien des fontaines	05-12-22
2023-2026	Fourniture d'outillage à main et électrique	28-11-22
2023-2026	Fourniture de matériel pour l'atelier de peinture	05-12-22
2023-2026	Fourniture de matériel pour l'atelier mécanique	28-11-22
2023-2026	Fourniture de matériaux gros-œuvre	12-12-22
2023-2026	Fourniture de matériaux sanitaires	28-11-22
2023-2026	Fourniture de béton	27-12-22
2023-2026	Fourniture de matériel de toiture	28-11-22
2023-2026	Fourniture de matériaux de menuiserie	28-11-22
2023-2026	Fourniture de matériel électrique	21-11-22
2023-2026	Fourniture de matériel d'éclairage	21-11-22

2023	Fourniture de sel de déneigement	30-01-23
2023-2026	Fourniture de signalisations routières	28-11-22
2023-2026	Nettoyage des avaloirs et canalisations d'égouttage	28-11-22
2023-2026	Fourniture et/ou pose de pièces d'origines pour les véhicules MASSEY FERGUSON	05-12-22
2023-2026	Fourniture et/ou pose de pièces d'origines pour les véhicules RENAULT	12-12-22
2023-2026	Fourniture de matériel spécifique raccordement pour conduite d'eau et pompage	14-11-22
2023-2026	Fourniture de mobilier urbain et valves d'affichage	28-11-22
2023-2026	Désignation d'un auteur de projet en techniques spéciales pour divers projets communaux	27-12-22
2023-2026	Fourniture et/ou pose pièces d'origine pour les véhicules PEUGEOT	09-01-23
2023-2026	Fourniture et location de bouteilles de gaz spécifique	05-12-22
2023-2026	Accord-cadre: Désignation d'un bureau d'études spécialisé dans l'optimisation énergétique des bâtiments communaux	27-02-23
2023-2026	Crevaisons pneus poids lourds et engins chantiers: réparations	05-12-22
2023-2026	Fourniture et/ou pose de pièces d'origines pour les véhicules RENAULT TRUCKMAN	05-12-22
2023-2026	Fourniture de pièces pour les petites machines de l'atelier mécanique	28-11-22
2023-2026	Contrôle de conformité et contrôle périodique des installations électriques dans divers bâtiments communaux.	28-11-22
2020-2023	Stérilisation de chats errants	18-11-19
2023-2024	Travaux de fossoyage dans les cimetières communaux	07-11-22
2020-2023	Impression du bulletin communal, du guide des loisirs et de divers supports de communication	09-12-19
2023-2026	Fourniture de meubles de sanitaire et robinetterie	28-11-22
2023-2026	Fourniture de meubles de cuisine, robinetterie et petits électroménagers	12-12-22
2024-2025	Accord cadre: marché de travaux en marquage routier	25-09-23
2021-2023	Indication de l'implantation en matière d'urbanisme (article D.IV.72 du CoDT)	19-10-20
2021-2022	Mission de coordination sécurité-santé sur chantiers (reconductible 2 ans)	26-10-20
2021-2022	Parutions d'encarts dans le journal local	26-10-20
2021-2024	Acquisition de chèques repas par voie électronique	26-10-20
2021-2024	Inhumation des personnes sans famille ou indigentes de la Ville d'AUBANGE	26-10-20
04/2021-04/2025	Accord-cadre de fourniture de livres et autres ressources du Ministère de la Communauté Française, agissant en qualité de centrale d'achats	26-10-20
2021-2024	Stock de matériel informatique	09-11-20
2020-2023	Entretiens, contrôles et interventions de dépannages, de modifications, d'extensions et de mises aux normes des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation existants	23-11-20
2021-2024	Entretiens et les interventions de dépannages, de modifications, d'extensions des systèmes d'alarmes et sur les centraux d'alarme existants	30-11-20
2021-2024	Fourniture de pneus pour l'ensemble du parc automobile communal	14-12-20
2023-2024	Stock vêtements et chaussures de travail pour les agents d'entretien, de maintenance et de soins	12-12-22
2022-2023	Accord-Cadre: marché de travaux en toiture (reconductible 2 ans)	19-07-21
2022-2023	Accord-Cadre: marché de travaux en électricité (reconductible 2 ans)	19-07-21
2022-2023	Accord-Cadre: marché de travaux en peinture (reconductible 2 ans)	04-08-21

2023-2026	Fourniture de matériels pour les plaines de jeux communales	28-11-22
2021-2023	Destruction de nids de guêpes et frelons	25-10-21
2022-2023	Stock apéritif relatif à l'organisation de divers événements	08-11-21
2023	Nettoyage des vitres et des châssis des bâtiments communaux	08-11-21
2022	Transports scolaires et autres activités communales (reconductible 3 ans)	08-11-21
2023	Fourniture de livres pour les bibliothèques communales	22-11-21
2023	Fourniture de terreau pour la saison 2022	27-12-22
2023	Fourniture de bouture pour le printemps 2023	27-12-22
2023	Fourniture de petits matériels et produits d'entretien	06-12-21
2022-2025	Entretien et réparation de pianos dans divers bâtiments de la Ville d'AUBANGE	24-01-22
2022	Excursions scolaires (année scolaire 2022-2023)	14-03-22
2022-2023	Fourniture de cadeaux à offrir lors de mariage célébrés en Ville d'AUBANGE	14-03-22
2022-2023	Entretien des espaces verts communaux	14-03-22
2022-2024	Mise en place d'un guichet électronique permettant de délivrer des documents via les services population, état civil et casier judiciaire	21-03-22
2023	Fourniture d'engrais et de semences pour les terrains de football communaux	20-02-23
2022 - 2025	Accord-cadre: réalisation d'inventaires amiante (ponctuels et contrôles annuels) pour divers bâtiments communaux et assistance à Maitrise d'ouvrage lors de travaux de désamiantage	20-06-22
2022-2023 et 2023-2024	Fourniture de matériel de bricolage pour les écoles et tous les services communaux confondus - années scolaires 2022-2023 et 2023-2024	20-06-22
2022-2023 et 2023-2024	Fourniture de matériels scolaires classiques - années scolaires 2022-2023 et 2023-2024	29-08-22
2022-2023 et 2023-2024	Fournitures de livres scolaires - années scolaires 2022-2023 et 2023-2024	20-06-22
01/07/22 - 30/06/26	Expertises immobilières	04-07-22
2023-2024	Fourniture de denrées alimentaires pour la préparation des repas scolaires – année scolaire 2023-2024	17-07-23
2023-2024	Fourniture de viandes pour la préparation des repas scolaires - année scolaire 2023-2024	10-07-23
2023-2024	Fourniture de fruits et légumes pour la préparation des repas scolaires 2023-2024	17-07-23

6.13 FORMATIONS SUIVIES PAR LES AGENTS DU SERVICE

Afin de se mettre à jour dans les réglementations relatives aux marchés publics, les agents du service ont suivi plusieurs journées de formation en 2023 :

Formations suivies	Temps consacré	Organisme formateur	Agents
Faciliter l'accès des PME aux marchés publics	½ journée	UVCW	Hugues GEORGES

Faire face aux conflits d'intérêt et de distorsion de concurrence dans les marchés publics	½ journée	UVCW	Hugues GEORGES
Le décret modifiant les dispositions en matière de marchés publics et de concessions de services et de travaux	½ journée	UVCW	Hugues GEORGES
Les techniques de conception des marchés publics (allotissements, variantes, options et tranches)	½ journée	UVCW	Hugues GEORGES
Marchés publics : sélection, attribution, motivation et information	2 jours	UVCW	Vanessa THOQUER
Formation logiciel 3P	½ journée	3P	Vanessa THOQUER
Formation e-procurement	½ journée	Public Procurement	Vanessa THOQUER
Actes administratifs	1 jour	UVW	Vanessa THOQUER
Formation de base des marchés publics	3 jours	UVCW	Vanessa THOQUER
Formation 3P changement de législation	½ journée	3P	Hugues GEORGES Malorie CHAMPENOIS Axelle LEFEVRE Vanessa THOQUER
Formation 3P et e-procurement : Intégration	½ journée	3P	Hugues GEORGES Malorie CHAMPENOIS Axelle LEFEVRE Vanessa THOQUER
Les Sciences administratives	3 ans (démarrage en sept 21)	SPW (Institut Provincial de formations)	Malorie CHAMPENOIS

7. SERVICE POPULATION – ETRANGERS – ETAT CIVIL – CIMETIERES - CASIERS JUDICIAIRES – PASSEPORTS ET PERMIS DE CONDUIRE

7.1 SERVICE POPULATION

7.1.1 EFFECTIFS

- Madame **CARPENTIER Sylviane** – retraitée depuis le 01/03/2023
- Madame **CARRARA Elodie** – Employée d'administration (temps plein)
- Madame **MONNEAU Anne-Marie** – Employée d'administration (mi-temps)
- Madame **MULLER Marianne** – Employée d'administration (3,5/5 – temps)
- Madame **PEVERGNE Diane** – Responsable de service et employée d'administration (temps plein)

7.1.2. LA TENUE DES REGISTRES DE LA POPULATION

Le but des registres de la population est d'établir la liste complète des habitants de la commune.

Au plan administratif, le service de la population constitue un service déconcentré du SPF Intérieur au sein de l'administration communale. La commune n'a donc aucun pouvoir d'appréciation ni sur la

matière de la population, ni sur les informations qu'elle doit recueillir ou communiquer. Elle agit comme simple exécutant de l'autorité fédérale.

La tenue des registres de la population est dans les attributions du Collège communal ou du Collège des bourgmestres et échevins. L'Officier de l'état civil, chargé de faire observer exactement tout ce qui concerne la tenue des registres, est de ce fait directement responsable du respect de la réglementation y afférente. Il est également responsable de la transmission des informations au Registre national des personnes physiques, conformément aux articles 3 et 4 de la loi du 8 août 1983 organisant un Registre national des personnes physiques et des arrêtés d'exécution de la transmission des informations au Registre National. Le Collège désigne les membres du personnel chargés de la tenue des registres de la population.

7.1.3. MISSIONS DU SERVICE POPULATION

Le service population règle toutes les matières administratives sur la tenue du fichier national géré parallèlement par le registre national, service auquel il est donc étroitement lié.

Le service va gérer ce fichier sous forme d'inscriptions, de radiations et de mutations internes survenues dans l'entité.

C'est ainsi qu'il va délivrer aux citoyens des certificats de vie, extraits du registre de la population, certificats de nationalité belge, certificats de résidence, compositions de ménage, copies de documents pour certification conforme à l'original, légalisations de signatures, autorisations parentales pour les mineurs d'âge qui voyagent à l'étranger, etc.

- Délivrance de cartes d'identité pour adultes et pour mineurs de moins de 12 ans de nationalité belge ;
- Contrôle des vaccinations ;
- Collecte des naissances ;
- Inscriptions sur les listes électorales, mise à jour du fichier des électeurs et gestion globale des élections.
- Reprise des certificats de vaccination ;
- Enregistrement de la volonté du citoyen concernant le don d'organe ;
- Création de clés numérique (pour un accès aux sites publics belges) pour les citoyens ;
- Gestion administrative lors d'expulsion.
- Délivrance de permis de détention animal.

7.1.4. DOCUMENTS OFFICIELS TÉLÉCHARGEABLES GRATUITEMENT VIA « MON DOSSIER »

« Mon dossier » est une application en ligne permettant aux citoyens d'accéder aux données du Registre national les concernant et de se procurer une dizaine de documents sans devoir se déplacer jusqu'à leur administration communale.

Il leur suffit de se munir de leur carte d'identité et du code pin afin de se connecter à leur ordinateur à l'aide d'un lecteur de carte. Le document le plus demandé est la composition de ménage mais on peut également se procurer un extrait de registre de la population, un certificat de vie ou un certificat de cohabitation légale. En plus du téléchargement des documents, l'application permet de modifier

certaines de ses données notamment son adresse mail ou son numéro de téléphone et de savoir quels organismes ont consulté les données du Registre national durant les six derniers mois. Le citoyen ne doit ainsi plus se déplacer et fait des économies vu que ce service est gratuit. Il est en outre disponible 24h/24, 7j/7.

7.1.5. BUREAU LOCAL D'ENREGISTREMENT

Afin de pouvoir s'identifier sur les services en ligne de l'Administration belge, le citoyen peut se connecter avec sa carte d'identité/carte de séjour et son code pin. Toutefois, il est possible pour les citoyens belges, les résidents non belges et les travailleurs frontaliers de s'identifier sur ces mêmes sites sans carte d'identité/carte de séjour. Cette démarche est réalisable grâce aux clés numériques qui peuvent être demandées à la commune (bureau local d'enregistrement).

Tout comme en 2021 et 2022, la création de clés numériques pour les citoyens a été une procédure très sollicitée en 2023.

7.1.6. CARTE D'IDENTITÉ ÉLECTRONIQUE

Depuis fin 2020, les cartes d'identité électroniques et les cartes de séjour ont intégrées un nouvel élément en plus de la photo et de la signature : les empreintes digitales. Désormais, lors de la commande et de la délivrance d'une nouvelle carte, le citoyen doit ainsi présenter ses empreintes digitales des deux mains (quatre doigts principaux et éventuellement les pouces). Ce nouveau paramètre a été ajouté dans le but de renforcer la lutte contre la fraude à l'identité. Les empreintes digitales sont reprises uniquement sur la puce de la carte et ne sont lisibles que par les autorités compétentes. Enfin, l'intégration des empreintes digitales est conforme au règlement européen 2019/1157 du 20/06/2019 qui oblige les Etats membres à inclure les empreintes digitales sur leurs cartes d'identité³.

Ci-dessous, l'évolution de la population aubangeoise basée sur les statistiques annuelles du registre national.

Nombre d'habitants

DATE	TOTAL	BELGES%	ETRANGERS%
01/11/2022	17 587	66.69%	33.31%
01/12/2022	17 621	66.65%	33.35%
01/01/2023	17 567	66.62%	33.38%
01/02/2023	17 595	66.54%	33.46%
01/03/2023	17 639	66.39%	33.61%
01/04/2023	17 653	66.34%	33.66%
01/05/2023	17 677	66.13%	33.87%
01/06/2023	17 675	66.07%	33.93%
01/07/2023	17 699	66.08%	33.92%

³ <https://www.ibz.rn.fgov.be/fr/documents-didentite/nouvelle-eid/>

01/08/2023	17 703	66.04%	33.96%
01/09/2023	17 742	65.91%	34.09%
01/10/2023	17 722	65.84%	34.19%

Quelques chiffres de 2023 :

- Nombre de personnes arrivées dans la commune : **1026**
- Nombre de personnes ayant quittés de la commune (départs + radiations d'office) : **1452**
- Nombre de personnes ayant changés d'adresse dans la commune : **1212**
- Naissances : **173 dont 117 belges et 56 enfants de nationalité étrangère**
- Cartes d'identité électroniques pour enfants (entre 0 et 12 ans) : **379**
- Cartes d'identité électroniques pour adultes (à partir de 12 ans) : **644**

7.1.8. DÉLIVRANCE DE DOCUMENTS

- Compositions de ménage : **3298**
- Certificats de résidence : **2326**
- Fichier SANS Délinquance Environnementale : **543**
- Certificats de résidence avec historique : **474**
- Certificats de vie : **149**
- Certificats de nationalité : **38**
- Autorisations parentales : **639**
- Divers courriers (courriers reçus en version papier + mails qui ne rentrent pas dans la demande de documents) ;
- Nombreux documents à compléter pour les pensions et les autorisations parentales de voyage ;
- Nombreuses enquêtes de résidence ;
- Vaccinations (avec suivi des vaccins) ;
- Demandes de Token (par mail) ;
- Déclarations de perte/vol/destruction de cartes d'identité ;
- Les certificats de vie et les autorisations parentales apportés par les citoyens ne sont pas comptabilisés.

7.2 SERVICE ÉTRANGER

7.2.1. EFFECTIFS

- Madame **HABAY Lydwine** – Employée d'administration (temps plein) ;
- Monsieur **MOREIRA CARVALHO Tiago** – Employé d'administration (temps plein)

Le service des étrangers effectue les différentes démarches nécessaires à l'inscription des étrangers arrivant à AUBANGE. Il gère les dossiers des étrangers demeurant sur le territoire de la commune, délivre les documents de séjour et assure dans ce cadre les contacts nécessaires avec d'autres services, notamment avec l'Office des Étrangers.

La situation des personnes étrangères (ressortissants européens ou non européens) étant fort diversifiée, dès leur arrivée sur le territoire aubangeois, le service des étrangers effectue les démarches

administratives nécessaires et guide les personnes en fonction de leur pays d'origine, de la durée et de l'objet de leur séjour.

7.2.2. PRINCIPALES MISSIONS :

Déclarations d'arrivée, inscriptions, collecte des personnes de nationalité étrangères.
Délivrance et prolongations de titres de séjour électroniques et biométriques
Traitement des dossiers de demandeurs d'asile
Gestion et mise à jour des données du registre des étrangers
Information du parcours d'intégration aux primo-arrivants
Délivrance de cartes professionnelles
Délivrance du permis de travail unique
Délivrance de séjour permanent
Enregistrement et suivi des demandes de régularisation de séjour et de changement de statut
Transmission des dossiers vers l'Office des Etrangers
Scannage des passeports et des cartes d'identité pour contrôle de la police

Quelques chiffres de 2023 :

-Entrées	:	687
-Prises en charge :		133
-Sorties (départs + radiations d'office) :		113
-Déclarations de présence et d'arrivée :		42
-Annexe 20 (Décision de refus de séjour sans ordre de quitter le territoire) :		92

7.2.3. DÉLIVRANCE DE DIFFÉRENTES CARTES D'IDENTITÉ

-Cartes biométriques (Ce sont les cartes de séjour avec empreinte) (Cartes E, E+F, F+) :	1326
-Attestations d'immatriculation :	83
-Annexe 15 :	58
-Annexe 8ter :	33
-Annexe 8quater :	8

7.3 SERVICE CASIER JUDICIAIRE - PASSEPORT ET PERMIS DE CONDUIRE

-Madame **HEIRMANS Rebecca** - Employée d'administration (temps plein)

7.3.1. PRINCIPALES MISSIONS

Ce service est chargé de :
La délivrance des permis de conduire provisoires et des licences d'apprentissage ;
La délivrance des permis de conduire définitifs ;
L'échange de permis de conduire étrangers en permis belges (*Pour les citoyens non EU, ils doivent faire la demande d'un permis de conduire belge à la place de leur permis de conduire national étranger après 6 mois de résidence. Pour les citoyens EU, en fonction du type de permis, des dates de validité, etc, ils doivent faire la demande d'un permis de conduire belge à la place de leur permis national dans les 2 ans d'inscription dans la commune*) ;

La délivrance des permis de conduire internationaux ;
 Le changement de catégorie et le renouvellement de sélection médicale (*la sélection médicale est une visite médicale obligatoire avec des dates de validité qui seront reprises sur le permis de conduire pour pouvoir rouler en camion, bus ou transport rémunéré : taxis, ambulancier, etc. Le permis est de ce fait changé tous les 3 ou 5 ans*) ;
 Le changement d'adresse sur le carnet d'immatriculation ;
 Les débits de boissons ;
 La communication avec le Parquet et la police fédérale ;
 La délivrance d'extraits du casier judiciaire ;
 La délivrance de passeports biométriques.

7.3.2. PERMIS DE CONDUIRE

Le permis de conduire est un droit administratif de circuler donnant l'autorisation de conduire sur une route publique un ou plusieurs véhicules tels que : automobile, motocyclette, cyclomoteur, camion ou autobus, dans une zone géographique donnée, généralement un pays.

A l'exception des permis de conduire internationaux, tous les permis de conduire et permis provisoires délivrés sont désormais au format « carte bancaire ».

Les chiffres pour 2023 :

-Permis de conduire : **1083**
 -Permis de conduire provisoires 36 mois, 18 mois, et modèle 3 : **200**
 -Permis de conduire internationaux : **60**
 -Soit un total de **1343** permis délivrés.
 -Dossier protocole d'échange de permis étrangers non UE : **11**
 -Attestations délivrées pour les autorités étrangères : 45

7.3.3. COURRIER

865 dossiers nécessitant un suivi ont été traités par courrier, mails ou fax (exemple : de déchéance du droit de conduire, avertissement déchéance du droit de conduire, noce d'or, retrait immédiat des permis de conduire, retour des permis belges échangés contre des permis étrangers, vérification de casier suite à la demande de la police, du Parquet, pour décorations, ...)

7.3.4. CASIER JUDICIAIRE

L'extrait de casier judiciaire est un document officiel qui fait mention des éventuelles condamnations pénales enregistrées au nom de l'intéressé(e). L'extrait mentionne les jugements effectivement prononcés qui figurent au casier judiciaire de l'intéressé(e). Une liste de ces condamnations est jointe au certificat.

La Commune est connectée au Casier judiciaire central, elle est en mesure d'interroger le Casier judiciaire central afin de vérifier si un dossier existe pour un citoyen de la commune et de demander des extraits de casier judiciaire.

Extraits de casiers judiciaires : **1795** + demande d'extraits de casiers pour la détention de port d'armes demandés par les zones de Police
Traitement de **3** dossiers de réhabilitation.

7.3.5. PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

Le passeport est le document officiel délivré par les autorités compétentes en vue de permettre aux personnes de voyager à l'étranger et de revenir dans le pays de sa délivrance. Il atteste de l'identité et de la nationalité de son titulaire. Les procédures concernent uniquement les personnes de nationalité belge et domiciliées dans la commune d'AUBANGE.

920 demandes de passeports: (fiches, encodages, ...).

7.3.6. DIVERS

-Changements de domicile entrants: **593**
-Changements de domicile sortants: **447**

Statistiques des permis de conduire, passeports demandées par les Ministères des transports, Ministère de l'intérieur et le Ministère des affaires étrangères établies tous les mois.

7.3.7. DÉBITS DE BOISSONS

Patentes délivrées : **4**

7.4 SERVICE ÉTAT CIVIL

-Madame **MOZIN Marjorie** –Employée d'administration (4 jours/semaine)
-Madame **LEBLANC Stacey** – Employée d'administration (temps plein) depuis janvier 2023
-Madame **NIZET Michelle** – Chef de service administratif Etat-civil

L'état des personnes (ou état civil) est la partie du droit civil qui détermine la personnalité juridique du citoyen et qui règle les rapports de celui-ci au sein de la famille et de la société. Au plan administratif, l'état civil constitue un service déconcentré du Ministère de la Justice au sein de l'administration communale. « Déconcentré » signifie, en bref, que la Commune n'a aucun pouvoir d'appréciation ni sur la matière de l'état des personnes, ni sur les actes qu'elle doit délivrer. Elle agit comme simple exécutant de l'autorité fédérale, ce qui n'empêche pas la Commune de décider, par voie de règlement et donc dans le cadre de la décentralisation : du prix des modalités pratiques qui touchent à l'intérêt communal et pas à la matière de l'état civil.

La principale mission du service de l'état civil consiste en la rédaction et la tenue des registres d'état civil (naissances, mariages, nationalités, décès).

Ce service est en charge des cimetières communaux ; ce qui implique l'organisation des funérailles, la gestion des concessions, l'enterrement des personnes indigentes.

Les matières concernées par l'état civil sont : les naissances, mariages, divorces, décès, adoptions, changements de nom et/ou de prénom, reconnaissances et déclarations de nationalité.

L'état civil gère aussi les déclarations de mariage ; ce qui implique de réunir tous les documents nécessaires à l'établissement de l'acte de mariage et de vérifier leur authenticité, les demandes de nationalité, la transcription des mentions en marge d'actes déjà inscrits, les cohabitations légales, les déclarations d'euthanasie, la gestion de la liste des jurés d'assises, les déclarations relatives au choix de sépulture.

La loi 25 juin 2017 réformant des régimes relatifs aux personnes transgenres en ce qui concerne la mention d'une modification de l'enregistrement du sexe dans les actes de l'état civil et ses effets est entrée en vigueur le 1er janvier 2018. Les personnes transgenres peuvent donc maintenant venir demander le changement de sexe dans leur acte de naissance et un changement de prénom selon une procédure qui a été simplifiée.

L'euthanasie est une déclaration anticipée qui peut être enregistrée depuis le 1er septembre 2008. Tout citoyen peut se rendre à la Commune pour y faire enregistrer une déclaration anticipée en matière d'euthanasie pour le cas où il ne pourrait plus exprimer sa volonté ou s'il se trouvait dans un état où l'euthanasie pourrait éventuellement être appliquée en exécution de la loi du 28 mai 2002 relative à l'euthanasie. Les dispositions légales et réglementaires prévoient que les déclarations anticipées en matière d'euthanasie sont introduites auprès de l'administration communale du domicile de la personne à laquelle elle se rapporte.

Via l'application « Euthanasie », l'employé communal peut introduire directement par Internet et via un accès sécurisé (carte d'identité électronique ou, en cas de force majeure, Token), les déclarations anticipées en matière d'euthanasie. Lors de l'encodage, il y aura une vérification de la cohérence des informations sur base du Registre national des personnes physiques, tout en garantissant le respect de la vie privée. L'agent reçoit en retour et en ligne l'accusé de réception de la déclaration qu'il suffira alors d'imprimer et de remettre au déclarant pour signature. A tout moment, la déclaration peut être révisée ou retirée. Les demandes d'euthanasie faites avant le 2 avril 2020 avaient une validité de 5 ans à partir de la date de signature et ne sont pas automatiquement renouvelées passées ce délai. Par contre, les demandes introduites après le 2 avril 2020 ont une validité indéterminée.

Quelques chiffres en 2023 :

-Les	déclarations	de	reconnaissance :	52
-Les	changements	de	nationalité :	54
-Les	déclarations	de	mariages :	65
-Les	célébrations	de	mariages :	62
-Les divorces :	La commune ne gère plus les divorces, c'est une compétence du tribunal-	Décès dans la commune :		92
-Transcription	de	décès	:	100
-Administrations	provisoires	:		27
-Les autorisations	d'accès aux véhicules motorisés	dans les cimetières :		5
-Actes	changement	de	prénoms :	2
-Changement	de	nom	:	0
-Actes	changement	de	sexe :	0
-Déclarations	de	cohabitations	légales :	69

-Cessations de cohabitations légales (hors mariages) :	13
-Euthanasie :	18
-Dernières volontés :	23
-Autorisations de placement des monuments :	34
-Concessions accordées par le Collège et renouvellement de concessions :	72
-Taxes inhumation :	44
-Extraits et copies de différents actes d'état civil	
-Courriers divers	

7.4.1 MODERNISATION DE L'ETAT CIVIL

La BAEC (Banque des actes d'état civil) est entrée en fonction le 1er avril 2019.

Concrètement, il s'agit d'une base de données centrale des actes d'état civil dans laquelle sont intégrés tous les registres état civil communaux et des postes consulaires belges.

Les actes d'état civil ne sont plus établis, signés et conservés que de manière électronique.

Les avantages pour le citoyen :

La garantie d'une prestation de services sans être liée à un lieu précis, quelle que soit la Commune qui a établi l'acte – un acte d'état civil peut être demandé dans n'importe quelle commune ; (Exemple : Si le décès d'un proche survient à OTTIGNIES et que vous habitez à WAVRE, il vous est possible d'obtenir l'extrait d'acte de décès à l'administration communale de WAVRE) ;

Toutes les procédures existantes en matière d'état civil ont été simplifiées ;

Une meilleure protection de la vie privée des citoyens en ce qui concerne les actes d'état civil – les données contenues dans les actes d'état civil ont été limitées à l'essentiel.

7.5 SERVICE CIMETIERE

-Madame **HOTTON Pricilla** – Employée d'administration (temps-plein)

Depuis 2022, le service cimetières a pris en charge la mise en ordre des sépultures dans tous les cimetières de la commune. Ce service s'occupe notamment d'informatiser l'entièreté des concessions sur le territoire communal sur le programme GIG Cimetières (programme de la Région Wallonne pour les cimetières) afin de permettre un accès rapide et clair aux agents concernés.

Le service travaille également sur les renouvellements de concessions notamment en recherchant les héritiers afin d'avoir un contact pour l'entretien des tombes, sur les courriers pour défaut d'entretien, sur les formulaires de renoncements de concessions pour les familles qui ne souhaitent plus maintenir leur sépulture.

Quelques chiffres de 2023 :

Concessions encodées : **3557** tombes sur 4541

Cimetières encodés : GUERLANGE (nouveau), RACHECOURT, Aix-sur-Cloie, BATTINCOURT, HALANZY (ancien et nouveau), AUBANGE et ATHUS (ancien autour de l'église)

8. SERVICES URBANISME

LISTE DES ABRÉVIATIONS

APE : Aide à la Promotion de l'Emploi
CATU : Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme
CCATM : Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité
CeM : Conseiller en Mobilité
CoDT : Code du Développement Territorial
CU1 : Certificat d'urbanisme n°1
CU2 : Certificat d'urbanisme n°2
CWATUP : Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine
DGO4 : Direction Générale Opérationnelle n°4 du SPW traitant des matières de l'Urbanisme, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie
GCU : Guide Communal d'Urbanisme
HSL : Habitations Sud-LUXEMBOURG
ICAR : Inventaire Centralisé des Adresses et des Rues
PAED : Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable
PCM : Plan Communal de Mobilité
PEB : Performance Energétique des Bâtiments
PMR : Personne à Mobilité Réduite
RCU : Règlement Communal d'Urbanisme
RU : Rénovation Urbaine
RUE : Rapport Urbanistique et Environnemental
RW : Région Wallonne
SDC : Schéma de Développement Communal
SMOT : Schéma de Mobilité Transfrontalière
SPW : Service Public de WALLONIE
SSC : Schéma de Structure Communal

8.1 ORGANISATION ET MISSIONS DE LA CELLULE

La Cellule « Aménagement du Territoire » est composée de différents services dont les matières sont étroitement liées (l'urbanisme, la mobilité, l'environnement, la coopération transfrontalière, la cartographie, l'indicateur-expert lié au cadastre et le recensement dans le cadre des missions de transversalité). Dans le cadre de ce rapport, l'organisation et les missions de la Cellule sont présentées. Ensuite, quelques éléments relatifs aux moyens de fonctionnement et à la concrétisation de ces missions sont avancés.

Les données utilisées dans le cadre du présent rapport sont arrêtées au 31/10/2022.

Après de profonds remaniements ces dernières années, la composition de la Cellule a été sujette à plusieurs changements. Notons qu'il y a eu un remaniement suite au départ d'un agent au moment de clôturer le précédent rapport. Cet agent a été remplacé par un agent qui était jusqu'à présent au secrétariat.

Un recrutement avait été anticipé et depuis fin d'année 2023 un autre agent a intégré la cellule pour étoffer le sous-service mobilité ce qui a permis de soulager les différents agents du service. Outre ces changements, l'agent qui avait quitté le service en novembre 2022, est revenu avec des nouvelles missions plus axées sur la transversalité après qu'un poste ait été créé.

A l'heure de boucler ce rapport, 8 agents sont sous contrat, dont 5 sont à temps-plein. L'organisation de la Cellule est reprise dans le tableau ci-dessous.

Aménagement du Territoire	Service	Agent	Temps de travail
	Urbanisme	COSTA ANDRADE Frank (chef de service) KLEE Nicolas LAMBERT David DEMOULIN Amélie	Temps plein Temps plein Temps plein 4/5e
	Mobilité Cartographie	COSTA ANDRADE Frank (chef de service) CRASSET Antoine DEMOULIN Amélie	Temps plein Temps plein 4/5e
	Environnement	LHERMITTE Maximilien	Temps plein
	Indicateur expert	ANSIAU Nathalie	Temps plein (1/10e congé parental)
	Recensement/Transversalité	FRANZIL Michaël	4/5e
Coopération Transfrontalière	COSTA ANDRADE Frank (chef de service) LAMBERT David	Temps plein Temps plein	

Urbanisme

Les matières gérées par le service urbanisme sont les suivantes :

- Renseignements et conseils aux citoyens, architectes et géomètres en matière d'urbanisme.
- Examens administratifs et techniques des dossiers de permis d'urbanisme, permis d'urbanisation, permis de travaux techniques, certificats d'urbanisme n°1 et n°2, renseignements notariaux, enquêtes publiques et annonces de projet, divisions parcellaires, permis d'implantation commerciale, etc...
- Préparation et secrétariat des réunions de la commission consultative d'aménagement du territoire et de mobilité.
- Coordination et suivi des différents documents d'urbanisme (schéma de développement communal, guide communal d'urbanisme, révision du plan de secteur).
- Suivi des dossiers sur terrain, recherche des infractions et poursuite de celles-ci, voire établissement de procès-verbaux d'infraction si besoin.
- Recensement cadastral afin d'actualiser les revenus cadastraux anormalement bas.
- Suivi de la procédure de mise en œuvre de la rénovation urbaine en collaboration avec le service rénovation urbaine.
- Délivrance des autorisations de raccordement au réseau d'égouttage.
- Détermination des numéros de police des bâtiments (en collaboration avec le service population) et mise en place du projet ICAR.

ICAR est un projet d'harmonisation du système d'adresse émanant du cadastre, par conséquent du SPF. Il se caractérise par un logiciel qui permet d'harmoniser les adresses, afin que l'attribution des numéros des logements soit le même dans toute la BELGIQUE.

- Elaboration d'un système de gestion de bases de données géographiques pour l'ensemble de la commune.
- Gestion et traitement de tout autre dossier se rapportant au territoire communal au sens large.
- Etc...

Partie mobilité

- Accueil des citoyens pour les problématiques relatives à la mobilité et gestion journalière (prise d'arrêtés, d'ordonnances de police, autorisations permanentes).
- Prise de règlements complémentaires de police liés à la circulation (modification de sens de circulation, emplacements pour PMR, ...).
- Gestion des différents plans et programmes en rapport avec la mobilité (PCM, SMOT, PIWACY ; appel à subsides).
- Développer la Mobilité douce (Réseau cyclable et piéton, Commission mobilité douce,...).
- Développer la Mobilité active (Pédibus, Co-voiturage, Kiss & Ride).
- Contact et coordination avec tous les acteurs de la mobilité (SPW, SNCB, INFRABEL, TEC, CFL,...).
- Mise en place de la politique de stationnement (zone bleue, vignette riverain).

Partie environnement

- Permis d'environnement et déclarations environnementales ;
- Gestion du Contrat de Rivière au niveau communal ;
- Rapport et contact avec le Parc naturel de Gaume ;
- Rapport avec les différents acteurs du secteur ;

8.2 MOYENS DE FONCTIONNEMENT DE LA CELLULE

Les moyens humains de la Cellule sont financés en grande partie par la Commune. Néanmoins, d'autres moyens financiers sont dégagés pour le fonctionnement des services notamment par l'obtention de différentes subventions. Celles-ci sont reprises dans le tableau suivant :

Poste/organe subsidié	Montant de la subvention	Type de subvention
CATU (COSTA ANDRADE et KLEE)	28.000 € pour les 2 agents (soit 14.000 € par agent)	RW
CCATM	4.500 €	RW
TOTAL	32.500€	

Par ailleurs, différents services rendus par le service urbanisme sont refacturés aux citoyens sur base des tarifs repris dans le tableau ci-après. Les tarifs ont été modifiés cette année, en particulier pour les renseignements notariaux, qui jusqu'à présent étaient facturés à la demande et non au nombre de parcelles.

Document	Tarif
Renseignement notarial	50 € (pour les 5 premières parcelles)

	10 € (par parcelle supplémentaire)
CU1	30 €
CU2	80 €
Permis d'urbanisme sans enquête publique ou annonce de projet	80 €
Permis d'urbanisme avec annonce de projet	150 €
Permis d'urbanisme avec enquête publique	250 €
Permis d'urbanisme de constructions groupées	Coût du permis + 50 €/cellule
Immeuble à appartements	Coût du permis + 50 €/appartement
Permis d'urbanisation	200 €/lot
Permis d'environnement	100 €
Permis unique	150 €
Permis d'Implantation Commerciale	250 €
Permis intégré	250 €
Permis de location d'un logement individuel	125 €
Permis de location d'un logement collectif	125 €, à majorer de 25 € par pièce d'habitation à usage individuel
Bâtiment inoccupé	= (Longueur en m ² de façade x 180 €) x nombre de niveaux

Au 31/10/2023 **58.970,00 €** hors subsides (91.470,00 € subsides compris) ont été perçus pour l'année en cours. Les sommes perçues sont supérieures aux montants de l'année précédente qui étaient de 56.710,00 € en 2022, bien que l'année précédente était une année record. L'augmentation est due à une augmentation considérable du nombre de renseignements notariaux et du nombre de permis de régularisation.

Cette augmentation des recettes était attendue. Toutefois le service s'attendait à une croissance moins importante, en raison du manque de distinction entre les permis d'urbanisme et les permis de régularisation, qui avaient jusqu'à présent une tarification spécifique. Cette tarification différenciée a été remise en question par la Tutelle, ainsi une crainte de perte de revenus était redoutée en raison du nombre historique de dossiers de régularisation sur le territoire communal.

8.3 CONCRETISATION DES MISSIONS

Préambule

Les différentes missions présentées dans la section ci-avant peuvent, pour la plupart être quantifiées. Cette section propose un certain nombre de statistiques avant de présenter quelques dossiers spécifiques ayant été traités par les différents services en 2023.

Urbanisme

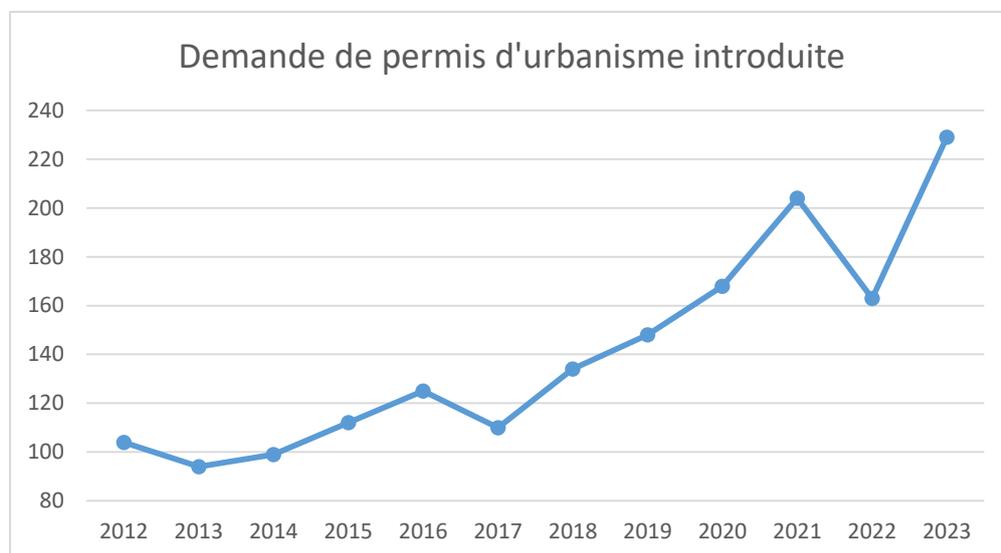
Les demandes de permis d'urbanisme constituent la grosse partie du travail effectué par le service urbanisme. Du 1^{er} Novembre 2022 au 31 octobre 2023, le service reste sur la même lignée que les années précédentes. Ainsi, les demandes de permis d'urbanisme ont encore augmenté par rapport à l'an passé.

L'augmentation est d'ailleurs record puisqu'elle dépasse celle de 2021, en atteignant les 201 demandes de permis au 31 octobre 2023.

L'année avait pourtant commencé timidement, mais le nombre de demande de permis a explosé de façon exponentielle à partir du mois d'avril.

Ainsi, AUBANGE bénéficie de l'effondrement des prix de l'immobilier au Grand-Duché de LUXEMBOURG, malgré une situation économique plus austère, en particulier sur les possibilités d'obtenir un emprunt à ce jour.

Ainsi **229** demandes de permis d'urbanisme ont été enregistrées cette année, contre 163 l'an passé ; dont 178 permis d'urbanisme qui ont été délivrés, 18 refusés (contre 24 en 2022), 14 ont été déclarés irrecevables ou ont été abandonnés, le reste des demandes étant en cours de traitement.



229 demandes de permis d'urbanisme ont été introduites en 2023. Ce qui est un retour au record exceptionnel que nous avons connus en 2021 en le surpassant largement de 28 demandes supplémentaires, après une année 2022 qui était dans la moyenne des années précédentes (avec 168 en 2020, 148 en 2019). La relance du nombre de permis semble coïncider avec la crise du logement au GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, il serait bon d'approfondir cette évolution l'année prochaine. En effet, au regard de la dernière décennie le nombre de demandes est en perpétuelle croissance, puisque la moyenne du nombre de permis par an est de 136,7 depuis 2010.

L'année 2023 se caractérise par un retour à la normal du nombre de refus de permis suite à une année 2022 particulièrement chargée en refus.

Le nombre important de refus en 2022 s'expliquait par l'adoption de règles plus strictes dans la création de nouveau logement. En effet, en mars 2021, le Conseil communal a adopté une règle instaurant une surface habitable minimale par logement sur le territoire communal, ainsi que sur la prohibition de logement entièrement sous-comble dans les localités rurales de la commune.

Cette décision du Conseil communal a permis de refuser la création de nombreux logements ne répondant pas à des normes décentes de confort en 2022. Nous verrons avec le temps si l'adoption de ces règles augmentera le nombre de refus de demande de permis ou si les propriétaires s'accoutumeront à celles-ci.

La Ville d'AUBANGE a historiquement toujours vu le nombre de régularisations représenter une part importante des demandes de permis d'urbanisme, celles-ci se sont réduites lors du passage du CWATUP au CODT, qui marque l'absence de recourir à un permis d'urbanisme dans de nombreux cas.

Pour la première fois en dix ans, l'année 2023 est synonyme d'une baisse significative du nombre de demande de permis d'urbanisme au vu de réaliser une maison unifamiliale. En effet, la part de demande de permis d'urbanisme pour la réalisation de maison unifamiliale est de 6% de l'ensemble des demandes de permis en 2023, contre 27% des demandes de permis pour 2022. La concrétisation de deux permis

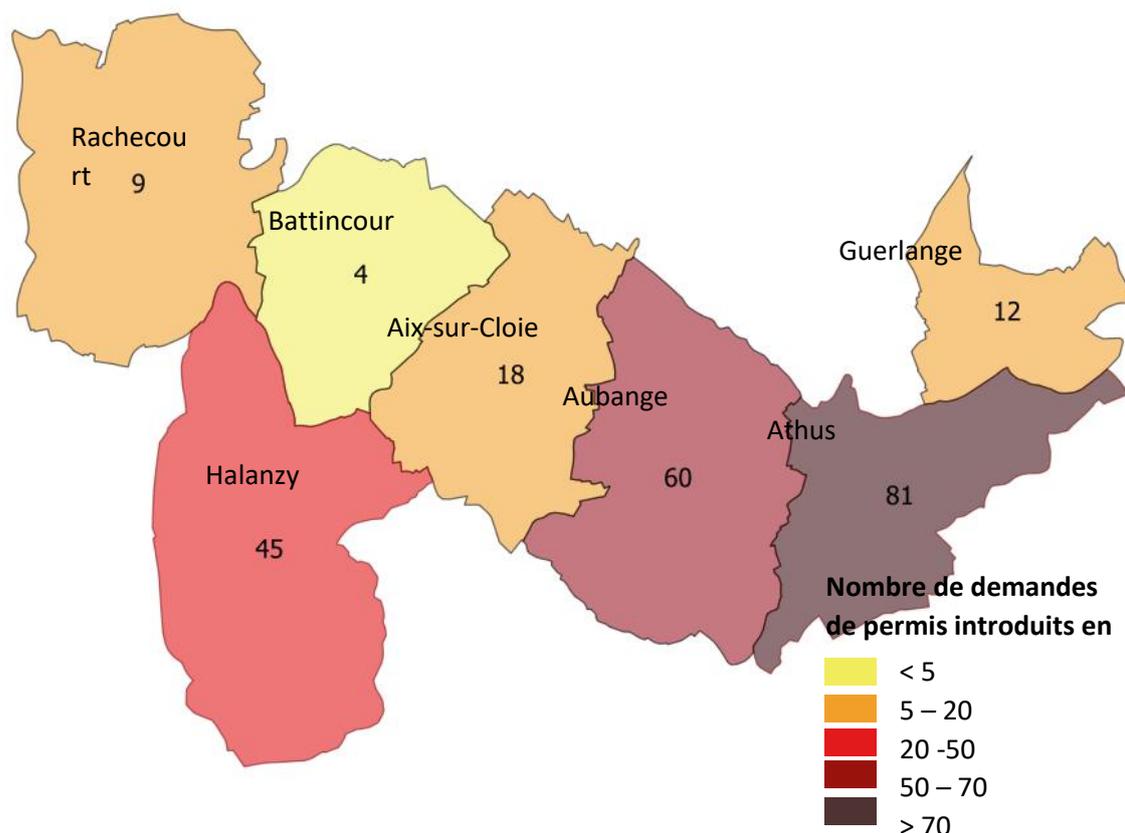
d'urbanisation en cours de finalisation (le permis d'urbanisation du « Bredlech » à AUBANGE, et le « Capelle » à HALANZY explique ce ralentissement. Nous espérons que cette baisse ne soit que passagère étant donné le permis d'urbanisation « du Gayenberg » octroyé en 2022, qui devrait sortir de terre en 2024.

A contrario, le nombre de dossiers de régularisation a explosé en 2023, représentant 25,9 % des demandes en 2023, contre 11,5% des demandes l'an passé.

Cette explosion du nombre de régularisation s'explique par la concentration dans l'emploi du temps des agents-constatateurs à la traque des infractions. Cette augmentation du nombre de régularisation devra sans doute encore augmenter l'année prochaine puisqu'un agent recenseur a commencé au sein du service au cours du second semestre 2023. Cet agent devrait mettre en lumière certaines infractions difficilement décelables par les agents-constatateurs en recensant les bâtiments individuellement.

Logiquement ces différentes demandes de permis de régularisation sont localisées dans les plus grosses entités de la commune et selon le nombre d'habitants (ATHUS, AUBANGE puis HALANZY).

Notons également la croissance exponentielle du nombre de demandes de permis d'urbanisme visant à la pose de dispositifs de production d'énergie. 15 demandes ont été introduites, 7 ont réellement aboutis. Cette tendance a donné lieu à ce que le Conseil communal adopte des dispositions transitoires au Guide Communal d'Urbanisme en février 2023 afin de règlementer la pose de panneaux photovoltaïques individuels en zone de cours et jardins.



Le tableau suivant reprend le rapport de demandes de permis d'urbanisme par habitant. Il montre que les demandes de permis sont proportionnellement plus nombreuses sur les villages de GUERLANGE, puis d'HALANZY. Comme chaque année la localité de GUERLANGE reste le village avec le plus grand nombre de demandes de permis d'urbanisme introduit proportionnellement à sa population.

BATTINCOURT est, comme tous les ans, le village qui compte le moins de demandes. Nous confirmons le constat de l'année 2022, sur la forte augmentation des demandes de permis d'urbanisme sur la localité de HALANZY. En effet en 2020, la localité ne comptait que 14 demandes de permis, contre 35 en 2021, 36 en 2022 et 45 cette année.

Une nette explosion du nombre de permis d'urbanisme caractérise également la localité d'Aix-sur-Cloie pour 2023. Cette explosion du nombre de permis est due au nombre important d'infraction constatés sur la localité et ainsi le nombre de régularisation qui l'accompagne.

Les procédures d'infractions sont réglementées par le volet relatif à cet objet dans le CoDT. Toute infraction constatée doit faire l'objet d'un avertissement préalable. L'avertissement préalable permet de laisser une possibilité à l'infraction d'être régularisée, soit par une remise en état avant infraction, par conséquent mettre une fin volontaire à l'infraction, soit par l'introduction d'un dossier de permis d'urbanisme ayant pour objet la régularisation de l'infraction.

Les infractions peuvent donner lieu à une amende transactionnelle, ou à des poursuites judiciaires menées par le Procureur du Roi.

Le choix de l'administration communale de renforcer le nombre d'agents sur le terrain a marqué de façon considérable le travail au regard du volet infractionnel.

En effet, en 2021 un nouvel agent-constateur aux infractions urbanisme avait été nommé par le Conseil Communal, la même année un juriste a été recruté au sein de l'administration communale, un nouvel Officier de Police Judiciaire a également été nommé au sein de la Zone de Police, et en cette année 2023 un nouvel agent-constateur aux infractions environnementales ainsi qu'un agent recenseur ont été recrutés. Ce renforcement des effectifs dans la lutte des infractions met se volet au-devant de la scène pour 2024, et se traduit déjà en 2023 par une importante hausse des demandes de régularisation. La coopération entre ces agents est gérée par l'agent recenseur, qui centralisent les informations à une échelle plus large puisqu'ils renvoient tant aux services populations, logements, urbanisme, police et au Parquet. Néanmoins, l'administration Communale reste dans ce domaine tributaire de la justice, qui ne se saisit que très rarement des dossiers concernant les infractions urbanistiques.

En termes d'urbanisation, l'année 2023 reste dans la lignée de l'année précédente et va à l'encontre de la tendance de ces 5 dernières années. En effet, l'année 2023 n'a vu aucun permis d'urbanisation introduit, alors que jusqu'à présent entre 2 et 5 permis d'urbanisation étaient introduits par année. Si le nombre de permis d'urbanisation est inexistant cette année, le nombre de permis d'urbanisme groupé est lui un peu plus important que les autres années puisque nous en comptons 6 pour 2023.

Cette tendance est sans doute due au contexte particulier dans le domaine du logement au GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, puisqu'en effet 5 des 6 permis groupés étaient portés par des promoteurs LUXEMBOURGEOIS. Les rencontres plus régulières avec le Fonctionnaire délégué, qui prône le permis d'urbanisme groupé, dans le cadre de réunion de projet peuvent également être une explication de cette tendance.

Enfin, les statistiques suivantes viennent compléter celles qui ont déjà été présentées :

- Nombre d'enquêtes publiques/annonces de projet réalisées : **97** ;
- Nombre de CU1 : **13** (8 en 2022);
- Nombre de CU2 : **3** (4 en 2022) ;
- Nombre de renseignements notariaux : **493** (396 en 2022);
- Nombre de divisions parcellaires : **9** (22 en 2022) ;
- Nombre de permis d'implantation commerciale : **1** (0 en 2022) ;
- Nombre de séances de la CCATM : **7** (8 en 2022);
- Nombre de demandes de raccordement aux égouts : **18** (27 en 2022) ;
- Nombre d'avant-projets ayant conduit à des réunions de projet : **25** (22 en 2022) ;
- Nombre d'avertissements préalables : **23** (18 en 2022) ;
- Nombre de chantiers arrêtés : **9** (5 en 2022);

Nous constatons une augmentation considérable du nombre de renseignements notariaux, en effet nous assistons à une petite centaine de renseignements notariaux supplémentaires par rapport à l'année 2022. Cette tendance démontre l'explosion du nombre de vente au sein du territoire aubangeois, et va de pair avec l'augmentation du nombre de permis d'urbanisme, et le nombre d'infractions constatées. Elle traduit l'attraction de la Ville d'AUBANGE dans le cadre du développement immobilier pour l'année 2023. Si cette augmentation est positive, elle a pu engendrer plusieurs tensions avec certains notaires sur des dossiers visés par des infractions urbanistiques. A contrario, le nombre de division parcellaire a chuté.

Quelques dossiers marquants de l'année 2023 sont repris ci-dessous :

– Les deux documents principaux donnant des orientations sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme au niveau communal, à savoir le Schéma de Développement Communal (SDC ex-SSC) et le Guide Communal d'Urbanisme (GCU ex-RCU) sont en cours de révision.

Le SDC est en cours de révision depuis 4 ans, l'année 2023 a récupéré le retard accumulé en 2021 et 2022 et ce suite à la convocation du bureau d'étude par la Commune. L'étude réalisée par le Bureau d'études « IMPACT » a connu des difficultés liées à une gestion interne au bureau en 2022. L'année 2023 a permis de combler le retard en proposant un projet de SDC qui a été approuvé par le Conseil communal en sa séance d'avril 2023. Le SDC a également été tributaire de l'avancée du Schéma de Développement Territorial (SDT) à l'échelon de la Région Wallonne.

Le SDC doit être conforme à la vision du SDT.

Ce dernier a été soumis à une enquête publique durant l'été 2023, et son contenu a été découvert au cours du mois d'avril, ce qui n'a pas facilité les réflexions sur le SDC avant le mois d'avril.

Le SDT définit la possibilité de développement dans des polarités, ces polarités sont au nombre de 3 sur le territoire communal d'AUBANGE (1 polarité urbaine organisée de façon bicéphale sur ATHUS et AUBANGE, une 1 polarité secondaire sur HALANZY, et des polarités rurales sur les autres sections). Le SDT établit des densités par polarité et une perspective de développement accrue dans les polarités centrales et urbaines, réduisant ainsi le développement des polarités rurales.

Le Conseil communal a émis un avis défavorable sur le SDT en juillet 2023.

En parallèle le SDC a émis ses propres densités par quartier. Celles-ci ont été, pour la plus part, proposées en respect de celles établies par le SDT en les rendant néanmoins plus précises, cependant certaines zones d'ombre persistent, en premier lieu en raison de la non-adoption du SDT par le Gouvernement wallon à l'heure actuelle, et par l'Étude d'Incidences Environnementales portant sur le SDC qui est à l'heure actuelle en cours d'analyse.

L'Étude d'Incidences sur l'Environnement est réalisée par le Bureau d'études « AGORA », une première réunion a eu lieu entre le bureau d'études et l'administration communale cet été. Une première réunion du Comité de Pilotage est prévue fin novembre pour présenter les premiers résultats de l'étude d'incidences.

Cette étape permettra d'approuver définitivement le SDC par le Conseil communal, ou d'apporter des modifications sur le SDC suite aux points soulevés dans le cadre de l'Étude d'Incidences Environnementales.

Le SDC a pour le moment conclu à la réalisation d'une Zone d'Enjeu Communal (ZEC) auprès de la Direction Territoriale. Le marché pour la ZEC a été attribué au Bureau d'études « IMPACT », qui n'a pas encore débuté ses travaux sur la ZEC, attendant la finition du SDC et du GCU pour s'y atteler.

Les travaux de révision portant sur le Guide Communal d'Urbanisme (GCU) n'avait pas encore débuté en novembre 2022, néanmoins l'année 2023 a été décisive pour le GCU puisqu'une proposition de GCU a été présentée au Conseil communal d'octobre 2023.

Ainsi, si les travaux du Bureau d'Études « IMPACT » n'ont pas encore débuté dans le cadre de la réalisation de la ZEC, ils ont particulièrement bien évolué dans le cadre du SDC et du GCU en 2023.

En outre, remarquons que plus de la moitié des Permis d'Urbanisme étaient en écart ou en dérogation, il est donc impératif de commencer la révision du GCU.

C'est modification des documents stratégiques de développement communal étaient primordiale puisque plus de la moitié des demandes de permis d'urbanisme sont en écart ou en dérogation au permis d'urbanisme.

-Les derniers permis d'urbanisme ont été octroyés au sein du quartier Bredlech (extension du quartier Bikini à AUBANGE) cette année. La société Thomas & Piron n'est pas loin d'avoir fini la mise en œuvre de l'intégralité de son permis d'urbanisation. Seules quelques parcelles subsistent vierges sur le quartier.

-L'année 2022 avait également vu les premiers permis d'urbanisme octroyés pour le permis d'urbanisation « CAPELLE-FAIA » à HALANZY. En 2023, le permis d'urbanisation « CAPELLE-FAIA » a constitué l'essentiel des demandes de construction des maisons unifamiliales sur le territoire de HALANZY.

-Enfin, le Collège communal avait octroyé en 2022 le permis d'urbanisation relatif au quartier écologique au lieu-dit « Gayenberg » à AUBANGE. Les travaux sur ce quartier ont débuté en 2023. Les voiries et impétrants sont en cours de réalisation sur le quartier et des réunions de chantier hebdomadaires se tiennent entre les différents acteurs impliqués dans ce projet, chaque vendredi en matinée.

Le service urbanisme, représenté par son chef de service est régulièrement présent à ces réunions de chantier, en collaboration avec le responsable du service travaux et l'auteur de projet communal pour superviser les travaux, les détails techniques, ou le respect des charges imposées dans le cadre de la délivrance du permis d'urbanisation.

Indicateur expert

Un agent du service est en charge de la mission d'indicateur expert, qui consiste à relever les revenus cadastraux anormalement bas sur la commune.

En premier lieu, il a été procédé au choix d'un ciblage sur les habitations où il n'y avait pas de chauffage central ni de salle de bain au niveau du relevé de la matrice cadastrale.

En effet, ce ciblage est en accord avec l'administration du cadastre, qui est passé des Service Publics Fédéraux sous l'égide des Services Publics de WALLONIE.

La régionalisation du cadastre n'a guère fait évoluer la méthode de calcul du revenu cadastral. Celui-ci se base notamment sur les zones de confort d'une habitation telles que s'attacher au nombre de salle de bain et au moyen de chauffage ou encore au nombre de garages.

A l'heure actuelle, la recherche continue vers les immeubles où il y a eu de la création de logements. Le service travaille en transversalité avec le service logement. C'est sur base des demandes de permis et des informations glanées par d'autres services que la mission continue.

A ce titre, le renfort de la cellule transversalité par un agent recenseur au cours du deuxième semestre 2023 permet de pointer les incohérences et de solliciter des visites sur terrain de l'indicateur expert, qui est également agent-constatateur aux infractions urbanistiques.

A ce jour, l'ensemble des sections a été revu en ce qui concerne les conditions sanitaires minimales.

368 propositions de procès-verbaux ont été signées en 2023 (*contre 254 propositions de procès-verbaux en 2022*).

Le formulaire 43B est le formulaire statistique qui accompagne les permis d'urbanisme ; lors de constats d'infractions et de régularisations de celles-ci, l'agent effectue systématiquement la mise à jour des travaux par le biais de ce formulaire.

Ce document est obligatoirement déposé lors de l'introduction de tout permis d'urbanisme, sous peine de rejet du dossier pour pièce manquante.

C'est un document qui doit être complété et qui émane du SPF finances. C'est donc ce document qui permet de calculer les impôts sur le bien. En d'autres termes, le revenu cadastral qui sera appliqué à la nouvelle construction.

Néanmoins, ce formulaire n'est pas obligatoire que pour les nouvelles constructions, dans le cadre d'une modification du bâtiment existant, il permet d'additionner les surfaces qui jusque-là n'étaient pas habitables et donc non-imposables, en pièce de vie, donc taxable.

Le service fournit au cadastre tous les renseignements utiles pour qu'il puisse dresser un PV. Cela va de la demande de plans, au relevé des dates des premières occupations.

Plusieurs renseignements urbanistiques ont été transmis au cadastre par correspondance e-mail et plusieurs constats de maisons vides ont été traités avec le service logement.

La collaboration avec les services du cadastre et des finances ont particulièrement été fructueuse en 2023. Des échanges hebdomadaires avec le service du cadastre se sont instaurés en 2023. Ce travail a permis de revoir tout particulièrement les revenus cadastraux. Cette augmentation des revenus cadastraux, ou plutôt cet ajustement visant à réduire la part théorique de logements classés comme modeste sur le territoire à une réalité de terrain n'est pas sans contrepartie.

En effet, l'augmentation des revenus cadastraux donnent davantage de travail d'accompagnement et d'entretien avec les citoyens pour le service urbanisme. Cet élan démontre que l'administration communale reste l'interlocuteur privilégié des citoyens, même si le courrier émane de l'administration fiscale ou cadastrale.

Environnement

Rôle de l'agent technique en charge du service environnement

La fonction de conseiller en environnement a pour principales missions :

- de coordonner l'action de la Commune en matière d'environnement, sous la direction du responsable.
- d'analyser les problèmes liés à la protection de la nature, à l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie (élimination et recyclage des déchets, qualité de l'air et de l'eau, contrôle des nuisances et du bruit, ...) et proposer des solutions pour les résoudre ; de susciter, favoriser et accompagner, par des actions de sensibilisation, de prévention, de concertation ou de coordination, de gestion d'informations, d'éducation et de formation, des changements de mentalité et de comportements nécessaires à une prise en compte des enjeux du développement durable et de mener ses activités en tenant compte des processus de décision.
- d'établir une personne de contact et d'information pour la population sur toutes les questions relatives à la protection de l'environnement au sens large.
- de tenir le rôle de médiateur entre les différents acteurs impliqués dans un projet d'aménagement du territoire ou d'installation d'équipements : collectivités, associations écologiques, industriels.
- de participer éventuellement au montage de projet (collaboration avec les architectes).
- d'apporter des solutions innovantes, la réactivité face à des problèmes urgents et une adaptabilité par rapport aux nouveaux enjeux et nouvelles contraintes.
- d'être acteur de changement et une personne ressource ayant une fonction d'aide à la décision, son action est autant préventive que palliative.
- d'être l'interface entre les citoyens et l'administration communale.
- de participer et de mettre en œuvre des activités et des ateliers dans le cadre de projets subsidiés par la Région Wallonne (subsidés BiordiverCité ; semaine de l'arbre).
- de mettre en œuvre des événements en collaboration avec l'agent POLLEC dans le cadre de sensibilisation à l'environnement (journée Consom'Acteur, la nuit européenne des Chauves-souris, ...).
- de suivre les sanctions administratives environnementales et participer à la rédaction de procès-verbaux à l'encontre des auteurs d'infractions ;

- de favoriser une approche participative relative à des questions d'environnement et du développement durable en association avec les acteurs concernés.

Le nombre de demande de permis d'environnement introduits reste stable par rapport à l'année 2022 tandis que les demandes de permis uniques ont fortement chuté passant de 10 permis à 2 pour l'année 2023.

Au niveau des dossiers « classiques », le nombre de déclarations de classe 3 a également fortement diminué. Il passe de 165 demandes en 2022 à 95 en 2023.

Les statistiques des dossiers sont reprises ci-dessous :

- Nombre de déclaration de classe 3 : **95**.
- Nombre de demande de permis d'environnement : **6**.
- Nombre de demande de permis unique : **2**.
- Nombre de demande d'abattage d'arbres remarquables : **11**.
- Nombre de demande d'autorisation d'abattage d'arbres : **10**.

A noter que chaque permis est traité et analysé par le conseiller en environnement dont l'objectif est d'accompagner et de conseiller le Collège communal dans le processus de décision et le cas échéant, de fournir un rapport détaillé à l'attention de la région Wallonne qui est majoritairement l'instance ayant le pouvoir décisionnelle.

- ***Appel à projet BiodiverCité***

Chaque année, la Ville d'AUBANGE participe activement à l'appel à projet « BiodiverCité » qui propose aux communes de mettre en œuvre des actions en faveur de la nature et de la biodiversité. Cette année, la commune a décidé d'introduire 3 fiches projets à réaliser au cours de l'année 2024. Les thématiques concernant les postes éligibles aux subsides de la Région Wallonne sont les suivantes :

- l'achat et la distribution des journaux de classe « du P'tit Gaumais » dans les différentes écoles de la commune ;
- la participation à la semaine de l'Arbre 2024 ;
- la mise en œuvre d'un verger communautaire sur une parcelle communale, rue des Chasseurs Ardennais à ATHUS.

Ces différents projets sont étudiés de manière à fournir un service, des connaissances et une sensibilisation en lien avec la nature et la biodiversité en ciblant un maximum de citoyens de tout âge. Le conseiller en environnement et le coordinateur POLLEC sont amenés à travailler en transversalité en rédigeant les fiches projets, en organisant et participant aux activités proposées.

Les fiches projets soumises en 2022 qui ont été réalisées, ou qui sont en cours de réalisation sont les suivantes :

- l'achat et la distribution des journaux de classe « du P'tit Gaumais » dans les différentes écoles de la commune.
- participation à la semaine de l'Arbre 2023 sur la thématique « 2023 année de la haie, protectrice des sols » qui a lieu le 26 novembre 2023.
- la finalisation de la mise en œuvre des panneaux didactiques concernant la biodiversité dans les cimetières.
- l'achat et le placement de 10 nichoirs d'été pour accueillir les chauves-souris.

- ***Abattage d'arbres***

Le service environnement en étroite collaboration avec le service urbanisme traite des dossiers relatifs au permis d'urbanisme uniquement en rapport avec les abattages d'arbres remarquables ou les demandes d'autorisation d'abattage pour tout arbre présent sur le territoire communal.

Toute demande d'abattage d'arbre sur le territoire communale de la Ville d'AUBANGE doit faire l'objet d'une demande préalable auprès du conseiller en environnement.

En effet, de plus en plus de projet immobilier ou de contrainte liée à l'état sanitaire des arbres contribuent à la disparition de certains arbres situés en zone d'habitat. La commune, consciente du problème rencontré, préconise des mesures compensatoires équivalentes à la disparition de ces derniers. Pour chaque permis d'urbanisme introduit, la commune sollicite l'avis du Département de la Nature et des Forêts en vue d'avoir un avis d'expert sur la demande formulée. Son avis est requis pour établir la décision du Collège communal afin de proposer un projet qui respecte au mieux le cadre environnemental.

A noter que certains arbres remarquables faisant partie intégrante des paysages ruraux et urbains ont un état sanitaire préoccupant et dont la décision d'abattage sera malheureusement inévitable.

- ***Infractions environnementales***

Le conseiller en environnement travaille en collaboration avec les agents de Police installés sur le territoire communal mais également avec le Département de la Police et des Contrôles pour les accompagner dans le cadre des infractions environnementales concernant les incivilités des citoyens ou des entreprises ayant un impact pour la biodiversité, l'homme ou l'environnement au sens large. La commune met tout en œuvre pour faire respecter les lois et les réglementations en vigueur aussi bien pour les entreprises exerçant une activité liée à un permis d'environnement que les particuliers concernant des dépôts de déchets ou de rejets dans les égouts.

Régulièrement, des visites de terrain sont programmées pour analyser les risques des dépôts de déchets ou autres incidences faisant l'objet d'un rapport qui est transmis au parquet en fonction de la gravité ou non de la situation rencontrée.

- ***Campagnes de sensibilisations***

En fonction des saisons et des problèmes rencontrés, des campagnes de sensibilisations sont régulièrement transmises via le site internet de la Ville d'AUBANGE, sur les réseaux sociaux mais également dans l'Echo Communal afin de sensibiliser la population aux risques sanitaires de certains facteurs tels que les plantes invasives (la renouée du Japon, la berce du Caucase, la balsamine de l'Himalaya,...) en collaboration avec le contrat Semois-Chiers et les animaux invasifs (le frelon asiatique, le raton laveur, la coccinelle asiatique, la chenille processionnaire,...). La commune de sa propre initiative a également organisé un concours-photos relatif à la thématique « En mai, tonte à l'arrêt » qui avait pour objectif de proposer aux participants de s'engager à laisser la nature reprendre ses droits sur 1 m² minimum de leur pelouse et à nous faire parvenir une photo de leur parcelle après un mois à l'état de gestion différenciée. Le gagnant du concours s'est vu remettre un panier garni de produits locaux par les membres du Collège communal et un remerciement a été formulé à tous les participants pour leur sensibilisation à la pérennité de nos espaces verts ainsi que pour leur engagement à la sauvegarde de la biodiversité locale.

- ***Commission Consultative du Développement Durable***

Participation de l'agent du service environnement aux séances de la Commission Consultative du Développement Durable de la Ville d'AUBANGE dont l'objectif est de réduire les émissions de CO₂ de 40% d'ici 2030. Depuis cette année, l'éco-conseiller a décidé de solliciter l'avis des membres composés d'agents en interne et de citoyens, dans le cadre d'abattage d'arbres remarquables ayant un intérêt et un attrait commun à la communauté. Cet avis consultatif, en plus de l'avis de la CCATM, et de celui du DNF permet d'apporter un autre regard sur la conservation et la valorisation de nos espaces verts.

- ***Inventaire des arbres remarquables***

Le conseiller en environnement avec l'aide du service urbanisme, et le garde forestier de la commune, ont mis en œuvre une liste reprenant les arbres remarquables sur l'ensemble du territoire communal afin de réactualiser la cartographie des arbres remarquables datant de 1999. Cet inventaire non exhaustif

permet de localiser et d'informer les citoyens sur l'état sanitaire, et l'essence des sujets inscrits. Cette liste est en cours de réalisation depuis mars 2023 et devrait être finalisée pour mars 2024. A ce jour, plus d'une centaine d'arbres remarquables sont à dénombrer sur les 7 localités de la Ville d'AUBANGE.

En conclusion, le conseiller en environnement, en qualité d'agent technique, est chargé de travailler en transversalité avec les différents acteurs de la commune tels que l'agent POLLEC, la Commission consultative du Développement Durable, le contrat rivière Chiers-Semois, le Département de la Police et des Contrôles, la zone de Police Sud-LUXEMBOURG et d'autres acteurs sur tous les sujets ayant un impact de près ou de loin sur l'environnement. L'objectif étant avant tout de sensibiliser les citoyens à la sauvegarde de notre écosystème, d'informer et d'apporter des solutions durables à travers des ateliers, des conférences et des projets mis en œuvre pour garantir un avenir plus serein.

Mobilité

La mobilité est l'une des premières préoccupations des belges et en particulier celles des citoyens aubangeois. L'attente croissante des citoyens sur les problématiques liées à la mobilité a motivé une intervention accrue dans ce sujet.

Le Conseil Communal, ainsi que le Collège communal ont tous deux défini en priorité la réalisation du plan communal de mobilité (PCM), le budget imparti pour ce projet est considérable, faisant du PCM d'AUBANGE, le PCM qui était le plus coûteux de la Province de LUXEMBOURG. La Région Wallonne est intervenue à hauteur de 75% dans le financement de la révision du PCM, car la Commune dispose d'un conseiller en mobilité diplômé.

Un groupement de bureaux d'études ayant travaillé sur le Schéma de Mobilité Transfrontalier (SMOT) a répondu au marché et a travaillé sur le projet entre 2019 et juin 2023. La Commune doit s'engager à inclure la totalité du montant consacré à la révision du PCM dans son budget, et un employé communal doit suivre la formation de conseiller en mobilité si aucun conseiller en Mobilité reconnu ne figure dans le personnel communal.

L'effectif communal compte 3 agents diplômés au titre de conseiller en mobilité délivré par la Région Wallonne en la personne de Madame Sabine DECKER, et de Messieurs Frank COSTA ANDRADE et Michaël FRANZIL.

Aujourd'hui, seul Monsieur Frank COSTA ANDRADE réalise encore quotidiennement des tâches de conseiller en mobilité parmi ces trois titulaires, néanmoins et en raison des particularités intrinsèques de la localisation d'AUBANGE, un agent du service mobilité disposant des qualités requises pour suivre la formation suivra dans les 3 prochaines années la formation du conseiller en mobilité.

L'année 2023 a été particulièrement décisive pour la révision du Plan Communal de Mobilité de la Ville d'AUBANGE, puisque le projet de révision s'est enfin terminé en cours d'année. En effet, une présentation publique a eu lieu en janvier 2023, celle-ci a été suivie d'une enquête publique qui a donné lieu à quelques précisions et 3 contrepropositions.

Après analyse des contrepropositions, par le service mobilité et par le Collège communal, aucune n'a été retenue.

Il est important de noter que contrairement à ce qui était attendu, le Plan Communal de Mobilité n'a pas enregistré de réclamations durant l'enquête publique. Seules des précisions par rapport à la mesure portant sur la réorganisation des sens de circulation, sur la traversée d'ATHUS, a été sujette à plus d'engouement sans toutefois enregistrer une seule réclamation allant contre la mesure.

Le Service Public de Wallonie a fait remarquer ce fait car rarement une commune fait l'objet d'une telle adhésion lors d'un projet de mobilité.

Le Conseil communal a donc approuvé le Plan Communal de Mobilité proposé en sa séance de septembre 2023, après réception par le conseiller en mobilité des plans définitifs prévus au cahier des charges.

Pour rappel, les auteurs de projet ont revu à la baisse le nombre de mesures à « haut impact » passant de huit à dix sur lesquelles la Commune, ainsi que d'autres acteurs devraient intervenir afin d'œuvrer activement en faveur d'une meilleure mobilité sur AUBANGE :

1. Fluidification de l'avenue de l'Europe, que cette intervention se définit par un renforcement capacitaire de l'avenue par le biais d'un dédoublement.
2. Intervention sur la N88 par une limitation du trafic sur la traversée d'AUBANGE et d'ATHUS afin de retrouver de l'espace de vie dans le centre d'ATHUS, et de permettre de réaliser des couloirs bus, des pistes cyclables, places réservées à la livraison et au prolongement des espaces de convivialité.
3. Transit de poids lourds : les poids lourds privilégient l'avenue de l'Europe à la Grand-rue.
4. Règlementation du stationnement public par le biais d'une zone bleue et d'un système « vignette riverain».
5. Un renforcement des lignes de bus transfrontalières par le biais de projets de coopération transfrontalière.
6. Modération des vitesses et dissuasion du transit dans les villages : quels tronçons sont identifiés par la Ville et le SPW ?
7. Liaisons cyclables.
8. Sécurisation des passages piétons, accessibilité aux espaces publics et continuité des liaisons piétonnes.

Le service mobilité a travaillé au cours de l'année 2023 sur la mesure n°4 portant sur le stationnement. A ce titre, le Conseil communal a approuvé la mise en place d'une zone bleue et de vignettes riverains sur le territoire d'ATHUS. Cette régulation du stationnement vise à réduire les voitures ventouses pour permettre de retrouver du stationnement sur l'espace public pour les riverains, mais également d'offrir une meilleure rotation dans le stationnement aux abords des commerces du centre-Ville.

Les Bureaux d'études qui ont réalisé le PCM et le Service Mobilité ont établi un plan de zonage pour les différentes zones riveraines sur lesquelles la Zone bleue serait d'application.

Ces plans ont été validés par le Conseil communal, toutefois le Collège communal ne peut mettre en place les différentes zones simultanément en raison du manque d'effectif pour contrôler le stationnement.

En effet, pour que la politique de stationnement soit efficace, un contrôle de celui-ci doit être quotidien. Ainsi, le service mobilité a établi un ordre de priorité d'application de la zone bleue conjointement avec le Collège communal.

En 2023, trois zones bleues ont été adoptées (de part et d'autre de la Gare d'ATHUS, dans le quartier « Dudemt » composé des rues Altzinger, du 20^{ème} d'Artillerie, des Capucines, et la rue de l'Athénée).

En complément, le Conseil communal a adopté au cours du premier semestre 2023 des mesures visant à réduire le stationnement des véhicules longs et hauts sur le domaine public, en favorisant le stationnement de ceux-ci sur des parkings de délestage. Cette mesure tarde à être mise en place en raison du nombre de panneaux important qu'il faut fixer sur le terrain, néanmoins un budget spécialement alloué à l'achat de ces panneaux a été proposé par le service mobilité pour 2024.

Outre le Plan Communal de Mobilité et les mesures développées précédemment, le service mobilité a été très actif en 2023 par plusieurs aspects. En effet, la Ville d'AUBANGE a répondu aux prérogatives de la Région Wallonne en vue de développer des pistes cyclables sécurisées dans le cadre de l'appel à projet PiWaCy.

Ainsi, notre commune s'est vue octroyer un subside conséquent dans le cadre du nouveau projet Wallonie Cyclable en 2021. L'année 2023 a vu les travaux des pistes cyclables se concrétiser. Un audit avait été réalisé au cours de l'année 2022, une commission cyclable avait été créée suite à ce projet. Un audit était censé être prévu avant fin 2023 mais une dérogation a été demandée par le service mobilité

à la Région Wallonne au vu des travaux toujours en cours quant à la finalité de la réalisation des pistes cyclables PIWaCy.

Par ce fait, les dispositions légales prévoient que l'audit doit être réalisé pour fin 2023 ou au plus tard à la fin des travaux, pour ces motifs la dérogation a été motivée auprès de la Région Wallonne.

La commission cyclable a participé avec le service mobilité à l'organisation de la semaine de la mobilité qui consistait, en septembre 2023, en l'inauguration de pistes cyclo-piétonnes.

La piste cyclable qui avait fait l'objet d'un subside INTERREG par les instances de l'Union Européenne a également été inaugurée par nos partenaires français en 2022 dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité. Nous avons dès lors inauguré les pistes restantes l'année suivante. Cette piste s'est vue complétée en 2023 par la pose de la passerelle au-dessus du confluent de la Messancy et de la Chiers, et par le passage « sous-voies » de la gare d'ATHUS qui a été ouvert en 2023. Il manque cependant, l'ouvrage d'art en dessous de la route régionale reliant l'avenue de l'Europe à RODANGE, au niveau du point triple.

La seconde piste cyclable, qui avait obtenu un permis d'urbanisme dans le cadre d'un permis conjoint avec la Commune de MUSSON, et qui a pour objectif de relier le centre de MUSSON à la Gare d'HALANZY, et à la rue de la Pralle, s'est finalisée également. Ce projet vise à créer des boucles connectées au tracé du RaVEL entre ARLON et VIRTON.

Le but dans le futur serait de rejoindre la Gare d'AUBANGE, ainsi que la localité de PIEDMONT offrant un parcours cyclable jusqu'à THIONVILLE, depuis la rue de la Pralle. Des pourparlers avec la SNCB et la Commune de MONT-SAINT-MARTIN sont en cours pour la réalisation de ces liaisons.

La Ville d'AUBANGE participe également au Programme d'Investissement PIMACI et a déposé une candidature en 2023, développée par les auteurs de projets de la Ville d'AUBANGE.

Le Service Mobilité a également fait un appel à subsides, avec la participation d'IDELUX, en vue de créer une liaison cyclo-pédestre entre les Zonings d'AUBANGE et d'ATHUS. Ce projet permettrait de créer une liaison en site propre entre la Gare d'AUBANGE et la Gare d'ATHUS et ainsi de surmonter les barrières physiques que représentent l'autoroute et la voie ferrée, ceci afin de relier les deux localités les plus peuplées du territoire communal. Néanmoins, ce projet n'a pas été retenu par les instances européennes.

Des aménagements plus ponctuels ont été réalisés ou sont en négociation avec la Région WALLONNE, projets en vue de sécuriser certains tronçons et modifier les habitudes des automobilistes, en particulier au regard de la vitesse et de la mobilité scolaire.

Enfin les statistiques des autres dossiers sont reprises ci-dessous :

- Nombre d'ordonnances de police : **92** (82 en 2022) ;
- Nombre d'arrêtés de police : **371** – (329 en 2022)
- Nombre de places pour personnes à mobilité réduite : **72 dont 5 créés en 2023 et 2 retirés** ;
- Nombre de règlements complémentaires de police : **32** (36 en 2022).

Il est à noter que le transfert de Madame DEMOULIN, du service de la direction générale au service urbanisme en janvier 2023, a relocalisé l'intégralité de l'édition des arrêtés et des ordonnances de police au service mobilité de la Ville d'AUBANGE.

Coopération transfrontalière

En 2020, les rencontres transfrontalières ont redémarré dans le but de réaliser des projets au sein d'une commission transfrontalière dans le cadre de l'agglomération transfrontalière du PED, ceci a vu le jour en novembre 2020.

Si l'année 2022 s'était concentrée sur des rencontres tripartites entre les Communes d'AUBANGE de MONT-SAINT-MARTIN et de PETANGE, l'année 2023 a pris un tournant important puisque un élargissement, avait été décidé fin 2022, à d'autres communes afin de réaliser un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT).

La Ville d'AUBANGE a pris le leadership de l'initiative de cette création par l'implication de son Bourgmestre et du responsable des services urbanisme et mobilité, ce dernier détenteur d'un diplôme universitaire dans cette matière.

La Ville d'AUBANGE a alors organisé deux conférences au cours de l'année 2023 sur le territoire de la Commune de Messancy afin de proposer un organisme qui prendrait la gestion des projets visant à la concertation transfrontalière et à l'intérêt des communes, tout en veillant à la non concurrence de celles-ci au sein du bassin de vie transfrontalier du Sud LUXEMBOURG – Nord Lorraine.

La première conférence visait la participation des agents techniques des collectivités, ainsi outre les trois communes habituellement présentes, les Communes de KÄRJENG, BECKERICH, DIFFERDANGE par le biais de l'Association TNT, la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND LONGWY, les Communes de MESSANCY, MUSSON, SAINT-LEGER et la Ville d'ARLON étaient représentées lors de cette rencontre.

Cette conférence avait trois objectifs, rencontrer et faire connaissance avec les confrères d'autres contrées pourtant voisines, de fédérer une démarche commune en vue d'amorcer une pensée transfrontalière dans le cadre de projets internes et générer les objectifs, les missions et les idées afin d'entreprendre la réalisation d'un GECT.

Cette conférence a été un grand succès, celle-ci a été suivie deux mois plus tard par une conférence des politiques des institutions invités lors de la première rencontre entre techniciens.

Cette dernière a permis de confronter les avis et remarques des agents techniques communaux avec les volontés politiques des élus dans le cadre de projets de réflexion.

Elle a défini des priorités d'action, des champs de réflexion et d'application débouchant sur un groupe de travail réalisant l'ébauche de statuts de GECT et de convention de coopération.

Les Villes d'ARLON, de LONGWY, les Communes de MESSANCY, MUSSON, KÄRJENG, STEINFORT et la majorité des Communes composant la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND LONGWY ont marqué leur soutien au projet, suivi plus tard par la Ville de VIRTON.

Le groupe de travail, dans lequel Monsieur COSTA ANDRADE représentait AUBANGE, s'est rencontré à 6 reprises avec les partenaires d'EURegio par le biais de sa directrice Madame BAAL dans le but de rédiger la convention de coopération marquant l'acte de base permettant de fonder un GECT et de rédiger les statuts du GECT.

L'implication dans le projet de la Ville d'AUBANGE a permis de dégager des statuts, qui ont été établis en concertation avec Monsieur MAROCHINI, directeur de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND LONGWY, mais également avec une personne représentant la commune de PETANGE.

En effet, les élections communales de juin 2023, puis les élections législatives d'octobre 2023, au Grand-Duché de LUXEMBOURG ont ralenti l'implication du Grand-Duché de LUXEMBOURG dans la dynamique transfrontalière.

La Ville d'AUBANGE a également participé à plusieurs ateliers de gouvernance transfrontalière dans le cadre de la mise en place de la Zone Fonctionnelle Transfrontalière ayant pour objectif la programmation « INTERREG Grande Région 2021 – 2027 ».

Ces ateliers qui étaient au nombre de trois au cours de l'année 2023 se sont clôturés par un atelier en date du 03/10/2023 à REDANGE-SUR-ATTERT organisé par le Ministère de l'Aménagement du Territoire LUXEMBOURGeois, et WALLONIE Bruxelles Internationale, pour déterminer la mise en

place de deux organes de coopération transfrontalier, un bureau de gestion et un Comité décisionnel pour lequel la Ville d'AUBANGE est invitée à postuler.

WALLONIE BRUXELLES Internationales et le Ministère de l'Aménagement du Territoire LUXEMBOURGeois ont déterminé un périmètre pour la zone aux alentours de la Ville d'AUBANGE, 16 communes, 8 belges et 8 LUXEMBOURGeoises. Les communes françaises sont quant à elles exclues de cette collaboration.

Dès lors, les deux projets de territoire se chevauchent, le deuxième projet imposé par les états ne permet pas de centrer les actions transfrontalières sur le territoire historique de la coopération à savoir l'Agglomération transfrontalière du PED.

Après entretien avec WALLONIE Bruxelles International, il s'avère que l'état était au courant des réflexions sur le GECT Sud LUXEMBOURG- Nord Lorraine, mais le partenaire français n'a pas été convié dans le cadre de la programmation INTERREG, que si les deux territoires peuvent coexister selon WALLONIE BRUXELLES International, les communes françaises devraient financer sur fond propres leurs projets en coopération avec leurs partenaires LUXEMBOURGeois et wallons, ce qui compromet sérieusement la dynamique entreprise depuis plus de deux ans.

Néanmoins, les subsides européens seraient entièrement dévolus sur la Zone Fonctionnelle Transfrontalière, la Ville d'AUBANGE a par son histoire, son expérience et sa position stratégique tout intérêt à être membre de la Commission décisionnelle, une candidature visant l'échevin ayant les missions transfrontalières dans ses attributions et l'agent communal ayant cette compétence dans ses attributions, devrait être officialisée au Conseil communal de novembre 2023.

Les suites du GECT avec les partenaires transfrontaliers devraient être discutées lors d'une prochaine rencontre organisée par les partenaires français, néanmoins une date doit encore être définie.

Cartographie

En septembre 2019, la cellule territoire a commencé la réalisation d'un Système d'Information Géographique interne en vue d'assurer une meilleure transversalité.

La réalisation de ce S.I.G. a une double finalité. D'une part, faciliter le travail des employés communaux et d'autre part, permettre une meilleure communication vis-à-vis du citoyen.

Le développement de la cellule cartographie ne va que s'accroître par le biais de partenariats avec la Province de LUXEMBOURG.

Ainsi un travail a été effectué sur la cartographie des différents cimetières de la Ville. Un travail d'encodage permettra de se rendre compte de l'état actuel des concessions.

La cellule cartographie a également mis sur le site internet de la commune l'état d'avancement des différents travaux liés à la mobilité, ainsi qu'une carte matérialisant les différents arrêts de transports publics avec le passage en temps réel des moyens de locomotion. D'autres cartes sont en cours d'élaboration pour localiser les disponibilités en places de parking.

La Cellule participe également depuis cette année à l'Inventaire Centralisé des Adresses et des Rues, dit ICAR. En effet, si la Ville d'AUBANGE était une commune pilote, peu de travail sur la renumérotation et la dénomination de nouvelles rues avaient été effectué jusqu'à présent, néanmoins la directive oblige les communes à mettre en œuvre ICAR.

Ainsi, une numérotation croissante distinguant le côté pair et impair est imposée, ce qui constituera un travail important de renumérotation en particulier sur la localité de RACHECOURT.

La directive impose également de renuméroter les zonings industriels sous le même principe que les habitations.

Enfin, la directive impose un découpage des rues cohérent afin d'éviter plusieurs embranchements ou appendices portant le même nom de rue. De nouvelles dénominations pour les noms de rues devront

alors être proposées au Conseil communal suivant la toponymie locale et en évitant des noms de personnalité conformément aux recommandations de la Commission Royale de Toponymie.

La Cellule cartographie s'est vue renforcé par l'agent du Service Mobilité, Monsieur Antoine CRASSET, elle était jusqu'à présent composé du seul chef de service de l'Urbanisme et de la Mobilité qui avait initié ce travail théorique au cours de l'année 2022 et a été poursuivi en 2023 par le changement de nom de 10 rues sur le territoire communal en 2023. En 2022, il avait dénombré plus de 80 rues à renommer sur le territoire communal pour que la commune soit conforme à la directive.

9. RÉNOVATION URBAINE

L'arrêté du Gouvernement wallon portant sur l'accompagnement et le soutien financier apportés aux opérations de développement urbain a été adopté le 13 juillet 2023.

Cet arrêté réforme en profondeur deux outils existants d'aménagement opérationnel, à savoir la rénovation et la revitalisation urbaine. On peut d'emblée souligner un allègement des contenus obligatoires de l'étude, une simplification administrative, une adaptabilité des programmes d'actions ainsi qu'une promesse de subventions établies sur plusieurs années avec une enveloppe budgétaire par commune pouvant en principe atteindre 6 millions d'euros.

Une entrée en vigueur en deux phases la première en 2023 ; la seconde en 2025

Cette nouvelle réforme est rendue applicable dès le 1er septembre 2023, et vise donc tous dossiers déposés dès 2023 et remplace uniquement les dispositions règlementaires portant sur les opérations de rénovation urbaine et de revitalisation urbaines. Il en découle que les articles D.V.13 et D.V.14 du CoDT concernant ces deux opérations continuent d'exister.

L'opération de développement urbain vise donc à faire la synthèse entre ces deux outils, au travers d'une seule et même procédure, tout en conservant les spécificités de chaque outil.

A ce sujet, on rappellera que :

- l'opération de rénovation urbaine est une action d'aménagement global puisqu'elle vise à restructurer, assainir et réhabiliter un quartier urbain de manière à y favoriser le maintien ou le développement de la population locale, à promouvoir sa fonction sociale, économique et culturelle dans le respect de ses caractéristiques culturelles et architecturales propres. Il s'agit d'une action d'aménagement concerté car elle rassemble autour d'un même projet l'autorité communale et les habitants du quartier notamment. On notera que la rénovation urbaine s'opère dans le cadre d'un partenariat purement public entre la commune et la Région ;
- l'opération de revitalisation urbaine est une action visant, à l'intérieur d'un périmètre défini, l'amélioration et le développement intégré de l'habitat, en ce compris les fonctions de commerce et de services. Elle met en œuvre un partenariat entre le secteur privé (habitants, commerçants, professions libérales, promoteurs immobiliers, sociétés, asbl) et le secteur public (commune et Région). Ce partenariat se formalise dans une convention qui balise les investissements à consentir par chaque partie.

Par conséquent, il est important de garder à l'esprit qu'une opération de développement urbain doit continuer à répondre à la définition de la rénovation urbaine et/ou de la revitalisation urbaine. L'AGW du 13 juillet 2023 doit donc être lu en corrélation avec les articles du D.V.13 et/ou D.V.14 du CoDT.

Les dix fiches de rénovation urbaine pourront ainsi faire l'objet d'une nouvelle demande de subsides auprès de la Région Wallonne afin d'être concrétisées en partie voire en totalité. Dans cette optique certaines actions qui jusque maintenant n'était pas activées pourront de nouveau avoir une chance de se voir attribuer un budget afin de démarrer au plus vite. La Commune dans cette optique souhaiterait réintroduire certaines fiches avant mars 2024, date à laquelle il faudra introduire un dossier simplifié auprès de la DGO4.

9.1 RAPPEL DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉNOVATION URBAINE À ATHUS

- opérations d'acquisition (2014-2023) durant 9 ans (étape ralentie par le temps des négociations avec les anciens propriétaires et par la procédure de demandes de subsides d'acquisition).
- opérations de démolition à partir de 2019 d'une partie de bâtiments de la fiche 1.
- opérations d'aménagement urbain avec la place verte en 2019.
- opérations de construction avec le bâtiment de la pêcherie depuis juillet 2023.

9.2 FICHES ACTIVÉES

La Commune a pu concrétiser plusieurs actions dans le Volet démolition et aménagement après avoir achevé en grande partie l'acquisition de bâtiments situés dans le périmètre de plusieurs fiches.

Les opérations sont triées par ordre de fiche :

- **FICHE 1** (Démolition et défrichage du site/Mesure FEDER MESURE 15)
- **FICHE 2** (Aménagement des abords de la gare + rénovation du bâtiment)
- **FICHE 3** (Aménagement du Parc du BRÛLL/Mesure FEDER MESURE 12)
- **FICHE 4** (Démolition achevée avec aménagement provisoire et dossier en cours pour l'extension du centre culturel d'ATHUS)
- **FICHE 6** (Construction en cours du bâtiment de la pêcherie et notifications d'octroi de subsides pour d'autres aménagements)
- **FICHE 9** (Chantier d'aménagement en cours de finalisation)
- **FICHE 10** (Démolition en cours)

Les fiches RU ont pu bénéficier d'autres modes de financement qui sont déclinés dans le tableau ci-dessous

<u>Fiches de la RU</u>	<u>Subsides RU</u>	<u>Autres modes de financements</u>
Fiche 1  Fiche 5	Fiches subsidiées RU Subsides acquisitions perçues pour la Fiche 1/Fiche 4	<ul style="list-style-type: none"> • Programme FEDER MESURE 12 à hauteur de 70% pour la dépollution du périmètre dans laquelle se trouve la fiche 1 • Programme FEDER MESURE 15 à hauteur de 90% pour l'aménagement de la rive ouest du parc du Brull –Fiche 3-
Fiche 6  Fiche 10	Fiches non subsidiée RU	<ul style="list-style-type: none"> • Programme FEDER MESURE 15 à hauteur de 90% : Aménagement de la coulée verte et bleue le long du périmètre de la fiche 6 et de la fiche 7. • Trame verte et bleue en milieu urbain subsidié à hauteur de 60% : création et aménagement d'espaces verts en milieu

		<p>urbanisé le long du canal vers l'avenue de l'Europe – fiche 6-</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonds propres de la Commune pour la démolition des bâtiments présents dans le périmètre de la fiche 10
--	--	--

9.3 ETAT D'AVANCEMENT DE FICHES DE DEVELOPPEMENT URBAIN

Fiche 1 Réhabilitation du site « Remblais d'AUBANGE »

Grandes lignes du projet

- Projet de réhabilitation du site d'AUBANGE (déconstruction/dépollution et assainissement du site)
- Types de subsides FEDER (2021-2027) à hauteur de 70%
- Phase projet: préparation de planning d'intervention par la SPAQUE/dossier démolition des bâtiments existant
- Début de travaux prévu à partir du deuxième semestre 2024
- Coût financier de l'opération 1.996.306,00 euros

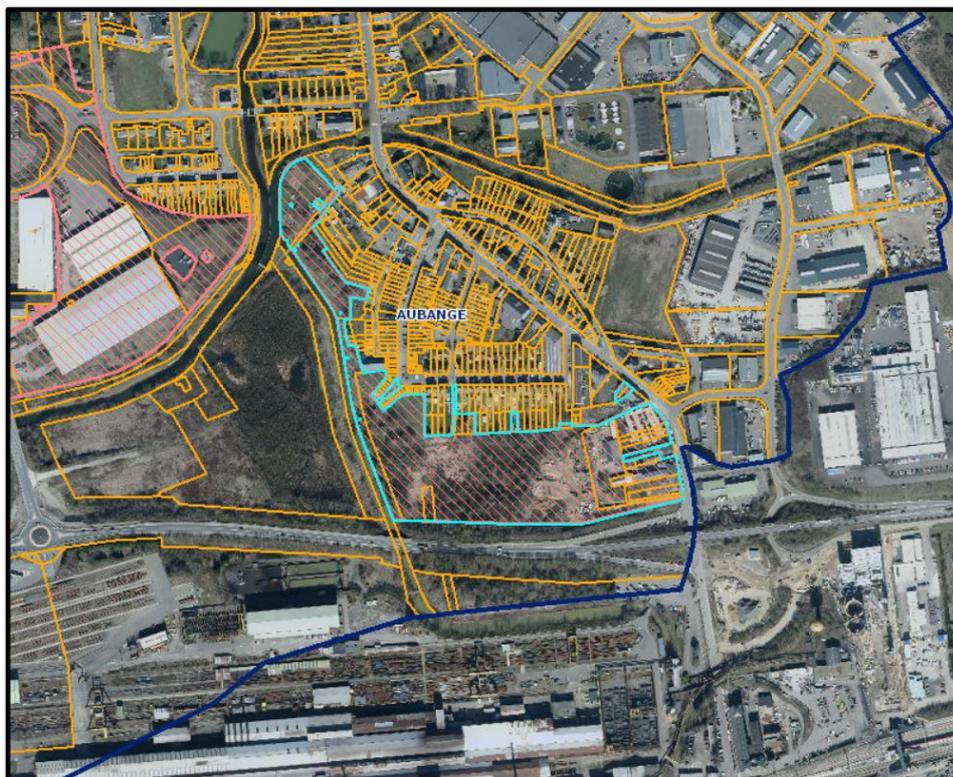


Le projet vise à la réhabilitation du site « Remblais d'AUBANGE (Rénovation urbaine – fiche 1 entrée sud de la Ville) » par la mise en œuvre des investigations de sol, suivies du chantier d'assainissement des sols, afin de dégager une surface de plus de 4,63 ha, pour mettre à disposition un terrain pour un usage III tel que décrit dans le Décret sol du 01/03/2018 et permettre le développement du projet

d'aménagement tel que décrit supra. Pour ce faire, à travers le cofinancement européen, SPAQUE se chargera du volet « assainissement ». La zone d'intervention est propriété de la Ville d'AUBANGE.

La zone d'intervention est située à l'extrémité Nord-Est du site des anciennes aciéries de RODANGE dans la zone frontière, au cœur du Pôle Européen de Développement. Cette zone est fortement dégradée suite au déclin du secteur industriel (friches). Les activités liées à la proximité de la frontière entretiennent ce phénomène. En effet, autour des trois frontières, dans le triangle ATHUS-LONGWY-RODANGE, l'activité sidérurgique a pendant un siècle fortement influencé les terrains environnants jusqu' à la fin des années 60 y compris notamment par le remblayage par des dépôts divers matériaux dérivés des activités sidérurgiques. La zone d'intervention fait partie de ces terrains pollués par ce type d'activités. De prime abord, on devrait retrouver une pollution mixte (historique et nouvelle)

Le Collège communal s'est prononcé le 24 juin 2023 quant à la responsabilité de l'ancien exploitant du site du Hinter Ling d'évacuer tout ce qui relève de la pollution industrielle afin que la SPAQUE puisse s'occuper du volet assainissement historique.



Légende
▨ Périmètre d'intervention



En parallèle le bureau d'études mandaté pour la démolition a pu établir un plan de démolition qui a été approuvé au Collège le 17 juillet 2023 et qui sera discuté lors des prochaines réunions avec la SPAQUE qui est entrain actuellement d'établir un planning d'intervention et un cahier de charges incluant la dépollution, le déboisement et la démolition.

Le Collège communal a mandaté le 16 octobre 2023 les auteurs de la rénovation urbaine dans le cadre d'une étude de marché relatif au futur équipement qui s'implantera sur site afin qu'il puisse correspondre aux futurs besoins de cette zone transfrontalière.

Fiche 2 - Entrée Nord – Gare d'ATHUS

Diverses actions ont été entreprises par la Ville d'AUBANGE pour redynamiser la Gare d'ATHUS. Cette fiche ne faisant plus partie des fiches subsidiées RU, INFRABEL et SNCB se sont chargés de leur côté pour mettre en œuvre les travaux d'aménagement des abords de la gare avec une enveloppe budgétaire de 6 millions d'euros dont 350.000 euros pris en charge par la commune d'AUBANGE.

Ces aménagements ont consisté à :

- Rehausser tous les quais des voies ferrées au niveau de la gare d'ATHUS.
- Aménager un passage sous voie desservant directement les quais de la gare d'ATHUS et créer la liaison directe entre la rue de la station et la rue Arend. Cet ouvrage est équipé de deux ascenseurs, d'une rampe accessible au PMR et d'espaces engazonnés autour afin de stabiliser les sols et de rendre le passage plus agréable.
- Créer un parking en rez-de-chaussée actuellement en phase finale de chantier, avec une capacité de 242 places de parking + 5 places PMR et d'un parking à vélos vu la proximité de la voie INTERREG inaugurée en 2023 et qui prend toute son importance de point de départ à partir de la gare d'ATHUS.

L'inauguration d'une première tranche réceptionnée « passage sous voie et quais rehaussés » a eu lieu le 4 mai 2023 en présence de l'administration communale, INFRABEL, la SNCB et la presse afin de permettre au public l'usage du tunnel qui liera l'accès directement les quais à la rue Arent.

Le démontage de l'ancienne passerelle présente sur site sera assuré par INFRABEL

Une convention de gestion des espaces est en cours de finalisation avec les principaux interlocuteurs (INFRABEL et SNCB) afin de permettre la pérennité de l'ouvrage et l'entretien des espaces autour de la gare



Le site de la gare d'ATHUS s'est vu depuis métamorphosé grâce aux actions d'aménagements qui ont consisté à

- L'aménagement de nouveau passage sous voie
- Organisation du stationnement autour de la place des martyrs (Projet communal)
- Construction d'un passage sous voie liant la rue Arent et la rue de la station (Partenariat INFRABEL+ SNCB)
- Mise en place de mesures PMR telles que rampes accessibles+2 ascenseurs ainsi qu'un parking à vélo (partenariat communal avec INFRABEL et SNCB)
- Stabilisation des sols grâce à des espaces engazonnés rendant les tout déplacements plus agréables. (partenariat communal avec INFRABEL et SNCB)
- Un nouveau parking avec une capacité de 245 places (Partenariat communal avec INFRABEL et SNCB)
- Liaison RAVEL reliant la France, le LUXEMBOURG et la BELGIQUE (Projet INTERREG)
- Acquisition du bâtiment de la Gare dans l'objectif d'une rénovation ainsi qu'une exploitation à titre privé via un futur bail emphytéotique avec la Commune (projet de bail à l'ordre du jour pour le Conseil Communal de novembre 2023)
- Établissement d'une convention entre la Commune et la SNCB pour assurer la pérennité des aménagements (prévue à l'ordre du jour pour le Conseil communal de décembre).

Le bâtiment de la Gare

En sa séance du 20 décembre 2021, le Conseil communal a décidé d'approuver le projet d'acte rédigé par le Comité d'Acquisition Fédéral, relatif à la vente de l'ancien bâtiment voyageurs de la SNCB situé Place des Martyrs à ATHUS à la Ville d'AUBANGE. La Ville, aujourd'hui propriétaire de la « Gare d'ATHUS », envisage non pas de la démolir et de la reconstruire, mais bien de la rénover, afin de garder tout le cachet de ce bâtiment qui fait partie du patrimoine historique d'ATHUS.

La Ville a lancé en septembre 2022 une communication afin de des appels à propositions pour rassembler un maximum de visions en ce qui concerne les projets qui pourraient s'installer mais aussi pour tenter de voir quelle formule de bail pourrait intéresser.

Des réunions avec le notaire de la Commune ont eu lieu afin dans l'objectif de lancer une publicité de bail emphytéotique. L'administration communale a mentionné ses conditions et modalités de ce futur

bail que le Notaire a inclus dans son cahier de charges volet administratif. Coté volet technique la Ville s'est chargée de fournir un estimatif des travaux globaux ainsi qu'un cahier de charges en cours de rédaction.

En parallèle, un estimatif et un cahier de charges spécifique à la rénovation de la toiture sont en cours de finalisation et seront présentés pour le Conseil du mois de décembre 2023 afin de prévoir ces travaux pour l'année 2024, l'urgence de ces travaux est due au fait que la toiture est garante de la durabilité du bâtiment.

Fiche 3 – Rive ouest

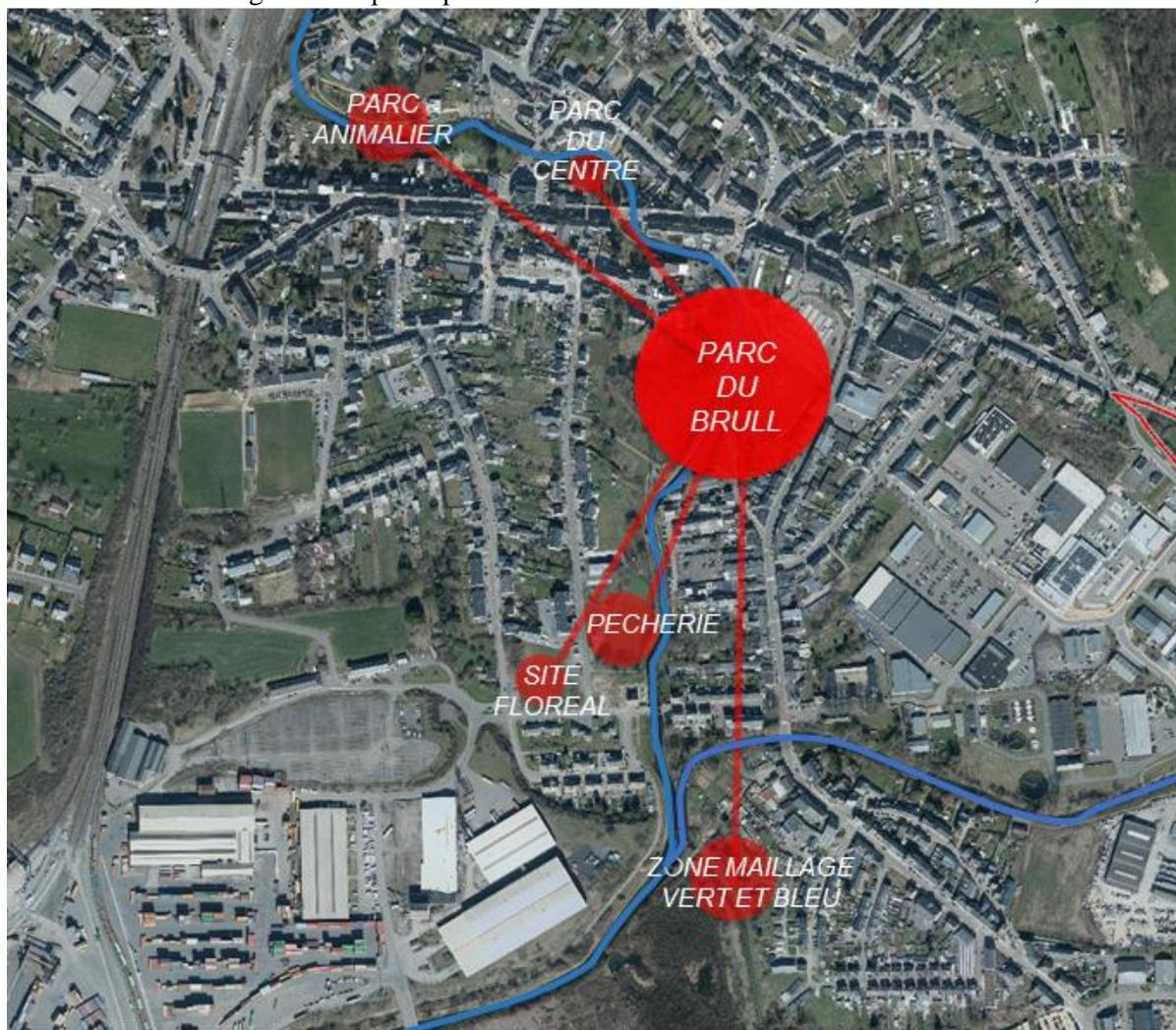
Ce projet s'inscrit dans la vallée de la Messancy, cadre vert à préserver, zone anciennement inondable non bâtie et laissée en friche... Un objectif est d'y composer le tissu urbain, un centre-Ville, afin de contrer la dispersion du bâti tout en densifiant le cœur d'ATHUS. Il consiste en la création d'un nouvel espace urbain structurant au cœur de la Commune d'AUBANGE, et plus précisément à ATHUS et vise à recentraliser les différentes communautés et nationalités présentes dans la commune autour d'un véritable projet de territoire, en leur mettant à disposition un environnement accueillant, permettant les échanges, le développement d'une vie de quartier et de cohésion sociale. Ce projet est le résultat d'un long processus de consultation citoyenne initié en 2009 dans le cadre d'une opération de rénovation urbaine.



Le projet s'inscrit donc dans une réflexion plus globale de redynamisation du centre-Ville d'ATHUS qui a notamment mené à la réalisation d'un masterplan (conçu par le bureau d'étude AGUA) ayant pour objet la création d'une nouvelle centralité urbaine au niveau de l'Espace du Brüll à ATHUS. Le projet global de dynamisation de l'Espace du Brüll s'organise autour de 3 phases complémentaires contribuant au développement d'un espace urbain structurant accessible à l'ensemble de la population et à la création d'un nouveau quartier durable et moderne, en adéquation avec les enjeux de développement de la Ville d'ATHUS.

Les trois phases sont les suivantes :

- L'aménagement d'un espace minéral, prenant la forme d'une nouvelle place publique qualitative ;
- La création d'un espace plus végétal, prenant la forme d'un parc urbain très structuré en cœur de pôle ;
- Le développement d'un programme immobilier cohérent en bordure des deux espaces précités, venant souligner les espaces publics et contribuer à la trame urbaine d'ATHUS ;



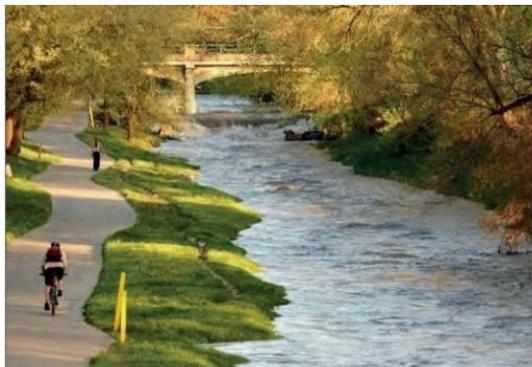
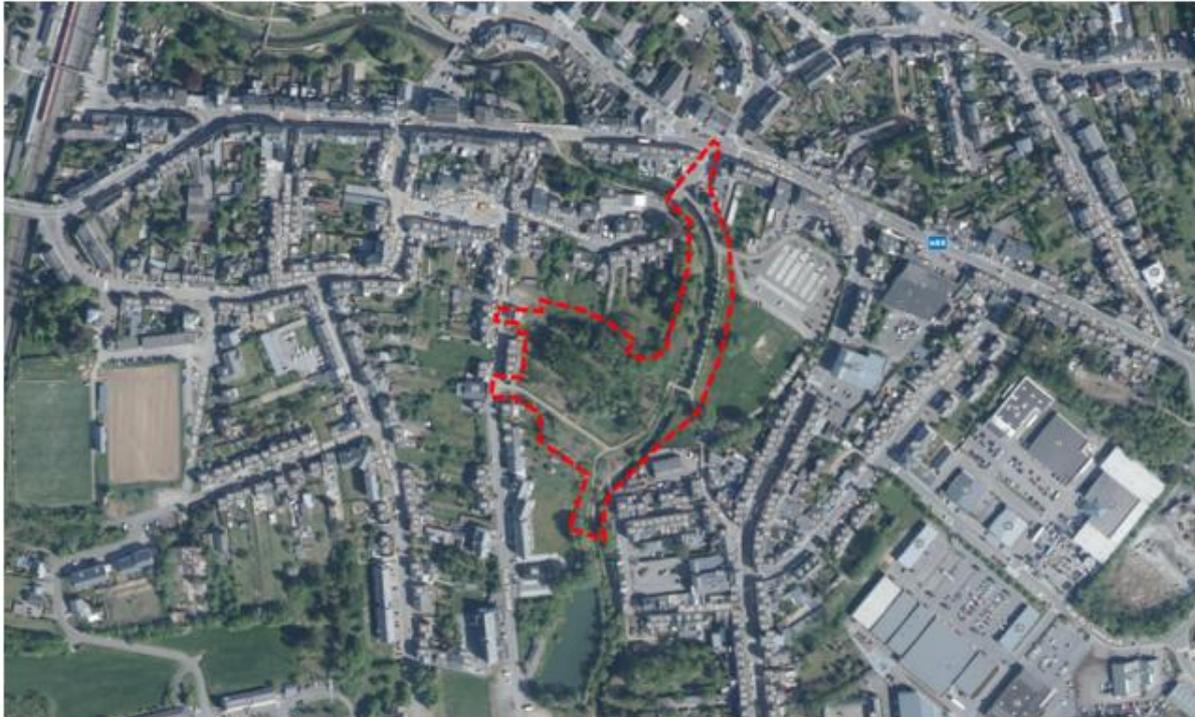
Centralité du parc urbain situé dans la fiche 3

L'espace « parc urbain » a été identifié comme étant la phase à mettre en œuvre en priorité, les impacts positifs en résultant pouvant agir comme levier pour les suivants, mais surtout, le plus profitable pour les citoyens à court terme. Le parc urbain, représentant une superficie d'environ 9000 m² aménagés à terme, et positionné intégralement sur des parcelles appartenant à la Ville, permettra donc de redorer l'image d'une Ville dont les stigmates de l'industrialisation sont encore fort présents, mais aussi de faciliter la gestion et l'adaptation aux changements climatiques en mettant à disposition un espace vert public de grande qualité pour les habitants et les autres utilisateurs (17 251 habitants en 2021 - Non inclus les utilisateurs des communes limitrophes, françaises et luxembourgeoises - données wallstat). Cela dans une Ville sujette aujourd'hui aux îlots de chaleur et en mettant en avant l'importance de la biodiversité et de la gestion des eaux pour un environnement et un cadre de vie plus durable.

D'un point de vue stratégique, le développement d'un espace vert de 9000 m² permettrait également un effet levier pour enclencher les autres phases du projet global et attirer des partenaires privés dans le cadre du développement résidentiel ad hoc afin de sortir des stigmates de l'industrialisation et entrer dans une ère nouvelle et durable. Différents projets immobiliers sont d'ailleurs en cours afin de favoriser

l'accès à des logements de qualité et durables. C'est pourquoi, lorsque les différentes phases du projet ont été identifiées, il est apparu comme nécessaire de commencer par le projet de parc urbain, objet de la présente candidature.

La Ville a reçu en mars 2023 une notification confirmant que le projet a été retenu suite à la présentation conduite par Monsieur le Bourgmestre, la conseillère en rénovation, ainsi que le représentant Idelux devant le comité de sélection de Réseaulux le 18 novembre 2022.



Creation d'un nouveau cœur de Ville structurant avec un espace vert agreable en bordure de cours d'eau longé par des voies de mobilité douce

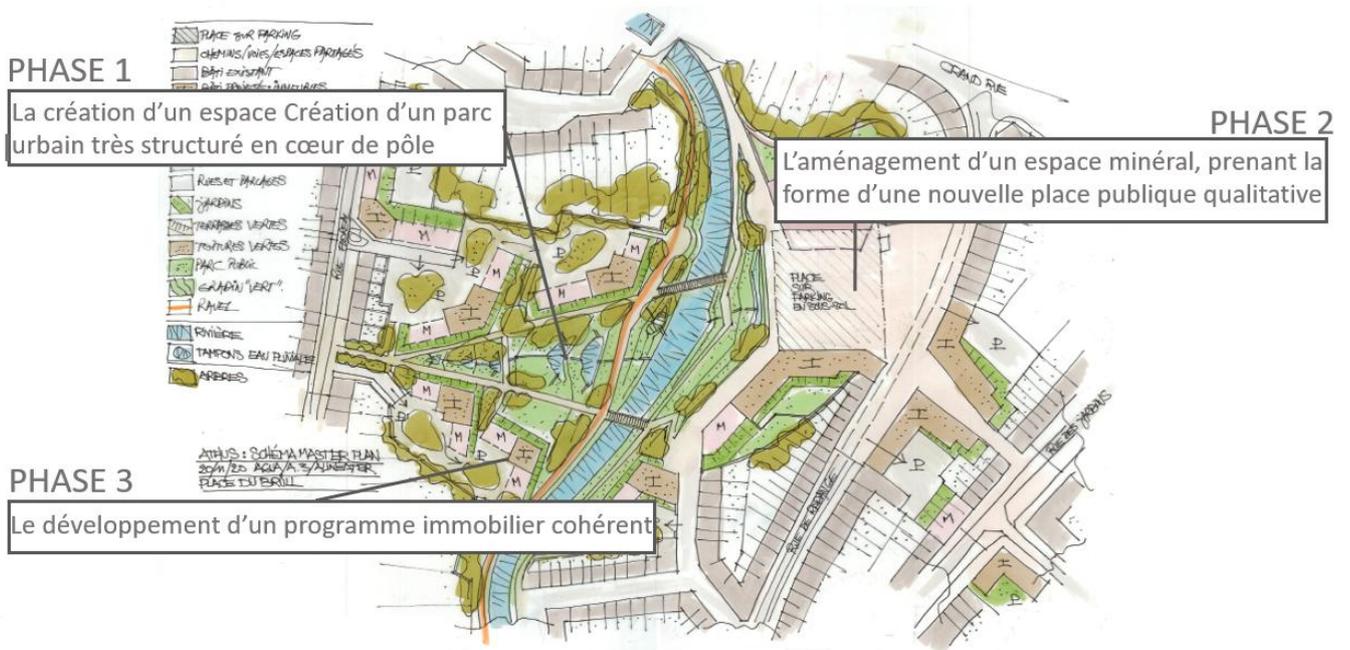
Suite à la notification reçue en mars 2023, le Collège et le Conseil Communal ont été tenus informés de la subvention accordée dans le cadre de ce projet en avril 2023. Des réunions avec les auteurs de projets ont eu lieu depuis afin d'avancer sur les livrables, de son côté IDELUX P.P a finalisé via la plateforme CALISTA l'encodage des compléments du dossier FEDER suite aux remarques de l'administration fonctionnelle.

Un plan financier et un échéancier représentés ci-dessous permettent de guider la Ville dans les délais à respecter afin d'aboutir le projet dans les plus brefs délais.

Postes	TOTAL
Aménagement du parc en rive Ouest	935.420,75 €
Nettoyage et aménagement des berges de la Messancy	175.367,12 €
Création/Renovation de passerelles au-dessus de la Messancy	134.519,33 €
Voie cyclable - Rive Est	68.017,06 €
Frais de mise en œuvre	10.000,00 €
TOTAL Projet	1.313.324,26 €

Echéancier

Année	Montant
2021	0,00€
2022	10.000,00€
2023	30.000,00€
2024	322.756,86€
2025	825.192,03€
2026	135.375,37€
2027	0,00€
2028	0,00€
2029	0,00€
Total de l'échéancier	1.323.324,26 €



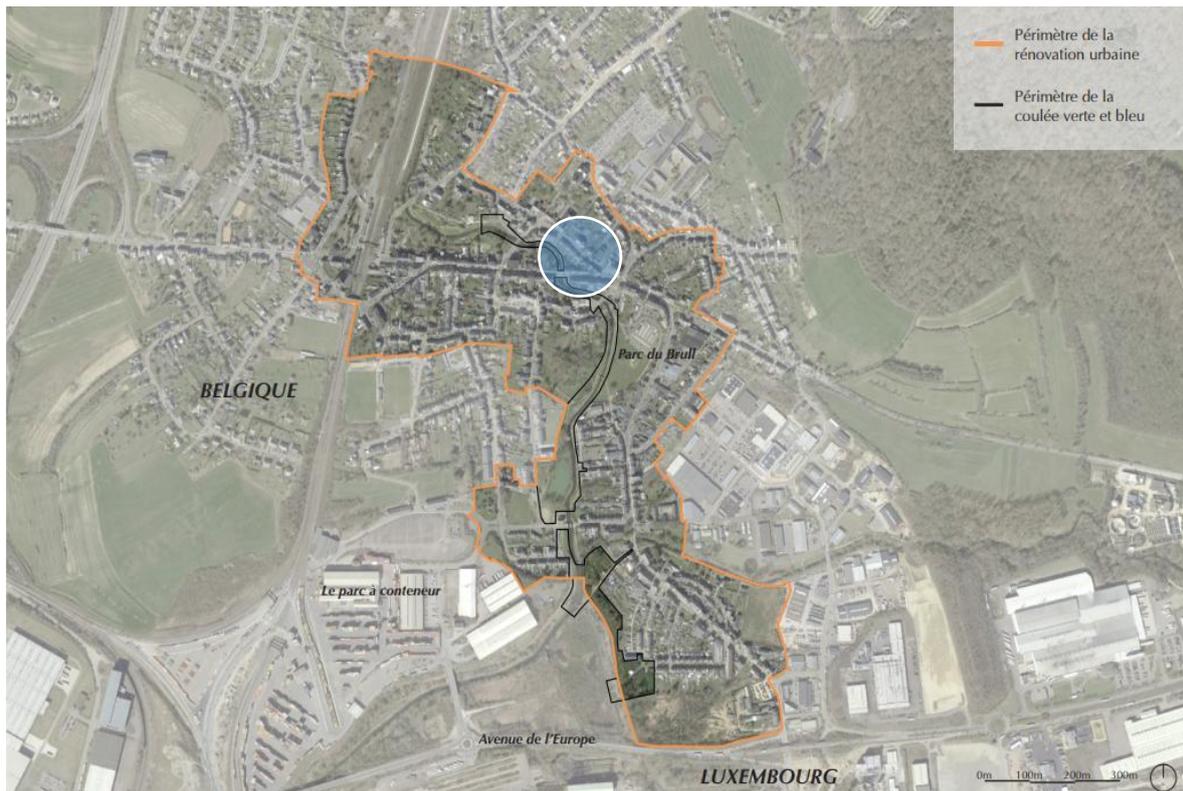


Aménagement des abords de la Messancy avec point de départ des balades (à pied ou à vélo) le long de la



Un parc avec des espaces de détente, de jeux et de loisirs, un arboretum et des espaces polyvalents pour l'accueil d'équipements/événements ponctuels- Périmètre de la fiche 3-

Fiche 4



Ce périmètre d'actions (0,63 ha) se situe au carrefour de la N88 (Grand-rue) avec les rues du Centre, Houillon (place du Centre) et A. Claude – Prix Nobel. Les interventions sur le bâti concernent les immeubles en retrait rue (place) du Centre, entre la rue Houillon et le Centre Culturel d'AUBANGE et, l'ancien garage Peugeot à l'angle de la Grand-rue avec la rue Houillon.

La Ville a décidé en juillet 2022 de repenser l'aménagement global de la placette et de reconsidérer le projet d'extension du centre culturel ; quelques options ont été proposées par le service rénovation urbaine et l'option retenue par le Collège est l'extension de centre culturel + parking + aménagement extérieur.

Pour pouvoir avancer sur cette fiche et la réaliser au plus vite le Collège communal a décidé le 27 juillet 2022 de ne plus attendre les subsides et de commencer avec cette option d'extension du centre culturel. Un marché cadre est passé le 19 décembre 2022 au Conseil communal pour attribuer le marché relatif au projet extension du centre culturel d'ATHUS aux auteurs de projets de la rénovation urbaine.

En ce qui concerne la démolition de l'existant, l'entreprise BGS a été désignée pour rédiger le cahier des charges de désignation d'une entreprise pour la démolition des biens de cette fiche.

L'octroi de permis de démolition a été livré le 11 octobre et la société L'OISEAU a été désignée suite à un marché public pour établir cette mise en œuvre qui a débuté début 2023.

La démolition a démarré en janvier 2023. Une déclaration de pollution de sol a été faite le 1^{er} février par l'entreprise LOISEAU sprl responsable du chantier. Cette pollution constatée suite aux fuites d'anciennes citernes à mazout a annoncé l'arrêt du chantier et une investigation de sol menée par le bureau SITEREM.

Suite aux constatations et aux résultats de rapports établis par le bureau d'études SGS qui confirment une pollution aux hydrocarbures, un assainissement des sols a été préconisé afin d'évacuer toutes les terres pollués vers le centre de déchets agréé et remblayer avec des terres conformes type III.

Cette procédure d'assainissement s'est achevée début mai, suite à laquelle les travaux de mise en place de terres arables ont repris.

Les travaux d'aménagement provisoire ont consisté à un ragréage de murs, une pose de béton léger sur les bords du périmètre de démolition et sur les parkings existants ainsi qu'un ensemencement des terres arables. Une protection avec des barrières Héras de la zone ensemencée a été préconisée afin d'assurer le bon engazonnement.

Le Collège a approuvé en sa séance du 10 juillet 2023 la réception provisoire du marché de la Placette du Centre d'ATHUS.

La place a depuis verdurisé et les barrières ont été retirées.

Le Collège en sa séance a approuvé le principe d'acquisition de la dernière parcelle se situant dans le périmètre afin de l'intégrer aux futurs aménagements des abords du centre culturel.

Le Comité d'Acquisition a été chargé lors de ce Collège de l'estimation de cette parcelle (63.000 euros) et mandaté pour la rédaction et la signature de l'acte.



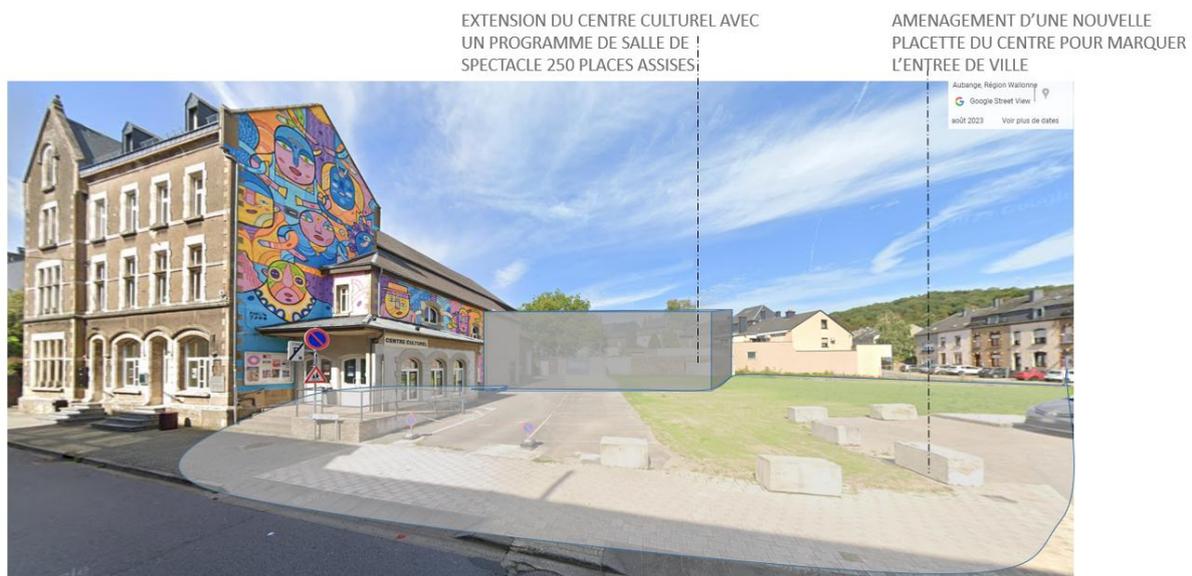
Actuelle placette du Centre d'ATHUS

Projet d'extension du Centre CULTUREL d'ATHUS.

Le Collège a décidé, en sa séance du 4 septembre 2023 de mandater les auteurs de la rénovation urbaine afin de développer un dossier de projet d'extension du centre culturel avec aménagements des abords.

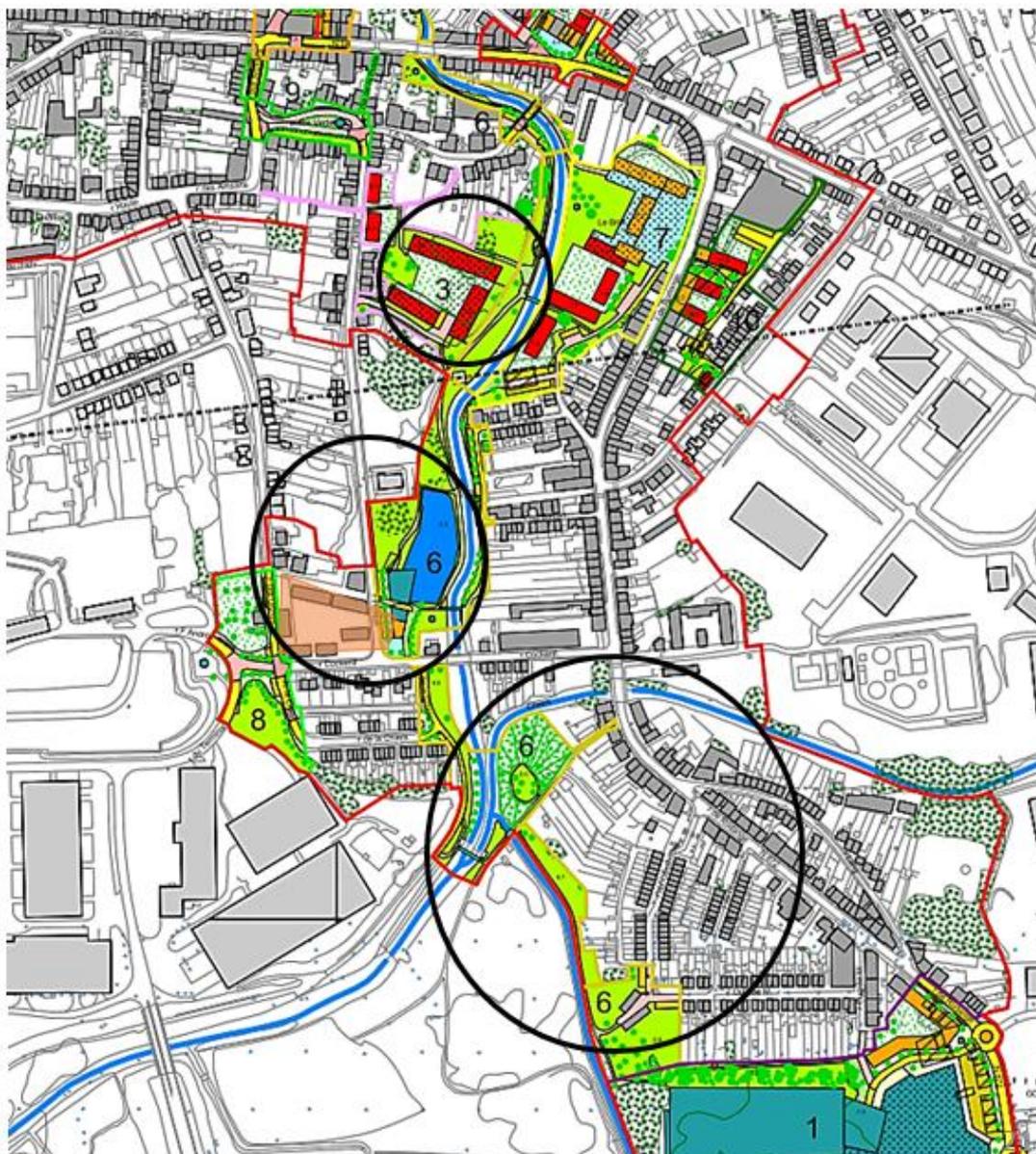
La Région Wallonne via son représentant, Monsieur COLLARD, l'attaché qualifié, n'a pas émis d'objection sur le dépôt d'un dossier simplifié des aménagements des abords afin de bénéficier de subsides dans le cadre du développement urbain à hauteur de 80%. Il est prévu dans ce sens de finaliser un dossier d'aménagement qui sera présenté au Collège fin décembre et qui sera envoyé auprès de la Région Wallonne avant fin mars afin qu'elle donne son avis favorable quant aux subsides d'aménagement extérieur des abords du centre culturel d'ATHUS.

La future extension fera aussi l'objet d'un dossier de demande de subsides culturels pour lesquels la Commune serait éligible à hauteur de 50%.



Fiche 6 – Coulée verte et bleue



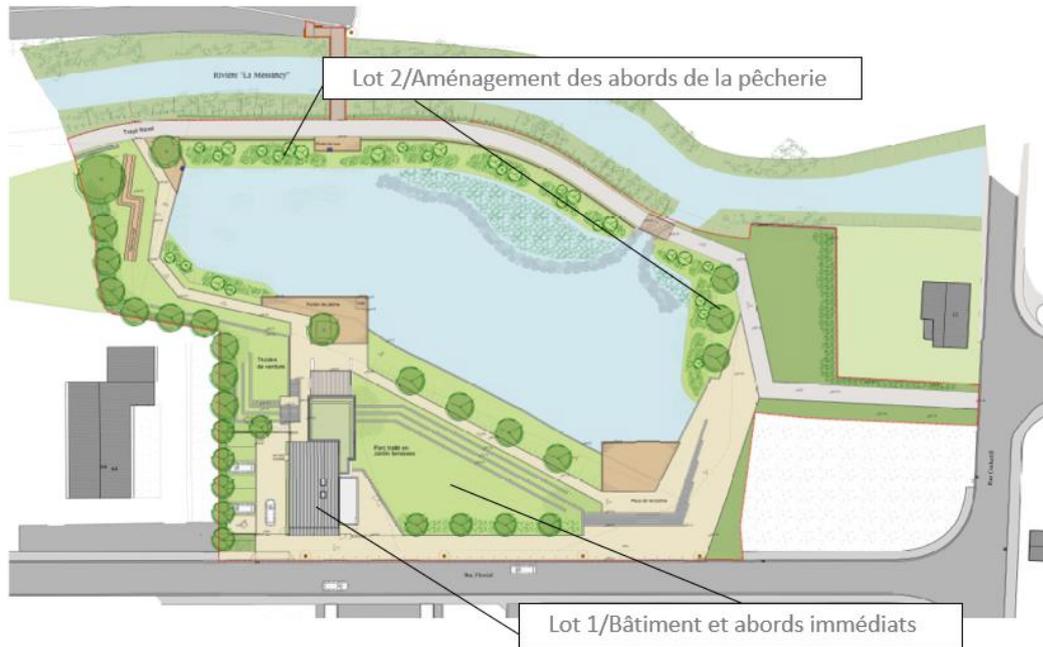


3 types de subsides attendus pour cette fiche:

- 1/ Aménagement via le programme FEDER mesure 15 dans le cadre du projet du Brull.
- 2/ Aménagement des abords via l'opération de revitalisation urbaine
- 3/ Aménagement via l'opération Maillage vert et bleu

Projet de la pêcherie- LA MAISON DES PECHEURS

Le projet de la maison des pêcheurs a démarré en juin 2023, des réunions entre l'administration et l'entreprise TVB qui s'est vue attribué le marché en mai 2023 ont eu lieu afin de définir le phasage du chantier ainsi que les zones faisant partie du lot 2 - aménagement des abords - qui feront désormais partie du lot I. Ce report d'attribution du lot 2 est essentiellement dû au manque de budget communal mais aussi que ce lot pourrait bénéficier d'un subside dans le cadre de la revitalisation urbaine.



Plusieurs réunions avec la Région Wallonne ont eu lieu afin de faire évoluer ce dossier lié à l'avancement du projet FLOREAL qui est attendant au site. Une nouvelle réunion a eu lieu le 5 décembre 2023 en présence du promoteur privé afin d'essayer de finaliser ce projet de subsides d'aménagement des abords de la pêcherie.



Périmètre du Site FLOREAL attendant à l'étang de la pêcherie



LOT 2/AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE LA PÊCHERIE DANS LE CADRE DE REVITALISATION URBAINE

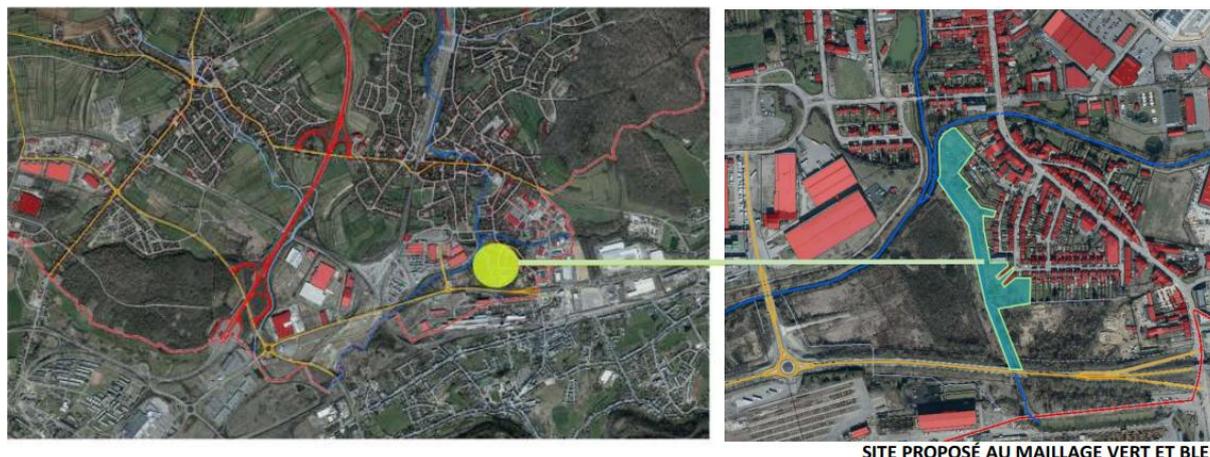
- Dossier présenté en septembre 2023 à la Région dans le cadre de demandes de subsides en revitalisation urbaine
- Discussions en cours entre le promoteur immobilier/Région Wallonne/Commune afin de finaliser l'accord
- Budget travaux aménagement estimé à 1.078.957€ HTVA.

Quant au bâtiment de la pêcherie, le chantier avance avec quelques semaines de retard par rapport au planning initial, la phase de gros œuvres est en cours de finalisation avec la pose Hourdis achevée et l'étanchéité, remblais prévus dans les deux dernières semaines de novembre.

Les travaux de la pose de structure en bois commenceront avant les congés d'hiver et le chantier est prévu pour être totalement achevé pour le dernier trimestre 2024.

En ce qui concerne la dernière parcelle prévue pour être acquise afin de l'intégrer à l'aménagement des abords de la pêcherie -LOT 2-. La Ville vient de finaliser la signature de l'acte de vente avec l'ASBL des témoins de Jéhovah en novembre 2023.

APPEL MAILLAGE VERT ET BLEU Subside dans le cadre de l'appel à projets visant à « améliorer.....» dans le périmètre de rénovation urbaine.



Contexte

L'appel à projet lancé en mai 2022 « Maillage vert et bleu en milieu urbain » est le deuxième volet d'une série de quatre appels à projets destinés à encourager la création d'espaces verts en WALLONIE, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, pour s'adapter aux dérèglements climatiques.

Dans ce cadre, il vise plus précisément à renforcer et restaurer le maillage vert (pour la nature) et bleu (pour les cours d'eau) dans les communes Wallonnes.

La Commune d'AUBANGE a soumis en septembre 2022 un dossier de candidature qui a été retenu. Le site choisi pour développer ce projet de maillage vert et bleu est situé sur la fiche n°6 (partie Sud) de la rénovation urbaine.

Le projet se situe dans la localité la plus densément peuplée, elle se caractérise par une position frontalière avec deux pays (FRANCE et Grand-Duché du LUXEMBOURG) au sein d'une agglomération transfrontalière de plus de 150.000 habitants. Le site quant à lui se localise au confluent entre trois systèmes hydrographiques, les rivières de la Chiers et de la Messancy, un canal privé qui était utilisé autrefois, et dans une moindre mesure aujourd'hui il sert au refroidissement des hauts fourneaux en activité sur le site sidérurgique de RODANGE situé au Grand-Duché de LUXEMBOURG distant de quelques mètres du projet.

Le développement d'une trame verte et bleue sur ce site permettra de créer le lien entre l'urbain et la nature tout en renforçant les écosystèmes pour les aider à s'adapter aux impacts des dérèglements climatiques.

Description

Le projet de maillage vert et bleu a pour objectif de mettre en valeur les berges de « la Chiers », de l'écluse et du Canal par un projet culturel tourné vers l'importance des cours d'eau à travers les époques, les activités humaines, la biodiversité que l'on peut observer, mais surtout de marquer le fait de l'importance de transmettre un message fort indiquant que même dans le cadre d'activité humaine aux impacts écologiques importants, la Nature reprend toujours ces droits. Cette philosophie, véritable fil conducteur du projet s'inscrit pleinement dans le cadre du Plan d'Action pour le climat. En effet, suite à un rapide relevé de la végétation, il s'avère que le terrain à l'Ouest du Canal relève un biotope dense, en raison de l'état naturel dans lequel l'homme l'a laissé après la fermeture des industries. L'Est du canal est repris par des berges contenant des roseaux et est accessible via une piste cyclable internationale en cours de finalisation, permettant la contextualisation et la scénographie du maillage vert et bleu par l'accessibilité.

Objectif

Le site profite d'une infrastructure naturelle, la confluence de « la Chiers » et de « la Messancy », le canal latéral de « la Chiers » avec la végétation de bords de cours d'eau et son milieu humide forment un ensemble destiné à assurer le bon développement écologique du territoire. Cette zone reliant la partie nord et sud de la Ville d'ATHUS crée une liaison et instaure un réseau de milieux naturels qui permet aux espèces de circuler et d'interagir entre elles. Les buts de ce maillage vert et bleu sont les suivants :

- Enrayer la perte de biodiversité avec la restauration d'espaces verts tout en maintenant les espèces indigènes, en les identifiant et les intégrant au futur aménagement. Réduire l'impact sur l'environnement en intégrant des espaces verts le long du site, ceux-ci seront principalement conçus pour requérir peu d'entretien et d'arrosage.
- Mettre en place de clôtures perméables à la petite faune et à la typologie d'arbres et d'arbustes (diversité, essences) délimitant les parcelles publiques de celles de propriétaires privés.
- Gérer des espaces verts en optant pour le choix de prairies fleuries et de plantation de vivaces et herbacés plutôt que d'adopter un gazonnement ordinaire.
- Sensibiliser les habitants, notamment les jeunes sur l'importance de la préservation de cette réserve écologique grâce aux ateliers de lecture et autres événements organisés sur place.
- Privilégier la mobilité douce comme moyen principal d'accès au site.

La notification de la décision de la Région Wallonne pour cet appel à projet, dont la candidature a été remise par le service « rénovation urbaine » courant septembre 2022, a eu lieu en décembre 2022.

Depuis le début de l'année 2023, diverses démarches ont été entreprises par le service « rénovation urbaine » pour mener à bien ce projet.

Tout d'abord, un auteur de projet a été désigné pour mener à bien les aménagements. S'en sont suivies la formalisation, la simulation graphique du projet et la préparation des réponses aux remarques et commentaires du service public de WALLONIE. Fin juin 2023, l'état d'avancement du projet a été présenté en présentiel devant un jury chargé d'apprécier le travail. Le projet tel que présenté a reçu l'aval du jury et seules deux remarques ont été formulées.

Le projet prévoit des mouvements de terre relativement importants. Les sols du périmètre d'intervention présentent une forte présomption de pollution. Dans un souci du respect du principe de précaution, des analyses de terre ont été effectuées ainsi qu'une analyse des boues du canal. En effet, si possible, des aménagements seront effectués sur ce dernier pour améliorer son aspect visuel dans le cadre du projet de maillage.

Fiche 9 – Place verte

Cœur du village historique, la place Verte, de forme ovoïde, se situe entre les rues des Artisans et Floréal. La rue des Artisans et la ruelle de la Poste rejoignent la Grand-rue au nord. A l'est, la rue A. Claude permet de rejoindre la Grand-rue après la traversée de la Messancy. Au sud, la rue des Artisans rejoint la rue Haute qui donne accès à l'Hôtel de Ville, à la poste et à la rue de la Jonction.

Cette opération vise de confirmer le cœur historique comme nouveau centre, en :

- assurant une cohérence dans les aménagements des espaces publics (voir fiche-projet n°5),
- privilégiant la continuité des cheminements piétons.

L'aménagement imaginé par les auteurs de projets de la rénovation urbaine consiste à revaloriser la place verte, cœur historique d'ATHUS, en réalisant une vraie place, un espace partagé de qualité qui répond à l'ensemble des besoins des habitants tout en privilégiant les modes doux par la création d'une piste cyclable, la mise en place de mobilier urbain et d'éclairage public adapté, la mise en valeur de l'ancien kiosque par une structure en acier Corten qui permet la création d'une canopée verte, la réorganisation des emplacements de parking pour une meilleure lisibilité de la place.

Etat d'avancement

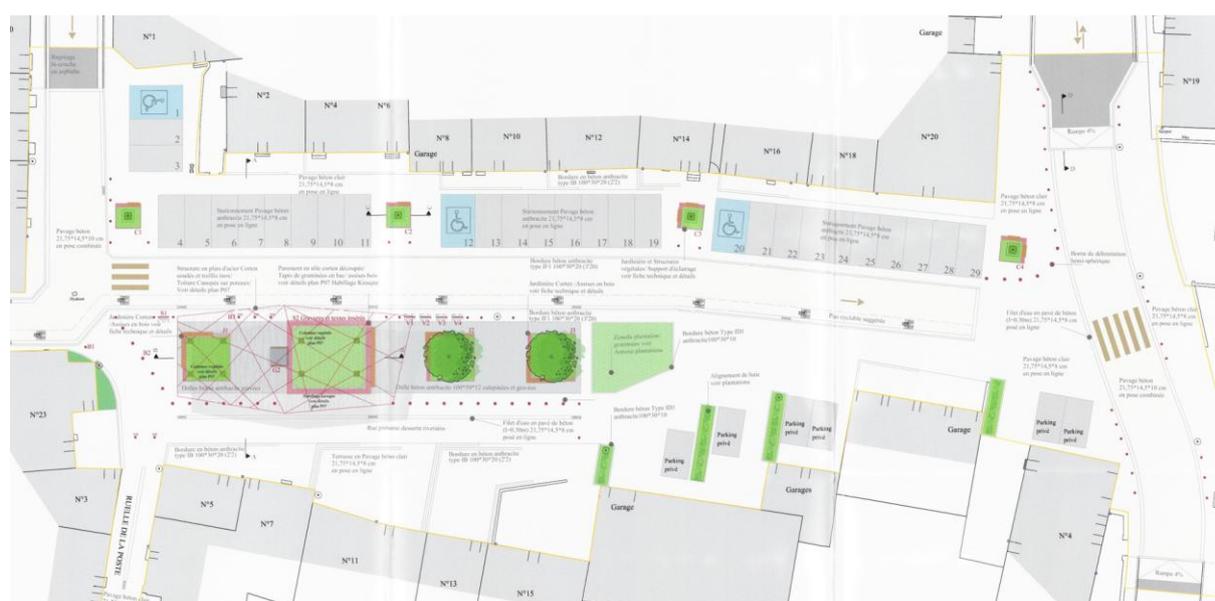
Les travaux de la place avec la première entreprise qui ont commencé en mars 2020 ont dû s'arrêter pour la liquidation de son statut en 2021, un nouveau marché a été lancé en début 2022 et attribué le 06/02/2022 à l'entreprise HAMEL.

La demande de la prolongation des délais de subsides a été retenue par la rénovation urbaine. Un courrier reçu à la Commune en date du 10/10/2022 notifiant de postposer le décompte final au plus tard à fin décembre.

La société Homel a repris le chantier fin aout, les travaux ont consisté jusqu'à mi-novembre 2023, à :

- La réfection des murs et l'étanchéisation de la cabine ORES présente sur place.
- L'implantation de bacs en acier corten afin de recevoir les substrats et plantations.
- La pose de mobilier urbain (Banc et lampadaires, pupitre et poubelles).

Il est prévu de poser la grande canopée en acier corten qui viendra couronner le centre de la place, fin novembre 2023. Le sous-traitant paysagiste de l'entreprise Homel fera des propositions de végétalisation de la place verte au service communal qui se concertera avec les citoyens afin de finaliser le choix des arbres et des plantes.



PLAN D'AMÉNAGEMENT EN COURS DE RÉALISATION

Fiche 10 – Liaison Brüll

Ce périmètre, en fort dénivelé, s'inscrit entre la rue de RODANGE et la rue des Jardins. Il inclut deux chemins privés qui permettent l'accès à l'intérieur d'îlot, de l'avenue de LUXEMBOURG et de la rue des Jardins.

Le périmètre de la fiche 10 ne fait plus partie des fiches subsidiées par la Région Wallonne.

La Conseil communal a approuvé le 24 avril 2023 le cahier de charges relatif à la démolition et aménagements provisoires de la fiche 10.

Cette démolition concernera des bâtiments laissés à l'abandon ainsi que des annexes d'habitation sur terrains communaux.

L'objectif de cette démolition étant de permettre aux futurs promoteurs de mieux se projeter pour la construction de futurs lotissements à vocation résidentielle avec un rez-de-chaussée commercial.

Le plan de démolition concerne les bâtiments

- Les n°16, 18, 20-22 de la rue de RODANGE et 40 A, la batterie de garages de la rue des Jardins, quelques annexes et murets, avec une option pour la démolition du N°24 de la rue de RODANGE après acquisition éventuelle. Démolition d'un groupe de bâtiments et aménagements provisoires situés : deux parkings et accès provisoire rue de RODANGE et rue des Jardins à ATHUS.

Les étapes prévues à cet effet dans le cahier de charges sont :

- La démolition sélective des corps de bâtiments, en matériaux non stabilisés, en vue d'une réutilisation sur le chantier
- L'aménagement provisoire consistant à l'emplacement d'un empierrement à partir de concassage existant, à la création de Talus et engazonnement ainsi que la pose de mobilier urbain et panneaux de signalétiques.
- Le parachèvement qui consiste à la réfection des murs mitoyens des bâtiments riverains.

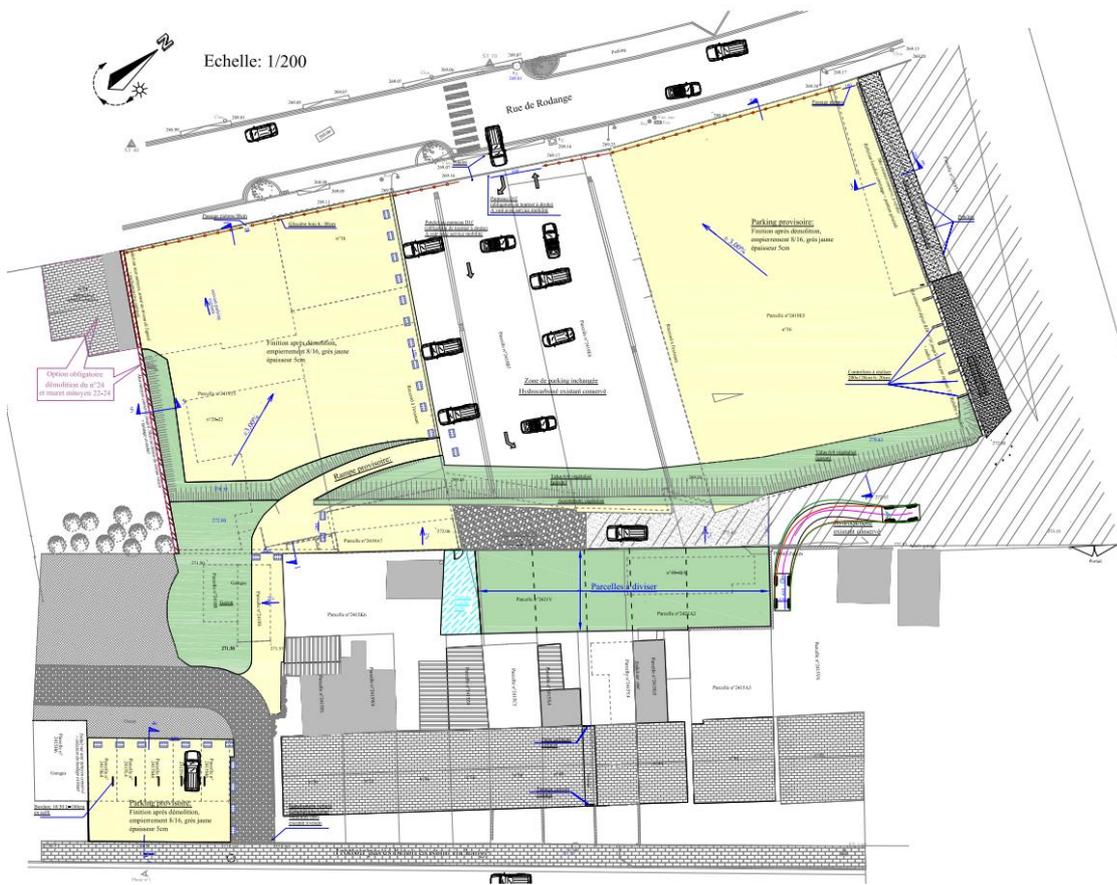
La démolition a démarré le 9 octobre 2023, en présence de l'administration et de certains membres du Conseil communal. Elle se fait mécaniquement sur la grande majorité des bâtiments et de façon manuelle sur certaines zones qui sont mitoyennes avec les biens privés.

Afin d'assurer un tri et un recyclage des déchets directement sur le site du chantier et afin de réaliser des gains de temps mais surtout d'argent. L'auteur de projet a opté pour le concassage sur site qui a permis la réduction des coûts de 30 à 40% sur le recyclage de déchets présents sur site.

La démolition est prévue d'être achevée en décembre 2023, l'aménagement provisoire permettra de retrouver un site entièrement défriché, accessible au piéton et sécurisé en attendant un projet résidentiels qui va clairement métamorphoser l'image de la rue de RODANGE.



PLAN DE DEMOLITION DE LA FICHE 10



PLAN D'AMENAGEMENT PROVISOIRE DE LA FICHE 10

10 LOGEMENT ET PATRIMOINE

10.1 EFFECTIFS

Quatre personnes travaillent au service logement :

- Jean-Sébastien HAAN – Responsable du service logement-Ecopasseur
- Katty LANOTTE – agent logement (4/5 absente le lundi)
- Lindsay HENKINET – agent logement/patrimoine (temps plein depuis le 3 Janvier 2022) ;
- Jean LEMAIRE- Coordinateur POLLEC (temps plein depuis le 23 Juin 2022)

Une subvention de 2.125,00 € a été perçue en 2023 pour les frais de fonctionnement 2022 de l'écopasseur. Depuis le mois de septembre, Monsieur Jean-Sébastien HAAN est responsable du service, reprenant les fonctions de Madame Soraya AMAMOU.

Diverses formations ont été suivies par les membres du service en 2023 :

Jean LEMAIRE

- POLLEC
- Les Objectifs de Développement Durable
- Rédaction des actes administratifs
- Clés pour comprendre les marchés publics
- Webinaire "les nouvelles primes énergie et rénovation"

Soraya AMAMOU

- Création de logements au niveau local
- Clés pour lutter efficacement contre les logements insalubres
- Rédaction des actes administratifs

Jean-Sébastien HAAN

- Les critères de salubrité et de surpeuplement
- Webinaire "les nouvelles primes énergie et rénovation"

Lindsay HENKINET

- Rédaction des actes administratifs

10.2 TÂCHES ET MISSIONS DU LOGEMENT

Information aux citoyens

Le service est ouvert toutes les matinées de 8h30 à 12h00 et les après-midi sur rendez-vous. Au total, 340 personnes se sont présentées au service logement que ce soit pour des questions relatives au logement, aux primes ou autres. Le service reçoit également des appels téléphoniques ainsi que des mails relatifs à ces mêmes problématiques.

La gestion des logements sociaux

Depuis le début d'année, 32 ménages ont introduit un dossier de candidature pour un logement social communal. Le graphique ci-dessous représente l'évolution des candidatures depuis 2016 avec d'une part les candidatures en cours (bleu) et d'autre part les candidatures clôturées (orange).



En ce qui concerne la part des logements sociaux gérés par la Ville, des changements de locataires ont été enregistrés depuis le dernier rapport d'activité. Ainsi, suite à des départs, nous comptabilisons 2 nouvelles entrées.

Ne pouvant répondre positivement à toutes les sollicitations, tous les candidats locataires sont invités à déposer leur candidature auprès des deux autres acteurs majeurs en matière de logement social sur le territoire communal, les Habitations Sud LUXEMBOURG et Logésud, afin d'obtenir un logement plus rapidement.

La Ville d'AUBANGE est propriétaire de 73 logements gérés par la Ville elle-même, Logésud ou les Habitations Sud LUXEMBOURG (HSL).

Le logement avenue de la Gare 105/03 à AUBANGE, qui était en cours de rénovation est terminé et occupé.

Les rénovations d'un appartement 2 chambres et d'un studio au 241 Rue de l'Atre à RACHECOURT sont terminés. Ceux-ci entrent dans le cadre de l'appel à projet subsidié "Lutte contre la pénurie de médecins généralistes en milieu rural par la création de logements tremplins et de cabinets ruraux".

Les travaux de rénovation des appartements Quartier Pesch, 9 et Avenue de la Gare, 105/3 sont terminés. Ces logements sociaux sont à présent occupés.

La Ville d'AUBANGE avait reçu des subsides de la Région Wallonne, dans le cadre de l'ancrage communal, afin de réhabiliter 2 maisons au 5 et 24, rue de la Chiers, ainsi que 4 appartements, au 103

rue de RODANGE à ATHUS. Les rénovations sont terminées et les conventions des mandats de gestion avec les Habitations Sud-LUXEMBOURG sont signées.

L'inventaire des bâtiments inoccupés

D'une part, dans le but d'éviter tout problème de salubrité, de sécurité publique ou d'esthétisme ; et d'autre part afin d'augmenter le nombre de logements disponibles la une taxe communale est applicable aux bâtiments inoccupés.

Cette année le nombre de dossiers de bâtiments inoccupés analysés s'est limité à 14:

- 1 dossier clôturé ;
- 7 constats annuels ;
- 6 en attente : travaux, vente ou location en cours.

L'enquête administrative et de terrain est en cours, une analyse des justifications et preuves apportées par les titulaires de droit réel est toujours réalisée afin de statuer si l'immeuble doit être soumis ou non à la taxe sur les immeubles bâtis inoccupés ou à la taxe sur les secondes résidences.

La salubrité des logements/permis de location/patente

Le service est compétent pour procéder aux enquêtes de salubrité suite aux formations de plusieurs agents. Un total de 19 enquêtes de salubrité ont été menées cette année.

Le service délivre des permis de location pour les logements collectifs, ainsi que pour les petits logements individuels.

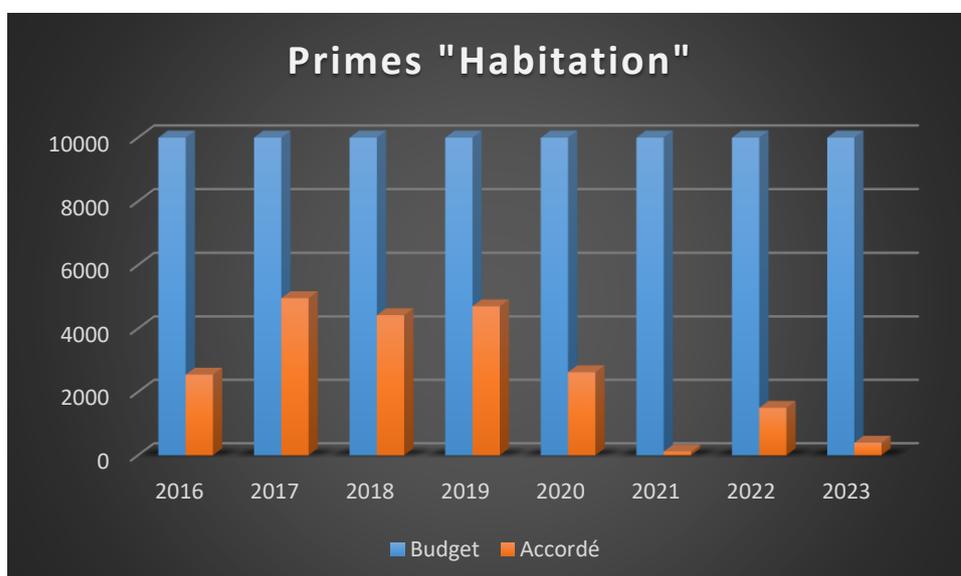
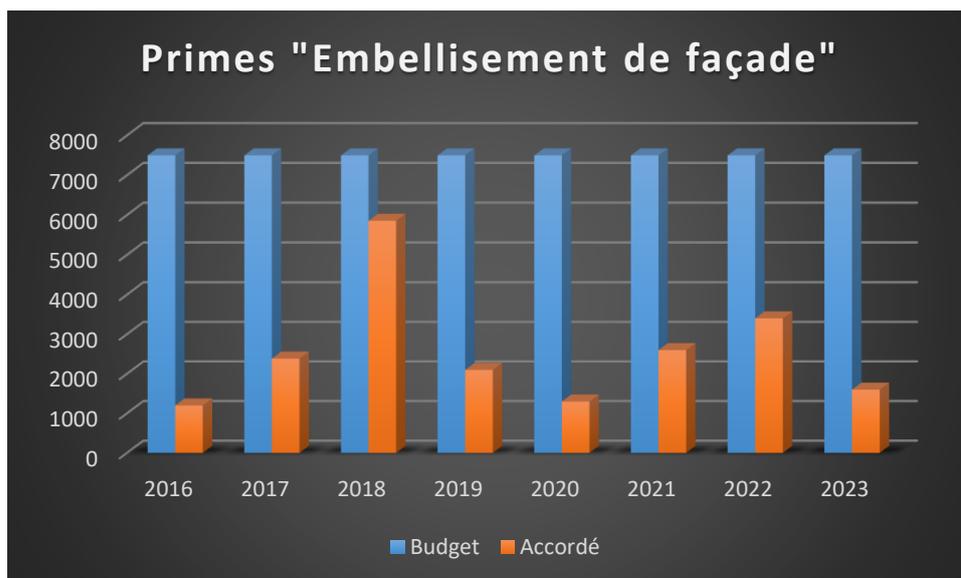
Des inspections d'hygiène des cafés dans le cadre de l'attribution de patentes pour débits de boissons ont également été effectuées. Cela représente 4 visites en 2022.

Les primes communales

Le service logement se tient à la disposition des citoyens pour les renseigner et les conseiller sur les primes régionales et communales. C'est également lui qui gère les dossiers de primes communales.

En 2023, la prime la plus demandée est la prime communale «Audit», avec 9 dossiers ouverts. Un montant total de 1600 € a été octroyé pour 4 dossiers après réalisation des travaux de rénovation de la façade principale. Un montant de 400€ a été octroyé pour un dossier de prime « habitation ».

Les deux graphiques suivant permettent de constater l'évolution du montant des primes accordées (orange) depuis 2016 ainsi que ce qu'elle représente par rapport au budget alloué par la commune à cet effet (bleu).



10.3 LES TÂCHES DU PATRIMOINE

Liste des taches et des dossiers gérés en 2023 :

- Vente d'un excédent de voirie situé à l'avant de l'habitation Rue de la Forge 41
- Vente d'un excédent de voirie situé à l'avant de l'habitation Rue des Cultivateurs 17
- Vente d'un excédent de voirie situé à l'avant de l'habitation Rue du Château 18
- Vente d'une partie de la parcelle située à l'arrière du 28 et du 30 rue Lang.
- Vente d'une partie de parcelle communale 103 Avenue des Chasseurs Ardennais
- Vente excédent de voirie Rue de la Cabine
- Vente d'un excédent de voirie situé sur le devant de l'habitation Rue de GUERLANGE 104
- Vente d'un excédent de voirie situé sur le devant de l'habitation Rue Jean Jaurès 49
- Vente d'un excédent de voirie situé sur le devant de l'habitation Rue Guillin 3 et 5A
- Vente d'un excédent de voirie situé sur le devant de l'habitation Rue Guillin 5
- Vente d'une parcelle communale Rue Guillin 15+

- Vente d'une partie de parcelle communale à l'avant de l'habitation Rue Nizette 13
- Vente excédent de voirie situé à l'arrière de l'habitation Rue des Sept Fontaines 8
- Vente excédent de voirie Rue de la Batte 2
- Vente d'un excédent de voirie situé devant l'habitation Rue de la Frontière 8
- Vente d'un excédent de voirie Rue du Pas-de-Loup
- Vente d'une partie de la parcelle communale Rue du Bois
- Vente d'une partie de la parcelle communale Rue de la Motte
- Vente excédent de voirie Rue du Pont
- Vente d'une partie de parcelle communale Rue de la GrandVille
- Vente d'une parcelle communale Rue le Bochet
- Vente d'un excédent de voirie sur le devant de l'habitation Rue du Haut 150
- Achat parcelles bois d'ATHUS/GUERLANGE
- Achat parcelle Rue de l'Athénée
- Achat terrains ATHUS/GUERLANGE
- Achat terrains AUBANGE pour y installer un parc de panneaux photovoltaïque
- Achat parcelle Rue de la Frontière
- Achat de 7 emprises Rue des Sept Fontaines lors du projet PIC PIMACCI
- Cession parcelle Rue Nasfeld
- Echange parcelle Rue Gillet
- Projet mobilité douce en partenariat avec MUSSON
- Matériel déclassé à vendre ou à jeter
- Location de chasses
- Vente de bois
- Vente de véhicules entreposés à la fourrière de la zone de police
- Locations de garages
- Renouvellement de baux emphytéotiques
- Réalisation de nouveaux baux emphytéotiques
- Divisions parcellaires Tennis Club HALANZY
- Divisions parcellaires site du Clémaraïs

10.4 POLITIQUE LOCALE ENERGIE CLIMAT

Le coordinateur POLLEC a travaillé en collaboration avec les différents services sur toutes sortes de projets divers et variés, tant au niveau du suivi des projets en cours que de nouveaux.

Appel POLLEC 2020 - investissement

- Bornes de recharge pour véhicules électriques : Projet validé par le Conseil communal en mai 2022, il s'est vu concrétisé par la mise en place de 3 bornes de recharge double semi rapide respectivement installées Place des Martyrs à ATHUS, Rue du Village à AUBANGE et Place du Kiosque à HALANZY. Depuis leur mise en service en juillet 2023, ces bornes ont délivrés 1069 kWh d'énergie électrique.
- Bornes de recharge pour vélos à assistance électrique : Dans la lignée du projet d'installation de bornes de recharge pour voiture, quatre bornes de recharge pour vélo à assistance électrique ont été mise en place respectivement à la Place des Martyrs à ATHUS, à la gare d'AUBANGE, à la Gare d'HALANZY et devant le syndicat d'initiative au Domaine du Clémaraïs. Ces dispositifs ont pour but d'inciter et de faciliter la mobilité active et le report modal au niveau des transports.

Appel POLLEC 2022 – Ressources humaines

Contrairement aux appels POLLEC 2020 et 2021 où des projets pouvaient être subsidiés, l'appel POLLEC 2022 ne reprend la possibilité d'obtenir un subside que pour les ressources humaines. Il est à noter qu'ici, la candidature de la Ville d'AUBANGE à cet appel a été avalisée par le Conseil communal du 05 décembre 2022.

Bien que prévue pour mars 2023, la décision sur la candidature de la Ville d'AUBANGE a été rendue en juin 2023. La Ville d'AUBANGE obtient donc un subside de 160.400,00 € qui lui permettra de continuer de financer un équivalent temps-plein en interne pour assurer la mission de coordinateur POLLEC communal. Par-là, ce subside permettra à la Ville d'AUBANGE de continuer la mise en œuvre d'actions de son plan d'action énergie durable et climat (PAEDC) et de conforter son adhésion à la Convention des Maires.

Rénovation et assainissement énergétique des bâtiments communaux - Centrale d'achat RENOWATT

Projet initié en 2019, les différents événements (Covid 19, augmentation brutale des coûts des matériaux,...) et les retards importants pris dans le projet ont fait qu'il n'était plus possible de poursuivre le programme de rénovation des bâtiments publics avec la centrale d'achat RENOWATT. La convention engageant les parties a été résiliée courant 2023 par le Conseil communal.

La rénovation et l'assainissement énergétique des bâtiments publics étant et restant une priorité, les démarches liées ont été confiées au coordinateur POLLEC. Ne pouvant agir seul au vu de l'ampleur des travaux à réaliser, c'est en relation avec d'autres services que cette tâche pourra être menée à bien (marchés publics, direction financière, service travaux, services occupant le bâtiment concerné,...)

Performance Énergétique des Bâtiments (PEB) du parc de bâtiments de la Ville d'AUBANGE

- Bâtiments résidentiels

En lien avec le service logement, la coordination POLLEC a entrepris la mise à jour des certificats PEB pour les logements mis en location ou mis à disposition par la Ville d'AUBANGE. Outre l'obligation légale de disposer d'un certificat PEB en ordre de validité, la réalisation de ces certificats a également pour objet de permettre une indexation correcte des loyers. En effet, des modifications ont été apportées au régime d'indexation, ce dernier étant dégressif et fonction du label énergétique obtenu par le logement certifié.

En sus et pour finir, ces certificats seront une photographie de l'état énergétique actuel du parc de bâtiments résidentiels et permettra, via un cadastre énergétique de ces logements, d'établir la priorisation des actions à mener pour la rénovation et l'assainissement énergétique des logements.

- Bâtiments publics

Comme pour les bâtiments résidentiels, les bâtiments publics doivent également faire l'objet d'une certification PEB. Cependant, ici, tous les bâtiments ne sont pas concernés par cette obligation. Certains avaient fait l'objet d'un certificat en 2020. Les mises à jour de ces certificats n'ont pas été effectuées.

.Afin de pallier aux manquements des mises à jour des certificats établis en 2020 et pour se conformer à la réglementation, les mises à jour nécessaires sont planifiées fin 2023. La certification des bâtiments restants sera effectuée début 2024.

Une mise à jour globale pour l'ensemble des bâtiments certifiés sera effectuée fin 2024.

Audit énergétique des bâtiments tertiaires communaux

La recherche ou la promesse de subside peut s'avérer être un élément décisif pour la mise en œuvre de la rénovation d'un bâtiment. Par le passé et pour divers projets, la Ville d'AUBANGE a fait appel aux subsides UREBA (utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments). Depuis peu, une modification du régime d'octroi impose que pour une demande de subside, le bâtiment ait fait l'objet d'un audit préalable par un auditeur agréé.

Les bâtiments ciblés en premier lieu par ces audits sont les bâtiments qui étaient prévus pour rénovation avec la centrale d'achat RENOWATT. 7 bâtiments font l'objet d'un audit UREBA en 2023.

Participation au Plan d'Investissement Extraordinaire pour les bâtiments scolaires (PIE)

Ce plan était annoncé de longue date et le montant pour lequel il s'engageait lui vaut son nom d'extraordinaire : 1 milliard d'euros pour donner un coup de jeune aux infrastructures scolaires.

Disposant de 7 bâtiments scolaires dont certains nécessitant un rajeunissement, la Ville d'AUBANGE s'est engagée dans ce plan en déposant courant du mois d'octobre le projet pour la nouvelle école maternelle de la Rue du Stade à AUBANGE.

Pour rappel, la Ville avait fait réaliser la plupart des audits énergétiques dans le cadre de l'appel UREBA exceptionnel 2019 PWI pour lequel, aucuns travaux n'avaient été engagés.

Le coordinateur POLLEC a participé activement à l'introduction du dossier en collaboration étroite avec le service « marchés publics ». En effet, il s'est chargé de la planification et de la visite de l'école pour l'audit énergétique du bâtiment. Il s'est également chargé de compiler ou de créer l'ensemble des documents de la liste exhaustive des documents nécessaires pour l'introduction du dossier.

Énergie renouvelable

- Mise en œuvre de panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments communaux

Sur les bâtiments communaux : En lien étroit en en réponse à la crise énergétique de fin 2022 – début 2023, il a été décidé de faire placer des panneaux solaires photovoltaïques sur différents bâtiments. Les installations ont été dimensionnées afin de maximiser l'autoconsommation. Afin de satisfaire aux recommandations du conseiller en prévention, des études de stabilité des toitures devant accueillir les installations sont en cours de réalisation.

- Création d'une communauté d'énergie renouvelable sur le territoire de la Ville d'AUBANGE

Suite à l'impulsion européenne et les directives adoptées en 2018 (directive « renouvelable » 2018/2001) et 2019 (directive « marché » 2019/944) permettant de nouvelles formes de partage d'énergie, le Parc Naturel de Gaume a proposé à la Ville d'AUBANGE de créer sur son territoire une des premières communautés d'énergie renouvelable de WALLONIE. D'un point de vue légal, les directives européennes ont été transposées en droit wallon par le Parlement wallon le 5 mai 2022. Un

Arrêté d'exécution adopté en mars 2023 vient finaliser l'encadrement des activités de partage en WALLONIE.

Pour la réalisation de ce projet, une grande superficie de toiture devait être disponible. Dans l'idéal, le site récepteur se devait également d'être susceptible d'autoconsommer une partie non négligeable de l'énergie produite. C'est le site du service travaux qui a donc naturellement été retenu pour ce projet.

C'est une installation de +/- 45 kWc et comportant 108 modules photovoltaïques qui a été mise en place au mois d'octobre.

Ce projet nécessitant l'inclusion de citoyens, une réunion d'information sur le concept des communautés d'énergie a été réalisée au mois de juin. S'en sont suivies deux réunions de travail ayant pour but la création d'une association sans but lucratif formant la communauté d'énergie. À l'heure d'écrire ces lignes, les statuts de l'asbl sont en voie d'être finalisés.

Afin de pouvoir mener à bien ce projet, nouveauté sur le territoire wallon, le Parc Naturel de Gaume a été accompagné par l'asbl Energie Commune bénéficiant d'une expérience dans ce domaine sur le territoire bruxellois.

Adaptation aux évènements climatiques extrêmes

Appel à projet « Résilience Biodiversité – Climat »

La Province de LUXEMBOURG, en partenariat avec la Ville d'AUBANGE, Idelux-eau, le contrat rivière Semois-Chiers et le Potager Participatif et Solidaire d'AUBANGE, a répondu à cet appel à projet visant à subsidier des projets permettant de lutter efficacement entre autre contre les inondations.

Pour rappel, le projet consistait en la mise en œuvre d'une zone d'immersion temporaire en érigeant une digue au Domaine de Clémarais à AUBANGE. Afin de satisfaire aux exigences de l'appel à projet, divers aspects devaient également être respectés comme la biodiversité et l'aspect socio-culturel.

La décision d'octroi du subside a été notifiée au premier quadrimestre 2023.

Ce projet étant en lien direct avec l'adaptation aux évènements climatiques extrêmes, c'est tout naturellement que le coordinateur POLLEC communal a été désigné pour le suivi du projet. Ce dernier s'est chargé d'une partie de la coordination de réunions entre les parties concernées comme l'Agence Wallonne du Patrimoine (AWaP), Fluxys la Province de LUXEMBOURG et les différents intervenants.

Il a également coordonné la préparation du terrain pour les relevés topographiques effectués par le géomètre de la Province.

Sensibilisation aux questions d'énergie et de climat

Réalisation d'une newsletter énergie-climat à l'attention des employés de l'administration communale de la Ville d'AUBANGE.

Réalisation de l'atelier la Fresque du Climat avec les enfants des plaines d'été. Environ 90 enfants ont réalisé cet atelier.

Support aux citoyens concernant les différentes primes et aides relatives à l'assainissement énergétique de leur habitation.

Appel à projet BiodiverCité

Le coordinateur POLLEC participe en collaboration étroite avec le service « environnement » à cet appel à projet. Pour plus de détails, vous rapporter au présent rapport d'activités pour la partie service « environnement ».

Appel à projets Maillage Vert & Bleu

Le coordinateur POLLEC participe en collaboration étroite avec le service « rénovation urbaine » à cet appel à projet. Pour plus de détails, vous rapporter au présent rapport d'activités pour la partie service « rénovation urbaine ».

Projet de dépollution des sols des parcelles de la fiche 1 de la rénovation urbaine par la SPAQUE

Le coordinateur POLLEC participe en collaboration étroite avec le service « rénovation urbaine » à cet appel à projet. Pour plus de détails, vous rapporter au présent rapport d'activités pour la partie service « rénovation urbaine ». (Point précédant 23)

Commission Consultative de Développement Durable (CCDD)

Le 28 juillet 2020, le Conseil communal s'est engagé dans la nouvelle Convention des Maires avec l'objectif de réduire de 40% les émissions de CO2 sur le territoire communal d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2006.

Les réunions et actions de la commission consultative de développement durable lors de l'année 2022 se sont focalisées sur l'impact de l'alimentation. Notre alimentation, par la production et la transformation des denrées alimentaires, représente une part significative d'environ 15% à 25 % de nos émissions de gaz à effet de serre. Bien entendu, il s'agit là d'émissions « cachées » dont le consommateur n'a parfois même pas conscience.

Dans un objectif de réduire l'emprunte énergétique de l'alimentation, la CCDD s'est réunie a trois reprises en 2022 et s'est concentrée sur les 2 projets suivants :

- Promotion et sensibilisation à une alimentation en circuit court et de saison,
- Mise en place d'une journée Consom'Acteur.

L'ADL et le Potager Participatif et Solidaire d'AUBANGE ont collaboré pour l'organisation de la première édition journée Consom'Acteur le dimanche 12 Juin au Centre Sportif du Clémaraïs avec comme thématique l'alimentation durable en circuit court et le jardin nourricier.

Cette première édition a été une journée riche en échange avec la participation de +/- 150 visiteurs, une quinzaine d'exposants adhérents. Le Repair Café d'AUBANGE a également participé à cette journée, des visites guidées du PPS ont été organisées ainsi que 3 conférences :

- Le compostage par Madame Audrey LAMBRECHT d'Idelux,
- Le zéro déchet par Madame Sophie DECEMBRY de la Vrac House,
- Les herbes aromatiques par Madame Anne LEGER du Parc Naturel de Gaume.

La deuxième réunion de la CCDD s'est déroulée en compagnie de Mme Anne Leger, la rédactrice en chef du journal de classe du P'tit Gaumais pour proposer quelques fiches en relation avec l'alimentation durable. Trois fiches sélectionnées, ont été proposées par la CCDD de la Ville d'AUBANGE :

- Fiche du mois d'octobre : Le commerce équitable,
- Fiche du mois de décembre : La vraie saison des légumes,

- Fiche du mois d'avril : Les plantes sauvages **comestibles**, l'ortie.

Green Deal Cantines Durables

En sa séance du 20 juin 2022, le conseil communal de la Ville d'AUBANGE a voté à l'unanimité la signature de la convention de transition écologique « Green Deal Cantines Durables ». L'objectif est d'entrer dans une démarche de transition vers une alimentation plus durable et proposer dans nos cantines scolaires communales des repas sains, savoureux qui évoluent en fonction des saisons.

Le Green Deal cantine durable poursuit des objectifs environnementaux, sociaux et économiques s'inscrivant dans les objectifs du référentiel « Vers un système alimentaire durable en WALLONIE ».

Le Comité Manger Demain (CMD), chargé du suivi du projet, est formé de parents, grands-parents, la responsable cuisine, les directions des écoles, des enseignants, des encadrants, l'échevin de l'enseignement et l'écopasseur de la Ville d'AUBANGE.

Cette année, le CMD a procédé à tous les actions nécessaires pour correspondre aux critères du Green Deal. La cantine peut dès lors proposer aux élèves des écoles communales une alimentation durable. Les divers changements concernent entre autre, une gamme élargie de produits frais et de saisons, la sélection préférentielle de produits locaux et bio, la lutte contre le gaspillage alimentaire et la proposition de plats végétariens. Le projet est maintenant au stade de la labélisation Green Deal, qui marquera la phase finale de sa mise en place.

En cette fin d'année 2023, la cantine respecte les quelques 21 critères pour lequel elle s'est engagée. Pour la période de janvier à juillet 2023, La commune bénéficie de 4209€ euros de subside, un chiffre qui croit avec l'état d'avancement du projet. La phase de labellisation est en cours et se terminera au début 2024.

10.5 CONCLUSION

Le service logement est un service polyvalent.

Le service est chargé des missions de logements. Le service gère le parc immobilier de la Ville d'AUBANGE affecté au logement à travers la gestion des locataires en coopération avec le CPAS, les sociétés de logement et les agences immobilières sociales. La gestion des logements comprend également l'entretien, la réalisation des PEB, ainsi que des travaux d'amélioration des performances énergétiques des logements. Les missions de logement s'appliquent également aux logements privés dans le cadre de la lutte contre les marchands de sommeil ou encore pour le recensement des bâtiments inoccupés.

Le service est chargé des missions de salubrité. Le service est compétent pour réaliser des enquêtes de salubrité des logements. Ces enquêtes sont réalisées sur demande des locataires, propriétaire, suite à une enquête de police ou encore sur initiative de la Ville d'AUBANGE. Le service se charge du suivi jusqu'à la réhabilitation des logements ne respectant pas les critères minimaux de salubrité. Le service se charge également de l'octroi des permis de location.

Le service est chargé de délivrer certaines primes communales. Dans le cadre de la rénovation urbaine des objectifs en matière de performance énergétique des logements, la commune propose aux citoyens des primes pour la rénovation des façades et des primes complémentaires aux primes de la région Wallonne pour la rénovation d'habitation.

Le service est chargé des missions de patrimoine. Le service assure le suivi de tous les achats, vente, emphytéose ou cession de patrimoine communal.

Le service est chargé d'une mission d'information du citoyen. A cet effet, une permanence est organisée tous les matins. Le service est compétent informer à propos des les candidatures pour les logements communaux, des demandes relatives à la salubrité, à la prime énergie ou encore les demandes d'enquêtes de salubrité.

Le service est chargé de missions de développement durable. Le service coordonne la CCDD, organise chaque année les petits déjeuner équitables dans les écoles de la commune et se charge de la mise en place des projets Biodiversité.

Le service est chargé du projet Manger Demain. Le service fait le lien entre les différents acteurs du projet et se charge du suivi du projet. Il est notamment responsable de l'élaboration du dossier de subsides.

A l'image du service, ses membres sont polyvalents. Ils participent à toutes les missions de près ou de loin, avec chacun leurs spécialités. Mme HENKINET s'occupe principalement de la mission patrimoine ainsi que certaine missions Logement. Mr Lemaire, en tant que coordinateur POLLEC, a des missions orientées principalement énergie et développement durable. En cette fin d'année 2023, Mr Lemaire se détache du service et devient un acteur à part entière au sein de la commune. Mme LANOTTE, spécialisée dans les missions Logement, est la plus ancienne du service et a un rôle bienveillant d'accompagnement en transmettant ses connaissances sur le service. Mr HAAN, l'écopasseur qui a repris les fonctions de Mme Soraya AMAMOU se charge principalement des missions de salubrité, de développement durable et du projet Manger Demain.

11 SERVICE AUTEUR DE PROJET

Le service auteur de projet de la Ville d'AUBANGE se compose de deux attachés spécifiques 2/3 temps et d'un employé D7 à 2/3 temps (dessinateur-surveillant de chantier).

Le service auteur de projet réalise des projets de travaux (depuis la désignation par le collège jusqu'à la réception des travaux) ainsi que leur suivi.

Le service assure également un rôle de conseiller technique auprès du collège et des autres services communaux.

11.1 PRINCIPAUX DOSSIER TRAITÉS EN 2023

N°	Intitulé	Estimation montant travaux	ou des	Commentaires
----	----------	----------------------------------	-----------	--------------

1	Cyclo Piéton Clémarais Aix sur Cloie	40 000,00€	Dossier à l'étude
2	Entretien Extraordinaire des voiries 2022	552 000,00€	Direction surveillance du chantier
3	Entretien Extraordinaire des voiries 2023	470 000,00€	Projet déposé, mise en adjudication
4	Aménagement de la Rue des 7 fontaines à BATTINCOURT	1 132 000,00€	Projet déposé, mise en adjudication
5	Aménagement du Quartier Scalcon à AUBANGE PIC 2020	815.000,00 €	Direction et surveillance
6	Abris pour cérémonies cimetières AUBANGE et ATHUS	135.000,00 €	Direction et surveillance
7	CPAS Logement modulaires	50.000,00 €	Assistance à conception
8	Aménagement de columbarims HALANZY et RACHECOURT	85 000,00€	Direction et surveillance
9	Aménagement cours Clémarais et abords	150.000,00 €	Projet déposé, mise en adjudication
10	Entretien extraordinaire des voiries 2024 PIC	400 000,00€	Dossier à l'étude
11	Liaison cyclo-piétonne HALANZY-MUSSON	1 100 000,00 €	Direction et surveillance
12	Quartier Bikini : Phase 2 PIC 2021	754.000,00 €	Direction et surveillance
13	PIWACY 2020 Mobilité douce	880.000,00 €	Direction et surveillance
14	Aménagement d'un rond-point Rue de l'Eglise	500.000,00 €	Dossier à l'étude
15	Liaison cyclo piétonne Rue de la Motte vers la gare de HALANZY	200.000,00 €	Dossier à l'étude
		7.263.000,00 €	

11.1 URBANISME - PERMIS

- Permis d'urbanisation rue de la Motte à HALANZY
- Avis divers sur projet Urbanisme privés

11.2 COLLABORATION ET ASSISTANCE PROJET

- PIC PIMACI 2022-2024 ;
- Rénovation de la piscine d'ATHUS ;
- Place Verte ;
- Cours de Clémarais;
- Amélioration des égouts rues Floréal et des usines ;
- Dossier inondations rue de LONGEAU – AIVE.

12. SERVICE TRAVAUX

12.1 GENERAL :

- Suivi des réunions et des chantiers concernant les différents projets communaux.
- Suivi des dossiers dans l'élaboration de projets architecturaux au sein de la commune.
- Suivi avec les responsables des divers réseaux de distribution (Ores, SWDE, etc.) des différents raccordements prévus / réalisés dans la commune.
- Gestion des divers travaux d'impétrants via la plateforme Powalco.
- Gestion de la phytolice.
- Gestion du stockage des bonbonnes de gaz pour le désherbage thermique.
- Embauche et suivi du personnel saisonnier pour l'entretien des voiries et cimetières.
- Visionnage des caméras de surveillance fixes et mobiles dans la commune.
- Suivis des actions de préventions locales et petits subsides d'IDELUX.
- Réalisation de cahiers des charges techniques pour les marchés de fourniture et de service.
- Planification des travaux et gestion des ouvriers communaux.
- Rédaction de rapports afin de renseigner le Collège communal et différents services.
- Réception des appels téléphoniques et des mails des riverains (doléances, renseignements,...).
- Gestion du stock des matériaux nécessaires aux divers travaux.
- Affichage dans les valves communales des documents officiels et avis d'urbanisme.
- Entretien et gestion du parc animalier.
- Entretien et gestion de l'ensemble des bâtiments communaux.
- Entretien et gestion des cimetières.
- Gestion des problèmes de monuments et réclamations diverses dans les cimetières
- Gestion du parc automobile (entretien, réparation et suivi contrôle technique).
- La participation aux rôles de garde et interventions diverses en dehors des heures de service.
- Gestion de l'ensemble des clés des bâtiments communaux (copie des clés et relevé du personnel possédant des clés).
- Aide aux riverains pour résoudre des problèmes relatifs à l'égouttage.
- Gestion des expulsions et gardiennage de celles-ci pendant 6 mois au service travaux.
- Entretien et petites réparations de l'égouttage communal.
- Suivi de l'intervention d'IDELUX EAU pour la cartographie de réseau d'égouttage
- Entretien et réparation du mobilier de prêt (tables et bancs de brasseurs, etc.).
- Utilisation de la nacelle pour le remplacement des batteries des caméras sur le territoire ainsi que divers travaux d'élagage,...

12.2 TRAVAUX DE VOIRIE ET D'AMENAGEMENTS PUBLICS GENERAUX :

- Le remplacement de poteaux et panneaux de signalisation suite à des dégradations de voirie.
- Le remplacement de plusieurs bornes suite à des dégradations de voirie.
- Le remplacement ou la réparation de plusieurs poubelles publiques.
- Le remplacement ou la mise en place de nouveaux bancs.
- La mise en œuvre et en conformité de parkings pour personnes handicapées.
- Les petites réparations de trottoirs.
- Des réparations de tarmac à froid et à chaud.
- La pose de marquages préformés pour les espaces publiques.
- Entretien, démontage et réparation de jeux des plaines de jeux.
- Préparation de dalles béton pour placements des abris bus et des bancs.
- Le nettoyage et la réparation des avaloirs.

Exemples de mise en place de mobiliers urbains en 2023 :

- Réfection de bancs publics à divers endroits.
- Placement de nouvelles poubelles, banc et tables pique-nique.

Exemples de mise en place de signalisations en 2023 :

- Mise en place de divers panneaux de signalisations.



- Mise en place d'abris à vélos électriques.



- Pose de panneaux pour le SI.



-Pose de kickback.



-Aménagement de la modification des différentes rues (rue Altzinger, rue de l'Eglise, rue du Centre, ...)

-Modification de la signalisation rue de la Station.

-Aménagement de la signalisation rue de Noedelange.

Exemples de travaux de curage en 2023 :

-Curage du ruisseau La Batte à BATTINCOURT.

-Curage de canaux d'égouttages via Idelux Eau.

Exemples d'interventions diverses en 2023 :

-Création de chicanes Vieux chemin de MUSSON et rue Mulenberg.



-Pose de bornes devant la fontaine à RACHECOURT pour empêcher le lavage des véhicules.



-Pavage chemin école Bikini.



-Rognage de différentes souches d'arbres de rues.



- Réalisation de pose de tarmac le long du nouveau bâtiment du ST
- Remplacement de trapillon d'égout rue du Paquis et rue de Nickebas
- Pose de chambre de visite à la Police rue des Usines
- Remplacement de bornes suite à des accidents de circulations
- Réalisations de bacs à chaussures au terrain de foot de RACHECOURT
- Empierrement du chemin longeant le terrain de foot de HALANZY pour la pose de pare ballons
- Empierrement du chemin rue des Merles
- Remplacement de certains éléments de bordures en voirie

12.3 TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMENAGEMENT DANS LES CIMETIERES :

- Gestion des cours pour les fossoyeurs.
- Gestion des problèmes liés aux monuments et réclamations diverses dans les cimetières (essentiellement lors de la Toussaint).
- Remise en état et entretien des allées des différents cimetières.
- Nettoyage aux abords des différentes églises.
- Commande de matériels subsidiés par la région Wallonne.
- Aménagement pourtours columbarium cimetière de HALANZY.
- Aménagement parterre autour des poubelles cimetière Joli Bois à ATHUS.
- Relevés historiques des cimetières pour la RW.
- Suivi des plans cimetières informatisés, encodages des données.
- Placement du Pilori au cimetière d'AUBANGE :



Exemples de travaux effectués au cimetière d'ATHUS en 2023.

-Mise en place d'empierrement dans les allées.



Exemples de travaux effectués au cimetière de GUERLANGE en 2023

- Travaux de désherbage
- Recensement des anciennes stèles pour le marché de rénovation du vieux cimetière
- Placement d'un ossuaire

12.4 TRAVAUX GENERAUX D'ENTRETIEN DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX :

- Petites réparations et entretien des chenaux et toitures.
- Petites réparations et entretien des écoles (abords et bâtiments).
- Réparations diverses suite aux actes de vandalisme.
- Diverses interventions pour remplacement de serrures, taque électrique, volets, vitrages, etc dans les bâtiments.
- Entretien de l'électricité et des appareils d'éclairage des bâtiments.
- Visites de contrôle avec la société BTV et Vinçotte pour les appareils de levage
- Interventions diverses dans les logements loués par la commune ou Logésud.

- Mise en conformité électrique des bâtiments communaux suite au rapport de l'organisme de contrôle.
- Contrôle de tous les éclairages de secours existants.
- Contrôle et mise en ordre des écoles avant la rentrée des classes + nettoyage des cours et préaux.
- Pose de panneaux afin de condamner les accès dans différents bâtiments squattés sur la commune.

Exemples de travaux réalisés dans les écoles communales en 2023

- Travaux réalisés à l'école de RACHECOURT: Pose de nouveaux stores au réfectoire.
- Travaux réalisés à l'école d'AUBANGE Centre : Pose d'éviers, laves mains, radiateurs, écrans intuitifs,

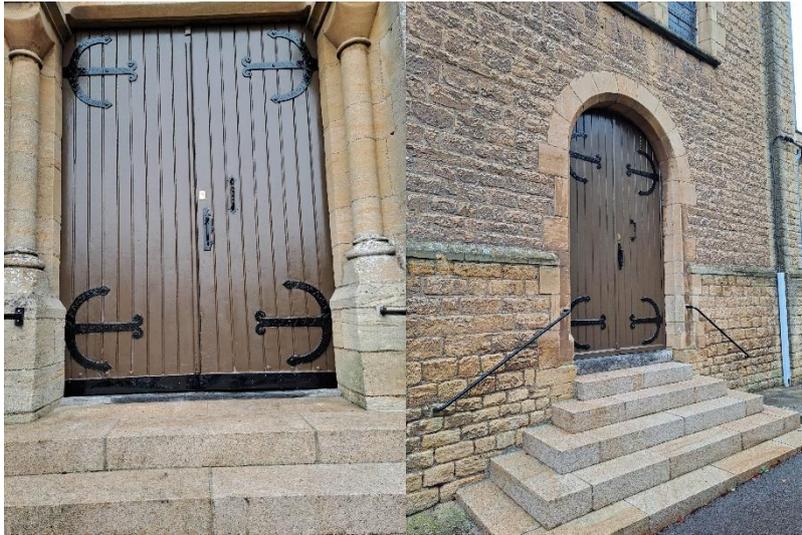
Exemples de travaux réalisés dans les bâtiments administratifs en 2023

- Pose de distributeurs de papiers et divers
- Pose de rideaux
- Pose de stores
- Réparations diverses en quincaillerie
- Déménagements de bureaux
- Aménagements des abords du nouveau hall du ST



Exemples de travaux réalisés dans divers bâtiments communaux en 2023

- Remplacements de vitrages suite aux vandalismes
- Réparations de serrures et poignées
- Réparation de diverses descentes d'eau suite à vandalisme
- Sécurisation de divers bâtiments en vue de la rénovation urbaine
- Rénovation des châssis de l'église d'AUBANGE



-Pose de DEA :



Exemples de travaux de rénovation de logements communaux en 2023
-Rénovation des divers appartements suite aux départs de locataires : 105 avenue de la gare



-23 rue des Sapins suite à une expulsion





12.5 TRAVAUX LIES AUX INTEMPERIES

- La participation aux rôles de garde neige.
- Le déneigement des voiries, abords des bâtiments communaux, écoles et ponts.
- Le placement des bacs de sel dans certaines côtes de la commune.
- La mise en place et l'enlèvement des panneaux « route non dégagé en hiver ».
- Le nettoyage des grilles pendant les fortes pluies.

Travaux / transports / manifestations :

- Le transport et montage de matériel de prêt (tables et bancs de brasseur, chaises, barrières, podiums, panneaux d'exposition, etc.) à divers associations.
- Les transports du matériel pour les plaines de jeux
- Vérification et réparation de l'ensemble des illuminations de Noël placées dans la commune.
- Mise en place des illuminations de Noël dans les 7 villages.
- Mise en place des sapins de Noël dans les différents services.
- Le transport des panneaux, grilles d'expositions,... pour les diverses expositions organisées dans les bâtiments communaux.
- Livraison des repas de midi dans les écoles communales.
- Aide aux aménagements / déménagements des différents services communaux.
- Réception et rangement du matériel de cuisine et de ménage de la société Globalnet à ATHUS et à AIX-SUR-CLOIE.

12.6 TRAVAUX DE NETTOYAGE / RAMASSAGE / ENTRETIEN DIVERS :

- Le nettoyage des avaloirs par notre service
- Relevé du registre d'utilisation des pesticides et produits dangereux.
- Glutton électrique



- Achat de désherbeurs thermiques.
- Le remplacement de plusieurs avaloirs cassés.
- L'évacuation des conteneurs du service travaux à HABAY.
- Le ramassage du bois et des métaux deux fois par an.
- Le ramassage des sapins de Noël.
- La campagne de dératization
- Le curage des ruisseaux communaux.
- Le fauchage et l'entretien des fossés.
- Le ramassage des dépôts sauvages.
- Le désherbage des trottoirs
- La taille des haies.
- Le nettoyage des 7 villages de la commune.
- Le nettoyage après certaines manifestations.
- Le ramassage des déchets le long des routes.
- L'entretien des nouvelles petites plantations.
- Le nettoyage des parterres.
- Le nettoyage des servitudes.
- Le ramassage lors des expulsions.
- La vidange des poubelles publiques.
- Entretien du « Chemin Transfrontalier des Mines de Fer »
- Exemples de travaux de nettoyage réalisés en 2023
- Nettoyage des fontaines
- Nettoyage / entretien de haies et parterres de la Ville d'AUBANGE
- Nettoyage / entretien des trottoirs communaux

Exemples de travaux de ferronnerie en 2023

- Diverses réparations de portes et portails métalliques, de main courante, de grilles, etc.
- Pose et réparations de clôtures.
- Fabrication et mise en place de diverses grilles métalliques dans les aqueducs

12.7 TRAVAUX GENERAUX LIES AUX ESPACES VERTS :

- Entretien et nettoyage des serres du service travaux.
- Repiquages des fleurs et suivi en serres.
- Mise en place et entretien des bacs à fleurs dans les 7 villages de la commune.
- Arrosage des parterres, vasques et bacs fleuris.
- Nettoyage et entretien des parterres, rond-point, etc.
- Elagage des arbres.
- Plantations en forêts
- Entretien des bois communaux (dégagement, dépressage, abattage et nettoyage).



- Fermeture et gestion des accès au bois (barrières, bulles, etc.)
- Taille des haies vives et arbres de rues.
- Tontes des pelouses et accotements.
- Entretien et gérance du parc animalier.

Exemples de travaux liés aux espaces verts réalisés en 2023

- Taille des divers arbres de rues.
- Entretiens des divers chemins forestiers et pédestres.



- Divers travaux forestiers comme dégagement plantations dans les différents bois communaux ainsi qu'au Domaine des Croisettes à CHINY.
- Repiquage boutures.



-Fleurissement dans toute la commune.





13. SERVICE COMMUNICATION

13.1 EFFECTIFS

- Monsieur **Hervé SPOIDEN** : Employé infographiste
- Madame **Marjorie MARTINS DA SILVA** : Employée en charge de la rédaction des textes publiés sur les divers canaux de la Ville et de la modération de ces derniers notamment.

Le service s'occupe de la communication de la commune et notamment d'animer les pages et comptes communaux sur les réseaux sociaux en publiant certaines informations et en répondant de manière adéquate aux commentaires et messages publiés par les internautes.

Le Wordpress de la Commune est également de sa responsabilité. Diverses informations y sont postées en collaboration avec les autres services et des réponses aux citoyens y sont apportées.

Le service est en contact avec la presse, en complément du service infographie, notamment pour la publication de certains rédactionnels et l'organisation de conférences de presse.

De plus, il rédige des articles pour l'Echo communal et vient en aide à la création de divers outils en collaboration avec le service de la direction générale, les services externes et le service infographie (affiches, invitations, etc.).

L'objectif principal est le rapprochement du citoyen et de l'administration. Dans cette optique, en 2017, la Ville d'AUBANGE avait acquis la plateforme d'interaction et de participation citoyenne « Fluicity ». Malheureusement la collaboration a été interrompue suite à une participation décroissante des citoyens.

Le service a également été impliqué dans des projets transversaux tels que le marché public pour l'impression du bulletin communal, la communication des Volon'Terres, l'organisation d'ateliers participatifs, des événements divers, etc. En 2023, un marché pour la création d'un nouveau site internet a également occupé les agents et la Directrice Générale. Le but étant de moderniser l'interface actuelle, d'y regrouper l'espace « publication d'articles » (actuellement accessible sur un site WORDPRESS

distinct), de proposer des enquêtes et des sondages en ligne aux citoyens ainsi qu'une newsletter. Le site est en cours d'élaboration avec la firme ayant remporté le marché public et devrait être finalisé pour le premier trimestre 2024.

Le service, dans un souci d'une meilleure communication interne, a mis en place une farde pour les nouveaux agents communaux et une pour les nouveaux arrivants sur le territoire communal.

Le service communication est chargé du suivi du budget participatif ; une quatrième édition a eu lieu en 2023. 8 projets ont été rentrés, 6 ont été retenus par le Collège communal au vu du règlement et 3 ont reçu un financement pour un total de 28.000€. Les propositions avaient été préalablement soumises au vote des citoyens et ils ont été nombreux à marquer leur préférence : 563 votes ont été enregistrés.

Le projet de pose de 3 écrans géants sur le territoire communal en concertation avec les services énergie, travaux et l'urbanisme est en cours d'achèvement.

Suite à la mise en place d'un nouveau logo (choisi en 2022) et l'élaboration d'une nouvelle charte graphique, le service communication a pensé qu'il serait éventuellement pertinent d'attribuer un nouveau nom au bulletin communal actuellement appelé "Écho Communal" depuis plus de quinze ans. Deux sondages ont été lancés ; un pour savoir si la population souhaitait conserver ou pas le nom actuel du bulletin, et le suivant pour soumettre des propositions de nom.

Le Collège s'est positionné sur le maintien du nom.

Enfin, le service suit et encadre les projets Smart City. Citons l'acquisition d'un ERP (en cours d'élaboration ; la société qui a été désignée est ANTOPOLIS), dans un premier temps pour les matières/services ayant trait à la participation citoyenne (travaux – communication – Collège/Conseil – urbanisme/cartographie). Le logiciel devra permettre un meilleur suivi des demandes citoyennes, qu'elles soient transmises par courrier, mail, via les canaux de communication et/ou la plateforme de participation. La Ville a fait appel à Idelux Projets Publics pour l'accompagner dans cette transition Smart.

13.2 QUELQUES DONNEES CHIFFREES

Les chiffres indiqués dans le tableau ci-dessous sont ceux au 21/11/23.

Données étudiées	Nombre
Articles publiés sur le WordPress communal	407
Echo communaux parus	3

Contrairement aux données reprises dans le précédent tableau, celles qui suivent concernent une période plus étendue. En effet, elles représentent le total des actions enregistrées depuis la création de l'outil auquel elles se rapportent. En vert est inscrite l'augmentation, l'évolution, du chiffre en référence à l'année précédente, soit 2022.

Données étudiées	Nombre
Tweets	/
Nombre d'abonnés pour le compte Twitter	979 (-18)
Commentaires approuvés sur le WordPress (y compris réponses apportées)	587 (+57)
Mentions J'aime sur la page Facebook	5490 (-191)
Nombre d'abonnés de la page Facebook	6137 (+1074)

Nombre d'abonnés sur la page Instagram	124 (+34)
--	-----------

14 SERVICE INFOGRAPHIE

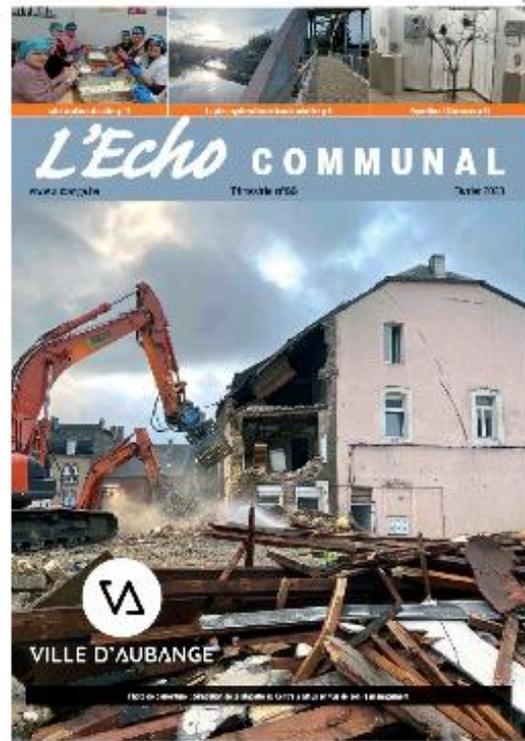
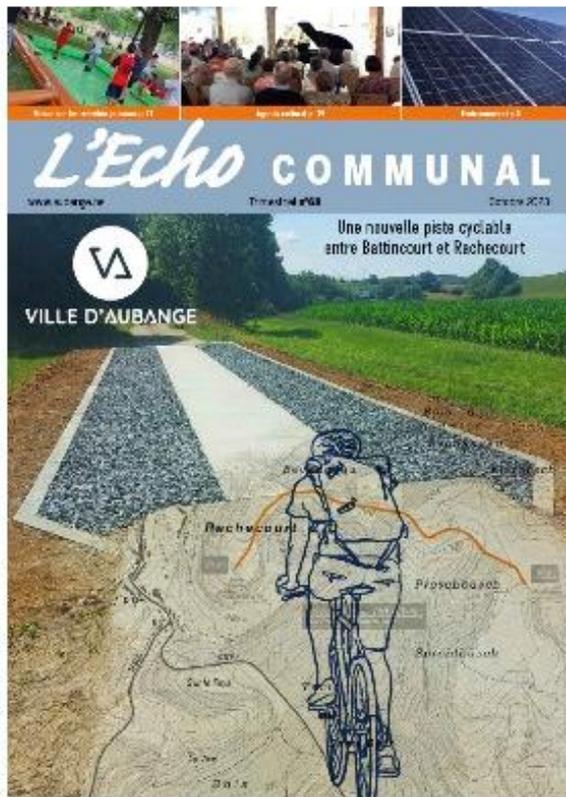
Le service infographie s'est chargé :

Annonces presse

- Exemples sur l'année écoulée

Bulletin Communal

Le service infographie s'est chargé de la réalisation de 3 bulletins communaux (24 pages).



CPAS

Le service de la mise à jour du site internet du CPAS, d'annonces presse, d'invitations, affiches, cartes de visites

...

CPAS d'Aubange

ACCUEIL CPAS ▾ RESIDENCE ▾ SANTE AUTRES SERVICES ▾ PUBLICATIONS ▾ 🔍

CPAS D'AUBANGE

"Toute personne a le droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine"

Loi organique- Art 1^{er}

Découvrez le site de Bellevue à Athus

En plus de vous apporter des réponses à vos questions en matière d'aide et d'actions sociales, d'énergie et de logement, ce site vous apporte des informations sur notre **Médecine Générale**, l'**Agence Locale pour l'Emploi (ALE)**, la **Maison de soins Psychiatriques (MSP)** et l'**antenne Croix-Rouge Aubange-Messancy**.

Le CPAS d'Aubange vous propose aussi différents services tels que la **Mobil'ainés**, le **service des repas chauds à domicile**, le **lavoir "Saponaire"** et le **service Télévigilance**.

Une page est consacrée à notre **Résidence Bellevue** qui se situe à l'arrière du bâtiment du CPAS. Elle compte 90 lits dont 16 places pour des personnes désorientées (UPD) et 40 lits MRS (maison de repos et de soins)

NOUS CONTACTER

063/37.20.00

ARTICLES RÉCENTS

- "Toute personne a le droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine"
- Cherche d'urgence aide ménagère
- Cours alimentaires de première nécessité et pharmacie. Gratuit pour les 65 ans et +
- Services médicaux et paramédicaux disponibles sur le site Bellevue
- Des masques pour le personnel de la maison de repos et les infirmières

Culture

Le service infographie s'est chargé de la réalisation des invitations, affiches, mailing pour les expositions artistiques et événements suivants :

Lucien Maringer : Huile sur carton Paul-Georges Klein : Huile sur toile Carine Vermaercke : Encres de chine, acrylique et fusain

Nos vifs remerciements pour le prêt des œuvres et les sponsors :

En collaboration avec :

Organisation :
Ville d'Aubange,
Centre culturel de la Ville d'Aubange,
Martine Meunier et Emmanuel Grégoire
commissaires de l'exposition

Horizons champêtres et urbains

Jean-Pierre Evrard Jean Morette Jocelyn Faroche Nathalie Clément Mireille Gérard Véronique Charlton
Maurice Mathias Jo Conrardy Lucien Maringer Carine Vermaercke Paul-Georges Klein

Exposition du samedi 27 mai au dimanche 11 juin 2023
Salle la Harpaille, 28a Domaine de Clémaraï, 6790 Aubange

Horizons champêtres et urbains

Jean-Pierre EVRARD - Jean MORETTE - Jocelyn FAROCHE -
Nathalie CLÉMENT - Mireille GÉRARD - Véronique CHARLTON -
Maurice MATHIAS - Jo CONRARDY - Lucien MARINGER -
Carine VERMAERCKE - Paul-Georges KLEIN

Exposition du 27 mai au 11 juin 2023
Salle la Harpaille, 28a Domaine de Clémaraï, 6790 Aubange
Ouverture les samedis, dimanches, mardis, jeudis et le lundi 29 mai de 14h à 18h
Rencontre illustrée - Visites guidées - Conférences - Concert de dévernissage
Réservations : +32 (0)63 38 95 73 ou 32 (0)494 08 40 83

Nos vifs remerciements pour le prêt des œuvres et les sponsors :

Programme complet via QR Code

En collaboration avec :

Organisation :
Ville d'Aubange,
Centre culturel de la Ville d'Aubange,
Martine Meunier et Emmanuel Grégoire
commissaires de l'exposition

Raymond Clément Renée Maurice Madeline Pamy Lucien Maringer Jacqueline Roumez

Marc De Winter

Nos vifs remerciements, aux collectionneurs privés et aux institutions, pour le prêt des œuvres

En collaboration avec :

Organisation :
Ville d'Aubange,
Centre culturel de la Ville d'Aubange,
Martine Meunier et Emmanuel Grégoire,
commissaires de l'exposition

Music' Art

Exposition du dimanche 3 au vendredi 22 décembre 2023
Ouverte les samedis, dimanches, mardis et jeudis de 14h à 18h
Salle la Harpaille, Domaine de Clémaraï, 28a, 6790 Aubange

Music' Art

Exposition 3 au 22 décembre 2023

Ouverte les samedis, dimanches, mardis et jeudis de 14h à 18h

Salle la Harpaille, Domaine de Clémaraiz, 28a, Aubange



Félicien Jacques
Paul-Georges Klein
Sébastien Grebille
Jean-Benoît Dominicy
Renée Meurisse
Marc De Winter
Lucien Maringer
Mireille Gérard
Christophe Blanc
Raymond Clément
André Englebert
Jo Conrardy
Sabine Pleers
Jacqueline Roumez
Jean-Marie Liégeois
Madeleine Remy

Conférence - Cinéma - Concert - Cabaret - Lutherie artistique -
En promenade parmi les œuvres - Dévernissage en musique

Programme complet
via ce QRcode



PARTENAIRES - Ville d'Aubange, Centre culturel de la Ville d'Aubange, Marina Musnier et Emmanuel Orignat, commissaires de l'exposition



Usine d'Albus, la vie ouvrière en 1886



Sélange, la Klaus



Emigration en Champagne

AUX SOURCES DU CHIERS

Bulletin du Cercle d'histoire
Messancy - Aubange



Moeurs et traditions de Halanzy



La gare d'Albus en 1914

Aubange, exploitation du schiste bitumineux

Chronique

Numéro 35 - Année 2023

Éditeur responsable Christian Mois - Messancy

AUX SOURCES DU CHIERS
Bulletin du Cercle d'histoire Messancy - Aubange
Numéro 35 - Année 2023

Tourisme

Le service infographie s'est chargé de la réalisation de panneaux de promenades, d'affiches, du calendrier du SI :

40 ANS
Syndicat d'Initiative d'Aubange

10h à 13h
diverses activités familiales dans la cour du **Domaine de Clémaraïs à Aubange**

Dimanche 9 juillet

Dès 14h, Aix-sur-Cloie Festival Couleur Terre
Balade musicale, expos, contes au cœur du village

Accès libre aux expos dès 14h samedi 8 juillet !

Festival Couleurs Terre

40 ANS
du Syndicat d'Initiative d'Aubange

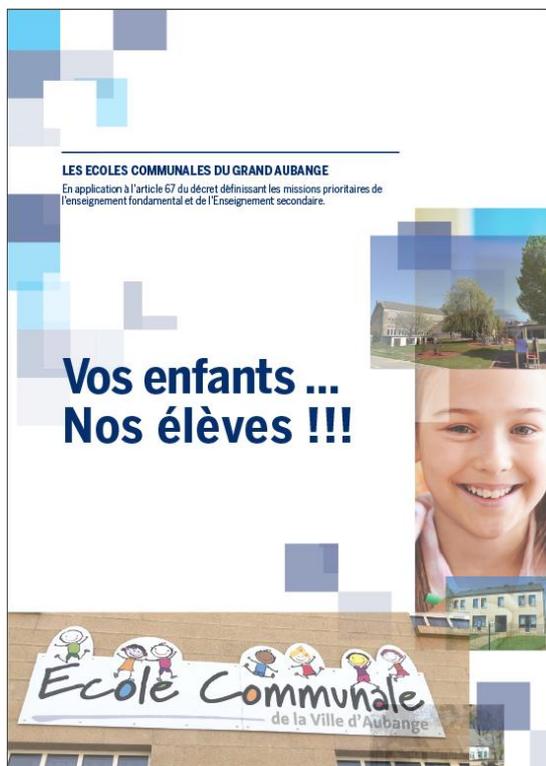
CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2023

Au seuil de cette nouvelle année,
le Syndicat d'Initiative d'Aubange vous présente ses meilleurs vœux.
Ce calendrier est un outil que vous aurez à cœur d'utiliser et de conserver précieusement.
Le syndicat d'initiative remercie les annonceurs et les associations qui ont contribué à sa réalisation.
Il remercie également toutes les personnes qui ont permis de l'illustrer, ainsi que le service Infographie de la Ville d'Aubange pour la mise en page.

Editeur responsable : Christian Biret
SYNDICAT D'INITIATIVE D'AUBANGE, rue de Clémaraïs 28 à B-6710 AUBANGE
info@aubange-tourisme.be www.aubange.be

Les manifestations présentées peuvent être modifiées, reportées ou annulées (voir notre site internet).
Image de couverture : Bureau d'accueil du syndicat d'initiative au domaine de Clémaraïs

Le service infographie s'est chargé de la réalisation l'école d'AUBANGE, d'annonces, des nouveaux projets d'établissements (livrets de 24 pages), des bulletins :



Internet

Le service infographie s'est chargé de mises à jour hebdomadaire et des backups des sites suivants.

- <https://www.AUBANGE.be>
- <https://www.AUBANGE.be/press/>
- <https://cpasAUBANGE.be/>
- <https://ecolescommunales.AUBANGE.be/>
- <https://cercle-werner.AUBANGE.be/>
- <http://www.ATHUS-acier.be/>

Accessoirement le service infographie s'est chargé des mises à jour hebdomadaire et des backups pour les sites suivants:

- <https://epn-fablab.AUBANGE.be/>
- <https://rca.AUBANGE.be/>
- <https://www.visitAUBANGE.be/>
- <http://www.ATHUS-acier.be/>

Sport

Le service infographie s'est chargé de la réalisation d'affiches et folders pour l'ASBL Centre Sportif.

DIVERS



DIMANCHE 18 JUIN DE 11 À 17H
CENTRE SPORTIF DU CLÉMARAIS
CONSOMMATION RESPONSABLE ET DO IT YOURSELF

Producteurs locaux, Essais de vélos électriques, visite du Potager Participatif & Solidaire, Espace librairie Nature et Progrès, Guichet énergie Wallonie, Petite restauration.

Conférence à 11h : « Accueillir la biodiversité dans le bâti ancien et nouveau », par Mme Anne Léger du Parc Naturel de Gaume

Ateliers pour tous : Repair Café - Yoga et méditation au PPS - Couture de récup' - cosmétiques maison

Ateliers enfants : Graines de folie 100% récup' par les bibliothèques d'Aubange - Atelier philo au PPS.



Service logement – Coordinateur POLLEC (Politique locale Énergie Climat)

Jean Lemaire, coordinateur, 38 rue Haute, 6791 Athus

Tél. : +32 63 43 03 79 - lemairej@aubange.be



Bonjour à toutes et à tous,

J'espère que les cloches de Pâques ont été généreuses et vous ont apporté tout plein d'œufs en chocolat !

Il ne reste plus qu'à les manger mais, vous l'aurez constaté, le stock est malheureusement limité et s'épuisera à un moment ou à un autre. Cependant nous avons la possibilité de choisir comment faire durer le plaisir soit :

- 1) En mangeant une grosse partie en une fois (attention à la crise de foie) et en mangeant un œuf à la fois jusqu'à ce que le stock soit fini ;
- 2) En mangeant un œuf par jour pendant autant de jours qu'on a eu d'œufs ;
- 3) En augmentant progressivement la quantité d'œufs mangée puis à un moment, en diminuant progressivement de manière choisie ou subie la quantité jusqu'au jour où y en a plus.

Au cours de la chasse aux œufs, vous aurez certainement constaté qu'on trouve d'abord les plus gros œufs les moins bien planqués pour finir par les petits bien planqués ! Autrement dit, on en trouve tout plein facilement au début puis de moins en moins...

Bon, quel rapport avec l'énergie et le climat ? C'est pour la métaphore bien sûr ! Et en particulier avec le PÉTROLE!

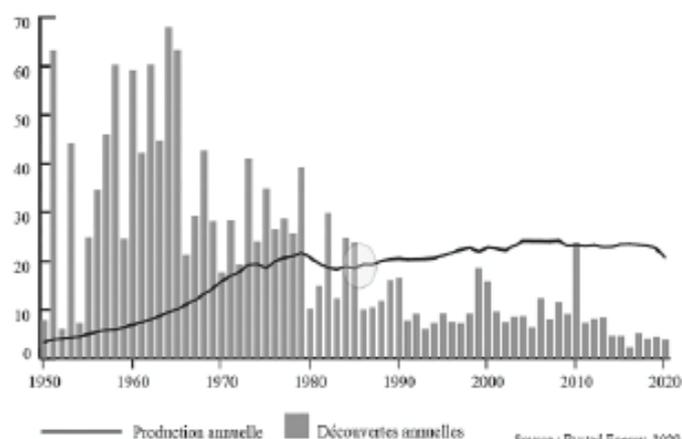
Les débuts de l'exploitation du pétrole ne datent pas d'hier ça on savait ! Mais, c'est depuis la fin de la seconde guerre qu'on s'est vraiment mis à en chercher. Et on en a trouvé beaucoup ! Puis, malgré les évolutions technologiques et tous les efforts de prospection et d'exploration, on en trouve de moins en moins. Le petit rond grisé en 1984-85 indique le moment où on trouve moins qu'on n'en consomme donc depuis bientôt 40 ans !

Le graphe ci à côté tiré du livre « **Pétrole, le déclin est proche** » de Matthieu Auzanneau avec Hortense Chauvin concerne le pétrole conventionnel. C'est le plus « facile » et/ou le « moins cher » à extraire (Golfe persique par exemple). Cette diminution ne pourra malheureusement pas être compensée pendant longtemps par les pétroles dits non conventionnels techniquement plus compliqués et/ou plus chers à extraire (sables bitumineux du Canada, pétroles de roche-mère US, pétrole lourds et extras lourds du Venezuela, offshore profond et ultra profond du Golfe de Guinée, ...).

En 2018, l'Agence Internationale de

L'écart croissant entre production et découvertes annuelles : des « récoltes » de plus en plus mauvaises...

Production et découvertes de pétrole conventionnel (milliards de barils)



	 <p>VILLE D'AUBANGE 22708-8600, 0-6766-6700</p> <p>Maximilien LHERMITTE Conseiller en aménagement</p> <p>N. 0637 26 12 76 60 rue Fontaine d'Aubange 08</p>
 <p>VILLE D'AUBANGE 22708-8600, 0-6766-6700</p> <p>David LAMBERT Agent de service au centre</p> <p>N. 0637 26 12 76 60 rue Fontaine d'Aubange 08</p>	 <p>VILLE D'AUBANGE 22708-8600, 0-6766-6700</p> <p>Nicolas KLÉE Conseiller en aménagement du territoire service au centre</p> <p>N. 0637 26 12 76 60 rue Fontaine d'Aubange 08</p>
 <p>VILLE D'AUBANGE 22708-8600, 0-6766-6700</p> <p>Michaël FRANZ IL Coordinateur commercial à gestionnaire</p> <p>N. 0637 26 12 76 60 rue Fontaine d'Aubange 08</p>	 <p>VILLE D'AUBANGE 22708-8600, 0-6766-6700</p> <p>Antoine CRASSET à gestionnaire</p> <p>N. 0637 26 12 76 60 rue Fontaine d'Aubange 08</p>
 <p>VILLE D'AUBANGE 22708-8600, 0-6766-6700</p> <p>Amélie DEMOULIN Agent de service au centre</p> <p>N. 0637 26 12 76 60 rue Fontaine d'Aubange 08</p>	 <p>VILLE D'AUBANGE 22708-8600, 0-6766-6700</p> <p>Nathalie ANSIAU Indicatrice copie pour le cadastre à gestionnaire Indicatrice cartographique</p> <p>N. 0637 26 12 76 60 rue Fontaine d'Aubange 08</p>
 <p>VILLE D'AUBANGE 22708-8600, 0-6766-6700</p> <p>Hugues Georges Indicatrice copie pour le cadastre à gestionnaire Indicatrice cartographique</p>  <p>N. 0637 26 12 76 60 rue Fontaine d'Aubange 08</p>	 <p>VILLE D'AUBANGE 22708-8600, 0-6766-6700</p> <p>Jean Sébastien HAAN Responsable service copier, indicateur</p> <p>N. 0637 26 12 76 60 rue Fontaine d'Aubange 08</p>
 <p>VILLE D'AUBANGE 22708-8600, 0-6766-6700</p> <p>Cyrille Astgen Indicatrice copie pour le cadastre à gestionnaire Indicatrice cartographique</p>  <p>N. 0637 26 12 76 60 rue Fontaine d'Aubange 08</p>	

Plaisir



cannabis alcool tabac kétamine lsd ecstasy héroïne ghb cocaïne amphétamines hallucinogènes

DEPENDANCE

**Campagne de prévention
des comportements addictifs 2024**

S.A.P. Service Accueil et Prévention
(Service public actif en matière d'assuétudes et de toxicodépendance)
Tél : 063 / 38 87 16



Types de harcèlement

Le harcèlement ce n'est pas une simple dispute ou bagarre entre élèves.

Le harcèlement c'est :

1. Répétition de comportements perçus comme violents ;
2. Disproportion des forces ;
3. Intention de nuire :
 - Harcèlement physique: frapper, pincer, pousser, bousculer, dégrader les affaires d'autrui, voler, ...
 - Harcèlement verbal et psychologique: insultes, surnoms, rumeurs, menaces, humiliations, isolement, ...



Que faire ?

- Éviter de participer au harcèlement en participant aux moqueries, en ignorant le phénomène, il faut aider à inclure la victime dans un groupe ;
- En parler autour de soi, à une personne de confiance.



À qui en parler ?

Tes parents, tes amis, ta famille.

Délégué, éducateur/professeur/directeur.

Le centre PMS de ton école.

La médiation scolaire :

Isabelle Grimee
Isabelle.grimee@cfwb.be
0032/473.54.36.08
www.enseignement.be --->mediation

À contacter, en cas de conflit dans l'école, pour aider la famille à trouver des solutions dans un contexte de dialogue neutre et confidentiel.

Aide en Milieu Ouvert (AMO) aide individualisée du jeune à l'extérieur de l'école

- **Ado-Micile** 0032 63 57 21 60 (Arlon) ;
- **Point-jeune Virton** 0032 495 52 97 16 (Virton)
amopjl@hotmail.com ;
- **Service Droit des Jeunes (SDJ) Arlon**
(province de Luxembourg)
063/23.40.56
luxembourg@sdj.be.

103 - Écoute enfants :

ligne d'écoute gratuite et en total anonymat :
www.103ecoute.be écoute en ligne générale
(de 10h à 24h).

École et parents :

numéro vert (0800/95.580) visant à informer les parents d'élèves qui sont témoins ou victimes de violence scolaire (du lundi au vendredi de 9h à 13h).

Tous ces services sont anonymes et gratuits !

Conseil communal des enfants

Prévention contre le Harcèlement scolaire



VILLE D'AUBANGE





**Dimanche 1^{er} octobre
de 8h à 17h**

HALANZY BROCANTE

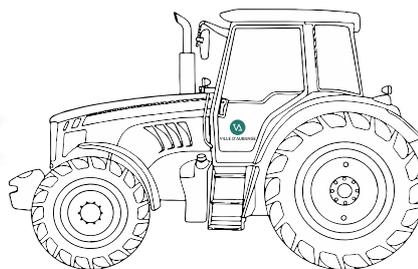
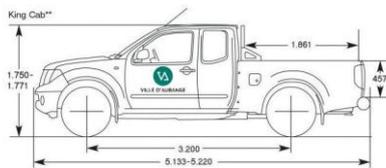
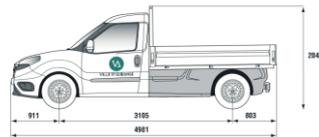
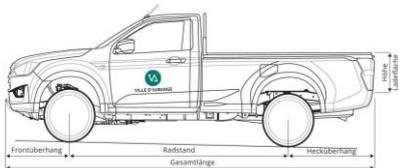
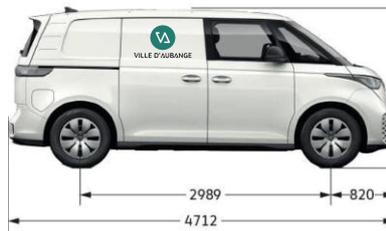
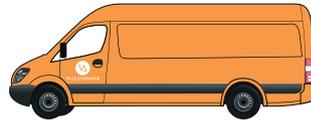
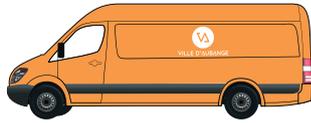
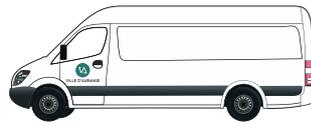
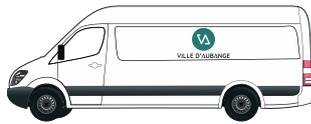
**Salle du château
et cour de l'école**

Entrée gratuite



**Réunion du 23-12-2022 concernant
le placement d'écrans led informatifs
à Athus, Aubange et Halanzy**





15 SERVICE INFORMATIQUE & ENERGIE

15.1 EFFECTIFS

Responsable de service

PIRES MONTEIRO David

Echelle RGB : A1

Fonction : Gestion du parc informatique, du suivi des énergies et des dispositifs de sécurité

Date d'entrée : 01/09/2003

Prestations : 38 heures par semaine

Agents

TOUSSAINT Karin

Echelle RGB : B1

Fonction : Gestion du parc informatique

Date d'entrée : 01/09/2021

Prestations : 30 heures 24 minutes par semaine

JACOB Freddy

Echelle RGB : D6

Fonction : Gestion des dispositifs de sécurité et du suivi des énergies

Date d'entrée : 20/12/2007

Prestations : 38 heures par semaine

HALAZY François

Echelle RGB : D4

Fonction : 1^{er} niveau d'intervention informatique et énergie

Date d'entrée : 12/09/2023

Prestations : 38 heures par semaine

DEBY Nicolas

Echelle RGB : D4

Fonction : 1^{er} niveau d'intervention informatique et énergie

Date d'entrée : 12/09/2023

Prestations : 38 heures par semaine

15.2 LES MISSIONS

Gestion informatique

- Assistance technique via téléphone, à distance et sur site;
- Recherches et tests sur de nouvelles solutions informatiques, matérielles et logicielles;
- Vérification et analyse des factures informatiques;
- Dépannage, diagnostic et réparation du matériel;
- Prise de contact avec les fournisseurs;
- Gestion de la sauvegarde des données;
- Suivi et gestion des consommables.
- Gestion téléphonie
- Suivi des commandes, réceptions, contrôles, mises en place et configurations du nouveau matériel;
- Commande de nouvelles connexions data et suivi;

- Gestion de la téléphonie fixe et mobile, mise à disposition ou remplacement de GSM, de postes - téléphoniques;
- Vérification et analyse des factures téléphoniques;
- Suivi des consommations.

Gestion énergétique

- Assistance technique sur site;
- Dépannage de 1er niveau et suivi de la résolution des pannes;
- Suivi des compteurs et des consommations en eau, électricité, mazout et gaz;
- Suivi des entretiens de chaudières;
- Commande de mazout;
- Gestion et analyse de toutes les factures énergétiques et des interventions;
- Prise de contact avec les fournisseurs;
- Visite des installations des bâtiments communaux;
- Gestion des cartes essences de tous les véhicules.

Gestion des dispositifs de sécurité

- Gestion des extincteurs – demandes, remplacement et suivi des entretiens;
- Gestion des alarmes – suivi installation, remplacement, entretiens.

Autres tâches

- Photos pour le service personnel/assurances;
- Support technique pour le CPAS, pour la résidence Bellevue et pour la clinique Bellevue;
- Renseignements pour divers services;
- Recherche d'informations techniques.

15.3 CADASTRE DES LOGICIELS MÉTIERS

Nom du logiciel	Fournisseur	Service concerné
Saphir	Civadis	Population / Etranger / Etat-civil
Phénix	Civadis	Direction financière
Onyx	Civadis	Direction financière
Persée	Civadis	Personnel
Urbaweb	Civadis	Urbanisme
Urbain	SPF	Urbanisme
Base de données PEB	SPF	Urbanisme
Icare	SPF	Transversalité
Isabel	Isabel	Direction financière
3P	3P	Marchés publics /Direction financière
E comptes	SPW	Direction financière
ICMS	SPF	Cellule de crise (plateforme web)
Créos	CECP ASBL	Ecole (plateforme web)
Protime	Protime	Personnel
Belpic	SPF	Population / Etranger
E-courrier	Inforius	Direction générale
Ines / Quack	AC AUBANGE	Informatique/énergie

ArcGis	Inc.	Urbanisme
Matrice Cadastrale	Inc.	Urbanisme
GigWal	Inc.	Urbanisme
Antopolis	Antopolis	Tous les services
Suite Adobe	Adobe	Infographie
Powalco	digitalwallonia.be	Travaux

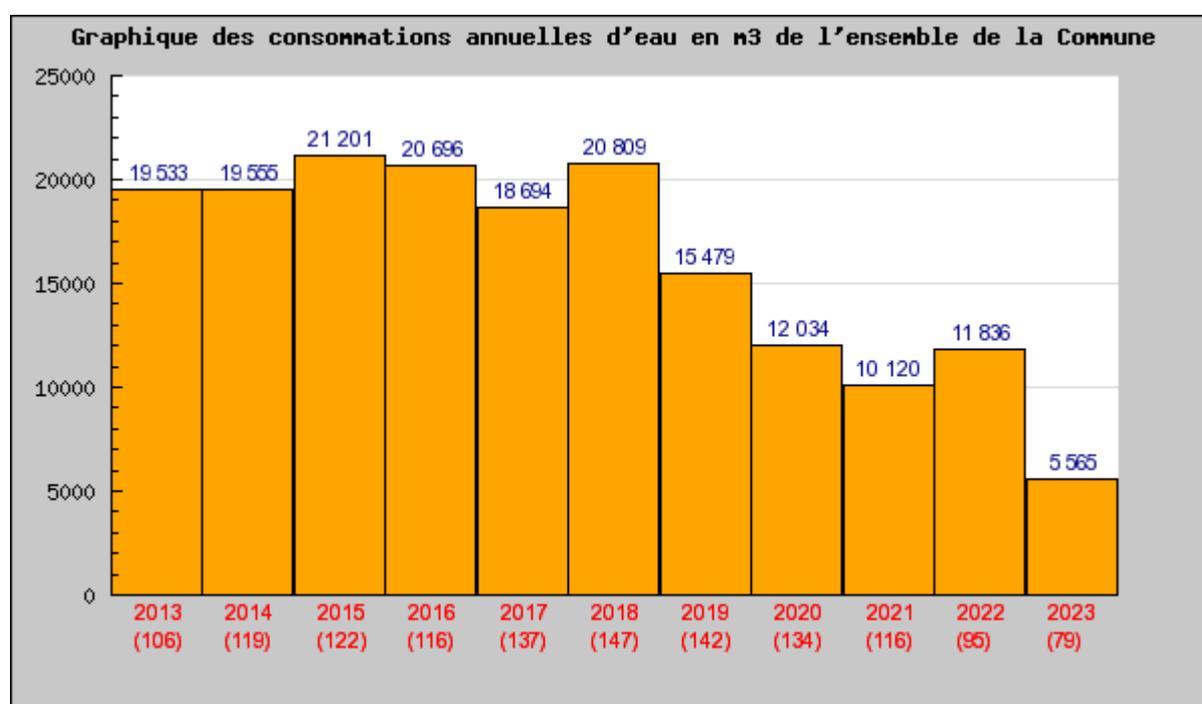
15.4 STATISTIQUES

Quelques chiffres pour l'année

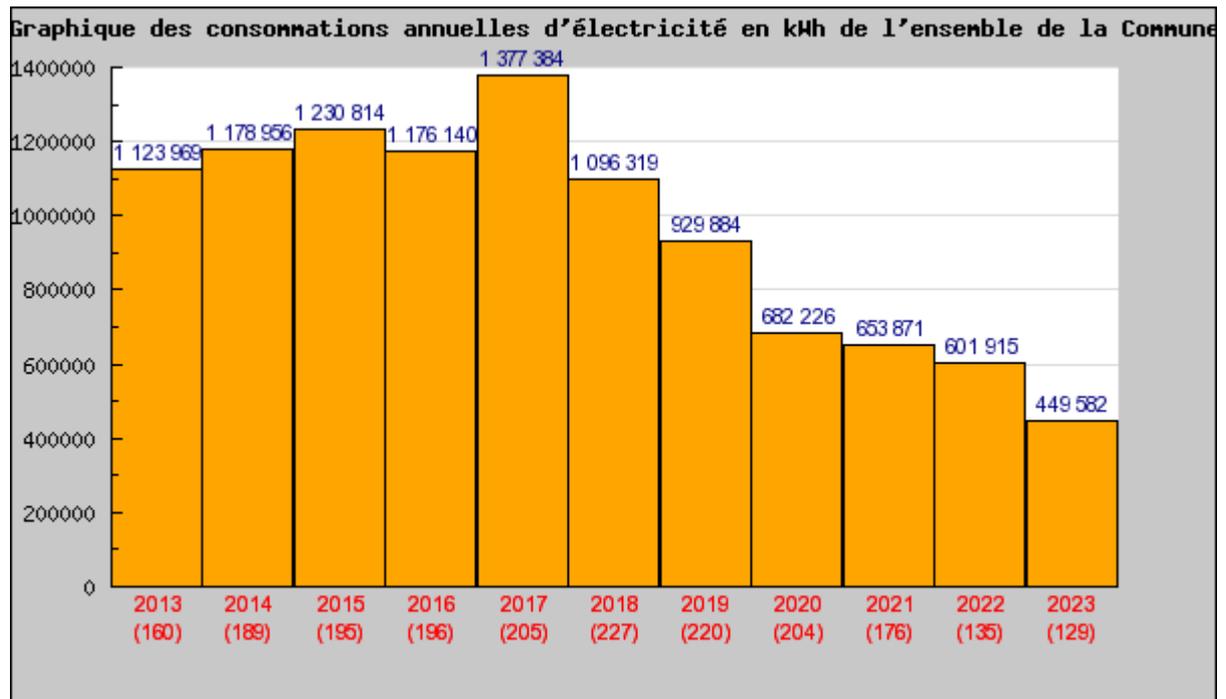
Nombre de demandes d'interventions: 772

Nombre d'interventions : 1572

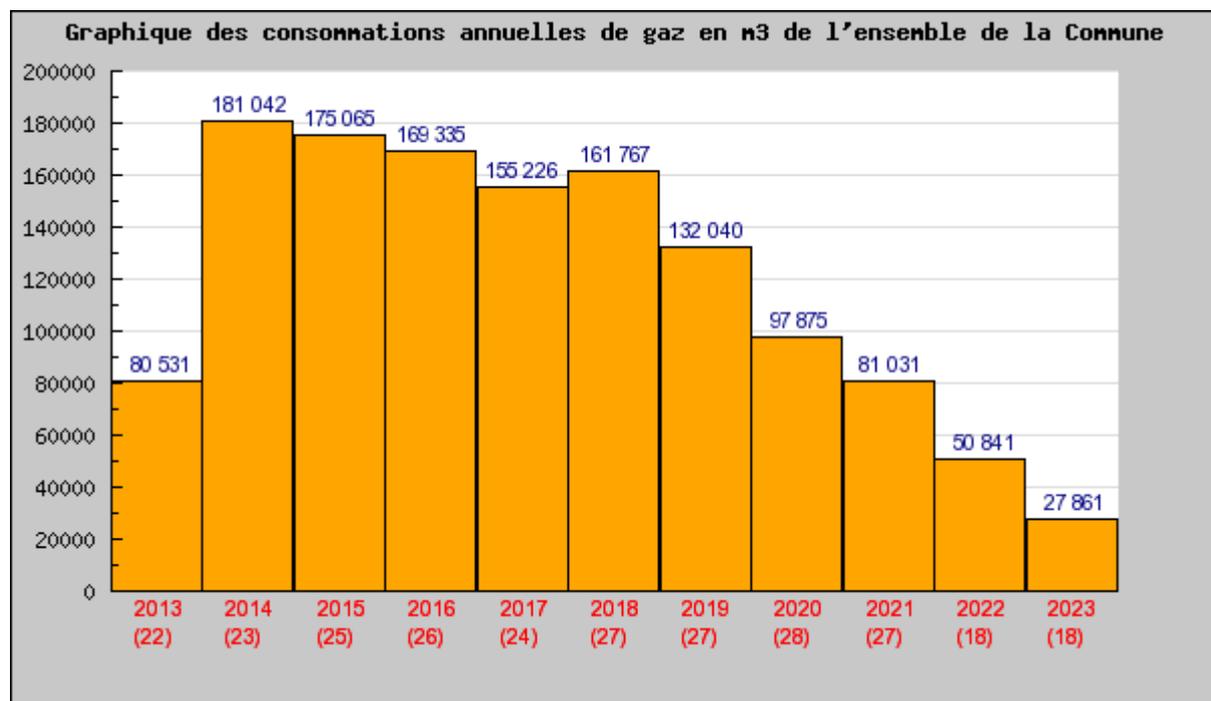
15.5 EVOLUTION DE LA CONSOMMATION EN EAU



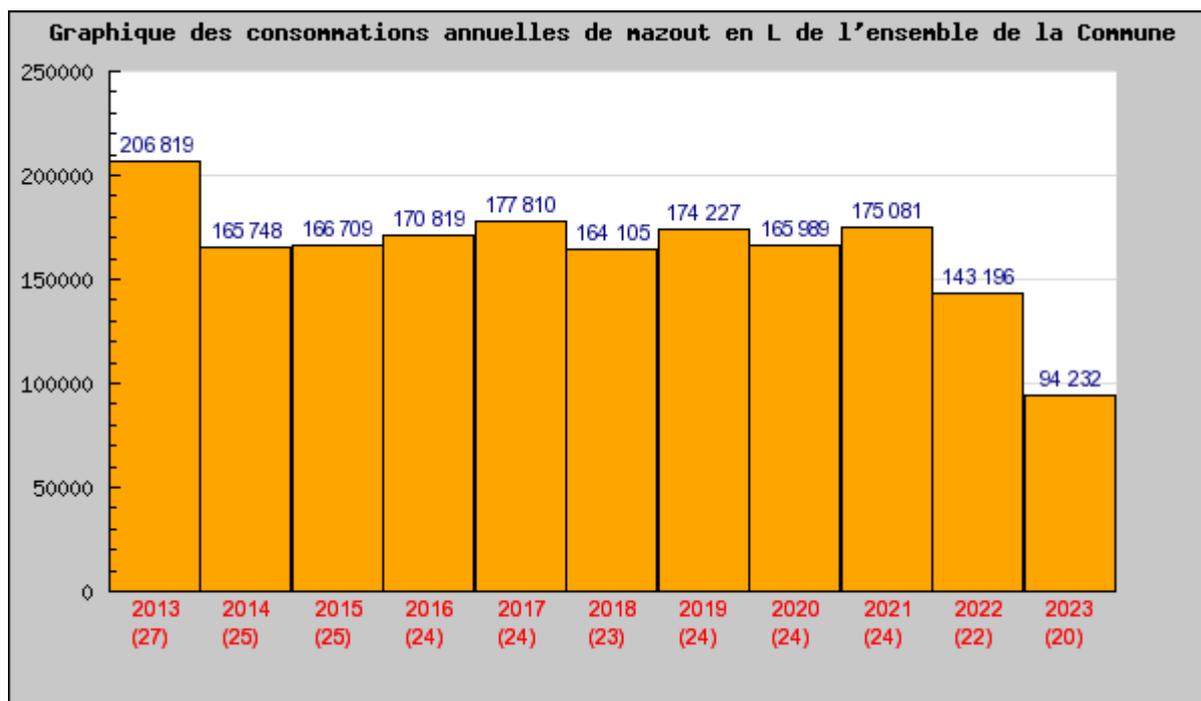
15.6 EVOLUTION DE LA CONSOMMATION EN ÉLECTRICITÉ



15.7 EVOLUTION DE LA CONSOMMATION EN GAZ



15.8 EVOLUTION DE LA CONSOMMATION EN MAZOUT



16. SERVICE DU PERSONNEL

16.1 EFFECTIFS

Responsable du service

- Monsieur **WILLEME Joris** - Chef de bureau administratif f.f. A1 (temps plein)

Agents d'administration

- Madame **BJELIC Katarina** - employé d'administration contractuel D6 – enseignement, à moitié au service du personnel et à moitié affectée aux écoles (temps plein) ;
- Madame **BORREMANS Christine** - employé d'administration contractuel D5 - assurances, médecine du travail, gestion RC objective, dossiers AWIPH, secrétaire SIPP (4/5ème + 1/5ème conseillère en prévention et secrétaire du SIPP) ;
- Madame **CAMBRAI Stéphanie** - employé d'administration contractuel D6 - administration du personnel, recrutement, évaluations, évolutions de carrière (temps plein) ;
- Madame **FRIPPIAT Sandra** - employé d'administration contractuel D2 – Aide administrative et gestion du système de pointage pour la Ville (temps plein) ;
- Madame **HARMEL Claire** - employé d'administration contractuel D6 - gestion des formations, évaluations, évolutions de carrière (temps plein) ;
- Madame **JACQUES Astrid** - employé d'administration contractuel D6 - gestion des paies et de système de pointage pour le CPAS (temps plein) ;

- Madame **MIRGUET Isabelle** - employé d'administration statutaire D4 – enseignement (4/5e – interruption de carrière partielle) ;
- Madame **NOTHELIER Anne** – employé d'administration contractuel D6 – Descriptifs de fonction (4/5^e)
- Madame **PALMERINI Anaïs** - employé d'administration contractuel D6 – gestion des paies de la Ville d'AUBANGE (temps plein) ;
- Madame **PIREAUX Ariane** – employé d'administration contractuel D6 – Mise à disposition au sein de la Résidence BELLEVUE du CPAS (temps plein)
- Madame **VANDERLINDEN Hélène** - employé d'administration contractuel D4 – administration du personnel, recrutement.
- Madame **WEBER Stéphanie** - employé d'administration contractuel D4 - contrôle interne, demandes de stage, distinctions honorifiques, fête du personnel (19/38eme) ;

En dehors des tâches quotidiennes, au cours de l'année 2022 et au début de l'année 2023, le service du personnel a été impacté par les divers départs au sein de son service ainsi que les départs/absences au sein des institutions. Dans ce cadre, certaines informations ont dû être recréées car la passation n'avait pas pu être réalisée. De plus, des problématiques récurrentes dans l'outil de gestion des pointages PROTOME ont également perturbé le travail habituel. Le projet de révision de PROTOME a été établie en 2023 et a déjà bien avancer. Ce dernier devrait être clôturé en 2024 pour la Ville avant de s'attaquer à la Résidence BELLEVUE du CPAS. Nous avons également accueilli un nouvel agent afin d'établir tous les descriptifs de fonction de la Ville. Ce poste est un « one-shot » dans le sens où, une fois le travail effectué, le suivi de ces descriptifs sera attribué aux agents traitant les recrutements, évaluations/évolutions, formations du personnel.

16.2 MISSIONS

Secteur Gestion du personnel

Ce secteur a pour vocation la gestion de la carrière du personnel communal, dans le respect de la réglementation en vigueur, et particulièrement des statuts administratif et pécuniaire du personnel communal.

Le service est équipé des logiciels PERSée (gestion du personnel – fournisseur CIVADIS) et Protome (gestion des pointages).

Aperçu des tâches effectuées :

Recrutement :

- Elaboration des descriptifs de fonction et avis de recrutement, en fonction des besoins de service et des attentes du Collège communal ;
- Rédaction des projets de délibération pour le Conseil et le Collège communal ;
- Envoi aux organisations syndicales et à la tutelle pour avis ;
- Publication des avis de recrutement ;
- Gestion des candidatures spontanées ou liées à un recrutement ;
- Organisation des examens ;
- Etablissement des procès-verbaux.

Carrière :

- Engagements ;
- Descriptifs de fonction : pouvant évoluer ou changer à certains moments de la carrière de l'agent ;
- Informatisation des dossiers des agents ;
- Evolutions de carrière : 5 agents ont bénéficié du passage au barème supérieur en 2021 (dont 2 avec un effet rétroactif pour l'année 2020) ;
- Evaluations du personnel par le supérieur hiérarchique ;
- Formations du personnel et création d'un plan de formation ;
- Réduction du temps de travail : interruption de carrière avec ou sans motifs, modification du temps de travail (prestations réduites pour convenances personnelles,...) ;
- Départ volontaire ou licenciement ;
- Mise à la pension : 1 agent a été admis à la pension cette année.

Paie :

- Salaires ;
- Dossiers ACTIVA/APE/Convention Premier Emploi ;
- Chèques repas ;
- Pécule de vacances et allocation de fin d'année ;
- Documents mutuelle et ONEM/FOREM.

Gestion des congés, maladies et pointages :

- Encodage des congés, maladies, heures supplémentaires dans le programme Protime et dans des tableaux Excel pour le personnel n'ayant pas accès au pointage électronique (nombre réduit depuis l'utilisation du logiciel Protime) ;
- Calcul et vérification des soldes de congés ;
- Vérification des anomalies de pointage.

Médecine du travail :

- Visites médicales d'embauche, périodiques (suivi du tableau des dates de validité des visites de tout le personnel) ;
- Visites médicales d'écartement si nécessaire en cas de grossesse et de pré-reprise, de reprise de travail, spontanée, trajet de réintégration ;
- Mise en place et organisation vaccination grippe proposée aux agents par l'employeur ;
- Relevés des mouvements du personnel à fournir trimestriellement à MENSURA ;
- Contrôle des factures trimestrielles, factures de visites spécifiques,...
- Rédiger les points pour le Collège et assurer le suivi des dossiers.

Autres :

- ONSS allocations familiales et diverses allocations ;
- Encodage CAPELO⁴ ;
- Précompte professionnel ;

⁴ CAPELO : carrière publique électronique, est la banque de données permettant de récolter et de gérer électroniquement toutes les données de carrière du personnel du secteur public, en ce compris le personnel contractuel.

Par données de carrière, on entend :

- les prestations et les absences;
- les traitements et suppléments de traitement.

Les données stockées dans cette base de données constituent le fondement d'un dossier électronique de pension actualisé tout au long de la carrière.

- Dossiers AVIQ : demandes des primes à l'intégration, à la compensation, gestion trimestrielle ou annuelle.
- Primes du service social de l'ONSSAPL (naissance, mariage, pension, etc.), renseignements aux agents lorsqu'ils se présentent au service ;
- Budget du personnel (contrôles périodiques et budget prévisionnel) ;
- Rapports financiers pour le personnel subventionné ;
- Dossiers frais de déplacement : dossiers TEC, remboursements des frais de déplacements transport en commun ou en vélo, de déplacement missions ;
- Notes de services.

Le service est également à la disposition des agents pour répondre à toute question relative à la gestion des ressources humaines.

Secteur assurances

Outre les assurances, ce secteur gère la mise en circulation de tous les véhicules communaux et vérifie les R.C. (responsabilités civiles) objectives pour tous les lieux ouverts au public soumis à une telle réglementation. Il s'agit de l'assurance que doivent prendre tous les établissements soumis à ce type d'assurance (loi du 30 juillet 1979).

Depuis 2016, la gestion des assurances du CPAS est également prise en charge par le service dans le cadre de synergies développées.

Aperçu des tâches effectuées :

- La gestion des contrats, des primes annuelles, des sinistres et des litiges pour les polices « Accidents » (ETHIAS), « Bâtiments » (ETHIAS), « Véhicules » (ETHIAS) et « Responsabilité civile » (ETHIAS).
- La gestion des accidents : accident du travail (pour le personnel), sur le chemin du travail (pour le personnel), accident scolaires (en milieu scolaire, extra-scolaire et lors des diverses plaines pour les enfants).
- La gestion des accidents du travail suppose la récupération des indemnités temporaires et le versement de rentes définitives octroyées suite aux accidents de travail si degré d'incapacité partielle permanente.
- La prise en charge des dégâts occasionnés à des biens communaux :
 - Déclaration et suivi des dossiers en collaboration avec divers services communaux, la Zone de Police ou le Parquet ;
 - Récupération du montant des dégâts si le(s) auteur(s) des faits est (sont) connu(s).

Par ailleurs, chaque déclaration d'accident de travail ne nécessitant même qu'un seul jour d'arrêt implique :

- Le calcul d'un état de salaire lors de la déclaration d'accident ;
- L'obtention d'une rente s'il y a reconnaissance d'un taux d'incapacité permanente.

En 2023, 49 dossiers de déclaration ont été introduits auprès des compagnies d'assurance en date du 31 octobre. Le nombre de déclarations est inférieur à celui de l'année précédente, il reste inférieur à la moyenne des dix dernières années qui est de 87,1 déclarations.

Le nombre d'accident du travail est à peu près égal à la moyenne des 10 dernières années qui est de 12,2.

En 2023, un accident de travail n'a pas été reconnu. Ceci est dû au fait que l'évènement qui a donné lieu à l'accident n'était pas un élément soudain (c'est un geste courant qui n'était pas susceptible d'occasionner une lésion). Ainsi, une des conditions pour être reconnu comme accident de travail n'était pas remplie.

<i>Dossiers Administration Communale</i>	<i>Nombres</i>											<i>Différence 2022/2023</i>
	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	
Accidents de travail	15	19	14	17	14	9	3	10	11	12	8	-4
Accidents sur le chemin du travail	5	2	1	4	4	3	1	4	3	3	0	-3
Accidents de travail non reconnus					1	0	0	0	1	1	1	0
Accidents scolaires	13	17	28	28	33	32	18	22	19	22	24	+2
Accidents aux plaines de jeux	3	3	3	3	8	3	6	3	2	2	1	-1
Responsabilité civile	10	19	11	7	7	20	11	20	13	16	4	-12
Litiges en cours	7	7	7	7	7	7	4	4	4	0	0	0
Dégâts occasionnés à un bien communal	13	9	5	6	20	10	18	12	18	10	6	-4
Sinistre de véhicules ou avec véhicules	4	2	1	6	6	5	5	5	2	4	5	+1
Sinistres aux bâtiments	6	1	10	4	8	10	13	5	13	7	0	-7
Sinistre caméras urbaines						1	2	1	1	1	0	-1
Total	76	79	80	82	108	99	79	85	86	77	49	

Secteur enseignement

Ce secteur du service du personnel agit comme interface avec la Fédération WALLONIE BRUXELLES pour la gestion administrative des dossiers des enseignants en fonction dans les écoles communales.

Aperçu des tâches effectuées :

- assurer le secrétariat de la COPALOC (COMmission PARitaire LOCALE) et des Conseils de participation (préparer, inviter, assister, rédiger les PV) – 4 réunions en 2023 ;
- préparer les délibérations des Collège et Conseil pour désignations, nominations définitives, démissions, départs à la retraite, remplacements, octroi de congés divers, déclaration d'emplois vacants à conférer, mises en disponibilité, périodes à charge du pouvoir organisateur, etc. (251 délibérations en 2023) ;
- préparer et remplir les documents s'y rapportant : prestations de serment, actes d'adhésion, états de prestations, contrats pour les enseignants à charge du budget communal, C4 en fin d'occupation, etc.
- faire les déclarations DIMONA (déclaration d'emploi auprès de l'ONSS) en début et fin d'occupation (chaque année scolaire pour les temporaires) – 99 déclarations en 2023.

- procéder à l'appel à candidats à la nomination définitive et constituer les dossiers – 11 enseignant(e)s concerné(e)s en 2023 ;
- procéder à l'appel des temporaires prioritaires et établir les classements – 18 enseignant(e)s concerné(e)s en 2023 ;
- remplir et constituer les dossiers d'engagement de 2 puériculteurs APE attribués à nos écoles pour l'année scolaire 2023-2024 ;
- établir et remplir les formulaires de mutuelle et les documents de fin de mois ONEM/FOREM ;
- calculer les avantages sociaux ;
- établir les documents de début d'année scolaire pour la Fédération WALLONIE Bruxelles: déclarations de mises en disponibilité, de réaffectations et d'emplois vacants ;
- introduire les dossiers de demande de dérogation de diplôme ou linguistique en cas d'engagement de titulaire de titre délivré à l'étranger et/ou dans une langue étrangère ;
- enregistrer les candidatures à un emploi dans les écoles, en transmettre une copie aux directions d'Aix-sur-Cloie, AUBANGE et RACHECOURT et accuser réception – 13 courriers en 2023 ;
- prendre connaissance des nouvelles circulaires de la Fédération WALLONIE Bruxelles, les classer et apporter les changements que cela implique ;
- s'assurer de la mise en place et du suivi du projet Pôles territoriaux (convention de coopération avec la Province de LUXEMBOURG pour soutenir la prise en charge d'élèves à besoins spécifiques) ;
- faire le suivi et l'administration des subventions accordées au Pouvoir organisateur.

16.3 L'ANNÉE 2023 EN CHIFFRES

Les recrutements

50 procédures de recrutement ont été organisées en 2023.

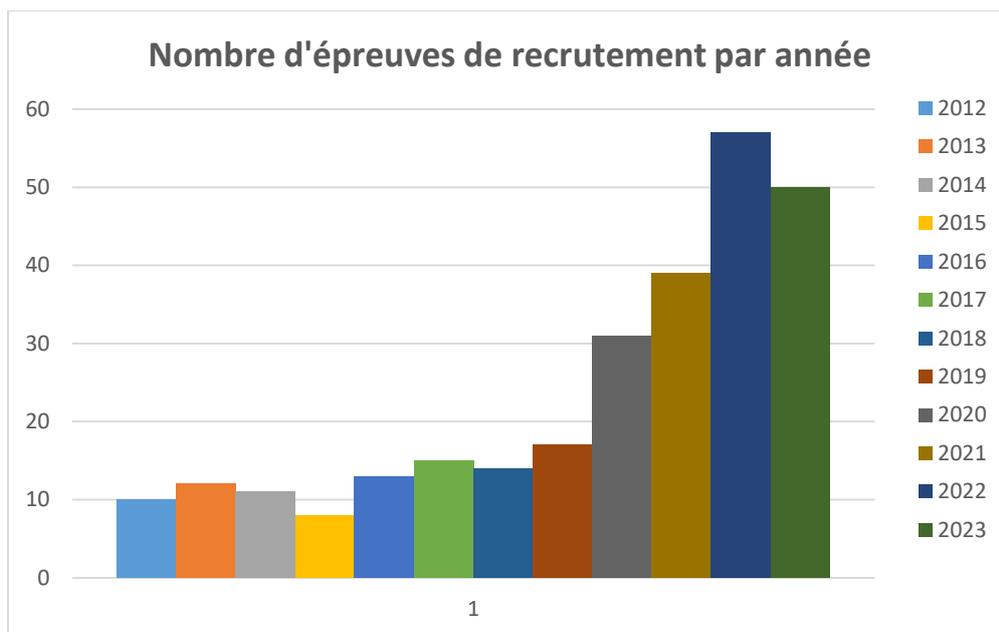
32 Recrutements clôturés :

- Employé BBD - D4 + Brevet - 5 candidatures
- BBD B1 - 6 candidatures
- Employé RH profil général D4 - 10 candidatures
- Employé RH profil général D6 - 12 candidatures
- AES en urgence août 2023 - 5 candidatures
- AES en urgence octobre 2023 - 9 candidatures
- Helpdesk D4 – 10 candidatures
- Helpdesk B1 – 4 candidatures
- Réserve Employé Administratif D2 - 50 candidatures
- Réserve Employé Administratif D4 - 57 candidatures
- Réserve Employé Administratif D6 - 21 candidatures
- Étudiants activités Service Jeunesse 2022-2023 - 54 candidatures
- Employés D2 activités Service Jeunesse 2022-2023 - 11 candidatures
- Électriciens D2 - 2 candidatures
- Électriciens D4 - 3 candidatures
- Ouvriers saisonniers E2 2023 - 28 candidatures
- Ouvriers saisonniers D2 2023 - 13 candidatures
- AES D2 2022-2023 - 12 candidatures
- Réserve aide-cuisiniers E2 2022 - 25 candidatures
- Réserve Entretien E2 2022 - 21 candidatures

- Conseiller en Mobilité D6 - 2 candidatures
- Brigadier promotion C2 - 1 candidature
- Administratif Service Travaux – non lancé (mobilité interne)
- Brigadier - Responsable technique C1 (mai 2023) - 5 candidatures
- Chef de bureau technique A1 – 0 candidature
- Assistants sociaux CPAS B1 en urgence (juillet 2023) - 10 candidatures
- Kinésithérapeute IFIC 15 (mai 2023) – 1 candidature
- Éducateur spécialisé IFIC 14 (mai 2023) – 1 candidature
- Etudiants aides-soignants – 4 candidatures
- Etudiants aide-cuisiniers – 67 candidatures (avec les étudiants auxiliaires polyvalents du recrutement ci-dessous compris)
- Etudiants auxiliaires polyvalents
- Infirmier en chef IFIC 17 – 5 candidatures

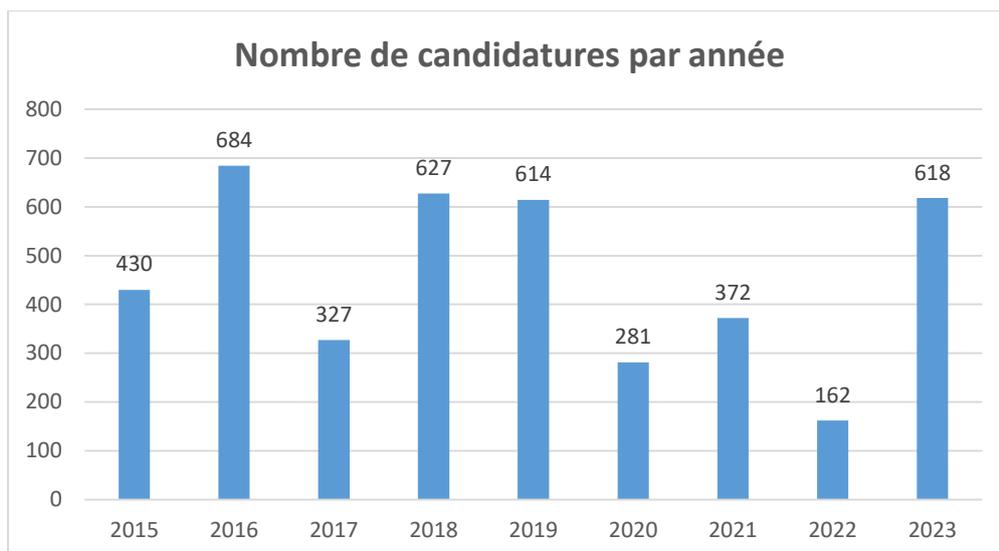
18 Recrutements en cours :

- Chefs de bureau A1 – 7 candidatures
- Conseiller en Mobilité B1 (Interne) – 1 candidature
- Secrétaires B1 (Interne) - 6 candidatures
- Chefs de bureau - Bibliothécaire en chef - A1
- Étudiants activités Service Jeunesse 2023-2024
- Employés D2 activités Service Jeunesse 2023-2024
- Éducateurs B1
- Gardien de la Paix D4
- Agent santé et sécurité D4
- Agent santé et sécurité D6
- Brigadier - Responsable technique C1 (octobre 2023)
- Assistants sociaux CPAS B1 (publication septembre 2022) → Validation PV CAS de novembre
- Kinésithérapeute IFIC 15(septembre 2023)
- Éducateur spécialisé IFIC 14
- Diététicien IFIC 14
- Aides-soignants en urgence
- Infirmier en urgence
- Directeur Maison de repos niveau A1 ou niveau B4.1



Sur le graphique apparaît une baisse du nombre de procédures de recrutement en 2023 par rapport à 2022. Cela est dû au fait que, dans le rapport d'activités 2022, avaient été comptées les procédures prévues en 2023. Cette année n'ont été comptées que les procédures travaillées en 2023. Si, comme l'année dernière, nous avons intégré les recrutements prévus l'année prochaine, le nombre total passerait de 50 à environ 75 en fonction de la réalisation ou non de certaines procédures l'année prochaine. On noterait donc, dans ce cas, une nouvelle fois, une augmentation du nombre de procédures par rapport à 2022 (+18).

Au cours de l'année 2023, nous avons eu 468 candidatures liées à un recrutement. Toutes les candidatures spontanées n'ont pas été encodées. Pour celles encodées, de novembre 2022 à octobre 2023, 75 candidatures spontanées ont été relevées. On peut aisément doubler ce chiffre si nous comptons celles non-traitées. Cela porte le nombre total à 618 candidatures. Nous constatons une augmentation des candidatures par rapport à l'année 2022. Cependant, certaines informations n'ont pas été retenues lors du dernier rapport d'activité, notamment les chiffres liés aux recrutements à la Résidence. Cette nette différence est notamment expliquée par le recrutement D2-D4-D6 (128 candidatures) et les divers recrutements des étudiants (125 candidatures). De ces candidatures, il faut également rappeler que tous n'entrent pas dans les conditions fixés par les recrutements. Sur le terrain, nous nous rendons compte que nous avons du mal à trouver des profils précis et que nous sommes amenés à traîner dans des procédures car nous ne recevons pas de candidatures. De plus, au niveau des procédures plus générales, comme un D2-D4-D6, nous remarquons également des baisses. 128 en 2023 contre 290 en 2018.



Ces recrutements nous amène donc à faire des engagements. Nous en avons chiffré 45. La plupart du temps, c'est pour remplacer du personnel sortant mais il y a également des contrats de remplacements qui sont réalisés (pour les cuisines et l'entretien) ou des nouveaux postes qui sont créés (recenseur communal, nouvel agent PLANU, nouvel agent au service du personnel, etc.). Nous comptons également 7 réussites en interne qui ont permis à des agents de changer de poste ou d'avoir une échelle barémique plus élevée. 1 agent a également réussi un recrutement pour une promotion. La Ville compte 25 personnes sorties et le CPAS en compte 15.

16.4 FORMATIONS SUIVIES PAR LES AGENTS DU SERVICE

- La loi sur les accidents de travail (1 journée en ligne) ;
- Webinaire d'information sur les applications de la FWB pour la gestion des accès par les PO (2h, 2 personnes) ;
- Focus sur le temps de travail (3 personnes, 1 journée) ;
- Conseiller en prévention niveau 3 - Recyclage obligatoire annuel (1 journée en ligne) ;
- Rédaction des actes administratifs (4 personnes, 1 journée) ;
- Persée PER01 (Dossiers), PER02 (paies) et PER03 (paies suite) (2 journées) ;
- Sciences administratives 30h "Gestion administrative du personnel" ;
- Conduite d'un entretien d'évaluation (2 journées) ;
- Comment accueillir vos agents et vos citoyens (2 journée, en ligne, gratuit) ;
- Construisez votre plan de formation (1 journée en ligne, gratuit, 3 personnes) ;
- Les principes de la gestion du personnel dans la fonction publique local ;
- Recyclage secourisme (2 personnes; 2 demi-journées).

Statistiques: Année 2023 : 166 personnes (nombre peut encore évoluer) ont suivi des formations contre 151 en 2022.

16.1 EFFECTIF DU SERVICE

Monsieur Valentin GOIRE : Médiateur (temps plein).

2.3. RESSOURCES FINANCIERES

Le service de médiation est un service subsidié par le SPP Intégration sociale à hauteur de 82.500€ maximum.

16.2 MISSIONS PRINCIPALES

Le service de médiation pour les sanctions administratives communales (ci-après, SAC) s'occupe d'organiser des médiations entre des contrevenants et les parties lésées (communes ou personnes physiques) afin d'aider les parties à trouver un accord et de permettre au contrevenant de réparer et indemniser le dommage qu'il a causé et apaiser un conflit. Ces rencontres, sur base volontaire, peuvent être réalisées séparément et/ou en commun. L'objectif est de connaître les impressions et le vécu de chacun par rapport à l'acte commis et les moyens d'y remédier. Le but de la médiation est donc préventif à travers l'évitement d'une potentielle récidive.

Concrètement, le service de médiation reçoit ses dossiers de la part des Fonctionnaires sanctionneurs qui eux-mêmes reçoivent des procès-verbaux provenant des agents constatateurs communaux et de la police lorsqu'ils constatent une infraction au Règlement général de police de la commune ou à une de ses ordonnances. Le Fonctionnaire sanctionneur, en tant qu'autorité répressive, peut alors prononcer une sanction administrative communale, qui est généralement une amende, ou envoyer le dossier en médiation. En cas de réussite de la médiation, le Fonctionnaire sanctionneur ne pourra pas prononcer d'amende administrative. Ce sont les parties qui définissent ensemble le contenu de leur accord. Il peut s'agir d'une indemnisation, à savoir le paiement d'une somme d'argent en vue du dédommagement du préjudice causé, d'une réparation en nature du dommage ou d'une autre solution destinée à « apaiser » le conflit. Ainsi, l'accord survenu entre les parties peut revêtir des formes diverses : présentation d'excuses écrites ou orales, remboursement des frais engendrés par l'infraction, réparation directe du dommage causé, participation à une formation... Il s'agit avant tout d'une solution négociée et non imposée aux parties.

Cette procédure de médiation ne doit pas nécessairement être proposée par le Fonctionnaire sanctionneur pour les majeurs mais est toujours proposée aux contrevenants mineurs de 14 à 18 ans. Le service de médiation ne peut donc pas s'autosaisir d'un dossier. Une infraction aux règlements et ordonnances communales doit nécessairement être constatée par la police ou par l'agent constatateur pour que le service de médiation soit compétent.

Au niveau de la compétence territoriale, le service de médiation est compétent pour l'ensemble des 15 Communes de l'arrondissement judiciaire du LUXEMBOURG – Division ARLON, à l'exception de la Commune de CHINY qui n'a pas signé de convention de collaboration avec la Commune d'AUBANGE, commune hôte.

16.3 QUELQUES CHIFFRES

Pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023, 253 dossiers ont été transmis au service médiation et ont fait l'objet d'une proposition de médiation, tous concernant des personnes majeures. À titre de comparaison, ce nombre était de 170 (dont 169 dossiers personnes majeures) pour l'année 2022 (du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022) mais il faut signaler l'absence d'un médiateur pendant trois mois pouvant expliquer cette diminution. Pour l'année 2021, 260 dossiers avaient été reçus.

	Nombre de dossiers reçus par Commune	Pourcentage
ARLON	22	8,7%
ATTERT	3	1,2%
AUBANGE	126	49,8%
ETALLE	5	2%
FLORENVILLE	20	7,9%
HABAY	12	4,7%
MARTELANGE	0	0%
MEIX-DEVANT- VIRTON	3	1,2%
MESSANCY	6	2,4%
MUSSON	2	0,8%
ROUVROY	10	4%
SAINT-LÉGER	0	0%
TINTIGNY	7	2,8%
VIRTON	37	14,6%
TOTAL	253	100%

Lorsque l'on analyse la répartition de ces 253 dossiers entre les différentes Communes, on constate que près de la moitié des dossiers envoyés en médiation proviennent de la commune d'AUBANGE (49,8%), suivie par la commune de VIRTON (14,6%) et la commune d'ARLON (8,7%).

À propos des faits incriminés, les dossiers transmis au service de médiation concernent principalement des dépôts d'immondices "au sens large" (dépôts d'immondices, souillures de la voie publique/espace public, utilisations non-conformes des poubelles publiques, présence de sacs poubelles conformes sur la voie publique en dehors des heures prescrites...) (163 dossiers – 64,4%). Viennent ensuite les perturbations à la tranquillité publique (nuisances sonores, tapage diurne et/ou nocturne, aboiements intempestifs, ivresse sur la voie publique...) (30 dossiers – 11,9%), consommation d'alcool sur la voie publique (24 dossiers – 9,5%), infractions relatives aux animaux (divagation, non-port de la laisse...) (14 dossiers – 5,5%), dommages causés à un véhicule (10 dossiers – 4%).

Catégorie d'infraction	Nombre de dossiers	Pourcentages
Dépôts d'immondices "au sens large"	163	64,4%
Troubles à la tranquillité publique	30	11,9%
Consommation d'alcool sur la voie publique	24	9,5%
Infractions relatives aux animaux	14	5,5%

Dommmages causés à un véhicule	10	4%
Absence de déclaration préalable écrite à destination de l'autorité communale	4	1,6%
Numérotation des immeubles	2	0,8%
Dommmage à une voirie communale	1	0,4%
Voie de fait et violence légère	1	0,4%
Non-respect des heures de fermeture d'un établissement Horeca	1	0,4%
Non-respect des injonctions/manque de respect envers un agent de police	1	0,4%
Non-respect des conditions d'exploitation	1	0,4%
Terrain non-entretenu	1	0,4%

16.4 MISSION D'APPUI ET DE COORDINATION

L'arrêté royal du 28 janvier 2014 établissant les conditions et modalités minimales pour la médiation prévue dans le cadre de la loi relative aux Sanctions administratives communales prévoit que le médiateur peut exercer le suivi d'actions, d'initiatives et de réglementations qui ont un impact sur la politique de prévention et de sécurité des autorités locales et supra-locales.

C'est dans ce cadre que le service de médiation a également été désigné comme coordinateur pour la rédaction d'un Plan local de propreté. Ce dernier peut être défini comme un plan communal destiné à lutter contre la malpropreté publique en intégrant un ensemble d'actions coordonnées visant à réduire la présence de déchets sauvages et de dépôts clandestins sur le territoire communal.

Comme l'indiquent les chiffres ci-dessus, la matière des abandons de déchets constitue une problématique récurrente pour le service, ce qui lui permet d'identifier les difficultés et les pistes d'amélioration à partir du retour des contrevenants.

Le service de médiation collabore activement avec Be WaPP, ASBL Wallonne développant des actions visant à réduire la présence de déchets sauvages et de dépôts clandestins afin de mettre en place des projets ayant pour objectif l'amélioration de la propreté publique.

Parmi ces projets, nous pouvons citer :

- l'appel à projet « Optimisation de l'implantation des poubelles et tournées de collecte » ;
- l'organisation partielle du Grand nettoyage de printemps ;
- l'organisation partielle du Marathon de la propreté ; et
- l'utilisation de l'application Clic4WaPP pour mesurer le niveau de propreté publique.

Plus largement, mais toujours en lien avec la question de la gestion des déchets, le service de médiation est devenu un acteur supplémentaire dans les échanges avec IDELUX ainsi que dans la mise en place de nouvelles actions.

Puisque la prévention est aussi une des compétences du service de médiation, celui-ci aide également les autorités locales dans la rédaction d'articles de sensibilisation sur la gestion des déchets, article à publier sur Facebook ou via des toutes-boîtes.

16.5 RÉUNIONS DE CONCERTATION

Ces réunions de concertation rassemblent les médiateurs SAC et font en quelque sorte office de "supervision collective" (discussions et échanges sur les pratiques professionnelles, difficultés rencontrées, modifications législatives...).

Ces réunions en présentiel ou en distanciel sont organisées. Soit à l'initiative du SPP Intégration sociale (pouvoir subsidiant) et regroupent les médiateurs des trois régions du pays. Deux réunions se sont tenues durant la période ciblée. Soit à l'initiative des médiateurs eux-mêmes via la plate-forme des médiateurs SAC wallons :

Six réunions se sont tenues durant la période ciblée ; ces réunions ont également été l'occasion de rencontrer les Fonctionnaires sanctionneurs régionaux avec qui une collaboration sera mise en place à partir du 1^{er} janvier 2024. Soit à l'initiative des Fonctionnaires sanctionneurs ou des médiateurs SAC provinciaux : Quatre réunions se sont tenues durant la période ciblée.

16.6 FORMATION SUIVIES

-La rédaction et motivation des actes en matière de police administrative générale – Formation organisée par l'UVCW ;

-Délinquance environnementale : focus sur les nouveautés – Replay d'un webinaire organisé par l'UVCW ;

-Sentiment d'insécurité et évaluation – Webinaire organisé par BeFUS ;

-Nuisances, pauvretés et SAC – Webinaire organisé par le SPP Intégration sociale ;

-Formation participative sur le secret professionnel et la position des acteurs de prévention – Webinaire organisé par BeFUS ;

-Participation citoyenne à la politique locale de sécurité – Webinaire organisé par BeFUS ;

-Présentation des résultats du projet pilote sur la médiation après l'utilisation de gaz hilarant et sur la médiation SAC entre jeunes et police – Formation organisée par le SPP Intégration sociale ;

-Rédaction des actes administratifs – Formation organisée par l'UVCW ;

-Saisie administrative d'animaux "Quelle est la marche à suivre ?" – Webinaire organisé par l'Unité du Bien-être animal du Département de la Police et des Contrôles.

16.7 SERVICE ET INFORMATION ...

... À LA POPULATION

Une explication de la médiation dans le cadre des sanctions administratives communales a été publiée dans un article du bulletin communal, dans un post Facebook sur la page de la Ville et sur le site internet de la Commune.

Toutefois, il arrive que le service de médiation soit contacté par des personnes vivant des situations problématiques (conflits de voisinage, conflits locatifs, problèmes juridiques...), ces derniers étant à la recherche de solutions et espérant trouver une aide auprès de ce service.

Malgré sa "non-compétence" ou sa "non-habilitation" à pouvoir intervenir dans ces situations, le service de médiation prend la peine d'écouter ces personnes, les rencontrer, les informer, les conseiller et les diriger vers les services appropriés.

Il arrive également que le service de médiation reçoive des personnes qui se présentent à la Commune d'AUBANGE dans le but d'y rencontrer le Fonctionnaire sanctionnateur provincial ou d'avoir des explications sur le courrier recommandé que ce dernier leur a adressé. Ces personnes sont systématiquement dirigées vers le service de médiation où elles bénéficient d'explications quant à la procédure administrative ouverte à leur rencontre.

... ET À LA COMMUNE

Une présentation du service de médiation au Conseil communal du 27 février 2023 a expliqué le rôle du médiateur et l'intérêt de la médiation dans le cadre des sanctions administratives communales.

De plus, étant un acteur dans la matière des sanctions administratives communales, le service de médiation est parfois sollicité par la Direction générale ou par le service juridique pour apporter un éclaircissement sur une question en lien avec la matière ou pour procéder aux démarches administratives en lien avec une modification du Règlement général de police (par exemple, la modification de ce Règlement durant l'été 2023, notamment les articles 122 (incinération de déchets) et 123 (abandon de déchets)).

18 SERVICE ENTRETIEN

18.1 BATIMENTS COMMUNAUX

Le service entretien a pour mission la gestion, l'organisation et le contrôle du personnel d'entretien de tous les bâtiments communaux.

- Ecole d'AUBANGE
- Ecole maternelle Bikini
- Ecole d'AIX-SUR-CLOIE
- Ecole de RACHECOURT et son nouveau réfectoire scolaire
- Hôtel de Ville d'ATHUS
- Hôtel de Ville d'AUBANGE
- ADL à AUBANGE
- ABC à ATHUS
- Le Rallye à ATHUS
- Hôtel de Ville d'HALANZY et sa bibliothèque
- Toilettes publiques d'HALANZY
- Funérarium d'HALANZY
- Bibliothèque d'ATHUS
- Bibliothèque de RACHECOURT
- Centre Culturel d'ATHUS
- Centre de Santé
- Pavillon d'Action Sociale
- Syndicat d'initiative à Clémarais
- Locaux des ouvriers communaux
- Salle Polyvalente d'AUBANGE
- Salle rue des Tilleuls à ATHUS
- Toilettes Publiques Place du Marché à ATHUS

18.2 COMPOSITION DU SERVICE

Responsable du service

Madame Sandrine SOLIGNAC Echelle D4 Charge 38/38è.

Fonctions :

- Veiller au bon entretien des bâtiments communaux.
- Participer au travail de l'équipe en cas de besoin.
- Pallier à l'absence d'un agent en cas de besoin.
- Elaborer et vérifier les horaires de travail.
- Résoudre les problèmes de personnel (maladie, congé, ...) en collaboration avec le service du personnel.
- Expliquer le travail aux remplaçants.
- Attribuer des tâches plus spécifiques en fonction des besoins.
- Maintenir la communication entre les autorités communales et les agents (notes de service, règle et procédure, ...).
- Maintenir la communication entre les différents services.
- Signaler les pannes et problèmes dans les différents services.
- Evaluer les agents.
- Faire concorder le planning du service avec celui des autres services et avec les priorités fixées par les autorités communales.
- Commander, réceptionner et livrer les produits d'entretien en collaboration avec la responsable des stocks.
- Gérer les occupations de la salle rue des Tilleuls à ATHUS.
- Gérer les occupations de l'ancien réfectoire d'AIX-SUR-CLOIE.
- Gérer les occupations des salles de l'Hôtel de Ville d'HALANZY.
- Gérer les occupations de la salle polyvalente en collaboration avec la responsable.
- Gérer la logistique des événements communaux.
- Assurer l'organisation de la distribution des repas lors des plaines de jeux (en collaboration avec des étudiants et la cuisine).

Responsable des stocks (en collaboration avec la responsable de service)

Madame CORREIA Carla

Fonctions :

- Commander les produits d'entretien
- Réceptionner les livraisons des fournisseurs
- Gérer les stocks
- Livrer les produits dans les différents bâtiments en fonction des besoins
- Assurer le suivi du linge en collaboration avec la Saponaire

Responsable de la salle polyvalente (en collaboration avec la responsable de service)

Madame CORREIA Carla

Fonctions :

- Assurer l'entretien de la salle polyvalente
- Gérer le planning de la salle polyvalente et des autres salles lorsque la responsable est absente
- Faire l'état des lieux d'entrée et de sortie avec les différents occupants des salles

- Gérer la mise à disposition du matériel nécessaire aux occupants
- Assurer la logistique et le service des divers événements organisés par la commune (noces d'Or, vernissages, commémorations, fête du personnel,...)
- Remplacement de la responsable de service pendant ses absences (gestion des remplacements en collaboration avec le service du personnel, ...)

Personnel d'entretien

- Monsieur Jean-Francois BOILEAU
- Madame Arlette MOSAR
- Madame Valentine SHANI
- Madame Jocelyne GUILLAUME
- Madame Martine HUSTIN
- Madame Yuni MAR BAUK
- Madame Evelyne LAMBERT
- Madame Subin BOONPAN
- Madame Geeantee LEELODHARRY
- Madame Aferdita MORINA
- Madame Carla CORREIA
- Madame Philomène ESSAMA
- Madame Gundo FADIA
- Madame Jessica CARÈME
- Madame Mélissa GEORGEN
- Madame Viêng PHUNG THI
- Madame Maria FERRIERA
- Madame Micheline Danielle DE FREITAS

L'ensemble du travail effectué par le personnel de ce service est indispensable au bon fonctionnement de tous les établissements de la commune.

19. SERVICE JEUNESSE ET PLAN DE COHESION SOCIALE

19.1 MISSIONS

- Suivi des actions de cohésion sociale ;
- Suivi de projets et activités sur la commune en matière de petite enfance (0-3 ans) ;
- Suivi et coordination de projets et activités sur la commune en matière d'enfance (2,5-12 ans) ;
 - o Coordination de l'Accueil durant le Temps Libre (ATL) ;
 - o Gestion de l'Accueil ExtraScolaire (AES) ;

- Gestion d'activités durant les congés scolaires ;
- Suivi et coordination de projets et activités sur la commune en matière de jeunesse (>12 ans) ;
- Suivi des aires de jeux, de sports et de loisirs sur la commune.

19.2 PERSONNEL

COMPOSITION DU SERVICE COHÉSION SOCIALE

- Madame Nathalie HEYARD, responsable du service jeunesse et chef de projet PCS, temps partiel (28h/semaine) – en congé politique depuis le 1^{er} mars 2014 ;
- Monsieur Adrien LESPAGNARD, responsable du service cohésion sociale, temps plein ;
- Madame Michèle ALEXEENKO, agent CPAS mis à disposition du PCS, temps plein ;
- Madame Maruska LAMBERT, formatrice en français langue étrangère, ¾ temps ;
- Monsieur Samuel LAMBERT, éducateur PCS, temps plein ;
- Monsieur Dimitri PALAGNIOUK, animateur Numérique, temps plein ;
- Monsieur Christophe PETRIZOT, ouvrier, 4/5^{ème} temps ;
- Madame Malaïka PIEFONCK, agent PCS, mi temps ;
- Madame Sarah ROLLUS, coordinatrice Accueil Temps Libre, mi-temps ;
- Madame Sandrine SCHMITZ, responsable Accueil Extrascolaire, ¾ temps ;
- Monsieur Sébastien THIELENS, ouvrier, temps plein.

ACTIONS DE COHESION SOCIALE

- Projet « Eté solidaire » : 15 étudiants du 17 au 28 juillet ;
- Projet « Volon-terre » : 15 volontaires tout au long de l'année;
- Actions « informatique pour les aînés » : 4 volontaires tout au long de l'année
- Action « transport de matériel et/ou de personnes » : 1 volontaire tout au long de l'année
- Action « Repair Café » : 5 volontaires tout au long de l'année

COMPOSITION DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE ET DE L'ECOLE DES DEVOIRS

CONTRATS AES CDI (temps partiel différent d'une personne à l'autre)

- Madame Sylvie ANTZORN
- Madame Estelle BERGER
- Madame Danielle BUCHET
- Madame Carole COLLIGNON
- Madame Anne DUCREUX
- Madame Jamila El HASSANI
- Madame Stéphanie EPPE
- Madame Cécile GALEA
- Madame Johanna GILLET
- Madame Sana HAJARAOUI
- Madame Céline HEIRMANS
- Madame Fatima INACIO

- Madame Ezzorah KHAZZAR
- Madame Bénédicte MONAVILLE
- Madame Vanessa RAMALHO
- Madame Vanessa SCHMIT
- Madame Cynthia TOUCHARD
- Madame Isabelle VIOT
- Monsieur Julien BALTHAZAR (prestations en établissement scolaire et en AES)

CONTRATS AES CDD (temps partiel différent d'une personne à l'autre)

- Madame Emilie BIREN
- Madame Iulia GURAU
- Monsieur Vincent KRELANI
- Madame Chloé MONDEVILLE
- Monsieur Valentin THILTGES
- Monsieur Quentin LEBON

AUTRES STATUTS

- Madame Sylviane JUSSERET, volontaire
- Madame Christine NKUIGJEU, volontaire
- Madame Laurence REDING, volontaire
- Madame Emmanuela BALLINI, volontaire
- 3 stagiaires

ACTIVITES DURANT LES CONGES SCOLAIRES

	Congé de détente	Stages de printemps	Plaines de juillet	Congé d'automne
Employés du service	13	13	12	8
Employés hors commune			2	
Contrats étudiants	3	16	32	6

19.3 ACTIONS

Fin 2019, lors de l'élaboration du Plan de Cohésion Sociale 2020-2025, nous devons choisir les actions à mener parmi des listes prédéfinies sur 7 axes afin « de viser à améliorer l'accès aux droits fondamentaux pour des publics en difficultés et améliorer la cohésion sociale en général », avec à la fois une dimension individuelle et une dimension collective au niveau des actions menées.

Compte tenu de cela et du fait que la Ville d'AUBANGE investit plus que les 25% obligatoire de fonds propres en plus du subside reçu de la Région Wallonne, il avait été décidé qu'un service cohésion sociale au sens large serait alors institué, dans lequel le PCS ne représente qu'une partie des actions menées. Cela permet ainsi :

- De regrouper dans un même service des actions qui étaient auparavant « éparpillées » du fait qu'elles ne pouvaient pas être reprise dans le PCS en tant que tel car régies et/ou financées par d'autres décret/subsides (cours de FLE, Ecole des devoirs, Espace Public Numérique,...)

- De poursuivre des actions qui étaient en place dans l'ancienne programmation PCS mais qui ne faisaient plus partie des listes préétablies par la Région, sans avoir à les « éparpiller » à leur tour ;
- De garder une marge de manœuvre pour nos actions du service cohésion sociale hors PCS.

ACTIONS DE COHESION SOCIALE

Au niveau des actions menées, voici l'état des lieux complets pour 2023, qu'il s'agisse d'actions intégrées au PCS 2020-2025 (dont c'est donc la 4ème année de programmation) ou non.

Pour classer les actions, nous repartons ici des 7 axes définis au sein du décret PCS, même s'il arrive évidemment que certaines actions concernent parfois plusieurs droits à la fois.

Le travail, la formation et l'insertion socioprofessionnelle

Permanences emploi (Action PCS)

Les permanences emploi ont été proposées les vendredis tout au long de l'année au sein de l'Espace Public Numérique (EPN). Elles visent à venir en aide à des demandeurs d'emploi de la façon la plus large possible suivant les besoins : rédaction de cv et de lettre de motivation, orientation professionnelle, recherche d'offres, préparation à des entretiens d'embauche,...

Cours de Français Langue Etrangère

Via l'appel à projet « Initiatives Locales d'Intégration » nous avons obtenu un subside pour la mise en place de deux modules de cours de Français Langue Etrangère pour adultes au cours de l'année 2023. Au total ce sont ainsi 17 personnes qui ont participé à ces cours, à raison de 10h de cours par semaine.

Été solidaire

Cette année encore, le service a participé à l'opération « été solidaire » initié par la Région Wallonne. Ainsi 15 jeunes ont pu être engagés pour 10 jours afin de mettre en place une nouvelle plaine de jeu dans le quartier de Bikini à AUBANGE d'une part et de remettre en état les chalets que la Ville utilise pour divers évènements d'autre part.

Le logement, l'environnement et le cadre de vie

Projet Volon-Terre (Action PCS)

Depuis 2017 le service coordonne le projet Volon-Terre qui repose sur différentes actions spécifiques.

Il y a d'abord des ramassages hebdomadaires effectués par des citoyens bénévoles (une quinzaine).

Ensuite, le service coordonne le Grand Nettoyage de Printemps organisé par Bewapp sur l'ensemble de la WALLONIE. Organisé du 23 au 26 mars, ce sont 792 personnes qui ont participé sur notre commune (10 équipes citoyennes, 4 associations, 4 entités publiques et 8 écoles).

Le projet « Ecoles ambassadrices de propreté » lancé en septembre 2019 et qui consiste à mener des actions de sensibilisation à l'environnement dans les accueils extrascolaires des écoles communales a repris en 2023 après avoir été mis en stand by en 2022. Au total, ce sont 18 animations qui ont été organisées sur l'ensemble de l'année.

Enfin la commune a participé au « marathon de la propreté » en octobre. Le but de cette opération est d'intensifier et de rendre plus visible les contrôles répressifs en matière d'abandon de déchets, la sensibilisation des citoyens et l'éducation des plus jeunes. Ainsi pour la commune :

- Une journée de ramassage « spécifique » a été organisée avec les Volonterres ;
- Des animations ont été proposées dans le cadre des « écoles ambassadrices de propreté » ;
- Du matériel tel que des cendriers de poches, des sacs de déjections canines et des poubelles de voiture ont été distribués aux citoyens.

La santé

Permanences de l'ASBL Solaix (Action PCS)

Présent sur la commune depuis septembre 2020, l'ASBL Solaix a poursuivi ses permanences à raison de deux permanences par mois, les 2ème et 4ème mercredis du mois. Sa mission est d'assurer une prise en charge médico-psycho-sociale de personnes rencontrant des difficultés en lien avec des assuétudes.

En 2023, une soixantaine de personnes ont ainsi été rencontrées par le service, principalement pour des problèmes de dépendances à l'alcool, mais aussi pour des soucis de poly consommation, cannabis, jeu et entourage.

Fiest'ATHUS

Relancé en 2022 après avoir été mise en stand by en 2020 et 2021, l'action Fiest'ATHUS a été remise en place en 2023. Toujours organisée avec la Maison des jeunes Planète J, cette fête de fin d'examens pour les élèves des écoles secondaires de la commune fin juin a rassemblé cette année environ 200 jeunes.

Senior focus

Le service participe au projet « Senior Focus ». Celui-ci consiste à fournir aux personnes de 75 ans et plus qui le demandent une « boîte à tartine » qui doit être mis à un endroit facilement identifiable à leur domicile (généralement le frigo) et qui comprend des renseignements utiles sur la personne pour que des ambulanciers, pompiers, policiers ou autres puissent agir rapidement et efficacement en cas d'urgence.

L'alimentation

Le service a accompagné une dizaine de personnes précarisées dans leur participation à un cycle d'atelier organisé par l'ASBL nature attitude au centre culturel autour de l'alimentation saine.

A côté de cela, différents colis alimentaires ont été réalisés et distribués à différents moments de l'année.

L'épanouissement culturel, social et familial

Ecole des Devoirs

Notre école des devoirs « Eskapi », ouverte depuis 2010 dans le quartier de la rue de RODANGE à ATHUS, s'adresse aux enfants âgés de 6 à 15 ans éprouvant des difficultés scolaires et/ou issus de milieux socialement fragilisés et/ou non francophones et/ou de parents non francophones.

Ouverte 2 heures les lundis, mardis et jeudis et 3h30 les mercredis, les activités concernent de l'aide aux devoirs bien sûr mais aussi des activités pédagogiques, culturelles, créatives, citoyennes et sportives.

Au niveau de la fréquentation, nous avons tourné cette année à une moyenne de 20 enfants accueillis par jour d'ouverture.

Aide scolaire (Action PCS)

Aussi bien en lien avec le volet « précarité infantile » du service et du CPAS qu'avec les liens établit avec la maison des jeunes Planete J, de l'aide scolaire individuelle est également apportée à des jeunes qui ne fréquentent pas notre école des devoirs.

Au-delà de l'aspect scolaire, ces accompagnements visent aussi à déboucher sur des suivis familiaux plus généraux et la mise en place d'activités plus ludiques (voir action suivante).

Activités d'intégration collective au sein d'un quartier (Action PCS)

Le service contribue à l'organisation de différentes activités socioculturelles.

Certaines, essentiellement en soutien à la Maison des jeunes Planète J, en faveur d'adolescents.

L'objectif est d'une part de créer du lien au sein d'un quartier d'habitations sociales où se déroulent ces activités et d'autre part à faire connaître le service Cohésion Sociale afin d'entamer par la suite des suivis relatifs aux difficultés rencontrées par les personnes présentes (voir action suivante).

Nous pouvons citer entre autre : stage Koh Lanta, journée porte ouverte de la MJ, soirée Halloween, marche gourmande, marché de Noël,....

D'autres actions sont plutôt à destination d'enfants.

Là, la logique est inversée en quelque sorte. Le but ici n'est pas de faire connaître le service à travers ces activités, mais de les organiser directement pour des enfants déjà en lien avec le service.

Ainsi plusieurs excursions et journées d'activités ont été organisées durant des congés scolaires.

Accompagnement de 1ère ligne pour des personnes en difficultés (Action PCS)

Le service effectue des suivis individuels et/ou en famille sur toute une série de problématique.

En 2023 un peu plus de 100 personnes ont été accompagnées par le service.

Les thématiques les plus récurrentes ont été dans l'ordre : des problèmes familiaux, des démarches administratives, le logement, puis l'emploi.

La participation citoyenne et les nouvelles technologies

Conseil des enfants (Action PCS)

Lancé en 2019, le conseil communal des enfants est toujours bien actif en 2023.

Pour rappel, notre CCE vise à réunir un représentant de 5ème et un représentant de 6ème année primaire au sein de chaque école de la commune tous réseaux confondus.

Pour cela, chaque année, des animations sont proposées aux classes de 4ème primaire. Les enfants intéressés peuvent ensuite poser leur candidature. S'en suit une période de campagne, puis les élections dans chacune des écoles. Et à la fin, les élus disposent alors d'un mandat pour les 2 années suivantes, en 5ème et 6ème primaire donc.

Après une période covid de stand by, le conseil a été relancé pour l'année scolaire 2021-2022 et il comptait pour l'année scolaire 2022-2023 19 élus.

Ceux-ci ont travaillé principalement sur 2 projets :

- le harcèlement scolaire, avec des actions de sensibilisation ;
- l'intergénérationnel, avec l'organisation d'une marche où les groupes d'ainés de la commune ont été conviés et suivi par un goûter.

Soutien à l'associatif (Action PCS)

Le service vient en aide au monde associatif à la demande et ce à travers plusieurs types d'actions :

- Soutien logistique : le service met à disposition des associations une camionnette afin de leur permettre de se substituer au service travaux lors de l'organisation d'évènements et d'organiser eux-mêmes le transport du matériel nécessaire ;
- Soutien en visibilité : le service peut servir de relais aux associations pour diffuser les infos relatives aux évènements organisés ;
- Soutien administratif : le service peut venir en aide aux associations pour des démarches à effectuer dans le cadre d'appels à projets ou d'un dossier sécurité à remplir notamment ;
- Soutien législatif : le service peut répondre aux associations pour des questions relatives à la loi sur le volontariat, ou à défaut les orienter vers des organismes plus compétents.

Repair café (Action PCS)

Un repair café est un lieu où des réparateurs bénévoles proposent d'accompagner des citoyens qui viennent avec des objets abimés, défectueux ou cassés à les réparer ensemble grâce à leurs compétences.

Organisé chaque 2eme dimanche du mois à AIX-SUR-CLOIE, ce sont une dizaine d'objets environ qui sont amenés par des citoyens à chaque session.

Donnerie (Action PCS)

En partenariat avec la Maison Croix-Rouge, une donnerie permanente est organisée devant leurs locaux. Celle-ci est alimentée d'objets récupérés ci et là, et chacun peut s'y servir librement.

A côté de cela, deux donneries spécifiques ont été mises en place :

- une en juillet/août, grâce à un don reçu de la part de la Table Ronde 106 d'AUBANGE, où du matériel scolaire a été distribué à 150 enfants dont les parents sont bénéficiaires du CPAS et/ou locataires de maisons sociales ;
- Une en novembre, avec la Maison Croix-Rouge, avec l'organisation d'une foire aux jouets afin de permettre à des familles précarisées de pouvoir bénéficier d'un jouet gratuit par enfant de

moins de 12 ans et de pouvoir en acquérir d'autres supplémentaires à des prix très accessibles à l'approche des fêtes de fin d'année. Là ce sont des bons pour environ 300 enfants de la commune qui ont été distribués.

Participation citoyenne (Action PCS)

Le service intervient dans le cadre du « budget participatif communal » et ce afin d'accompagner les citoyens qui le désirent dans la préparation de leurs dossiers à proposer et/ou dans leurs démarches de mise en œuvre des projets une fois retenus et financés.

Voici le topo des différents projets retenus depuis la mise en place de l'action en 2020 :

	2020	2021	2022	2023
Mise en place d'un potager participatif	Déposé et retenu en 2020, ce projet a été mis en place et est autonome depuis.			
Création d'une aire de loisirs à Aix sur Cloie	Déposé, retenu et réalisé en 2020.			
Amélioration du skate park à HALANZY	Déposé et retenu en 2020 ce projet a été retardé par la Ville pour le mettre au tennis plutôt qu'à l'hôtel de Ville.	Des démarches ont été effectuées par la commune pour réaliser une dalle sur le nouveau site prévu.	La dalle a été réalisée et les démarches pour la réalisation des modules à y installer sont en cours	Le projet a été finalisé courant 2023 et tous les modules sont bien installés.
Achat d'un container de stockage pour le club des jeunes d'Aix sur Cloie		Déposé et retenu en 2021.	Une dalle a été réalisée pour accueillir le futur container.	Le container de stockage et de réunion a bien été installé
Création d'un parc canin à ATHUS		Déposé et retenu en 2021.	Les travaux ont débuté fin d'année.	Le parc a bien été finalisé et est ouvert au public.
Création d'une aire de loisirs à RACHECOURT		Déposé et retenu en 2021	Les matériaux ont été achetés et les travaux seront faits en 2023.	Le terrain a été réalisé. Il reste l'aide de piquenique à réaliser.
Achat d'une sono pour le club des jeunes d'Aix sur Cloie			Déposé, retenu et concrétisé en 2022.	

Réfection du terrain de football au Clémaraux par le club d'AUBANGE				Déposé et retenu en 2023.
l'achat de tonnelle et bar amovible par le CDJ d'Aix-sur-Cloie				Déposé et retenu en 2023. L'achat du matériel a été effectué fin d'année.
achat d'un chalet de stockage de matériel par le comité de quartier du Dolberg à ATHUS				Déposé et retenu en 2023.
Création d'un terrain de pétanque à l'hotel de Ville d'HALANZY par l'âge d'or				Déposé et retenu en 2023.

Espace Public Numérique & Fablab

Labellisé par la Région Wallonne en 2018 et ouvert officiellement en septembre 2019, l'EPN est un espace d'apprentissage et d'utilisation des outils numériques.

En septembre 2021, un Fablab est venu compléter notre « offre numérique » dans un local situé juste à côté de l'EPN. Il s'agit d'un espace dédié à la fabrication numérique. Chacun, quel que soit son niveau de connaissance, peut venir expérimenter, apprendre ou fabriquer par lui-même tous types d'objets grâce à différentes machines: imprimantes 3D, découpeuse laser, découpeuse vinyle, thermoformeuse,...

Au niveau de la fréquentation, on compte pour 2023 :

- 113 inscrits à l'EPN pour un total de 812 passages ;
- et 6 inscrits au Fablab, 18 séances d'initiation effectuées et 2 passages uniques.

Ateliers numériques pour aînés (Action PCS)

En complément à l'EPN, le service organise différents ateliers numériques (ordinateurs, tablettes, smartphone,...) spécifiques pour aînés :

- Initiation individuelle les vendredis matins ;
- Assistance individuelle à l'utilisation les samedis matins ;
- Modules collectifs mensuels, les mardis matins, avec des thèmes tels que les recherches sur internet, la gestion d'une boîte mail, le traitement de texte, le classement de fichiers,...

Par ailleurs, un partenariat avec Alteo a également été conclu courant 2022 afin de proposer également un service d'accompagnement numérique pour un public en décrochage.

Ce partenariat vise à pouvoir aller au plus proche des citoyens en demande et ainsi de pouvoir se rendre dans les différents villages de la commune.

La mobilité

Navettes communales

Cette action consiste à offrir des services de transports gratuits aux personnes âgées et/ou fragilisées:

- Le mercredi après-midi : de GUERLANGÉ et ATHUS vers la grand-rue et le zoning des Acacias ;
- Le vendredi matin : d'AUBANGÉ et ATHUS vers le marché d'ATHUS ;
- Le samedi matin tous les 15 jours : de BATTINCOURT et RACHECOURT vers le marché d'HALANZY.

Coordination et réseautage

A côté de ces actions « de terrain », la coordination et le réseautage constituent des éléments importants.

Niveau coordination, voici en quoi cela consiste :

- Gestion administrative : envoi des rapports d'activités et financier à la DiCS et DGO5 ;
- Participation / animation de réunions avec des partenaires : plateforme IBEFE, SAP, Commission Communale de l'Accueil, plateforme FLE CRILUX, plateforme inter-PCS,...;
- Se maintenir au courant : participation à différentes séances d'informations en lien avec la crise ukrainienne, les dispositifs d'intégration, le service citoyen, la lutte contre la pauvreté,...
- Recherche de subsides : été solidaire, Espace Public Numérique, Initiatives Locale d'Intégration, Arc en ciel, « plaisir d'apprendre », « table ronde 106 d'AUBANGÉ »,...
- Réalisation de différentes publications : mise à jour de l'outil d'orientation vers les cours d'apprentissage du français existants sur la commune, réalisation de fiches recensant les services utiles sur différentes thématiques (logement, social, loisirs, petite enfance),...

Quant au réseautage, en dehors des contacts réguliers avec toute une série d'opérateurs liés de près ou de loin avec la cohésion sociale, différents partenariats concrets sont également mis en place :

- CRILUX : mise à disposition d'un local à ATHUS pour leurs permanences ;
- CIEP/CEPPST/Lire et écrire : obtention d'un subside et mise à disposition d'un local à ATHUS pour la mise en place de cours de français et de modules de citoyenneté ;
- CEPPST : mise à disposition de l'EPN pour l'organisation d'une formation « ateliers pour l'emploi » au cours de l'année.
- Le Tisserand : le service a eu recours à leurs prestations pour l'accompagnement d'enfants en situation de handicap lors des stages et plaines de vacances.
- Arc en ciel: affilié à cette ASBL depuis 2020, le service a pu bénéficier de leurs récoltes de nourriture, de matériel scolaire et de jouets.

PETITE ENFANCE (0-3 ANS)

Le service assure un suivi global du secteur 0-3 ans et est amené à remettre un avis à l'ONE lors de nouvelles demandes d'autorisation sur la commune.

En 2023, aucun changement n'est à signaler.

Comme depuis 2020, on ne trouve plus d'accueillantes conventionnées ni d'accueillantes indépendantes sur la commune tandis qu'on retrouve toujours bien :

- au niveau des **crèches** :
 - « Les Poussins » à ATHUS, avec 70 places d'accueil ;
 - « Les Canetons » à ATHUS avec 25 places d'accueil.
- Au niveau des **maisons d'enfants**:
 - « Bébé Nature » à HALANZY, avec 14 places d'accueil ;
 - « Les petites bulles » à ATHUS, avec 15 places d'accueil ;
 - « Nounours et Patachon » à AIX-SUR-CLOIE, avec 24 places d'accueil.

Au niveau du **taux de couverture** sur la commune (qui correspond au nombre de places d'accueil existantes en rapport au nombre d'enfants en âge de fréquenter les milieux d'accueils) voici donc ce que cela donne :

	Nombre de places en crèches	Nombre de places en maison d'enfants	Nombre de places chez des accueillantes conventionnées	Nombre de places chez des accueillantes indépendantes	Total du nombre de places d'accueil sur la commune	Nombre d'enfants de 0 à 2,5 ans sur la commune	Taux de couverture sur la commune
2015	73	50	12	19	154	462	33,3%
2016	73	53	4	27	157	448	35%
2017	73	53	4	15	145	437	33,1%
2018	73	53	4	12	142	449	31,6%
2019	91	53	4	4	152	457	33,3%
2020	95	53	0	0	148	465	31,8%
2021	95	53	0	0	148	435	34%
2022	95	53	0	0	148	428	34,6%
2023	95	53	0	0	148	458	32%

L'objectif général fixé par l'ONE étant d'atteindre un taux de 33%, la commune d'AUBANGE se situe donc bien aux alentours de cette norme d'années en années, avec une fluctuation dépendant des agrandissements et fermetures de structures d'accueil et de l'évolution du nombre de naissances.

ENFANCE (2,5-12 ANS)

Coordination de l'Accueil durant le Temps Libre (ATL)

De manière générale, les missions du coordinateur ATL sont de :

- soutenir le membre du Collège communal en charge de cette matière dans la mise en œuvre et la dynamisation de la coordination ATL, telle que décrite dans le décret;
- sensibiliser et accompagner les opérateurs de l'accueil dans le développement de la qualité de l'accueil;
- soutenir le développement d'une politique cohérente pour l'accueil temps libre sur le territoire.

Concrètement, il s'agit de:

- organiser minimum 2 Commissions Communales de l'Accueil (CCA) par année civile;
- gérer le dossier de liquidation de subvention pour le poste de coordination;
- créer un état des lieux tous les 5 ans afin d'obtenir une photographie de l'offre d'accueil proposée sur le territoire communal, ainsi que recueillir les besoins des parents, enfants et professionnels en la matière;
- créer et mettre en place un Programme de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE) en concertation avec la CCA – celui en cours pour notre commune est agréé pour 2020-2025
- suivre et évaluer le programme CLE;
- impulser de nouveaux partenariats;
- rédiger un plan d'action et un rapport d'activité par année scolaire ;
- ...

Après avoir vu notre Programme de Coordination Local pour l'Enfance (CLE) renouvelé en 2020 par l'ONE et ce pour 5 ans, le travail consiste donc à présent le mettre en œuvre.

Les objectifs principaux sont de :

- Améliorer l'information aux parents
- Améliorer les infrastructures d'accueil
- Intensifier l'offre d'accueil grâce aux partenariats
- Etendre l'accessibilité aux enfants à besoins spécifiques
- Intensifier l'offre de formation pour les professionnels de l'accueil
- Veiller au bien-être de l'enfant et prendre en compte son avis.

Concrètement, pour le plan d'action annuel 2022-2023 voici ce qui a été mis en œuvre :

- recherche et organisation de formations pour tous les responsables de projets, tous réseaux confondus ;
- recherche d'outils destinés à améliorer la qualité de l'accueil, comme le prêt de matériel (malles pédagogiques) ou la proposition d'initiatives nouvelles (« boîte à jouer ») ;
- mise en place de partenariats avec les structures d'accueil et d'autres opérateurs ;
- mise en place et accompagnement du Conseil Communal des Enfants ;
- récolte de l'offre d'activités pour les différents congés scolaires et réalisation d'un flyers général à destination des parents pour améliorer la visibilité de cette offre ;
- poursuite du partenariat avec l'ASBL le Tisserands pour l'intégration d'enfants porteurs de handicap au sein de nos stages et plaines.
- Lancement de la procédure d'évaluation du programme CLE qui servira au futur renouvellement du programme.

Gestion de l'accueil extrascolaire (AES)

a) AES "écoles "

Pour l'année scolaire 2021-2022, les 4 structures d'accueil extrascolaire "école" habituelles – AUBANGE "gare", AUBANGE Bikini, AIX-SUR-CLOIE et RACHECOURT – ont fonctionné « normalement », après les « années Covid » et les protocoles liés à cela.

A noter qu'à partir de la rentrée scolaire 2022-2023, l'accueil d'AUBANGE Gare accueille dorénavant également les enfants de l'école libre d'AUBANGE en après école.

	AUBANGE "gare"	AUBANGE Bikini	AIX-SUR- CLOIE	RACHECOURT	TOTAL
2013-2014	10.758	2.370	8.200	7.554	28.882
2014-2015	10.680	2.944	10.209	7.616	31.449
2015-2016	10.632	3.600	11.367	8.134	33.733
2016-2017	11.389	3.955	13.756	8.392	37.492
2017-2018	14.002	3.269	14.111	8.182	39.564
2018-2019	14.310	3.793	14.369	8.268	40.740
2019-2020	9.570	1.824	9.965	5.038	26.397
2020-2021	9.384	1.888	11.675	4.225	27.172
2021-2022	11.158	2.074	10.937	4.230	28.399
2022-2023	14.699	3.382	13.583	6.470	38.134

b) AES "Aprèm'actions "

Pour l'année scolaire 2021-2022, 3 structures « Aprèm'actions » - AUBANGE, AIX-SUR-CLOIE et RACHECOURT – ont là aussi fonctionné pendant toute l'année.

	AUBANGE	HALANZY	AIX-SUR- CLOIE	RACHECOURT	BIKINI	Total
2014-2015	1063	1097	421	558		3.139
2015-2016	1018	785	380	510		2.693
2016-2017	1002	748	802	350		2.902
2017-2018	1326	622	828	358		3.064
2018-2019	1423	553	804	438		3.218
2019-2020	934	136	560	338		1.968
2020-2021	993	/	581	168	30	1772
2021-2022	1258	/	667	164		2089
2022-2023	1769	/	753	332	491	3345

AES "journées pédagogiques "

Durant l'année scolaire 2022-2023, le service jeunesse a organisé des journées d'accueil lors des journées pédagogiques des écoles communales :

- Le 14/10/2022 pour l'école d'AIX-SUR-CLOIE : 31 enfants ;
- Le 18/11/2022 pour l'école d'AIX-SUR-CLOIE : 26 enfants ;
- Le 7/04/2023 pour l'école d'AIX-SUR-CLOIE : 17 enfants ;
- Le 17/05/2023 pour les maternelles de l'école d'AIX-SUR-CLOIE : 10 enfants ;
- Le 24/05/2023 pour les maternelles de l'école d'AIX-SUR-CLOIE : 13 enfants ;
- Le 02/12/2022 pour les écoles d'AUBANGE et de BIKINI : 44 enfants ;
- Le 17/02/2023 pour les écoles d'AUBANGE et de BIKINI : 29 enfants ;
- Le 06/03/2023 pour les écoles d'AUBANGE et de BIKINI et les 3ème-4ème primaires de AIX-SUR-CLOIE : 30 enfants ;
- Le 03/04/2023 pour les écoles d'AUBANGE et de BIKINI : 25 enfants ;
- Le 12/06/2023 pour les maternelles de l'école d'AUBANGE et de BIKINI : 26 enfants ;

Gestion d'activités durant les congés scolaires

En 2023, des activités ont été organisées par le service :

- Durant les **congés de détente** :

Des journées d'accueil ont été organisées pour la 1^{ère} fois compte tenu de la réforme scolaire, durant une semaine (l'autre semaine étant « prise en charge » par la RCA) à AUBANGE, Aix-sur-Cloie et RACHECOURT.

Le principe est de proposer une solution de garde aux parents pour ces « nouvelles vacances » avec un système qui permet d'inscrire les enfants par journée.

- Durant les **congés de printemps** :

Des stages à thèmes spécifiques sont organisés durant ces deux semaines à ATHUS, AUBANGE et RACHECOURT. Là, l'inscription se fait par semaine.

- Durant les **vacances de juillet** :

Organisées durant 4 semaines en juillet habituellement, ce ne sont plus que 2 semaines qui seront organisées depuis cette année compte tenu de la réforme scolaire. Les plaines se sont déroulées sur les lieux habituels, à savoir ATHUS home lorrain, ATHUS Dolberg, AUBANGE, Aix-su-Cloie, BATTINCOURT et RACHECOURT et différents partenariats ont permis de proposer des animations spécifiques en plus de celles organisées par nos animateurs :

- Animation des bibliothèques de la Ville d'AUBANGE sur la nature, pour tous les enfants
 - Animation de l'agent POLLEC communal sur le climat, pour les enfants de 10 à 12 ans
 - Animation cirque par les ateliers circomathiques, pour les enfants de 6 à 9 ans
 - Animation musicale par l'ASBL Kélen Foli, pour les enfants de 2,5 à 5 ans.
- Durant les **congés d'automne** :

Des journées d'accueil ont été organisées pour la seconde fois durant ces congés compte tenu de la réforme scolaire, durant une semaine (l'autre semaine étant « prise en charge » par la RCA) à AUBANGE, ATHUS et RACHECOURT.

Comme pour les congés de détente, il est possible d'inscrire les enfants à la journée pour cette période ci.

Au niveau fréquentation, voici un topo des différentes périodes :

Journées d'accueil de détente	Nombre d'enfants différents ayant participé	Nombre de participations totales	Nombre d'enfants accueillis en moyenne par jour
2023	157	655	131

Stages à thèmes de printemps	Nombre d'enfants différents ayant participé	Nombre de participations totales	Nombre d'enfants accueillis en moyenne par jour
2023	219	1030	114
2022	184	1040	104
2021	139	861	95
2020	/	/	/
2019	292	1584	158
2018	171	861	96

Plaines de juillet	Nombre d'enfants différents ayant participé	Nombre de participations totales	Nombre d'enfants accueillis en moyenne par jour
2023	520	4618	329
2022	625	6364	318
2021	610	6729	336
2020	455	5267	277
2019	811	9404	470
2018	745	8702	435
2017	745	8261	434
2016	743	7423	390
2015	660	6598	347

Journées d'accueil d'automne	Nombre d'enfants différents ayant participé	Nombre de participations totales	Nombre d'enfants accueillis en moyenne par jour
2023	139	433	108
2022	106	344	86

Aussi, des **partenariats extérieurs** ont permis de mettre en place des stages durant les mois d'aout :

- Maison Croix-rouge AUBANGE Messancy : stage secourisme avec une vingtaine d'enfants présents
- Safety team : stage secourisme avec une vingtaine d'enfants présents
- Englis Move et la Province de LUXEMBOURG : stage en immersion anglais avec 12 enfants présents.

JEUNESSE (12 ANS ET +)

La 7ème édition du projet « blocus » s'est déroulée du 8 au 19 aout, toujours dans le cadre idéal de la Harpaille au Clémaraïs à AUBANGE.

50 étudiants ont ainsi pu y préparer au mieux leur seconde session et ce accompagnés par 8 bénévoles qui se sont relayés tout au long du projet.

SUIVI DES AIRES DE JEUX, DE SPORTS ET DE LOISIRS SUR LA COMMUNE

Au-delà de l'entretien régulier tout au long de l'année, voici l'état des lieux pour 2023 avec les remarques et évolutions significatives :

Lieux	Plaines de jeux	Terrain multisport	Autre	Remarques pour 2023
ATHUS Quartier Pesch	V		Parcours pieds nus +Street workout + terrain de pétanque + table de pingpong	
ATHUS chasseurs Ardennais		V		Un entretien spécifique du sol du terrain synthétique a été réalisé.
ATHUS Rue des Sapins	V	V		
ATHUS Joli Bois	V			
ATHUS Dolberg	V	V	Terrain de pétanque	
AUBANGE Place Gigi	V			
AUBANGE Salle polyvalente	V			

AUBANGE Rue du stade		V		Un entretien spécifique du sol du terrain synthétique a été réalisé.
AUBANGE Bikini	V			Une nouvelle plaine a été créé dans ce quartier lors du projet été solidaire 2023. Celle-ci est accessible aussi bien pour l'école que pour les citoyens.
AIX-SUR-CLOIE Rue Reifenberg	V			
AIX-SUR-CLOIE Rue cultivateurs			Terrain de pétanque	
HALANZY Rue de l'Industrie	V		Terrain de pétanque	
HALANZY Rue de la minière			Skate park	Le nouveau skate park, situé à côté du tennis, a été finalisé cette année.
BATTINCOURT Rue de la Batte	V	V	Terrain de pétanque	Un entretien spécifique du sol du terrain synthétique a été réalisé.
RACHECOURT Rue de la Strale	V	V	Terrain de pétanque	Un entretien spécifique du sol du terrain synthétique a été réalisé. Aussi, un nouveau terrain de pétanque a été réalisé par le CDJ dans le cadre du budget participatif.

20. ECOLES COMMUNALES

20.1 TROIS ÉCOLES COMMUNALES RÉPARTIES SUR 4 SITES

- Ecole Fondamentale Communale d'AIX-SUR-CLOIE – directrice DENOLF Audrey
Rue Reifenberg 11 – 6792 AIX-SUR-CLOIE (enseignement primaire et maternel)
- Ecole Fondamentale Communale d'AUBANGE – directrice stagiaire AGIUS Marie-Noëlle (sera nommée à titre définitif en janvier 2023)
Avenue de la Gare 39 – 6790 AUBANGE (enseignement primaire et maternel)
Rue de la Cité 4 – 6790 AUBANGE (enseignement maternel)
- Ecole Primaire Communale de RACHECOURT – directeur ROUARD Benoît
Rue de l'Atre 149 – 6792 RACHECOURT.

Enseignement primaire.

20.2 ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

L'ensemble du personnel enseignant au 31 octobre 2023 est constitué de 66 personnes:

-33 institutrices définitives (12 en maternelles et 21 en primaires)

-13 institutrices temporaires (6 en maternelles et 7 en primaires)

-14 maîtres et maîtresses spéciaux (éducation physique, 2^e langue anglais, cours philosophiques, psychomotricité) : 8 à titre définitif et 6 à titre temporaire

-1 puéricultrice définitive

-2 puéricultrices APE

-3 directions : 2 définitives avec classe et 1 définitive sans classe

Au niveau des traitements, la Fédération WALLONIE BRUXELLES subventionne 11 emplois d'institutrices, 20 périodes de psychomotricité et 3 emplois de puéricultrices dans l'enseignement maternel et 665 périodes dans l'enseignement primaire : instituteur(trice)s et directeur(trice)s avec classe (519 périodes) + maîtres spéciaux (122 périodes) + traitement de la directrice d'AUBANGE (24 périodes).

A cela s'ajoutent 5 périodes d'institutrices maternelles et primaires pour assurer l'accompagnement de Français Langue d'Apprentissage (dispositif visant à accompagner les élèves ne maîtrisant pas le français), 40 périodes d'institutrices maternelles et primaires d'encadrement différencié pour l'implantation d'AUBANGE Centre (moyens supplémentaires octroyés aux écoles/implantations qui accueillent des enfants issus de milieux plus fragiles socio-économiquement) et 27 périodes d'institutrices maternelles et primaires pour l'accompagnement personnalisé (périodes supplémentaires permettant de proposer aux élèves des activités de soutien et consolidation des apprentissages sous la forme de co-enseignement).

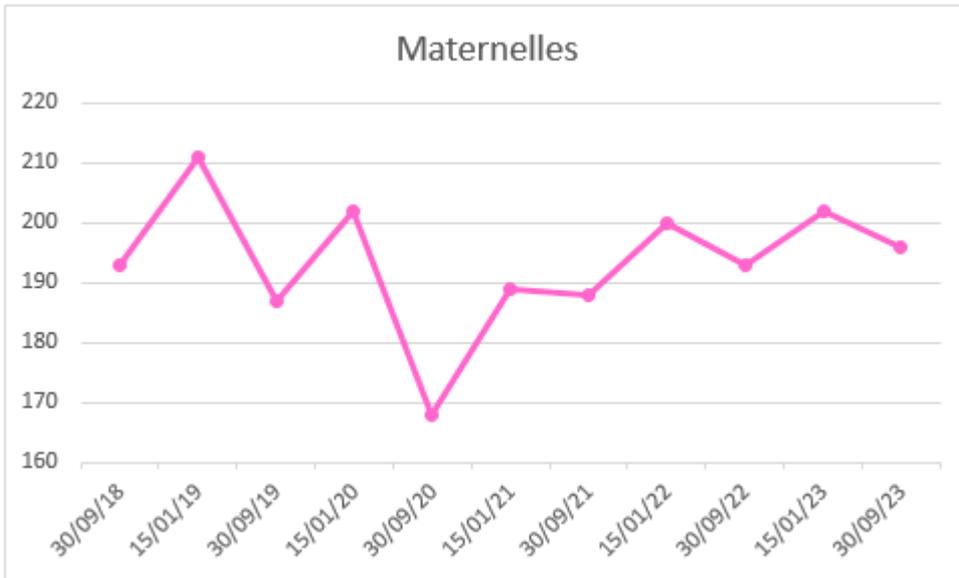
La Ville d'AUBANGE, quant à elle, prend en charge, par décisions du Conseil Communal, 2 périodes de cours d'enseignement maternel, 45 périodes de cours d'enseignement primaire et 1 période de cours de seconde langue (anglais).

20.3 EVOLUTION DE LA POPULATION SCOLAIRE SUR LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

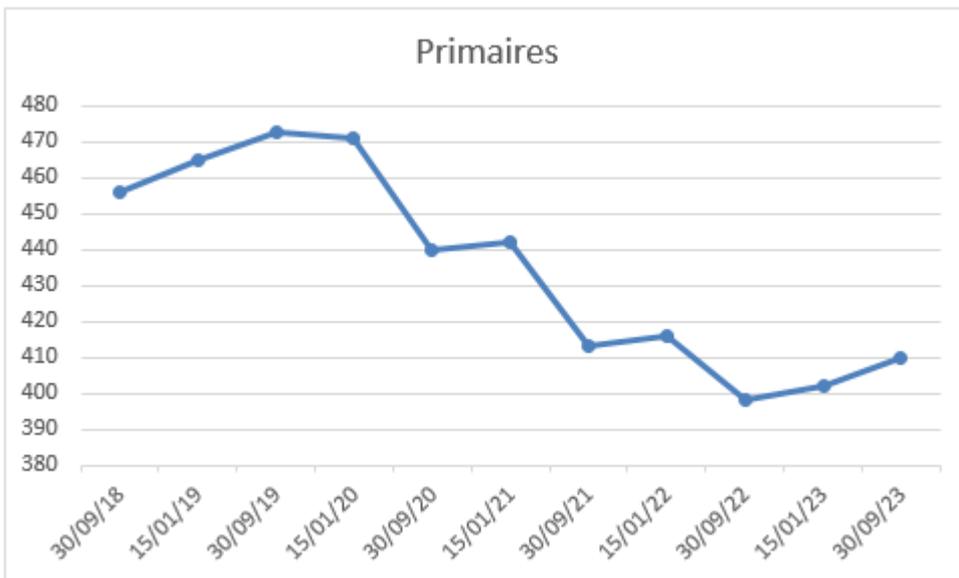
Les dates de comptage de la population scolaire sont le 15 janvier et le 30 septembre de chaque année dans l'enseignement primaire et le 15 janvier pour l'enseignement maternel (4 augmentations de cadre sont possibles durant l'année scolaire).

Les emplois et périodes de cours subventionnés par la Fédération WALLONIE BRUXELLES sont calculés sur base du nombre d'élèves régulièrement inscrits dans les écoles à ces dates.

A la lecture des tableaux et graphiques ci-dessous reprenant le nombre d'élèves comptabilisés depuis la rentrée 2018, on constate que la population maternelle a connu une évolution en dents de scie jusqu'en janvier 2020. Elle a ensuite fortement chuté à la rentrée 2020 et est remontée depuis lors, finissant par rejoindre les chiffres d'avant 2020.



La population primaire a été en évolution constante jusqu'en janvier 2020 puis elle a diminué de façon importante pendant 3 ans. Elle a remonté légèrement en janvier et septembre de cette année.



	maternelles Aubange Centre	maternelles Bikini	maternelles Aix	TOTAL maternelles	primaires Aubange Centre	primaires Aix	primaires Rachecourt	TOTAL primaires
30/09/18	102	50	41	193	244	112	100	456
15/01/19	113	51	47	211	251	114	100	465
30/09/19	97	38	52	187	263	109	101	473
15/01/20	105	41	56	202	259	110	102	471
30/09/20	77	40	51	168	236	113	91	440
15/01/21	85	47	57	189	238	113	91	442
30/09/21	80	36	72	188	218	109	86	413
15/01/22	83	43	74	200	222	109	85	416
30/09/22	76	55	62	193	211	106	81	398
15/01/23	75	60	67	202	213	108	81	402
30/09/23	82	49	65	196	219	109	82	410

21. BIBLIOTHEQUES COMMUNALES D'AUBANGE

21.1 CONTEXTE ET MISSIONS GÉNÉRALES DU SERVICE

Le réseau des bibliothèques communales d'AUBANGE est composé de trois implantations :

- la bibliothèque locale Hubert Juin d'ATHUS
- la bibliothèque filiale Maurice Bon d'HALANZY
- la bibliothèque dépôt Frédéric Kiesel de RACHECOURT

À cela s'ajoute également la ludothèque communale, située au sein de la bibliothèque d'ATHUS.

Depuis décembre 2020, le réseau des bibliothèques communales d'AUBANGE est reconnu en catégorie 2 par la Fédération WALLONIE-BRUXELLES. Cette reconnaissance prend cours depuis le 1^{er} janvier 2020. Ainsi, les bibliothèques bénéficient de trois subventions forfaitaires au titre d'intervention dans la rémunération des permanents (soit 60.000,00 €) ainsi que 60 % de la subvention forfaitaire de fonctionnement et d'activités (60 % de 20.000,00 € soit 12.000,00 €). Le réseau des bibliothèques communales d'AUBANGE bénéficie également d'un subside provincial de fonctionnement (non perçu à ce jour).

Au total, le réseau est ouvert au public 46 heures par semaine (26 heures concernant la bibliothèque et la ludothèque d'ATHUS, 14 heures à HALANZY et 6 heures pour RACHECOURT). Ces 46 heures permettent aux différentes bibliothèques d'exercer leurs missions d'accueil du public, de prêts d'ouvrages, de conseils, de recherches documentaires, ...



En dehors de ces périodes d'ouverture au public, de nombreuses heures sont consacrées aux tâches permettant la bonne gestion d'une bibliothèque et du circuit du document (commandes et traitements des nouvelles acquisitions, encodage au sein du logiciel V-Smart selon les normes bibliothéconomiques officielles, équipement des ouvrages pour le prêt,...). De plus, le prêt interbibliothèques (offrant la possibilité d'obtenir des documents d'autres bibliothèques du réseau provincial et d'en envoyer en retour) est également l'une des missions demandées par le décret et est géré en interne, dans les trois bibliothèques, avec une centralisation au sein de la bibliothèque d'ATHUS.

En outre, le décret de 2009 et son arrêté d'application de 2011 sollicitent également plus d'implication de la part des bibliothèques dans l'organisation d'animations. Les animations prennent place au sein d'un Plan Quinquennal de Développement de la Lecture (voir par la suite). L'accueil de classes et d'associations, ainsi que l'organisation d'activités à destination du tout public fait partie des missions primordiales des bibliothèques à l'heure actuelle.

21.2 PERSONNEL

L'équipe du réseau des bibliothèques communales d'AUBANGE se compose actuellement de **9 personnes soit 8,30 ETP**. Mais au vu des heures de maladie et des heures de congés accumulées cette année, le temps de travail réel presté ne correspond pas aux 8,30 ETP. À cela, il faut également encore déduire les congés et les heures de récupération. Il est important de noter qu'**en 2018, l'équipe se composait de 14 personnes**, soit tout de même 5 personnes de plus.

Personnel statutaire à qualification bibliothéconomique

- **Joëlle WELSCHEN**, bibliothécaire, cheffe de service
Temps plein, en incapacité de travail depuis le 01 juin 2023
- **Christelle VERSICHELE**, bibliothécaire responsable de la filiale d'HALANZY
4/5 temps

Personnel contractuel à qualification bibliothéconomique

- **Emilie BERTE**, bibliothécaire
Temps plein, 1 subvention FWB
- **Jean-Marie GRANDJEAN**, bibliothécaire
Temps plein
En incapacité de travail de septembre 2022 à juin 2023 et depuis le 23 octobre 2023
- **Natacha LAMBERT**, bibliothécaire
Temps plein
En mi-temps médical depuis le 01 novembre 2018
En incapacité de travail depuis septembre 2023
- **Julie PARISSSE**, bibliothécaire à mi-temps à la bibliothèque d'ATHUS et bibliothécaire responsable, à mi-temps, du dépôt de RACHECOURT depuis le 13 octobre 2020
Temps plein
- **Stéphanie RETTIGNER**, bibliothécaire, cheffe de service f.f. depuis le 01 juin 2023
Temps plein, 1 subvention FWB
- **Mégan ROLLUS**, bibliothécaire
Temps plein
Démission en janvier 2023

- **Catherine THILL**, bibliothécaire
Temps plein, 1 subvention FWB

Personnel contractuel sans qualification bibliothéconomique

- **Delphine ZIMMERMANN**, agent administratif
Temps plein

Janvier 2023 a été marqué par le départ Mégan ROLLUS, engagée à temps plein sur l'implantation d'HALANZY. À l'automne 2023, un recrutement « employé de bibliothèques » niveau B1 ainsi qu'un recrutement « employé de bibliothèque » niveau D4 a été lancé. À la suite de ces deux recrutements, les quatre bibliothécaires niveau D6 (Émilie BERTE, Julie PARISSÉ, Stéphanie RETTIGNER et Catherine THILL), déjà en place, ont pu changer de barème et évoluer en niveau B1. De plus, une employée de bibliothèque niveau D4, Axelle VAN COTTHEM a intégré l'équipe des bibliothèques depuis le 20 novembre 2023.

21.3 FORMATIONS SUIVIES

Les subventions accordées pour le personnel induisent une obligation de participer à 125 heures de formation pour une période 5 ans. En 2023, 19 formations ont ainsi été suivies pour un total de **123 heures**, réparties comme suit :

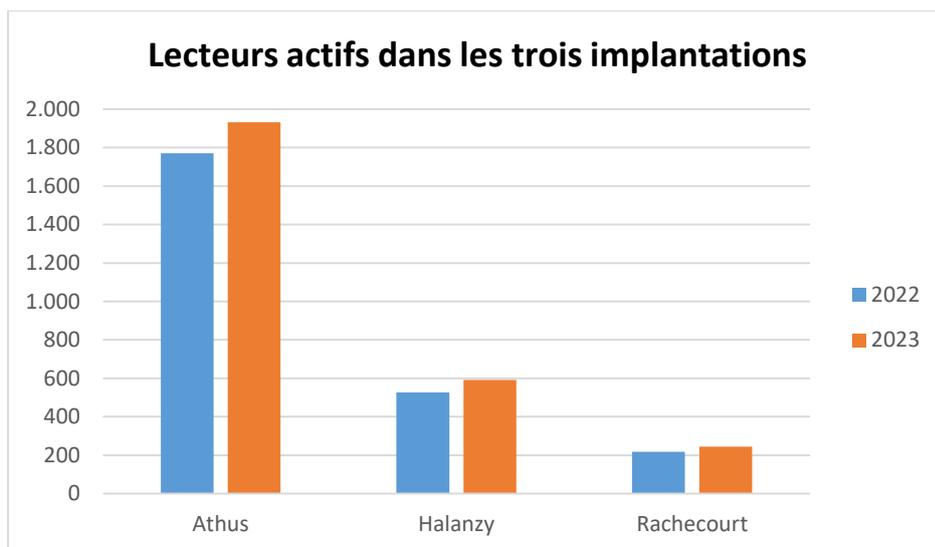
	Bibliothèque	Organisateur	Titre de la formation	Durée
BERTE Emilie	ATHUS	Mensura	Recyclage formation de base secouriste	4 heures
BERTE Emilie	ATHUS	CESEP	Canva	6 heures
BERTE Emilie	ATHUS	Bibliothèque des littératures d'aventures	Bande dessinée d'aventure	6 heures
BERTE Emilie	ATHUS	Bibliothèques d'AUBANGE	Prix Joker 2023	6 heures
BERTE Emilie	ATHUS	FWB	La voix des livres	12 heures
BERTE Emilie	ATHUS	Bibliothèque provinciale de LUXEMBOURG	Le prix Bernard Versele 2023-2024	6 heures
PARISSÉ Julie	ATHUS	Province de Namur	Albums et yoga, deux précieux partenaires ?	18 heures
RETTIGNER Stéphanie	ATHUS	Bibliothèque provinciale de LUXEMBOURG	Plan lecture cycle primaire : Toute une montagne	3 heures
RETTIGNER Stéphanie	ATHUS	Bibliothèque provinciale de LUXEMBOURG	V-smart et V-insight	12 heures

RETTIGNER Stéphanie	ATHUS	Mensura	Recyclage formation de base secouriste	4 heures
THILL Catherine	ATHUS	Mensura	Recyclage formation de base secouriste	4 heures
THILL Catherine	ATHUS	Culture Plus	Instagram	3 heures
THILL Catherine	ATHUS	FWB	Lirtuel	3 heures
THILL Catherine	ATHUS	FWB	Gestion et valorisation des périodiques au travers de Perioclie	6 heures
THILL Catherine	ATHUS	Bibliothèque provinciale de LUXEMBOURG	Le prix Bernard Versele 2023-2024	6 heures
THILL Catherine	ATHUS	Bibliothèque provinciale de LUXEMBOURG	V-smart	6 heures
THILL Catherine	ATHUS	Bibliothèque d'AUBANGE	Prix Jokers 2023	6 heures
ZIMMERMANN Delphine	ATHUS	Bibliothèques d'AUBANGE	Prix Jokers 2023	6 heures
ZIMMERMANN Delphine	ATHUS	CESEP	Canva	6 heures

21.4 LA FRÉQUENTATION

Entre le 1^{er} novembre 2022 et le 31 octobre 2023, les bibliothèques communales d'AUBANGE ont accueilli **2.768 lecteurs actifs** (ayant emprunté au moins une fois un document). Ces chiffres se répartissent comme suit dans les trois implantations :

	2022		2023	
	Lecteurs actifs	Pourcentage	Lecteurs actifs	Pourcentage
ATHUS	1.771	70,4 %	1932	69,8 %
HALANZY	526	20,9 %	592	21,4 %
RACHECOURT	218	8,7 %	244	8,8 %
Total	2.515	100 %	2.768	100 %



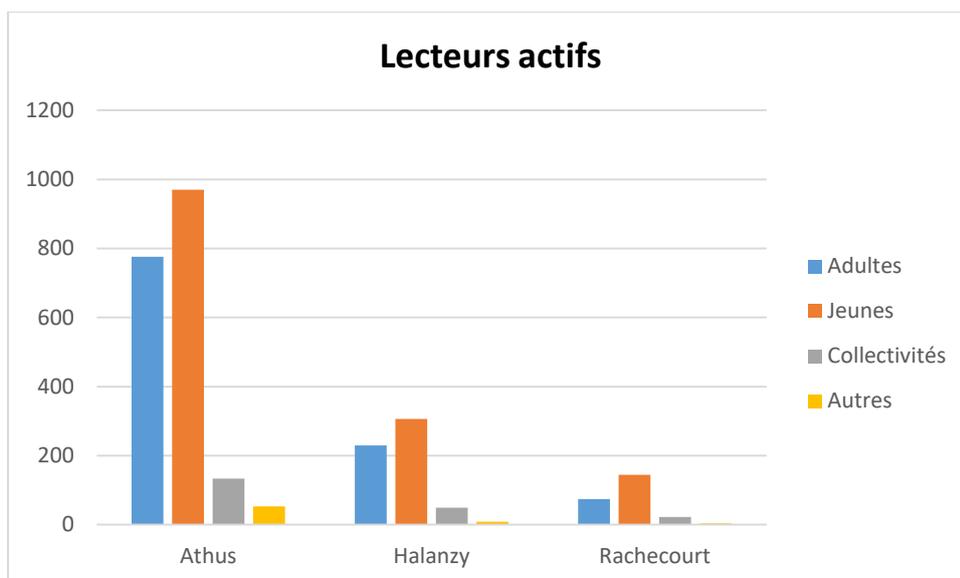
L'année précédente, le total des usagers actifs s'élevait à 2.515 lecteurs. L'année 2023 connaît donc une très belle augmentation de 253 lecteurs actifs au sein des bibliothèques. Cette augmentation se ressent sur les trois implantations (ATHUS + 161 lecteurs actifs ; HALANZY + 66 lecteurs actifs ; et RACHECOURT, + 26 lecteurs actifs).

Parmi ces 2.768 lecteurs actifs, la plupart proviennent évidemment de la Ville d'AUBANGE (58,5 %). Cependant, environ 14,4 % sont originaires de la commune de Messancy et 10,5 % de celle de MUSSON, deux communes qui ne possèdent pas de bibliothèque. Dans une moindre mesure, les autres usagers sont issus de la commune d'ARLON, de SAINT-LEGER ou d'ailleurs en BELGIQUE. Notons également que 88 lecteurs proviennent de FRANCE et 113 du Grand-Duché de LUXEMBOURG.

	Lecteurs actifs à ATHUS	Lecteurs actifs à HALANZY	Lecteurs actifs à RACHECOURT	Total
ARLON (6700)	62	11	4	77 (2,8 %)
AUBANGE (6790)	1.111	330	177	1.618 (58,5 %)
MESSANCY (6780)	346	31	21	398 (14,4 %)
MUSSON (6750)	100	170	22	292 (10,5 %)
SAINT-LEGER (6747)	20	8	9	37 (1,3 %)
Autres (BELGIQUE)	122	16	7	145 (5,2 %)
Autres (FRANCE)	63	23	2	88 (3,2 %)
Autres (Grand-Duché de LUXEMBOURG)	108	3	2	113 (4,1 %)
Total	1.932	592	244	2.768 (100 %)

Sur les 2.768 lecteurs inscrits au sein des bibliothèques communales d'AUBANGE, environ 39 % sont des adultes et 51,3 % des jeunes de moins de 18 ans. Les 9,7 % restants se répartissent entre les collectivités (7,3 %) et les autres catégories de lecteurs (bibliothécaires, responsables du prêt interbibliothèque, bénévoles,...).

	Adultes	Jeunes	Collectivités	Autres	Total
ATHUS	776	970	133	53	1.932
HALANZY	229	306	49	8	592
RACHECOURT	74	144	22	4	244
Total	1.079	1.420	204	65	<u>2.768</u>



Si les lecteurs actifs (ayant emprunté au moins un document au cours de la période donnée, c'est-à-dire, dans le cas de ce rapport, du 01 novembre 2022 au 31 octobre 2023) comptent pour une bonne partie du public de la bibliothèque, il convient cependant de ne pas oublier les usagers utilisant nos services, mais n'empruntant pas de documents. Il s'agit notamment des personnes utilisant la salle de lecture (principalement des étudiants), des participants aux activités et animations organisées par la bibliothèque, ainsi que des personnes venant jouer sur place. Notons que durant la période de novembre 2022 à octobre 2023, 24.451 personnes ont passé les portes de l'une des bibliothèques de la Ville d'AUBANGE.

	Fréquentation
Bibliothèques	24.451
Salle de lecture	1.252
Animations	8.050
Ludothèque	1.293

Ces chiffres sont à relativiser dans le sens où les personnes reprises ci-dessus peuvent également faire partie des 2.768 lecteurs actifs. Aucune addition n'est donc possible.

En conclusion, les bibliothèques ont accueilli 2.768 usagers emprunteurs, 1.252 utilisateurs de la salle de lecture, 8.050 personnes lors d'activités et 1.293 personnes à la ludothèque. Par ailleurs, 35.046 personnes ont franchi les portes de l'une des bibliothèques de la Ville d'AUBANGE.

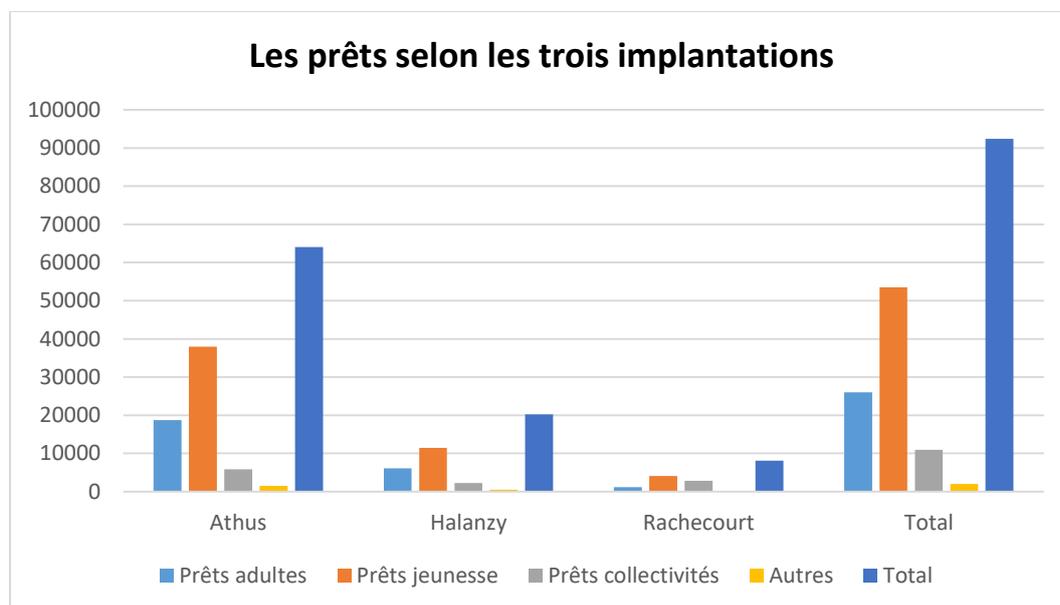
21.5 LES PRÊTS

Documents empruntés

Ces 2.768 lecteurs ont, durant l'année écoulée, emprunté pour un total de **92.405 documents**. Comparé à l'année dernière, qui totalisait 86.934 prêts, il s'agit d'un accroissement de 5.471 prêts. Nous constatons donc que les prêts connaissent, cette année encore, une belle augmentation.

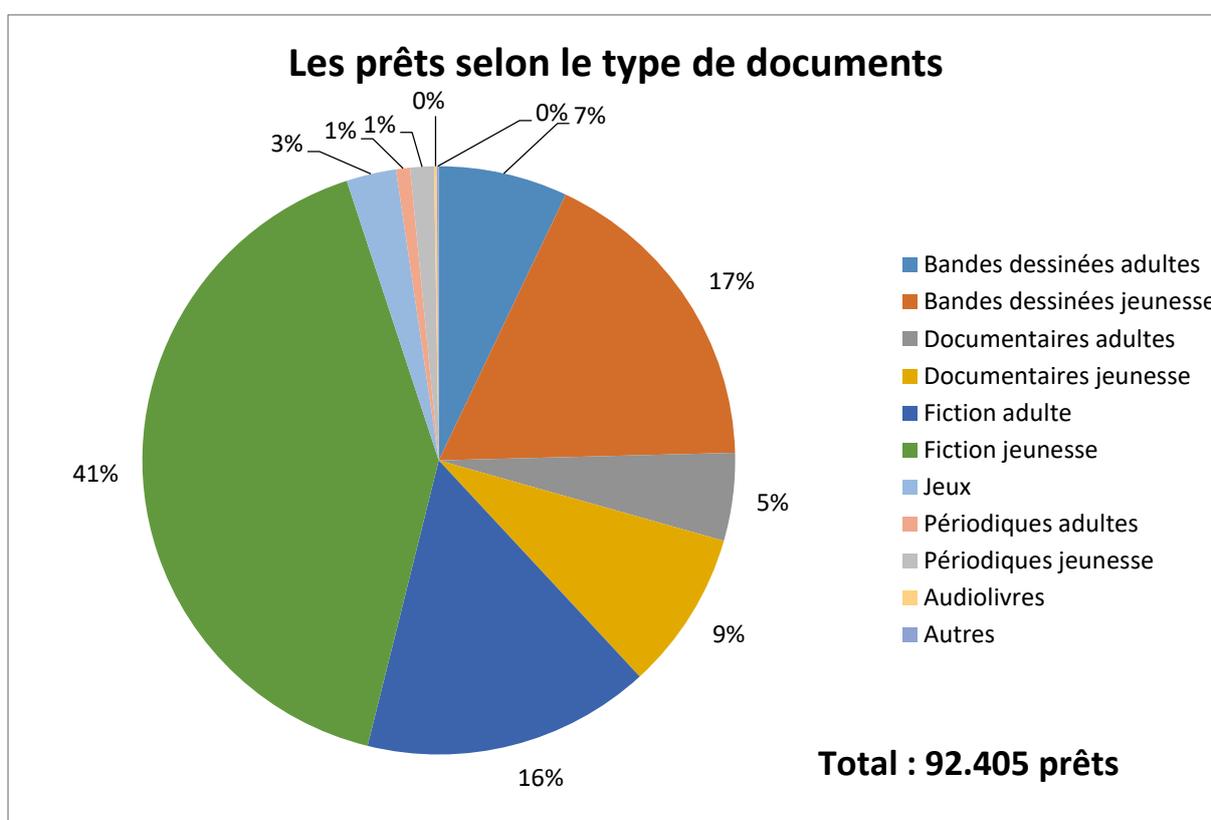
Ces 92.405 prêts sont répartis selon les trois implantations comme suit et il en ressort que près de la moitié des prêts est destinée à la jeunesse :

	Prêts adultes	Prêts jeunesse	Prêts collectivités	Autres	Total
ATHUS	18.737	37.956	5.847	1.512	64.052
HALANZY	6.074	11.425	2.282	452	20.233
RACHECOURT	1.160	4.097	2.808	55	8.120
Total	25.971	53.478	10.937	2.019	92.405



	ATHUS	HALANZY	RACHECOURT	Total
Bandes dessinées adultes	5.967	428	113	6.508
Bandes dessinées jeunesse	10.674	3.523	2.016	16.213
Documentaires adultes	3.547	652	258	4.457

Documentaires jeunesse	5.401	1.403	1.263	8.067
Fiction adulte	8.831	4.803	895	14.529
Fiction jeunesse	25.521	8.948	3.515	37.984
Jeux	2.473	15	23	2.511
Périodiques adultes	489	209	7	705
Périodiques jeunesse	929	244	25	1.198
Audiolivres	127	2	4	133
Autres	93	6	1	100
Total	64.052	20.233	8.120	92.405



Retards

Depuis le 01 septembre 2017, les lettres ou mails de rappels liés aux prêts sont gérés informatiquement. En effet, en sa séance du 17 juin 2019, le Conseil communal a approuvé les modifications des règlements d'ordre intérieur des bibliothèques et de la ludothèque et la mise au point de ce système de rappels.

Ainsi, entre le 01 novembre 2022 et le 31 octobre 2023, **5.134 lettres et mails** de rappels ont été édités. Le nombre de courriels envoyés est estimé à 4.661, soit 90,8 %.

Les amendes de retard liées aux trois premiers rappels envoyés par les trois bibliothèques s'élèvent à 2.953,45 €. En outre, les quatrièmes rappels, gérés par le service *Taxes* de la commune, devront au total atteindre un montant 1.170,29 €, dont 125,00 € ont déjà été perçus.

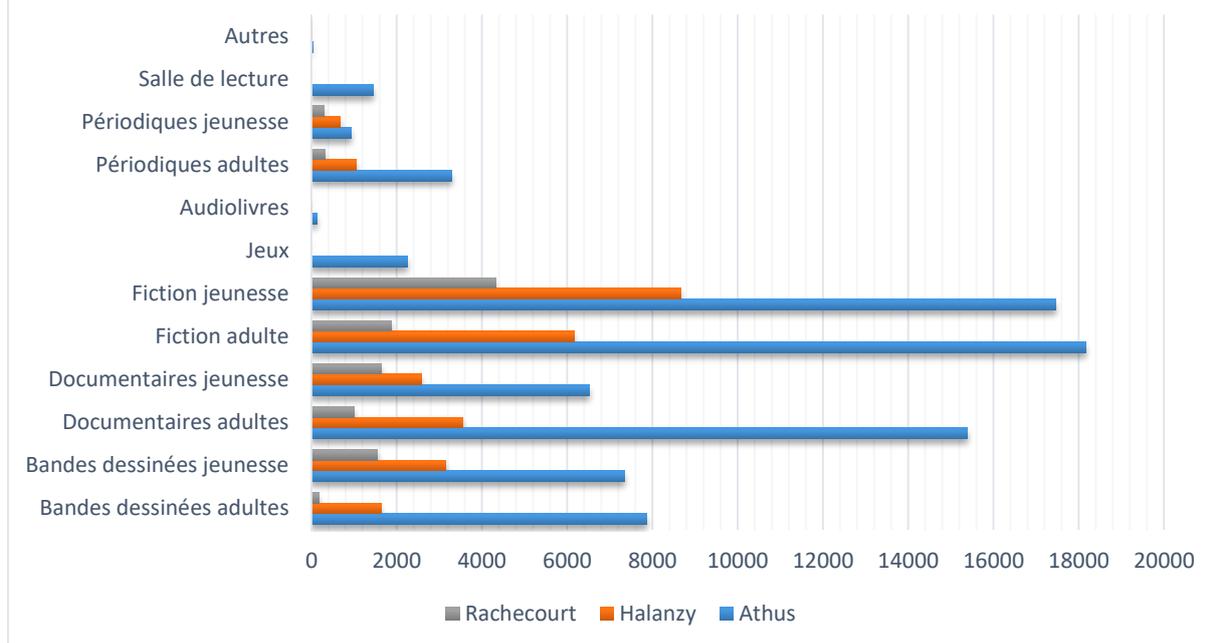
21.6 LES COLLECTIONS

Grâce à leurs collections très développées, les bibliothécaires de la Ville d'AUBANGE peuvent proposer une grande diversité de livres et de jeux, leur permettant ainsi de répondre aux besoins de leurs lecteurs. Au total, plus de **119.452 livres et jeux** occupent les rayonnages des trois bibliothèques communales. L'entièreté de ces documents est encodée dans le catalogue collectif de la Province de LUXEMBOURG (www.bibliotheque.province.LUXEMBOURG.be).

Sur les 119.452 documents présents dans les collections, 80.824, soit 67,7 %, se trouvent à ATHUS, 27.469, soit 23 %, à HALANZY et 11.159, soit 9,3 %, à RACHECOURT.

	ATHUS	HALANZY	RACHECOURT	Total
Bandes dessinées adultes	7.855	1.627	180	9.662
Bandes dessinées jeunesse	7.347	3.159	1.535	12.041
Documentaires adultes	15.381	3.559	998	19.938
Documentaires jeunesse	6.516	2.575	1.644	10.735
Fiction adulte	18.162	6.161	1.872	26.195
Fiction jeunesse	17.463	8.661	4.315	30.439
Jeux	2.248	0	0	2.248
Audiolivres	140	6	0	146
Périodiques adultes	3.287	1.046	315	4.648
Périodiques jeunesse	933	671	298	1.902
Salle de lecture	1.461	0	0	1.461
Autres	31	4	2	37
Total	80.824	27.469	11.159	<u>119.452</u>

Collections des bibliothèques de la Ville d'Aubange



Pour proposer des documents récents et pertinents, que ce soit au point de vue des documentaires ou de la fiction, les bibliothèques communales d'AUBANGE ont effectué des acquisitions de nouveautés. Du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023, ces acquisitions atteignent un total de **6.686 documents**.

21.7 PRÊT INTER-BIBLIOTHÈQUE (PIB)

Le prêt interbibliothèque est un service proposé aux lecteurs ayant pour objectif de leur fournir dans les meilleurs délais un document non accessible au sein de leur propre bibliothèque (car l'ouvrage est déjà emprunté ou parce que la bibliothèque n'en dispose pas). Ainsi, il convient de distinguer deux types de transactions de prêt interbibliothèque : les emprunts de documents à d'autres bibliothèques de la province à destination du public des bibliothèques de la Ville d'AUBANGE et les prêts des bibliothèques de la Ville d'AUBANGE aux autres bibliothèques de la province. En outre, le réseau Samarcande est également utilisé pour ces deux types de transactions en dehors de la Province de LUXEMBOURG.

Au total, les chiffres atteignent **19.446** transactions de PIB, réparties comme suit :

	Nombre de transactions de PIB
Emprunts	3.981
Prêts	15.371
Emprunts Samarcande	54
Prêts Samarcande	40
Total	19.446

21.8 AMÉLIORATIONS ET DÉVELOPPEMENT

Durant l'année 2023, les bibliothèques de la Ville d'AUBANGE n'ont pas connu d'amélioration et de développement matériel notable. En revanche, suite au renouvellement du marché par le Province de LUXEMBOURG, le SIGB (système intégré de gestion de bibliothèque) leur permettant de réaliser le prêt de manière informatisé a été totalement revu durant l'été. Ainsi, les bibliothèques ont du fermer leurs portes du 10 au 18 août 2023.

21.9 ACTIVITÉS ET ANIMATIONS

Si les activités de prêt de documents sont souvent les plus connues en tant que missions des bibliothèques, celles-ci ont également un rôle plus social. En effet, le décret en vigueur actuellement tend à inciter de plus en plus les opérateurs directs à réaliser des activités créatrices de lien social. Ces animations prennent place dans le cadre d'un Plan Quinquennal de Développement de la Lecture (PQDL), approuvé par la Fédération WALLONIE-BRUXELLES. Rédigé en 2015 et actualisé en 2021, le PQDL des bibliothèques communales d'AUBANGE se subdivise en plusieurs priorités et axes :

- Favoriser les liens sociaux et la mixité au sein de la population
 - Encourager à la démarche citoyenne et à l'émancipation de chacun
 - Développer le multiculturalisme et mettre en valeur la richesse des autres cultures, mais aussi de la nôtre
 - Développer le dialogue et la compréhension entre les générations
 - Désacraliser la bibliothèque auprès des lecteurs et non-lecteurs
 - Permettre à la vie associative et culturelle d'exploiter la bibliothèque comme lieu d'expression

- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle de la population du territoire
 - Soutenir l'alphabétisation et l'apprentissage du français
 - Faciliter l'accès aux technologies et aux sources d'information
 - Agir sur l'emploi et sur la formation
 - Développer les pratiques de lecture auprès des écoles et des acteurs de l'enfance

Notons que la fin de l'année 2023 est marquée par la rédaction du Rapport Général d'Exécution (RGE) du PQDL des bibliothèques d'AUBANGE. Ce RGE permet d'évaluer le plan arrivant à échéance et d'ainsi rédiger le nouveau PQDL. La demande de renouvellement de reconnaissance des bibliothèques d'AUBANGE, contenant le RGE ainsi que le nouveau PQDL, doit être rentrée à la FWB pour le 31 janvier 2024.

Depuis janvier 2023, les bibliothèques communales d'AUBANGE ont accueilli **8050 personnes** qui ont assisté à **379 animations**. Parmi celles-ci, 378 prenaient place au sein du PQDL. En termes horaires, cela correspond à près de **1373 heures d'animations**. Par ailleurs, 113 de ces activités ont été réalisées hors les murs des bibliothèques. En 2023, à la même époque, les bibliothèques d'AUBANGE avaient accueilli 7.319 personnes lors de 283 animations.

Les activités récurrentes

✓ *Visites de classes et de groupes divers*

En 2023, les bibliothèques de la Ville d'AUBANGE ont accueilli 34 classes, crèches ou groupes collectifs pour des visites de bibliothèque et/ou ludothèque. Durant ces visites, les enfants ont pu

découvrir les locaux et le rangement, mais ont aussi profité de lectures ou d'activités créatives proposées par les bibliothécaires. Au total, **622 enfants** ont bénéficié de ces activités.

✓ *Chasse au trésor, Cluedo et recherche documentaire à la bibliothèque*

La bibliothèque d'ATHUS propose également aux écoles et autres collectivités des animations « chasse au trésor », « Cluedo géant » et « recherche documentaire ». Ces types d'animation permettent aux participants de se familiariser avec les différentes sections de la bibliothèque ainsi qu'avec le rangement des livres. Au total, **213 personnes** ont profité de ces activités.

✓ *Heures du conte mensuelles*

Depuis huit ans déjà, la bibliothèque Hubert Juin d'ATHUS a mis en place des heures du conte mensuelles. Durant celles-ci, les bibliothécaires proposent des lectures pour les enfants dès 3 ans et leur famille. En 2023, onze heures du conte ont été proposées. Trois d'entre elles ont été délocalisées à la bibliothèque d'HALANZY et à la bibliothèque de RACHECOURT. Ces heures du conte ont rassemblé **339 personnes**. Plusieurs autres activités de ce type sont prévues fin de l'année 2023.



✓ *Cours de français langue étrangère*

Organisées par le PCS, les cours de français langue étrangère accueillent chaque année de nombreux apprenants souhaitant parfaire leur niveau de français. De février à juin 2023, les cours donnés par MARUSKA Lambert se déroulent les mardis, mercredis et jeudis pour une dizaine de participants. Une nouvelle session est en cours depuis septembre et se terminera en décembre 2023.

✓ *Déstockage*

Chaque année, la bibliothèque d'ATHUS organise son grand déstockage de livres (provenant de dons ainsi que des documents déclassés), en collaboration avec l'ASBL Escal'Concept. Organisé le 16 septembre 2023 de 10h00 à 16h00, sur le parking à l'arrière de la bibliothèque, ce déstockage a accueilli **405 personnes**.

✓ *Conférences du Cercle d'Histoire Messancy-AUBANGE*

Depuis quelques années déjà, les conférences du Cercle d'Histoire Messancy-AUBANGE ont beaucoup de succès à la bibliothèque d'ATHUS. En 2023, deux conférences ont été données et ont accueilli **75 personnes**.

✓ *Délire de lire*

« Délire de lire » est le nom du club de lecture de la bibliothèque d'HALANZY, créé en partenariat avec l'Atelier Gaumais en septembre 2018. Ce club se réunit une fois par mois à la bibliothèque.

✓ *Petits contes avec les crèches*

Depuis septembre 2023, les bibliothécaires d'ATHUS se sont, à nouveau, associées avec les crèches « *Les poussins* » et « *Les canetons* ». Chaque mois, les bibliothécaires proposent des lectures aux enfants soit à la bibliothèque soit à la crèche. À HALANZY, la crèche « *Bébés nature* » s'est également rendue régulièrement à la bibliothèque.

✓ *Ateliers philo*

En 2019, la bibliothèque d'ATHUS a mis en place un cycle d'ateliers philosophiques pour les enfants. Pendant une heure, ces derniers peuvent discuter et débattre autour de différents sujets sous le regard bienveillant de leur animatrice Marianne Gosset. Six ateliers, durant lesquels **57 enfants** se sont retrouvés, ont eu lieu depuis le début de cette année.

✓ *Prix Joker et Label ludo*

En 2023, la ludothèque d'ATHUS a pu proposer sa traditionnelle soirée jeux organisée à l'occasion du Label Ludo et Prix Joker. Ce moment consacré au jeu a attiré **25 participants**.



✓ *Heures du jeu en partenariat avec l'École des devoirs*

À la demande de l'École des devoirs, la ludothèque d'ATHUS propose régulièrement aux enfants, une heure du jeu durant laquelle les enfants apprennent, sans s'en rendre compte, le vivre ensemble. Au total, **65 enfants** ont bénéficié de ces heures du jeu.

✓ *Activités proposées aux plaines de vacances*

À la demande du service jeunesse, les bibliothèques de la Ville d'AUBANGE ont proposé aux enfants participants aux plaines de vacances, une activité autour du jeu et du livre. Au total, **385 enfants** ont bénéficié de ces activités.



✓ *Job étudiant*

En 2023, à la demande du service jeunesse, de la Maison des jeunes et du PCS, la bibliothèque d'ATHUS a proposé ses locaux pour l'action « Recherche un job étudiant ».

✓ *Chasse aux œufs*

La bibliothèque d'ATHUS, en collaboration avec le Syndicat d'Initiative d'AUBANGE et l'ASBL Escal'Concept, a proposé une chasse aux œufs sur le territoire communale. Du 10 mars au 08 avril 2023, une nouvelle formule était proposée aux participants. Ainsi, grâce à des indices publiés sur un groupe Facebook spécifique, les participants étaient invités à parcourir la Ville d'AUBANGE afin de récolter des mots-clés. Malheureusement, cette nouvelle formule, n'a pas convaincu le public. Seules **76 personnes** ont participé.

De plus, en guise de clôture, la traditionnelle chasse aux œufs a été organisée le lundi de Pâques sur le domaine de Clémarais. Cette dernière a attiré près de **800 personnes**.



✓ *Rencontres littéraires*

Instaurées depuis 2016 à la Bibliothèque Hubert Juin d'ATHUS, les conférences littéraires ont toujours beaucoup de succès. En 2023, les bibliothécaires ont mis à l'honneur Frank ANDRIAT (pour le un public scolaire) et Damien PIERRET (auteur aubangeois). 142 personnes ont profité de ces rencontres.

✓ *Fête des pommes*

La bibliothèque de RACHECOURT s'est associée à la traditionnelle Fête des pommes en proposant une porte ouverte de ses locaux, attirant près de **86 personnes**, ainsi qu'une chasse aux pommes à **37 participants**.



✓ *Prix Versele et Petite fureur*

Durant l'année scolaire 2022-2023, la bibliothèque d'ATHUS a proposé aux élèves des écoles présentes sur le territoire de la Ville d'AUBANGE de participer au Prix Bernard Versele ainsi qu'à la Petite Fureur. Après avoir lu les livres sélectionnés, **505 élèves** ont ainsi pu voter pour leur livre préféré.

Les grands projets

✓ *En cours d'Histoires...*

Tout au long de l'année scolaire 2022-2023 et sur demande des instituteurs, les bibliothécaires se sont rendus dans les différentes classes des écoles présentes sur le territoire de la Ville d'AUBANGE, de la prématernelle à la 6^{ème} primaire, pour proposer une animation aux élèves. Durant 45 minutes, ils leur ont, notamment, présenté leur métier, fait découvrir l'objet livre et proposé des lectures abordant diverses thématiques. Par ailleurs, ces classes ont également bénéficié d'un dépôt d'une mini-bibliothèque contenant une quarantaine d'ouvrages durant 10 semaines. Au total, ce sont **495 enfants**, répartis dans **27 classes** qui ont pu profiter de cette initiative.

✓ *Histoires croquantes*

Une fois par mois, la bibliothécaire de RACHECOURT propose à chacune des classes de l'école communale de RACHECOURT une animation aux élèves à la bibliothèque. Au total, ces animations représentent un public de **1022 enfants**, répartis dans **55 classes**.

✓ *Du Roman à l'Écran*

Du 27 janvier au 09 mars 2023 a eu lieu, dans toute la Province de LUXEMBOURG, le projet « Du Roman à l'Écran ». Celui-ci permet aux bibliothèques participantes de s'associer à des cinémas et centres culturels afin de mettre en valeur des livres ayant été adaptés à l'écran. Dans le cadre de ce projet, les bibliothèques de la Ville d'AUBANGE, en partenariat avec la Bibliothèque centrale de MARCHE-EN-FAMENNE, le Centre Culturel d'AUBANGE et le Syndicat d'Initiative d'AUBANGE ont choisi de mettre à l'honneur Roald DAHL.

Ainsi, durant le mois de février et mars 2023, diverses animations ont donc eu lieu sur toute la commune. Au programme, nous retrouvons :

- Une exposition consacrée à Roald Dahl et ses œuvres les plus connues ;
- Quatre projections de films, au Centre Culturel ;
- Deux heures du conte, une à ATHUS et une à RACHECOURT ;
- Deux ateliers créatifs : « *Création d'une boîte à bonbons* » à RACHECOURT et « *Création d'un bocal à rêve* » à ATHUS ;
- Une soirée jeux à ATHUS, présentée par les bibliothécaires ;
- Un atelier philo à ATHUS ;
- Un stage au Centre culturel.



Au total, ce sont **1100 personnes** qui ont participé à l'une ou l'autre des animations proposées durant « Du Roman à l'Écran 2023 ».

Les activités ponctuelles

✓ *Alimentation*

En collaboration avec le Centre Culturel d'AUBANGE, la bibliothèque d'ATHUS a proposé aux 1^{ère} et 2^{ème} secondaire de l'ICL ATHUS de participer à un projet consacré à l'alimentation. De janvier à juin 2023, les élèves ont pris part à 5 activités :

- Une projection de « *Aliments industriels, nous rendent-ils malades ?* » au centre culturel ;
- Un atelier « *Distinguer les aliments industriels des aliments faits maison* » à la bibliothèque ;
- Un atelier de création « *Créer des emballages alimentaires* » au centre culturel ;
- Un atelier sur les fruits et légumes locaux proposé par le bus Agripédia sur le parking du centre culturel ;
- Une exposition de clôture retraçant le projet à la bibliothèque.

✓ *Ateliers créatifs*

Toujours à l'écoute des demandes de leurs lecteurs, les bibliothécaires ont souhaité organiser des ateliers créatifs durant cette année 2023. Ainsi, cinq ateliers se sont déroulés dans les bibliothèques d'ATHUS et de RACHECOURT. Au total, **164 participants**, essentiellement des enfants et leurs parents, ont pu développer leur créativité.

✓ *Journée Consom'acteur*

Sous l'impulsion de la Ville d'AUBANGE, la bibliothèque de RACHECOURT avec sa grainothèque s'est associée à la Journée Consom'acteur du 18 juin 2023 pour proposer une activité aux **23 enfants** présents. Cette activité consistait en la création d'un pot de fleurs avec des bouteilles en plastique de récup'.

✓ *Semaine de l'écriture*

Sous l'impulsion du PCS, la bibliothèque d'ATHUS s'est associée à la bibliothèque de Virton pour proposer une semaine consacrée à l'écriture. Quatre conférences et quatre ateliers abordant cette thématique se sont déroulés du 01 au 08 octobre 2023 et ont attiré **48 participants**.

22. DEPARTEMENT TOURISME

Le département tourisme est situé au bureau d'accueil du Syndicat d'Initiative d'AUBANGE au domaine de Clémarais à AUBANGE. Son but est la promotion et le développement du tourisme et des loisirs de la Ville d'AUBANGE.

Il est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30. Les heures d'ouverture sont prolongées aux samedis et dimanches pendant les vacances de printemps et d'été.

Les fonctions assurées par le bureau d'accueil sont :

- Accueillir et informer toutes les personnes voulant obtenir des renseignements touristiques (promenades, attractions, logements, restauration, manifestations, ...)
- Mettre à disposition des dépliants et des brochures touristiques concernant notre commune, notre région et notre zone transfrontalière
- Etablir et assister les personnes voulant préparer un itinéraire ou une promenade (pédestre, vélo)

- Vendre des cartes IGN, le topoguide de la Gaume Buissonnière, des livres mettant en évidence les localités de la Ville d'AUBANGE
- Planifier et organiser l'agenda de réservation des salles de la Harpaille.

De plus, certaines fonctions administratives sont effectuées :

- Demande de subsides auprès du Commissariat Général au Tourisme et tout autre organisme subsidiant
- Demande d'autorisations diverses
- Commande des différents dépliant et brochures
- Préparation des différentes réunions du CA
- Mise à jour du site internet et des réseaux sociaux du syndicat d'initiative
- Promotion des manifestations se déroulant dans les sept localités de la Ville d'AUBANGE via tous les réseaux (internet, Facebook, Instagram)
- Collaboration avec la Maison du Tourisme du Pays d'Arlon
- Organisation et vérification du balisage des onze itinéraires permanents de la Ville d'AUBANGE.

Le Syndicat d'Initiative d'AUBANGE assure aussi l'organisation, la collaboration et le bon déroulement d'activités récurrentes ou temporaires tout au long de l'année.

Entre le 01 novembre 2022 et le 31 octobre 2023, les manifestations proposées ont été les suivantes :

- Promenades Rando-découverte de la région en collaboration avec le club de marche La Fourmi

Organisateurs : Syndicat d'Initiative d'AUBANGE et le club de marche La Fourmi

Chaque mardi après-midi, un circuit différent de +/- 10 km est proposé aux marcheurs.

Monsieur Norbert Claren et toute son équipe d'accompagnateurs guident les participants depuis de nombreuses années. Cette activité connaît toujours un vif succès. Entre le 01 novembre 2022 et le 31 octobre 2023, 1.803 personnes ont pris part aux différentes marches hebdomadaires.

- Promenades Nature et Patrimoine un dimanche par mois entre mars et septembre

Organisateur : Syndicat d'Initiative d'AUBANGE

Afin de faire découvrir la beauté de la nature ainsi que le patrimoine bâti de notre région, le Syndicat d'Initiative d'AUBANGE propose une promenade nature et patrimoine ouverte à tous.

Cette balade guidée vous emmène à la découverte d'une des localités de notre région transfrontalière et de ses richesses naturelles et patrimoniales rencontrées sur l'itinéraire proposé.

- Expositions présentant un artiste, artisan, collectionneur, ... de la Ville d'AUBANGE

Organisateur : Syndicat d'Initiative d'AUBANGE

Pour permettre aux artistes, artisans, collectionneurs, ... de la Ville d'AUBANGE de faire découvrir leur passion, le syndicat d'initiative organise des expositions dans la salle de La Rotonde au domaine de Clémarais.

Deux expositions ont été présentées :

- photographies et livres de Paul GROOS sur le thème « Invitation aux voyages » du 05 au 20 novembre 2022
- peintures et études de Bernard WÉRY sur le thème « Reconnaissances » du 09 au 24 septembre 2023.

- Accueil de l'exposition « Ecllosion florale traditionnelle et insolite » du 02 au 21 décembre 2022

Organisateurs : Martine Meunier et Emmanuel Grégoire en collaboration avec le Centre culturel de la Ville d'AUBANGE

Cette exposition a présenté des tableaux de Rita KILTGEN, habitante de BATTINCOURT. Les fleurs ont été la grande source d'inspiration de ses peintures. D'autres artistes originaires de notre région sont venus compléter cette exposition basées sur la mise en évidence des fleurs dans toutes les formes d'art.

- 37ème saison de la Gaume buissonnière du 01 mars au 15 septembre 2023

Ce circuit permanent de 225 km est chaque année parcouru par un grand nombre de randonneurs.

Chaque année, une vérification complète du balisage doit être effectuée.

Le topoguide a été actualisé en 2022.

- Promenade guidée par Gérard Schmidt sur le thème « La Migration des Batraciens », le vendredi 24 mars 2023 à 20h15 à BATTINCOURT

Organisateur : Syndicat d'Initiative d'AUBANGE en collaboration avec le Contrat de Rivière Semois Chiers asbl

Cette promenade est inscrite dans le cadre des journées Wallonnes de l'eau.

Gérard SCHMIDT, biologiste, a expliqué les mœurs des batraciens pendant la période de l'accouplement et de la ponte des œufs. Plusieurs espèces ont pu être observées venant du bois et se dirigeant vers les étangs de BATTINCOURT.

- Chasse aux Œufs dans les localités de la Ville d'AUBANGE du 10 mars au 10 avril 2023 et journée familiale le lundi de Pâques 10 avril

Organisateurs : Escal'Concept, les bibliothèques communales et le Syndicat d'Initiative d'AUBANGE

Un jeu de piste a été proposé aux participants. Entre le 10 mars et le 10 avril, une énigme a été divulguée chaque jour via Facebook, dans les bibliothèques communales et au bureau d'accueil du syndicat d'initiative. La solution à chaque énigme a permis de découvrir une phrase. Chaque participant a reçu une surprise chocolatée.

Une traditionnelle chasse aux œufs a été organisée le 18 avril. Elle a rencontré un beau succès, car +/- 300 enfants y ont pris part.

- Assemblée générale du Syndicat d'Initiative d'AUBANGE à RACHECOURT le 10 mars 2023

L'assemblée générale s'est tenue au restaurant communal, rue la Strale à RACHECOURT. Ce fut l'occasion d'accueillir et de remercier les administrateurs et les membres de notre syndicat d'initiative.

Elle fut, comme chaque année, très conviviale. Elle s'est clôturée par le verre de l'amitié.

- 37e Marché aux Fleurs le 20 mai 2023

Organisateur : Syndicat d'Initiative d'AUBANGE

Ce marché propose un vaste choix de fleurs et de légumes à repiquer, d'arbres à replanter ainsi que des produits du terroir. Les exposants ont été très satisfaits de cette journée.

Le syndicat d'initiative a mis en place un stand de boissons et petite restauration.

- Accueil de l'exposition « Horizons champêtres et urbains » du 27 mai au 11 juin 2023

Organisateurs : Martine MEUNIER et Emmanuel GRÉGOIRE en collaboration avec le Centre culturel de la Ville d'AUBANGE

Cette exposition a présenté des œuvres représentant des paysages de tout horizon et sur tout support (photographies, aquarelles, ...). L'exposition et les différentes activités organisées ont connu un vif succès.

- Finalisation et balisage de cinq nouvelles promenades en Ville d'AUBANGE

En 2022, le Commissariat Général au Tourisme nous a donné les numéros de reconnaissance et l'accord de subsides pour la création de nos nouvelles promenades.

Le matériel de balisage a été réceptionné courant du mois de janvier. Les cinq nouvelles balades ont été balisées début juillet.

A présent, onze itinéraires permanents sont proposés aux promeneurs sur le territoire de la Ville d'AUBANGE.

- Quarantième anniversaire du syndicat d'Initiative le dimanche 9 juillet

Organisateurs : Syndicat d'Initiative d'AUBANGE et l'association Couleurs Terre

2023 est l'année des 40 ans du syndicat d'initiative.

Afin de fêter cet événement, une journée festive a été organisée le dimanche 9 juillet. Celle-ci s'est déroulée en deux temps.

De 10h à 13h, des activités familiales gratuites ont été proposées au domaine de Clémarais. Tout au long de cette matinée, enfants et parents ont pu échanger et s'affronter lors des diverses animations présentées :

- initiation aux techniques du cirque avec les ateliers CircoMathiques
- initiation à la danse africaine avec Kelen Foli
- découverte du monde aquatique grâce à la malle pédag'eau
- découverte des arbres de nos régions avec un guide-nature
- artisanat (dentelle aux fuseaux et tressage d'osier)
- visite du Potager Participatif et Solidaire
- marche sur un petit parcours pieds nus
- parcours d'orientation.

Un bar et une petite restauration ont également été proposés.

Dès 14h, le village d'Aix-sur-Cloie a emmené les visiteurs pour son festival Couleurs Terre. Certains habitants de la localité ont ouvert leur porte et ont fait découvrir des artistes et musiciens de la région. Au départ de la Maison de Quartier, les visiteurs ont pu parcourir le centre du village pour cette balade musicale, artistique et contée.

- Soirée Odyssée de l'Espace le samedi 12 août à AUBANGE

Organisateur : Syndicat d'Initiative d'AUBANGE en collaboration avec la Ville d'AUBANGE

La soirée a débuté à 21 h par une conférence de François Kinard, astrophysicien, sur le thème « Top 10 des choses à savoir dans l'Univers » et s'est poursuivie par une observation commentée du ciel nocturne vers 22h.

La conférence a eu lieu à la salle La Harpaille, rue de Clémarais 28A à AUBANGE. Elle a accueilli 25 personnes.

L'observation du ciel nocturne s'est déroulée sur la plaine derrière le centre sportif.

- Soirée Odyssée de l'espace le samedi 14 octobre à Aix-sur-Cloie

Organisateur : Syndicat d'Initiative d'AUBANGE en collaboration avec la Ville d'AUBANGE

La soirée a débuté à 20h30 par une conférence de François Kinard, astrophysicien, sur le thème « La conquête spatiale : passé, présent et futur » et s'est poursuivie par une observation commentée du ciel nocturne vers 21h30. La conférence a eu lieu à la Maison de Quartier, rue Reiffenberg et l'observation sur le parking de l'église d'Aix-sur-Cloie. Elles ont accueilli 22 personnes.

- Elaboration du calendrier des manifestations 2024

Le thème retenu pour illustrer l'édition 2024 de notre calendrier des manifestations est « Promenons-nous en Ville d'AUBANGE ».

Plusieurs de nos membres travaillent à la prospection publicitaire.

La réalisation et la distribution de celui-ci nécessitent une collaboration importante.

- Accueil de diverses formations dans le bâtiment La Harpaille tout au long de l'année

23. R.C.A. CENTRES SPORTIFS

En décembre 2019, la Ville d'AUBANGE a créé une Régie Communale Autonome avec pour objectifs la gestion des centres sportifs et la récupération de la TVA, notamment sur les investissements effectués sur le site du Joli-Bois avec la construction de la nouvelle piscine.

En janvier 2021, la RCA a engagé 5 personnes dont deux provenaient de l'ASBL qui était en charge de faire vivre les centres sportifs et les trois autres provenant des membres du personnel de l'ancienne piscine. En 2022, deux nouveaux agents ont été engagés afin de compléter la structure.

23.1 EFFECTIFS

- Deux techniciens à temps partiel (30h24 par semaine) ;
- Un coordinateur sportif à temps plein ;
- Un animateur sportif à temps partiel (30h24 par semaine) ;
- Une employée administrative à temps plein ;
- Une technicienne de surface à temps partiel (37h00 par semaine) ;
- Un directeur à temps plein dont le salaire est subsidié à 90% par la FWB.

23.2 ACTIVITES

Durant cette année 2023, nous avons pu reprendre la totalité de nos activités et retrouver avec plaisir tous nos clubs. Nous avons cependant dû nous adapter à une nouvelle contrainte à savoir, le rapatriement des clubs du Joli-Bois sur le site du Clémaraïs en attendant la fin des travaux de la nouvelle piscine. Comme les années précédentes, nous sommes en charge de la gestion des Centres sportifs dans leur ensemble (Comptabilité, RH, entretien, réparations, amélioration des infrastructures, économie d'énergie,...). En plus de cette gestion administrative, nous avons aussi l'organisation des stages sportifs et des activités sportives hebdomadaire.

Nous avons également lancé notre site web : <http://rca.AUBANGE.be/> sur lequel toutes nos activités sont reprises et sur lequel vous pouvez suivre l'avancement des travaux de la nouvelle piscine.

Les travaux de la nouvelle piscine ont débuté en avril 2021 et l'ouverture de la nouvelle piscine est prévue en février 2024. En cette fin d'année 2023, nous constatons le début des travaux de construction de la phase 2 comprenant notamment, un hall omnisports 44 x 24m, une salle polyvalente de 175m² et une salle d'escalade. Ces locaux seront interconnectés avec la nouvelle piscine. Ces infrastructures font l'objet d'un subside de 2.500.000€ dans le cadre des dossiers GIS.

Nous avons parallèlement à ces travaux lancé la dernière touche à la rénovation du centre Sportif du Joli-Bois, à savoir, la demande de subside pour la rénovation du vieux hall omnisports. Ce dossier a reçu l'accord préalable d'Infrasport et nous avançons donc dans l'obtention d'un subside de 60%.

A terme, nous aurons un Centre Sportif avec deux halls omnisports, une piscine, une salle d'escalade, une salle polyvalente et les locaux annexes permettant le bon fonctionnement de celui-ci.

Voici un tableau représentant le nombre d'heures d'occupation des infrastructures par les clubs et associations (du 1 janvier au 31 octobre) :

Heures	Hall omnisports Joli-Bois	Piscine Joli-Bois	Hall Omnisports Clémaraïs	Dojo Clémaraïs	TOTAL
2023	0	Fermeture	1819	590	2.409
2022	308	Fermeture	1791	613	2.712
2021	287	Fermeture	1404	370	2.061
2020	760	Fermeture	983	545	2.288
2019	1.498,5	592	1.672,5	867	4.630
2018	1.561	960,5	1.248,5	937,5	4.707,5
2017	1.672,5	1.177,5	1.096	654,5	4.600,5
2016	1.838,5	1.096	582	517,5	4.034
2015	1.869,5	928,5	1574	845,5	5.217,5
2014	1.721	651	1.058	686	4.116
2013	1.726,5	Fermeture	1.565	551	3.842,5
2012	1.638	862,5	1.109,5	622,5	4.232,5
2011	1.458	833,5	897,5	408,5	3.597,5

Depuis juin 2019, la piscine d'ATHUS est fermée.

	2020 à 2023	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Nbre nageurs	Fermeture	20.802 ½ année	32.368	34.761	34.938	36.116	24.423

24. AGENCE DE DEVELOPPEMENT LOCAL (ADL)

24.1 PROJET STREET ART

Ce projet fait suite à une réunion lancée par l'ADL fin de l'année 2018 qui visait à trouver un événement fédérateur à AUBANGE. Nous avons lancé deux appels à projet en 2023. Le premier a été lancé en

mars et concerne une cabine électrique située dans la rue Arendt. L'artiste a été désigné mais ne pourra effectuer l'œuvre qu'en 2024. Le second appel a été lancé en octobre et concerne le pignon d'une habitation située dans la rue Haute. Nous avons déjà reçu une quarantaine de candidatures pour ce projet et le jury se prononcera pour le début du mois de décembre. Une brochure reprenant les différentes fresques a été réalisée en collaboration avec le Syndicat d'Initiatives et l'infographiste de la Ville.

24.2 CRÉATION DE L'ACAVA

L'ADL a soutenu des commerçants dans les différentes étapes de création d'une association pour l'ensemble de la Commune. Plusieurs réunions ont été organisées dans les bureaux de l'ADL et ont débouché sur la création de l'ACAVA.

24.3 COMMUNE DU COMMERCE ÉQUITABLE

La Ville d'AUBANGE était candidate au titre de Commune de Commerce Équitable depuis 2016. L'ADL a finalisé le dossier de candidature qui a été retenu par le comité de validation. LA Ville d'AUBANGE est donc titrée « Commune du Commerce Équitable » depuis octobre 2023.

24.4 ORGANISATION D'UN JOB DAY « LOGISTIQUE »

La Ville d'AUBANGE compte un nombre important d'entreprises actives dans le domaine logistique. Celles-ci peinent à trouver des candidats sur le marché de l'emploi. L'ADL a donc organisé un Jobday en collaboration avec le Forem le 30 mars. Cette journée a rassemblé trois des plus importants employeurs du secteur et une trentaine de candidats.

24.5 ORGANISATION DE LA FÊTE NATIONALE

L'ADL a largement contribué à l'organisation de la Fête Nationale et de son show de drones. Les festivités ont largement attiré des milliers de personnes sur la place du Brüll.

24.6 GUICHET « UNIQUE »

Informé, accompagner, orienter, structurer les projets des futurs indépendant/entrepreneurs.

Recevoir, informer et orienter **les porteurs de projets socio-économiques** désirant s'installer sur la Commune. L'ADL donne des informations générales et spécifiques en fonction du type d'activité. Réorienter **les demandeurs d'emploi** qui s'adressent à l'ADL : les demandeurs d'emploi sont informés des opportunités de formation et d'emploi et sont mis en relation avec les partenaires du champ socioprofessionnel. Ce sont plus d'une vingtaine de porteurs de projets qui ont contacté l'ADL par différents biais : mail, appels téléphoniques et rendez-vous sur place. Les demandes concernent majoritairement des demandes de cellules vides à louer. Force est de constater qu'il est difficile de trouver une surface commerciale à louer sur le territoire de la Ville d'AUBANGE. De plus en plus de surfaces commerciales sont transformées en logements. Quant aux biens en vente, les prix élevés freinent les investisseurs potentiels. L'ADL est également sollicitée pour la création ou la reprise de nouvelle entreprise.

24.7 BASE DE DONNÉES

L'ADL met continuellement à jour **un cadastre des commerces**, en actualisation notre base de données commerciales et en effectuant des visites de terrain. Parallèlement aux commerces, l'ADL **recense également, de manière exhaustive, tout le tissu économique** de la Ville d'AUBANGE (entreprises, cellules vides, terrains disponibles).

L'ADL continue de tenir à son **site internet** à destination des porteurs de projets et des investisseurs. Il propose une série d'outils pratiques comme les modalités pour devenir indépendant et des liens vers des sources d'informations fiables.

24.8 PRIMES COMMERCIALES ET DOSSIER OBJECTIF PROXIMITÉ

En 2016, le Conseil Communal a voté un règlement d'octroi de 2 primes : **une prime d'installation et une prime de modernisation**. L'ADL a un rôle d'initiation, d'instrumentation et d'instruction des

dossiers de demandes. En 2023, il y a eu 5 demandes de primes auprès de l'ADL, qui ont toutes été acceptées par le Collège communal. La Région Wallonne a mis sur pied une nouvelle prime à destination des nouveaux commerçants et des commerçants qui se réinventent. Il s'agit du dispositif « Objectif Proximité », version élargie de Creashop+. L'ADL a rédigé le dossier de candidature pour la Ville d'AUBANGE qui a été approuvé par le cabinet du Ministre wallon de l'Économie.

24.9 PARTENARIATS

-Participation aux comités de validation mensuels de Challenge, structure d'accompagnement à l'auto-création d'emploi qui propose un accompagnement aux demandeurs d'emploi qui souhaitent créer leur propre entreprise.

-Participation au Plan Communal de Mobilité du 06/02.

-Participation à la réunion PCDR du 13/02 pour apporter son expertise vis-à-vis des projets économiques.

-Co-organisation avec Idelux de la 14e édition du Jogging-Marche au profit de ELA (lutte contre les leucodystrophies – 26/05/2023). L'ADL s'est occupé du marquage du parcours et de trouver des lots chez les commerçants (les Z'idées en Vrac).

-Participation aux réunions de la Commission Consultative de Développement Durable (CCDD) les 09/03 et 4/10.

-Co-organisation de la deuxième journée Consom'acteur à AUBANGE avec la CCDD (18/06/2023). L'ADL a apporté un soutien logistique et a cherché des exposants.

-Co-organisation avec les autres ADL de la Province de LUXEMBOURG de l'événement « Terroir dans l'assiette » le 19/06.

-Participation régulière à la plateforme « Création d'activité » organisée par le Forem LUXEMBOURG les 04/04, 29/06 et 05/09.

-Participation à la plateforme Sud-LUXEMBOURG organisée par l'IBEFE LUXEMBOURG les 10/02 et 30/05. Il s'agit d'un tour des actualités des organismes de formations présents sur le territoire de la Province de LUXEMBOURG.

-Mise à disposition des locaux de l'ADL pour le CEPPST du 17/04 au 21/04.

24.10 DIVERS

Formations internes et soirées d'information

-13/12/2022 : Webinaire ADL : L'économie collaborative et ses impacts sur le développement local

-27/02/2023 : Midi du Lepur : Les Tiers-Lieux, vecteurs d'activités économiques au sein des tissus urbains des Villes et villages wallons

-19/10 et 20/10 : Formation ADL: La gestion du changement

24.11 RENCONTRES-INTER ADL (NAMUR-LUXEMBOURG)

Ces réunions visent à échanger les pratiques professionnelles entre ADL, à les structurer par des interventions d'experts et des visites sur le terrain.

-06/04 : TenneVille

-21/09 : Saint-Hubert

25. SERVICE IMPRIMERIE

25.1 COMMANDES DE PAPIER EN 2022

Consommation de papier pour les années 2022 et 2023 pour le bâtiment situé rue Haute 22 à 6791 ATHUS ainsi que pour les services imprimerie, travaux, incendie, les bibliothèques, le Centre culturel et les écoles communales, Planète J, le lavoir, et le bâtiment sis 38 rue Haute à ATHUS.

25.2 COMMANDE DE DIFFERENTS PAPIERS CARTONNES COULEUR

-Papier A4, 80g couleur ou blanc 500 feuilles par paquet / total par boîte 2500 feuilles.

-Papier A3, 80g couleur ou blanc 500 feuilles par paquet / total par boîte 1500 feuilles.

-Papier A4, 160g couleur ou blanc 250 feuilles par paquet / total par boîte 1000 feuilles.

-Papier A3, 160g couleur ou blanc 250 feuilles par paquet / total par boîte 1000 feuilles.

Commandes papiers	QUANTITE COMMANDEE (nombre de boîtes)									
	1 ^{er} trimestre		2 ^{ème} trimestre		3 ^{ème} trimestre		4 ^{ème} trimestre		TOTAL	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Papier 80g Blanc A4	40	40	40	40	40	40	40	40	160	160
Papier 90g Blanc A4										
Papier 160g Blanc A4	20								20	
Papier 80g Blanc A3			6			3			6	9
Papier 160g Blanc A3			6						6	
Papier 80g Couleur A4						26				26
Papier 160g Couleur A4						16				16
Papier 80g Couleur A3										
Papier 160g Couleur A3										
Papier 200g Blanc A4										
Papier 200g Blanc A3										
Papier 210g Blanc A4			3						3	3
Papier 210g Blanc A3										
Papier 250g Blanc A4										
Papier 250g Blanc A3										
Papier 250g + Pli A3										
									195	214

Commandes papiers	QUANTITE COMMANDEE 38 rue Haute (nombre de boîtes)									
	1 ^{er} trimestre		2 ^{ème} trimestre		3 ^{ème} trimestre		4 ^{ème} trimestre		TOTAL	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Papier 80g Blanc A4	40			40					40	40
Papier 160g Couleur A4										
Papier 80g Blanc A3	6								6	
Papier 80g Couleur A4										
Papier 80g Couleur A3										
Papier 160g Couleur A3										
TOTAL:									46	40

25.3 COMMANDES D'ENVELOPPE EN 2022: TABLEAU COMPARATIF AVEC 2023

Consommation d'enveloppes de différents modèles, pour les bâtiments situés 22 & 38 rue Haute à 6791 ATHUS ainsi que pour les services travaux, incendie, les écoles communales, les bibliothèques et le pavillon d'action social.

Commandes enveloppes	QUANTITE COMMANDEE (nombre d'unités)									
	1 ^{er} trimestre		2 ^{ème} trimestre		3 ^{ème} trimestre		4 ^{ème} trimestre		TOTAL	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Enveloppes		23000	8000			26000	10000		18000	49000
Enveloppes à soufflet										
TOTAL:									18000	49000

26.1 INTRODUCTION ET GÉNÉRALITÉS

Contrairement aux commentaires de l'an passé, nous constatons cette fois une réelle répercussion de la situation sanitaire et des restrictions qui se sont enchaînées tout au long de l'année.

Cet impact est particulièrement visible au niveau des suivis familiaux qui accusent une baisse particulièrement significative de 16%, qui n'est d'ailleurs pas sans rapport avec le climat singulièrement maussade que nous avons également connu. En effet, lors de l'été 2022, nous avons pu multiplier et assurer les rencontres de ce type en profitant des jardins et des terrasses extérieures des familles concernées. Une adaptation salutaire qui avait donné lieu à de belles rencontres et à des entretiens particulièrement positifs...

Effet secondaire de ce tassement qui concerne nos principaux types d'intervention, les suivis individuels ont augmentés de plus d'un tiers (+ 37%). Plus facile à organiser en présentiel, réclamé (dès juin 2020) et nécessaire pour de nombreuses personnes, ce type d'encadrement a donc été privilégié depuis lors. Ces constats et le fait que nous soyons désormais en mesure d'évaluer cette situation avec un peu plus de recul, nous ont incités à axer notre rapport 2021 sur la mise en lumière des conséquences supposées du contexte COVID actuel.

Si nous avons, comme en 2022, peu accepté de nouveaux dossiers (une dizaine), cela n'a eu qu'une faible répercussion sur le nombre total d'utilisateurs en contact avec nous qui reste stable, passant de 67 à 64 personnes (72 en 2019). De nouvelles demandes qui concernaient principalement des jeunes ayant dans la vingtaine.

Au niveau des consommations rencontrées, nous avons évoqué la prépondérance des demandes liées à l'alcool durant la période post-confinement à l'été 2020. Ce phénomène ne se retrouve pas en 2021, qui marque plutôt un retour à la « normale » avec des fluctuations diverses déjà connues par le passé et sans rapport avec la pandémie. On retrouve donc, malgré un léger recul, le cannabis et l'alcool à des niveaux très proches (concernant globalement un peu plus d'un utilisateur sur deux lorsqu'on combine à la fois le produit principal et les nombreuses consommations secondaires rapportées en entretien), avec pour ce dernier une présence qui se maintient à 1/3 des demandes d'aide (en tant que consommation principale, tandis que le cannabis reste stable à 1/4 et que l'héroïne remonte à 1/5 des utilisateurs qui sollicitent un accompagnement - voir graphique plus loin).

Le niveau global des autres consommations ne présente rien de particulier, mais on peut toutefois noter une présence plus marquée concernant des usages abusifs liés aux médicaments (souvent en lien avec des tentatives de suicide).

Une exception cependant avec la cocaïne qui affiche une nette diminution après avoir connu un pic l'an passé avec plus d'un tiers des utilisateurs concernés (redescendu au niveau de 2019 avec 1/4 des consommations totales et à 12,5 % en usage principal contre 20% l'an dernier).

Autre effet recensé, une augmentation importante des adultes qui se sont réinscrits dans une formation en apprentissage, avec pour certains une vraie réflexion liée au confinement ou une volonté de reconversion suite à cette année particulièrement marquante.

Bref, une série de retombées qui ne sont pas forcément toutes négatives et qui marquent surtout le retour à un semblant de normalité malgré la poursuite des mesures parfois prises en dépit du bon sens et surtout des incertitudes avec lesquelles il faut bien apprendre à vivre. Notre Groupe d'Entraide Parents en est un bel exemple avec une année qui s'est, cette fois, déroulée sans interruption aucune malgré une fréquentation un peu plus faible surtout en fin d'année (arrivée du nouveau variant et discours anxiogène dans les médias...).

26.2 BILAN CHIFFRÉ

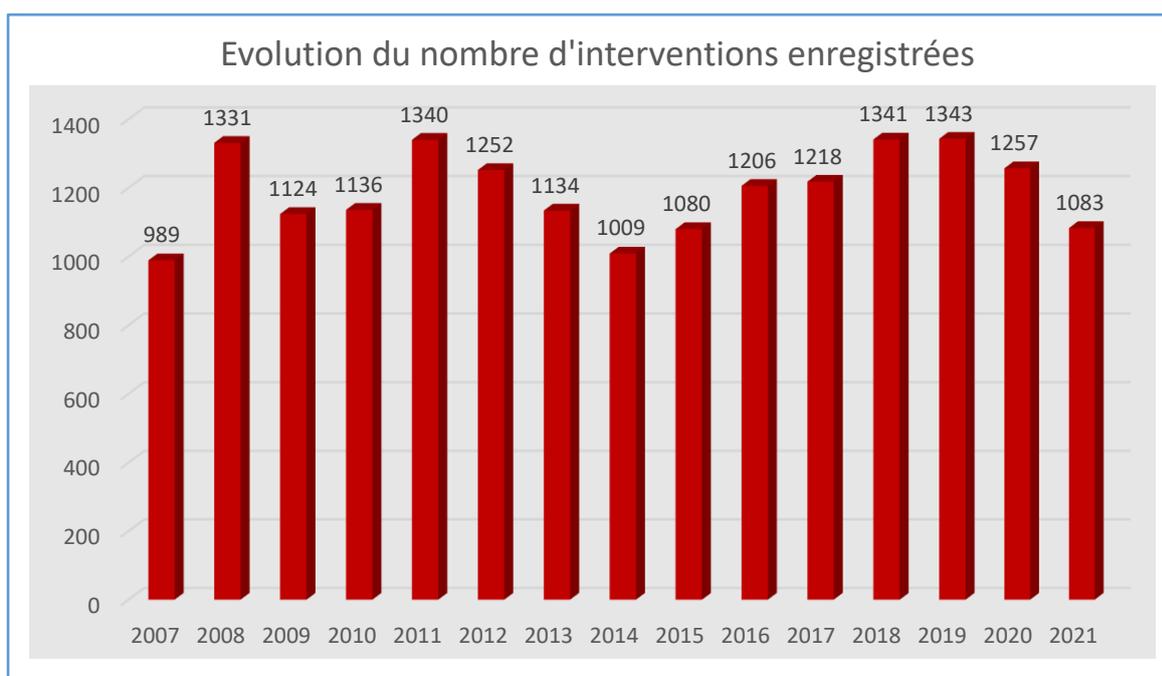
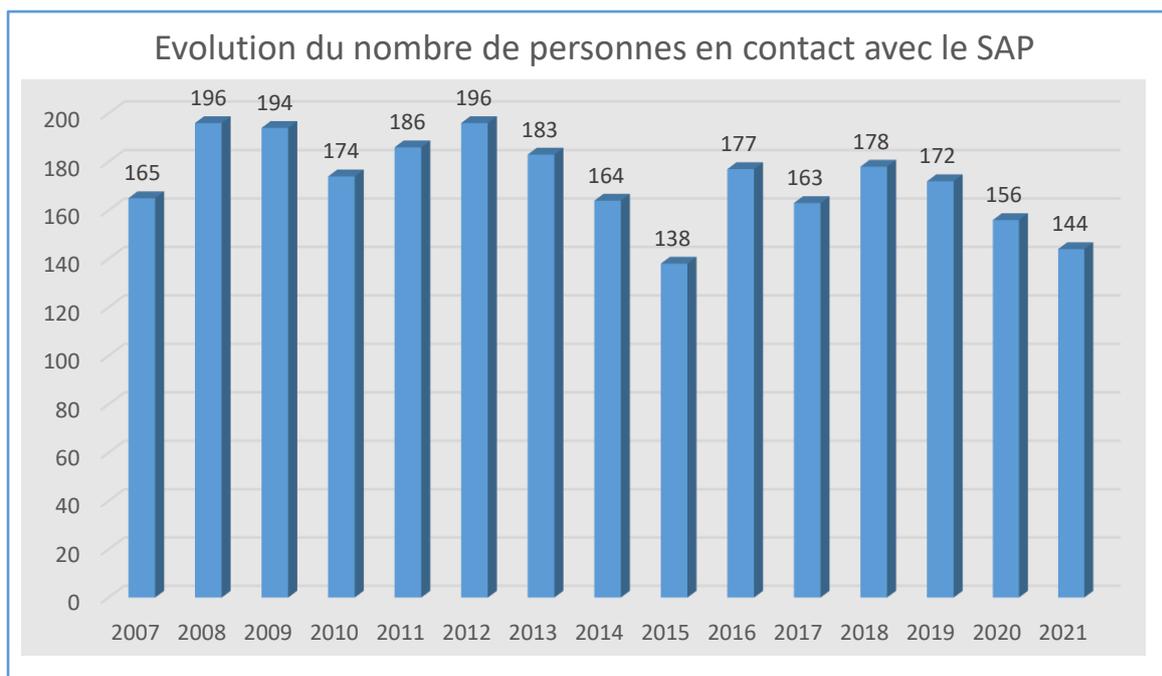
Lorsqu'on voit le nombre de personnes qui font appel à notre service chaque année, il est difficile de croire que cette réalité puisse être menacée. Et pourtant, déjà dans l'incertitude des renouvellements annuels successifs qui laissent peu de place aux perspectives à long terme, nous apprenons via notre Fédération (Fédito Wallonne) en rédigeant ces lignes (été 2022) que les subsides concernant la prise en charge des assuétudes et des problèmes de toxicodépendance sont une nouvelle fois menacés et remis en cause au niveau Fédéral ; transfert de compétence (trop souvent sans financement) ou revirement politique? Nous sommes une fois de plus placés dans une position d'insécurité qui ne reflète certainement pas l'acronyme qui caractérise notre subside depuis 2007.

Les rapprochements réalisés entre les différents services spécialisés en la matière (Plan Fête, SOLAIX, ODAS Coordination, etc.) afin de renforcer nos synergies et notre implication dans la réforme de la Santé Mentale de ces dernières années ne semblent pas peser dans les décisions unilatérales qui tombent sans explication. La situation des personnes qui apparaissent anonymement sur les graphiques ci-dessous et les nombreux états des lieux transmis depuis maintenant vingt-ans non plus d'ailleurs.

Face à cette menace, la réaction du Forum Belge pour la Sécurité, de l'Union des Villes et Communes, des Bourgmestres des Grandes Villes (on parle là de plusieurs millions d'euros) ne se fera pas attendre.

Mais laissons derrière nous ces considérations purement politiciennes pour revenir aux réalités de terrain.

Les données présentées ici montrent le nombre d'individus différents qui côtoient chaque année notre service avec une moyenne mensuelle qui dépasse toujours les cinquante personnes vues chaque mois. Le détail de ces interventions sera exposé plus loin avec leurs provenances et le type de mésusages concernés.



Dans les relevés concernant les interventions menées auprès de l'ensemble des personnes que nous rencontrons, nous retenons uniquement les démarches dites « *personnalisées* », à savoir : les entretiens de sensibilisation (en individuel ou en famille) et l'ensemble des suivis et autres accompagnements psychosociaux proposés (voir principales interventions développées plus loin), ainsi que les contacts de « *1^{er} accueil* » qui visent à informer des possibilités du service et/ou à réorienter vers un autre lorsque cela est possible (ce qui n'a pas toujours été le cas lors de la pandémie).

Les démarches plus collectives lors d'évènements « grand public », de module de formation ou d'autres présentations à des groupes ne sont pas comptabilisées dans ces relevés et ont, de toute façon, été réduit à quelques interventions et présentations en visioconférence avec d'autres institutions.

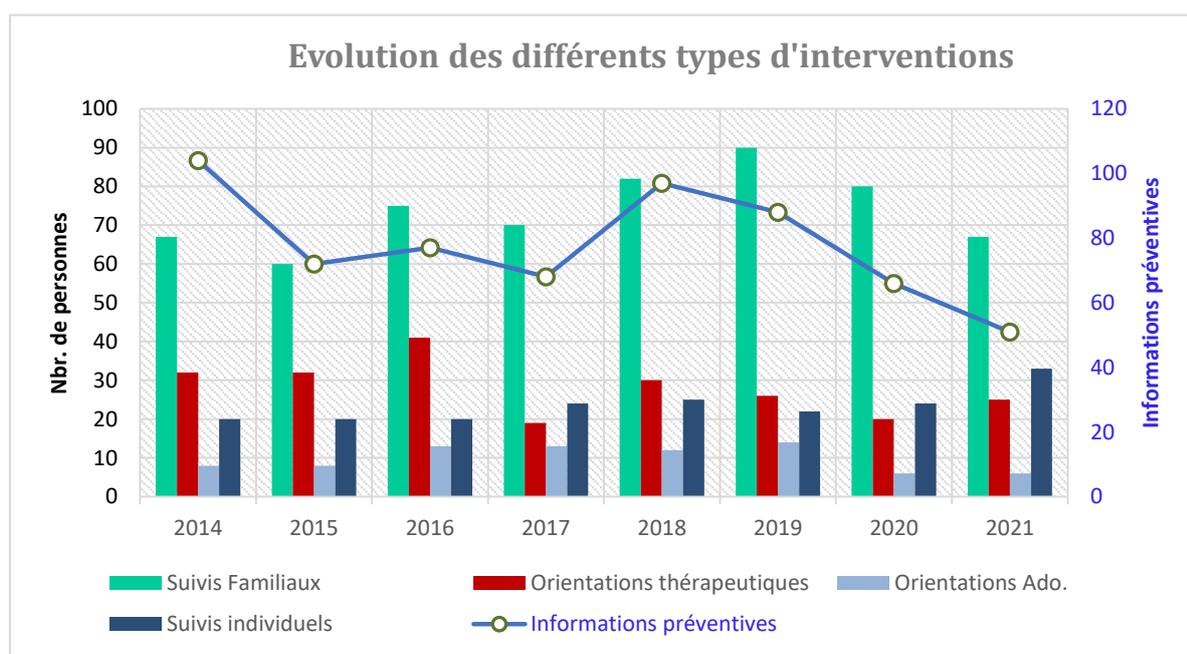
Pour le reste, on peut encore noter que la permanence ouverte à Bellevue en collaboration avec l'asbl SOLAIX dans le cadre de notre PCS 2020-2025 depuis fin 2020 a rapidement démontré son utilité permettant ainsi une meilleure couverture sur notre territoire d'action. Elle constitue, avec celle de Virton, celle qui draine le plus de demandes (plus d'une trentaine).

Le pôle médical (médecins AITo⁵) qui caractérise leur intervention constituant la principale plus-value de ce rapprochement qui marque de nombreuses années de soutien et de collaborations nécessaires pour faire face aux difficultés croissantes de notre secteur d'activité.

26.3 EVOLUTION DES PRINCIPALES INTERVENTIONS

Les contacts portant sur l'information simple restent en recul et subissent les effets contextuels de la période. Comme évoqué en introduction, cette réalité se retrouve également au niveau des entretiens familiaux qui concernent tout de même encore une septantaine de personnes malgré les restrictions imposées. Une situation qui profite aux suivis individuels plus facile à maintenir.

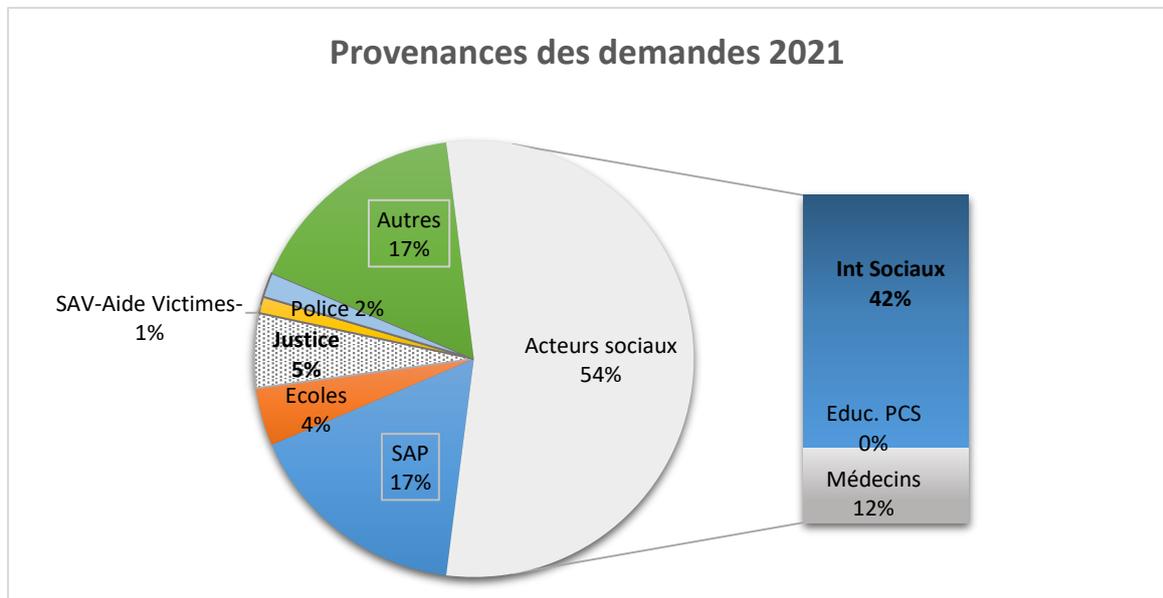
Les « Orientations Ado. » étant principalement relayées par les acteurs du secteur scolaire (directions, éducateurs, CPMS, etc.), ces dernières sont également en perte de vitesse. Les élèves décrocheurs ou présentant des comportements problématiques, n'ayant, en toute logique, pas été identifiés à distance et sont restés selon nous peu accessibles depuis lors, malgré la reprise 'normale' des cours.



26.4 LES PARTENAIRES-RELAIS

⁵ Alternative Toxicomanie, groupement francophone de médecins accompagnant spécifiquement et dans une approche globale et multidisciplinaire les patients usagers de drogues. Issu de la Société Scientifique de Médecine Générale, ce réseau organise depuis 1992 des modules de formations, des Intervision cliniques et divers échanges visant à professionnaliser au mieux les pratiques liées aux traitements de substitution et aux soins des toxicomanes.

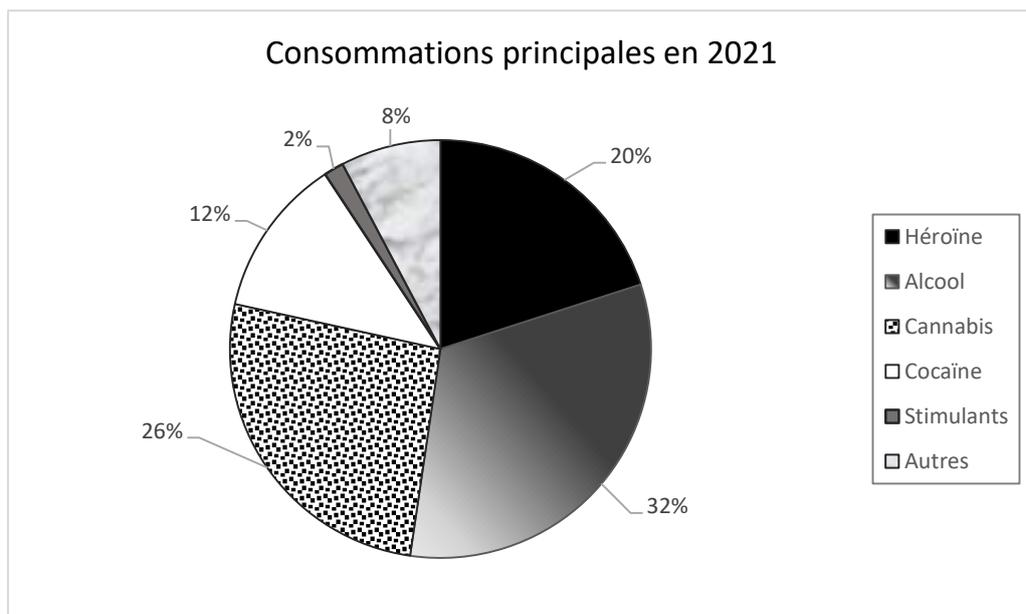
Les nombreux échanges entretenus avec nos partenaires privilégiés que sont les autres services spécialisés présents dans la Province (SOLAIX, PSSP, etc.) et les réseaux (Santé Mentale Enfants et Adultes, Coordination LUXEMBOURG Assuétudes, Plateforme Santé Mentale), mais aussi les médecins reprennent une couleur plus habituelle après les effets COVID évoqué l’an dernier. On retrouve donc un peu plus d’une personne sur deux qui est orientée vers nous par les différents « **Acteurs sociaux** » de la Province. Les autres portes d’entrée reprenant finalement leur place



habituelle.

26.5 PROFIL DES CONSOMMATEURS EN CONTACT AVEC LE SAP

Comme évoqué dans l’introduction, les principaux produits sont relativement stables mise à part la cocaïne qui revient à la place occupée en 2019 après un niveau historiquement élevé durant les confinements successifs...



Pour ce qui est du profil socioprofessionnel des usagers qui s'adressent à nous, il évolue avec le temps et se caractérise principalement par une augmentation de la présence des personnes ayant repris une formation pratique suite au COVID et qui sont désormais en stage professionnel (+ 10%).

On peut noter une belle progression de la proportion des situations avec emplois stables ou irréguliers (manque de main d'œuvre critique dans certains secteurs plus impactés par les contre effets de la pandémie) qui monte à un total de 46,8% (31,2% pour les premiers et 15,6% en intérim, saisonniers...).

La présence des bénéficiaires d'une aide sociale se tasse (passage de 31,3% à 26,6%), tout comme celle des jeunes scolarisés déjà évoqué précédemment

Une réalité qui se marque par la diminution de la présence des 14-17 ans tandis que les 18-25 ans se font plus présents (augmentation de 8% depuis 2019).

Les autres répartitions par âge fluctuent peu, même si les plus de 50 ans sont désormais en recul.

27 . SERVICE INTERNE COMMUN POUR LA PREVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL (SICPPT)

Le SICPPT (Service interne commun pour la prévention et la protection au travail) assiste l'employeur, les membres de la ligne hiérarchique et les travailleurs pour l'application des dispositions légales et réglementaires relatives au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail et de toutes les autres mesures et activités de prévention. Les conseillers en prévention accomplissent leurs missions en totale indépendance par rapport à l'employeur et aux travailleurs.

La problématique du bien-être au travail concerne différents domaines, à savoir :

- La sécurité du travail,
- La protection de la santé du travailleur au travail,
- Les aspects psychosociaux du travail,
- L'ergonomie,
- L'hygiène du travail,
- L'embellissement des lieux de travail,
- Les mesures prises en matière d'environnement, pour ce qui concerne leur influence sur les points précédents.

27.1 COMPOSITION DU SICPPT

- Monsieur **CLARENS Julien** - Conseiller en prévention niveau I - 100 % d'un emploi à temps plein.
- Monsieur **NOLLEVAUX Olivier** - Conseiller en prévention de niveau de base - 20 % d'un emploi à temps plein.
- Madame **FADIA Gundo** - Conseiller en prévention de niveau de base - 40 % d'un emploi à temps plein.
- Madame **BORREMANS Christine** - Conseiller en prévention de niveau de base - 20 % d'un emploi à temps plein.

27.2 MISSIONS DU SICPPT

Le SICPPT a pour mission d'assister l'employeur, les membres de la ligne hiérarchique et les travailleurs dans l'élaboration, la programmation, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique déterminée par le système dynamique de gestion des risques.

Dans le cadre du système dynamique de gestion des risques, le service interne est chargé des missions suivantes :

1. En relation avec l'analyse des risques :
 - a) Participer à l'identification des dangers.
 - b) Donner un avis sur les résultats de l'analyse des risques qui découlent de la définition et de la détermination des risques et proposer des mesures afin de disposer d'une analyse des risques permanente.
 - c) Donner un avis et formuler des propositions sur la rédaction, la mise en œuvre et l'adaptation du plan global de prévention et du plan d'action annuel.
2. Participer à l'étude des facteurs qui ont une influence sur la survenue des accidents ou des incidents et à l'étude des causes déterminantes de tout accident ayant entraîné une incapacité de travail.
3. Participer à l'analyse des causes de maladies professionnelles.
4. Participer à l'analyse des causes des risques psychosociaux au travail.
5. Contribuer et collaborer à l'étude de la charge physique et mentale de travail, à l'adaptation des techniques et des conditions de travail à la physiologie de l'homme ainsi qu'à la prévention de la fatigue professionnelle, physique et mentale et participer à l'analyse des causes d'affections liées à la charge de travail.
6. Donner un avis sur l'organisation des lieux de travail, des postes de travail, les facteurs d'ambiance et les agents physiques, chimiques, cancérigènes et biologiques, les équipements de travail et l'équipement individuel et sur les autres composantes de l'organisation du travail, du contenu du travail, des conditions de travail, des conditions de vie au travail et des relations interpersonnelles au travail qui peuvent engendrer des risques psychosociaux au travail.
7. Rendre un avis sur l'hygiène des lieux de travail, notamment des cuisines, des réfectoires, des vestiaires, des installations sanitaires, les sièges de travail et de repos et les autres équipements sociaux particuliers à l'entreprise destinés aux travailleurs.
8. Rendre un avis sur la rédaction des instructions concernant :
 - a) L'utilisation des équipements de travail.
 - b) La mise en œuvre des substances et mélanges chimiques et cancérigènes et des agents biologiques.
 - c) L'utilisation des équipements de protection collective et individuelle.
 - d) La prévention incendie.
 - e) Les procédures à suivre en cas de danger grave et immédiat.
9. Rendre un avis sur la formation des travailleurs :
 - a) Lors de leur engagement.
 - b) Lors d'une mutation ou d'un changement de fonction.

- c) Lors de l'introduction d'un nouvel équipement de travail ou d'un changement d'équipement de travail.
 - d) Lors de l'introduction d'une nouvelle technologie.
10. Faire des propositions pour l'accueil, l'accompagnement, l'information, la formation et la sensibilisation des travailleurs concernant les mesures relatives au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail en application dans l'entreprise ou institution et collaborer aux mesures et à l'élaboration des moyens de propagande qui sont déterminés à cet égard par le Comité.
 11. Fournir à l'employeur et au Comité un avis sur tout projet, mesure ou moyen dont l'employeur envisage l'application et qui directement ou indirectement, dans l'immédiat ou à terme, peuvent avoir des conséquences pour le bien-être des travailleurs.
 12. Participer à la coordination, la collaboration et l'information en matière de bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, pour ce qui concerne les entreprises extérieures et les indépendants, et participer à la coordination, la collaboration et l'information en matière de sécurité et de santé pour ce qui concerne les entreprises et les institutions actives sur un même lieu de travail ou pour ce qui concerne les chantiers temporaires ou mobiles.
 13. Etre à la disposition de l'employeur, des membres de la ligne hiérarchique et des travailleurs pour toutes questions soulevées concernant l'application de la loi et du code et, le cas échéant, soumettre celles-ci à l'avis du service externe.
 14. Participer à l'élaboration des procédures d'urgence interne et à l'application des mesures à prendre en cas de situation de danger grave et immédiat.
 15. Participer à l'organisation des premiers secours aux travailleurs victimes d'accident ou de malaise.
 16. Assurer le secrétariat du Comité.
 17. Exécuter toutes les autres missions qui sont imposées par la loi et le code.

27.3 FONCTIONNEMENT DU SICPPT

Monsieur CLARENS est en charge de la direction du SICPPT assisté de trois conseillers en prévention niveau de base.

Les entités liées au SICPPT sont :

- Commune d'AUBANGE (écoles comprises),
- Centre public d'Action sociale d'AUBANGE,
- Agence de développement locale d'AUBANGE,
- Agence locale pour l'Emploi d'AUBANGE,
- Centre culturel de la Ville d'AUBANGE,
- La crèche Les Poussins,
- Maison des Jeunes d'AUBANGE.
- Régie communale autonome d'AUBANGE.

En collaboration avec l'employeur et la ligne hiérarchique :

- De manière générale :
 - Réunions hebdomadaires du SICPPT.
 - Analyses des accidents de travail et sur le chemin du travail.
 - Visites de prévention des différents lieux de travail des différentes entités liées au SICPPT.
 - Participation à des formations et recyclages afin de se tenir au courant de l'évolution de la législation.
 - Réunions de coordination avec le SEPPT.
 - Sensibilisation sécurité de nouveaux travailleurs.
 - Participation à l'établissement des plans annuels et globaux d'actions des entités liées au SICPPT.
 - Gestion des documents et statistiques liés à la sécurité.
 - Participation aux analyses de risques et mesures de prévention.
 - Organisation et participation au CCPPT (comité de concertation pour la prévention et la protection au travail).
 - Participation à la COPALOC (commission paritaire locale).

- La sécurité du travail :
 - Participation à la mise en conformité incendie de certains bâtiments communaux (portes, escaliers, centrales incendie,...).
 - Participation à des tests de centrale incendie.
 - Participation à l'élaboration de plans d'évacuation.
 - Avis sur l'achat de différents équipements.
 - Participation au choix d'équipements de protection individuelle et d'équipements de protection collective.
 - Participation à des exercices d'évacuation.
 - Participation aux contrôles réglementaires.
 - Participation à la mise en place des permis de travail sécurité pour les étudiants / stagiaires.
 - Participation à la mise en conformité de l'ascenseur du CPAS (administratif).
 - Accompagnement de la Zone de secours pour les rapports de prévention.
 - Mise à jour / création de plans d'urgence interne.
 - Participation aux choix de diverses formations liées au bien-être au travail.

- La protection de la santé du travailleur au travail :
 - Echanges avec le conseiller en prévention-médecin du travail.
 - Participation à l'achat de nouveaux défibrillateurs.
 - Participation à l'inventaire annuel des trousse de secours.

- Les aspects psychosociaux du travail :
 - Participation à l'analyse de risques psychosociaux CPAS.

- L'ergonomie :
 - Avis ergonomiques poste de travail avec écran.
 - Avis sur diverses commandes de bureau / chaises.

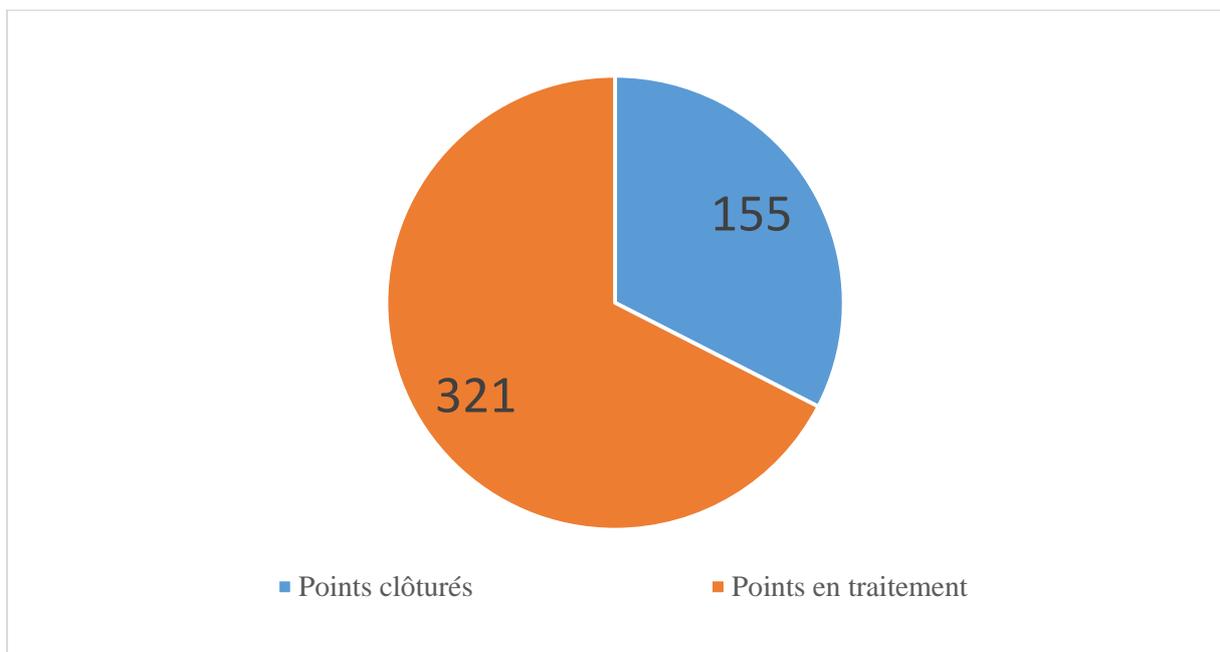
- L'hygiène du travail :
 - Participation au plan d'actions légionelle.
 - Participation au plan de gestion amiante.

- L'embellissement des lieux de travail :
 - Avis sur l'aménagement / constructions de bâtiments communaux.
 - Participation à la modification de l'éclairage de zones de travail.

- Les mesures prises en matière d'environnement, pour ce qui concerne leur influence sur les points précédents.
 - Participation à l'inventaire des produits chimiques.
 - Participation à la gestion des déchets.

27.5 STATISTIQUES

Les points liés à la sécurité et au bien-être au travail sont gérés en CCPPT avec un taux de clôture de 32,56%.



Les plans d'actions des entités liées au SICPPT sont clôturés avec une moyenne de 47,96 %.

